

# **Comité de vigilance Lieu d'enfouissement sanitaire BFI Usine de triage Lachenaie ltée**

## **Compte rendu Rencontre du 27 janvier 2009, à compter de 18h00**

Tenue à la salle de conférence  
MRC Les Moulins  
148, rue Saint-André  
Terrebonne

### **Étaient présents :**

MRC Les Moulins, monsieur Daniel Pilon,  
MRC L'Assomption, madame Monica Gaudet,  
CMM, monsieur Simon Lafrance,  
Ville de Terrebonne, monsieur Daniel Vaillancourt,  
Ville de Mascouche, madame Lyne Talbot,  
Ville de Repentigny, monsieur Ghislain Bélanger,  
Carrefours des Fleurs (Ville de Terrebonne), monsieur Renaud Lemieux,  
Comité des Citoyens de la Presqu'île-Lanaudière (Repentigny) (CCPL), monsieur René Cyr,  
Représentant des citoyens Ville de Mascouche, monsieur Dominique Roy,  
Représentants des citoyens Ville de Charlemagne, monsieur Sylvain Crevier,  
Secrétaire du Comité de vigilance, monsieur Alain Lavoie,

### **Invités :**

BFI, Usine de Triage Lachenaie ltée, monsieur Jean Claude Marron.

### **Étaient absents :**

Ville de Charlemagne, monsieur Bernard Boudreau,  
Consortium L'Écho-Logique, monsieur Stéphane Leclerc.

### **1. Désignation d'un président d'assemblée**

Il est proposé par Ghislain Bélanger secondé par Daniel Pilon de désigner le Secrétaire président d'assemblée.

Adopté à l'unanimité.

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Dominique Roy secondé par Renaud Lemieux d'adopter l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité

## **3. Adoption et suivi du compte rendu de la rencontre du 24 septembre 2008**

Le représentant du CCPL souligne que lors de la discussion au point 6. Suivi des plaintes et ce, en lien avec des plaintes de bruit, il aurait souhaité que soit inscrit au compte rendu sa demande de proposition à BFI pour que les travaux à effectuer par les compacteurs sur les zones hautes cessent au plus tard à 17h00. Les membres du Comité conviennent, à l'avenir, de signaler spécifiquement au Comité leur désir de faire inscrire au compte rendu un projet de proposition ou tout commentaire particulier.

Il est proposé par Daniel Pilon secondé par Ghislain Bélanger d'adopter le compte rendu de la rencontre du 24 septembre 2008.

Adopté à l'unanimité

## **Suivi du compte rendu de la rencontre du 24 septembre 2008**

Copie du certificat d'autorisation délivré le 3 juin 2008 par le MDDP suite au Décret 375-2008 ainsi que le courriel du médecin toxicologue et la fiche signalétique du produit a été transmise aux membres du Comité par courriel le 9 octobre 2008.

Les autres sujets sont prévus à l'ordre du jour de la présente rencontre.

## **4. Le point : Travaux des compacteurs sur les zones hautes - horaire - précisions et le bruit en provenance du site.**

J.C. Marron indique que, depuis la mi-décembre 2008, les opérations du site cesse à 21h00 au lieu de minuit. Ainsi, le dernier camion devrait arriver vers 20h30. Cet horaire est valable à l'année longue à l'exclusion de la période de dégel (environ 3 -4 semaines généralement de la mi-mars à la mi-mai approximativement) où le site devra fermer plus tardivement soit aux environs de 22h00 mais sûrement pas à minuit. J.C. Marron précisera, à la prochaine rencontre du Comité, les heures de fermeture pour la période de dégel.

Concernant les travaux sur les zones hautes, ceux-ci se termineront aux environs de 14h00. BFI privilégiera les travaux sur la partie basse après 14h00. De plus, J.C. Marron mentionne qu'ayant constaté que le « buteur » (machinerie pour pousser la terre) était bruyant, BFI cessera l'utilisation du « buteur » à 19h00.

Les membres du Comité demandent à BFI, étant donné que le site ouvre vers 6h00, si les travaux sur la partie haute peuvent débuter seulement à 8h00 ? De plus, d'indiquer au Comité à quelle heure débute l'utilisation du buteur ?

J.C. Marron précise que la directive sur les alarmes de recul est toujours en application et que d'une manière générale celle-ci est respectée par les camionneurs.

**5. Le point : Mesures d'atténuation des odeurs envisagées par BFI (entre autres résultats des essais des matériaux de recouvrement)**

Au départ, J.C. Marron précise que les mesures d'atténuation des odeurs envisagées par BFI sont directement en lien avec la condition 6 du Décret 375-2008.

La première mesure visait l'utilisation d'agent neutralisant les odeurs. Les travaux ont été réalisés sur la ligne fixe ainsi que sur la ligne mobile. De plus, tous les compacteurs à déchets ont été modifiés et sont équipés pour l'utilisation d'agent neutralisant. Bien entendu, tous les éléments de cette mesure seront en opération lorsque la température le permettra (pas en opération pendant l'hiver).

De plus, il présente les travaux de l'expérimentation ainsi que les résultats de l'étude sur les essais des matériaux de recouvrement journalier. Il ressort que la technique utilisant le fluff et le sol serait la plus appropriée pour réduire les odeurs. Le rapport de l'étude a été entériné la semaine dernière par BFI et transmis au MDDEP pour analyse. Une rencontre est prévue prochainement avec le MDDEP. Par la suite, si la technique recommandée peut être utilisée, une modification au certificat d'autorisation sera requise.

J.C. Marron fera parvenir au secrétaire du Comité le résumé exécutif de l'étude afin de le joindre au compte rendu de la rencontre.

**6. Le point : Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement de Lachenaie**

Le rapport du BAPE a été rendu public le 28 juillet 2008. J.C. Marron souligne que le MDDEP a demandé des informations additionnelles. J.C. Marron mentionne que les quantités autorisées dans le dernier décret devraient être atteinte en juin - juillet 2009. Les membres échangent sur les démarches entreprises par la CMM et dans les 5 régions sous sa juridiction suite à l'adoption de son PGMR en 2006, des impacts prévisibles à court terme sur les sites d'enfouissements.

Il est proposé par Ghislain Bélanger secondé par Daniel Vaillancourt de demander à la Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de statuer rapidement sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Lachenaie (secteur nord) et de rendre publique la décision.

Adopté à l'unanimité

## 7. Suivi des plaintes

Le document Registre des plaintes vs BFI, du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2008 et mis à jour le 15 janvier 2009 a été transmis aux membres du Comité. Pas de plainte reçue en décembre 2008.

## 8. Prochaine rencontre ou calendrier de rencontres du Comité

La prochaine rencontre du Comité est fixée le mardi 28 avril 2009, 18h00, à la salle de conférence, MRC Les Moulins, 148, rue Saint-André, Terrebonne.

## 9. Varia :

- **Reportage à TVA :** Lors d'un reportage dernièrement à TVA, plusieurs goélands à dos brun étaient visibles. J.C. Marron vérifiera si les fauconniers étaient présents sur le site à cette période ?

De plus, il est souligné qu'un Comité régional de coordination sur la gestion des goélands est en place. Ce Comité est composé de Jean-Luc Labrecque, Daniel Vaillancourt et Chantal Cormier, Ville de Terrebonne, Sandra Messih et Jean-Louis Chamard, CHAMARD ET ASSOCIÉS, Ghislain Bélanger, Ville de Repentigny, Sylvain Crevier, Ville de Charlemagne, Louise Lalonde, Ville de Saint-Hippolyte, Josée Rinfret, Ville de Laval, Marcel Papin, UPA Lanaudière, Simon Mercier, Waste Management.

- **Raccordement à l'aqueduc de Terrebonne :** Le représentant de la Ville de Terrebonne confirme que la Ville a permis le raccordement à l'aqueduc municipal pour principalement l'approvisionnement en eau de la ligne fixe d'agent neutralisant d'odeurs. Le raccordement sera fait selon les règles de l'art (clapet anti-retour). Ceci éliminera l'approvisionnement en eau par camion. Les travaux devraient être complétés au printemps.

## **LISTE DES DOCUMENTS**

Document 1 : BFI, Liste des documents transmis au MDDEP, du 11 septembre 2008 au 12 janvier 2009.

Document 2 : MDDEP, Registre des plaintes vs LES BFI/UTL, Épisodes de janvier à décembre 2008, mise à jour le 15 janvier 2009.

Document 3 : BFI, Sommaire exécutif, janvier 2009, 2 pages.

Rédigé le 2 février 2009

Révisé le 16 février 2009

AL/

**Comité de vigilance**  
**Lieu d'enfouissement sanitaire**  
**BFI Usine de triage Lachenaie ltée**

**Compte rendu**  
**Rencontre du 28 avril 2009, à compter de 18h00**

Tenue à la salle de conférence  
MRC Les Moulins  
148, rue Saint-André  
Terrebonne

**Étaient présents :**

MRC Les Moulins, monsieur Daniel Pilon,  
MRC L'Assomption, monsieur Denis Fafard,  
CMM, monsieur Simon Lafrance,  
Ville de Terrebonne, monsieur Daniel Vaillancourt,  
Ville de Mascouche, madame Lyne Talbot,  
Ville de Repentigny, monsieur Ghislain Bélanger,  
Carrefours des Fleurs (Ville de Terrebonne), monsieur Renaud Lemieux,  
Comité des Citoyens de la Presqu'île-Lanaudière (Repentigny) (CCPL), monsieur René Cyr,  
Représentant des citoyens Ville de Mascouche, monsieur Dominique Roy,  
Représentants des citoyens Ville de Charlemagne, monsieur Sylvain Crevier,  
Secrétaire du Comité de vigilance, monsieur Alain Lavoie,

**Invités :**

BFI, Usine de Triage Lachenaie ltée, monsieur Jean Claude Marron.  
MDDEP, monsieur Alain Rochon, (CCEQ, Lanaudière - Laurentides),

**Étaient absents :**

Ville de Charlemagne, monsieur Bernard Boudreau,  
Consortium L'Écho-Logique, monsieur Stéphane Leclerc.

**1. Désignation d'un président d'assemblée**

Il est proposé par Daniel Pilon secondé par Renaud Lemieux de désigner le Secrétaire président d'assemblée.

Adopté à l'unanimité.

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Denis Fafard secondé par René Cyr d'adopter l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité

## **3. Adoption et suivi du compte rendu de la rencontre du 27 janvier 2009**

Il est proposé par secondé Daniel Pilon par Ghislain Bélanger d'adopter le compte rendu de la rencontre du 27 janvier 2009.

Adopté à l'unanimité

Suivi du compte rendu de la rencontre du 27 janvier 2009

Concernant le point 4 : Le point : Travaux des compacteurs sur les zones hautes - horaire - précisions et le bruit en provenance du site, J.C. Marron indique que l'utilisation du buteur débute avec l'ouverture du site, donc à 6h00. Ainsi, il est difficile de retarder son utilisation. Par contre, afin de réduire le bruit particulièrement lié aux chaînes, les opérateurs des buteurs ont reçu comme consigne de travailler en première vitesse jusqu'à 8h00. Suite aux commentaires soulevés à la rencontre, J.C. Marron fera vérifier l'application des consignes sur les alarmes de recul ainsi que celles visant les portes arrières (claquement) des camions.

Quant au point 5 : Le point : Mesures d'atténuation des odeurs envisagées par BFI (entre autres résultats des essais des matériaux de recouvrement), J.C. Marron mentionne que les résultats de l'étude sur les essais des matériaux de recouvrement journalier ont été transmis au MDDEP. D'autres essais ont lieu en laboratoire afin de pouvoir identifier une panoplie de matériaux et de recettes comparables aux résultats de l'étude. Une demande de modification du certificat d'autorisation devra être transmise au MDDEP.

Au point varia : Reportage à TVA : J.C. Marron précise que lors du tournage en février dernier, les fauconniers n'étaient pas présent. Ceux-ci débutent généralement les travaux au début mars et interviennent immédiatement auprès des goélands à bec cerclé.

Participe également au Comité régional de coordination sur la gestion des goélands : Me Patrice Rivest-Pelletier, Ville de Repentigny, les représentants de Ville de Mascouche, BFI – Lachenaie, Waste Management ainsi que le Service canadien de la Faune. Un financement d'environ 350,000\$ a été accordé au Comité régional pour financer leurs travaux.

Les autres sujets sont prévus à l'ordre du jour de la présente rencontre.

#### **4. Le point : Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement de Lachenaie**

J.C. Marron mentionne que BFI a répondu aux demandes d'informations ou questions du MDDEP. BFI est en attente de la décision de la Ministre et du Gouvernement. Il prévoit que les cellules autorisées seront remplies aux environs de juillet 2009. Il souhaite un Décret gouvernemental au plus tard à la mi-mai 2009 afin d'obtenir le certificat d'autorisation environ un mois plus tard et ainsi débiter les travaux d'aménagement le plus rapidement possible.

Les membres du Comité demandent au secrétaire de faire rappel auprès de la Ministre de la résolution adoptée à la dernière rencontre qui se lisait comme suit :

Il est proposé par Ghislain Bélanger secondé par Daniel Vaillancourt de demander à la Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de statuer rapidement sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Lachenaie (secteur nord) et de rendre publique la décision.

Adopté à l'unanimité

#### **5. Vigilance particulière demandée par des citoyens riverains**

R. Cyr fait part aux membres du Comité qu'en février, mars dernier, il a observé sur un terrain boisé privé à Le Gardeur adjacent au site d'enfouissement une fosse d'eau assez profonde, et avec des bouillonnements (gaz). Il présente les photographies qu'il a prises. Une plainte a été acheminée au MDDEP le 9 mars 2009. A. Rochon présente les démarches effectuées par le personnel du Centre de contrôle environnemental du Québec (CCEQ). Pour ce faire, il présente les rapports d'inspection du 9 mars 2009 et du 11 mars 2009, le rapport d'analyse portant sur un échantillonnage d'air effectué le 11 mars 2009, la lettre adressée au propriétaire du terrain ainsi que celle adressée à la personne ayant déposé la plainte. Ainsi, le rapport d'analyse des gaz indique que la présence de gaz à la surface de l'eau semble être d'origine naturelle et semble éliminer le site d'enfouissement comme source potentielle. De plus, un expert en exploration gazière du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) a confirmé que de tels petits gisements de gaz naturel ont déjà été observés dans ce secteur et ailleurs dans les basses terres du Saint-Laurent. Un document d'information intitulé : La présence de gaz naturel sur le territoire, note d'information a également été transmis aux membres du Comité.

D. Roy mentionne qu'il a déjà observé un phénomène similaire sur la rivière Mascouche.

Une discussion a eu lieu notamment sur la situation observée, sur les résultats d'analyse, sur la présence de cette fosse d'eau à cet endroit, sur la proximité du site d'enfouissement, sur la configuration observée de la fosse d'eau (forme rectangulaire qui semblait bien délimité) suite à la fonte des neiges. Suite à cette discussion, les membres du Comité de vigilance demeurent inquiets et demande que le Comité de vigilance adresse une lettre à Mme Beauchamp, Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour lui faire part de nos inquiétudes et de

notre insatisfaction suite aux réponses du représentant du ministère. Il est de plus soulevé qu'il est de notre devoir comme membre du Comité de vigilance et comme comité de porter à son attention nos inquiétudes.

R. Cyr se demande si le propriétaire du terrain n'aurait pas pu fournir certaines explications. Il se questionne également sur le fait que le centre de la fosse n'était pas gelé malgré qu'il ne semble pas avoir de mouvement d'eau. Il mentionne qu'il lui reste encore plusieurs interrogations. A. Rochon indique que pour le CCEQ le dossier est clos. Pour de plus amples détails sur ces phénomènes, il invite les membres du Comité à contacter le représentant du MRNF. R. Cyr indique qu'il a plusieurs questions qui pourrait être adressée au représentant du MRNF. À ce sujet, il mentionne qu'il les fera parvenir au secrétaire du Comité pour que celui-ci les adresse au nom du Comité au représentant du MRNF et ceci dans le but d'officialiser ces questions.

## **6. Suivi des plaintes**

Le document Registre des plaintes vs BFI, Épisodes du 1<sup>er</sup> janvier au 17 avril 2009 a été transmis aux membres du Comité. Six plaintes ont été enregistrées durant cette période. Il est souligné par le représentant du CCPL que les citoyens, à cette période-ci de l'année, seront plus régulièrement à l'extérieur et qu'ainsi les plaintes, notamment d'odeurs, seront plus nombreuses et ce, particulièrement au niveau des rues Chantal, Jean-Pierre, Monique et du Parc Desrosiers.

J.C. Marron précise que la remise en activité des lignes de neutralisant sur les véhicules se fera dans les jours à venir. De plus, suite aux commentaires, la ligne mobile sera installé au bassin de lixiviat.

## **7. Prochaine rencontre ou calendrier de rencontres du Comité**

La prochaine rencontre du Comité est fixée le jeudi 10 septembre 2009, 18h00, à la salle de conférence, MRC Les Moulins, 148, rue Saint-André, Terrebonne. Toutefois, si un Décret gouvernemental est émis, les membres du Comité de vigilance demandent qu'une rencontre soit tenue avant celle fixée en septembre 2009 et ce, afin que le décret leur soit présenté.

## **8. Varia :**

## **LISTE DES DOCUMENTS**

Document 1 : BFI, Liste des documents transmis au MDDEP, du 13 janvier au 14 avril 2009.

Document 2 : MDDEP, Registre des plaintes vs LES BFI/UTL, Épisodes du 1<sup>er</sup> janvier au 17 avril 2009.

Document 3 : Rapports d'inspection CCEQ des 2009-03-09 et 2009-03-11

Document 4 : Lettre de réponse suite à une plainte sous la signature de Hélène Proteau, directrice régionale par intérim, CCEQ, le 3 avril 2009.

Document 5 : Lettre au propriétaire du terrain, sous la signature de Sylvie Houde, coordonnatrice contrôle, secteurs industriel et municipal, CCEQ, le 23 mars 2009.

Document 6 : MNRF, La présence de gaz naturel sur le territoire, Note d'information, Jean-Yves Laliberté, ing., 24 avril 2009.

Document 7 : MNRF, Régions à risques du Québec susceptibles de contenir du gaz naturel.

Rédigé le 12 mai 2009

Révisé le

AL/

**Comité de vigilance**  
**Lieu d'enfouissement sanitaire**  
**BFI Usine de triage Lachenaie ltée**

**Compte rendu**  
**Rencontre du 10 septembre 2009, à compter de 18h00**

Tenue à la salle de conférence  
MRC Les Moulins  
148, rue Saint-André  
Terrebonne

**Étaient présents :**

MRC Les Moulins, monsieur Daniel Pilon,  
MRC L'Assomption, madame Monica Gaudet,  
CMM, monsieur Simon Lafrance,  
Ville de Terrebonne, monsieur Daniel Vaillancourt,  
Ville de Mascouche, madame Lyne Talbot,  
Ville de Repentigny, monsieur Ghislain Bélanger,  
Carrefours des Fleurs (Ville de Terrebonne), monsieur Renaud Lemieux,  
Comité des Citoyens de la Presqu'île-Lanaudière (Repentigny) (CCPL), monsieur René Cyr, accompagné de monsieur François Valiquette, observateur,  
Représentant des citoyens Ville de Mascouche, monsieur Dominique Roy,  
Représentants des citoyens Ville de Charlemagne, monsieur Sylvain Crevier,  
Secrétaire du Comité de vigilance, monsieur Alain Lavoie.

**Invités :**

BFI, Usine de Triage Lachenaie ltée, monsieur Jean Claude Marron,  
MDDEP, monsieur Luc Champagne, (DRAE, Lanaudière),  
MDDEP, monsieur Jean Mbaraga, (Direction des évaluations environnementales).

**Étaient absents :**

Ville de Charlemagne, monsieur Bernard Boudreau,  
Consortium L'Écho-Logique, monsieur Stéphane Leclerc.

**1. Désignation d'un président d'assemblée**

Il est proposé par Daniel Pilon secondé par Ghislain Bélanger de désigner le Secrétaire président d'assemblée.

Adopté à l'unanimité.

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par René Cyr secondé par Daniel Pilon d'adopter l'ordre du jour modifié par l'ajout au point 7 : varia, les sujets suivants : Acheminement de plaintes; Dépôt de lettres.

Adopté à l'unanimité

## **3. Adoption et suivi du compte rendu de la rencontre du 28 avril 2009**

Il est proposé par Simon Lafrance secondé par Renaud Lemieux d'adopter le compte rendu de la rencontre du 28 avril 2009.

Adopté à l'unanimité

Suivi du compte rendu de la rencontre du 28 avril 2009

Concernant le suivi du compte rendu du 27 janvier 2009 au sujet : Le point : Travaux des compacteurs sur les zones hautes - horaire - précisions et le bruit en provenance du site, R. Cyr soulève qu'il a eu, cet été, beaucoup plaintes concernant le bruit et visant les périodes de 6h00 à 8h00 ainsi qu'en soirée. J.C. Marron indique que les travaux se faisaient à ce moment sur les zones hautes et qu'on lui avait confirmé que les mesures d'atténuation étaient suivies. Il effectuera des vérifications additionnelles et en informera les membres du Comité en conséquence.

Sur le suivi du compte rendu du 27 janvier 2009 au point 5 : Le point : Mesures d'atténuation des odeurs envisagées par BFI (entre autres résultats des essais des matériaux de recouvrement), J.C. Marron indique que le rapport présentant les résultats de l'étude fait partie des documents soumis dans le cadre de la démarche visant le Décret ainsi que dans les documents soumis pour la demande de certificat d'autorisation et ce, afin de pouvoir utiliser la méthode proposée de recouvrement journalier (mélange de fluff (30 cm) recouvert de sol (20 cm.)). Le mélange de fluff et de sol sera malaxé à l'aide d'une herse avant de remettre par-dessus des matières résiduelles. J.C. Marron vérifiera si l'utilisation des herses sera bruyante.

Concernant le sujet 5 du compte rendu du 28 avril 2009 : Vigilance particulière demandée par des citoyens riverains, R. Cyr informe les membres du Comité qu'il n'a pas pu transmettre au Secrétaire les questions à être adressée au représentant du MRNF. Il indique qu'il demandera que ce point soit inscrit à l'ordre du jour de la prochaine rencontre.

Quant au point 6 : Suivi des plaintes, R. Cyr souligne le nombre de plaintes élevées à l'été en lien avec des épisodes d'odeurs. Il mentionne que les épisodes d'odeurs ont dépassé, selon lui, les modélisations présentées au BAPE par BFI soit 9 heures par mois. De plus, il souligne que plusieurs épisodes ont également été relevés par le Comité des odeurs. Ainsi, malgré les gestes posés par BFI, il n'a pas senti d'amélioration.

J.C. Marron mentionne que les mois de juillet et août sont historiquement la période la plus difficile pour les odeurs. Suite aux constats qui ont été effectués et les plaintes reçues, BFI a intensifié l'arrosage le matin ainsi que l'utilisation d'agent neutralisant. Les lignes de neutralisants étaient en opérations et tous les compacteurs sont équipés de neutralisants. Suite à la délivrance du certificat d'autorisation qui est à l'analyse actuellement, il mentionne que BFI pourra alors utiliser la nouvelle méthode de recouvrement.

Concernant l'attente à la balance des camions contenant des boues municipales, J.C. Marron rappelle que les boues municipales sont traitées avec des agents neutralisants lors du chargement par l'expéditeur. R. Cyr demande si BFI effectue des vérifications sur ces chargements car selon les informations qu'il a recueillies auprès de ses collègues de travail, celles-ci ne le seraient pas. J.C. Marron effectuera les vérifications requises et en informera les membres du Comité à la prochaine rencontre.

Les membres du Comité demande à BFI de dresser le portrait des plaintes en produisant un graphique présentant celles-ci par problématiques tels que odeurs, bruit, etc. et ce, pour les quatre dernières années afin de pouvoir en faire une analyse plus fine et de mieux identifier les résultats suite aux gestes ou actions posées.

#### **4. Présentation du Décret 827-2009 concernant la délivrance d'un certificat d'autorisation à BFI Usine de triage Lachenaie pour la réalisation du projet d'agrandissement du secteur nord du lieu d'enfouissement technique de Lachenaie sur le territoire de la Ville de Terrebonne**

J. Mbaraga présente le Décret 827-2009 aux membres du Comité. J. Mbaraga et L. Champagne ont répondu à toutes les questions soulevées.

#### **5. Décret 827-2009 : Suivi**

J.C. Marron mentionne selon l'article 72 du REIMR, l'exploitant d'un lieu d'enfouissement doit former un comité de vigilance. BFI souhaite traiter ce sujet à la prochaine rencontre. Par contre, il souligne que la volonté de BFI est de reconduire les membres actuels du Comité, ceci répondant très largement aux exigences de l'article 72 du REIMR. Par contre, le Consortium l'Écho-Logique serait remplacé par le Comité environnemental des Moulins.

R. Cyr, dépose et fait la lecture d'une lettre du CCPL-Lanaudière proposant le remplacement du Consortium l'Écho-Logique par le Conseil régional de l'Environnement de Lanaudière (CREL).

Suite aux discussions, il est proposé par Daniel Vaillancourt secondé par Daniel Pilon que les propositions pour désigner des membres ou inviter des organismes à joindre le

Comité soient transmises à BFI à l'attention de J.C. Marron et ce, pour la prochaine rencontre.

Adopté à l'unanimité

Le Secrétaire actuel du Comité, précise que selon l'article 72 du REIMR, il n'y a plus de secrétaire désigné par le Ministre. Ainsi, il confirme qu'il en est à sa dernière participation au Comité de vigilance BFI – Lachenaie.

#### **6. Prochaine rencontre.**

La prochaine rencontre du Comité est fixée le mardi 1<sup>er</sup> décembre 2009, 18h00, à la salle de conférence, MRC Les Moulins, 148, rue Saint-André, Terrebonne.

#### **7. Varia**

- Acheminement de plaintes

R. Cyr dépose une lettre du CCPL datée du 10 septembre 2009 demandant au Comité de vigilance de s'assurer que la procédure de traitement des plaintes soit adéquate et que le principe de confidentialité des plaignants soit respecté. J.C. Marron précise et confirme que les informations transmises à BFI ne contiennent aucune information ou renseignement à caractère nominatif. Il souligne que BFI a remis en place le suivi des odeurs (comme l'été 2007) dans le secteur de la Presqu'île et ce, suite au constat de l'augmentation des plaintes concernant les odeurs. Ceci expliquerait la présence d'un véhicule et d'un observateur dans ce secteur.

- Dépôt de lettres.

Les lettres ont été déposées aux points 5 et varia : Acheminement de plaintes.

- Remerciement au Secrétaire du Comité

Il est proposé par Dominique Roy secondé par D. Pilon de remercier le Secrétaire du Comité de vigilance BFI – Lachenaie pour la qualité de son travail, la diplomatie, la dextérité et l'intégrité qu'il a démontré tout au long de son mandat.

Adopté à l'unanimité

## LISTE DES DOCUMENTS

- Document 1 : BFI, Liste des documents transmis au MDDEP, du 15 avril au 28 août 2009.
- Document 2 : MDDEP, Registre des plaintes vs LES BFI/UTL, Épisodes du 1<sup>er</sup> janvier au 9 septembre 2009.
- Document 3 : Décret 827-2009 concernant la délivrance d'un certificat d'autorisation à BFI Usine de triage Lachenaie pour la réalisation du projet d'agrandissement du secteur nord du lieu d'enfouissement technique de Lachenaie sur le territoire de la Ville de Terrebonne.
- Document 4 : Extrait du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles, articles 72 à 78.
- Document 5 : Lettre adressée à Madame Lyne Beauchamp, Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Comité de vigilance BFI – Lachenaie – Situation particulière rapportée, par le Comité vigilance BFI – Lachenaie, 30 juin 2009.
- Document 6 : Rapport de Dr. Chapuis à BFI, Dégazage d'une mare située sur un terrain voisin de la propriété de BFI, 21 août 2009.
- Document 7 : Lettre adressée au Secrétaire du Comité de vigilance BFI - Lachenaie, Demande de remplacement du groupe Consortium l'Écho-Logique par CCPL-Lanaudière, 10 septembre 2009.
- Document 8 : Lettre adressée au Secrétaire du Comité de vigilance BFI - Lachenaie, Confidentialité des plaignants par CCPL-Lanaudière, 10 septembre 2009.

Rédigé le 18 septembre 2009

Révisé le 5 octobre 2009

AL/

**Comité de vigilance**  
**Lieu d'enfouissement technique**  
**BFI Usine de triage Lachenaie Itée**

**Compte rendu**  
**Rencontre du 1<sup>er</sup> décembre 2009, à compter de 18 h**

Tenue à la salle de conférence  
MRC Les Moulins  
148, rue Saint-André  
Terrebonne

**Étaient présents :**

MRC Les Moulins, monsieur Daniel Pilon,  
MRC L'Assomption, madame Monica Gaudet,  
CMM, monsieur Simon Lafrance,  
Ville de Terrebonne, monsieur Daniel Vaillancourt,  
Ville de Mascouche, madame Lyne Talbot,  
Ville de Repentigny, monsieur Ghislain Bélanger,  
Carrefours des Fleurs (Ville de Terrebonne), monsieur Renaud Lemieux,  
Comité des Citoyens de la Presqu'Ile-Lanaudière (Repentigny) (CCPL), monsieur René Cyr,  
Consortium Écho-Logique, monsieur Stéphane Leclerc,  
BFI, Usine de Triage Lachenaie Itée, monsieur Jean-Claude Marron,  
Représentant des citoyens, Ville de Mascouche (président), monsieur Dominique Roy,  
Secrétaire du Comité de vigilance, madame Josée Bergeron.

**Invités :**

MDDEP, monsieur Luc Champagne, (DRAE, Lanaudière).

**Étaient absents :**

Ville de Charlemagne, monsieur Bernard Boudreau,  
Représentants des citoyens Ville de Charlemagne, monsieur Sylvain Crevier,

**1. Désignation d'un président d'assemblée**

Pour initier la réunion, M. Marron demande aux membres du Comité si quelqu'un souhaite proposer un président. M. Roy manifeste son intérêt à assumer cette fonction. M. Vaillancourt, secondé par Mme Talbot, propose que M. Roy soit désigné président.

Adopté à l'unanimité.

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. Cyr, secondé par Mme Gaudet, d'adopter l'ordre du jour modifié par l'ajout au point 7 (Varia) des sujets suivants : Quantité de neutralisant utilisé sur une période d'un an; Émission du certificat d'autorisation.

Adopté à l'unanimité.

## **3. Adoption et suivi du compte rendu de la rencontre du 10 septembre 2009**

Il est proposé par M. Vaillancourt, secondé par M. Lafrance, d'adopter le compte rendu de la rencontre du 10 septembre 2009.

Adopté à l'unanimité

### Suivi du compte rendu de la rencontre du 10 septembre 2009

*Le point : Travaux des compacteurs sur les zones hautes - horaire - précisions et le bruit en provenance du site.* Après qu'il lui a été indiqué que les bouteurs ne fonctionnaient à faible vitesse qu'entre 6 et 7 h du matin, M. Marron indique qu'il a rappelé au responsable des opérations que la consigne était d'appliquer la réduction de vitesse jusqu'à 8 h. Pour le reste, les mesures d'atténuation sont suivies.

*Le point : Mesures d'atténuation des odeurs envisagées par BFI.* Après vérification, M. Marron indique que l'utilisation des herse pour le malaxage du mélange de fluff et de sol se fera à faible vitesse, et de jour uniquement. Il n'y aura donc pas de bruits significatifs associés à cette opération.

*Le point : Vigilance particulière demandée par des citoyens riverains.* M. Cyr indique que les questions qui n'avaient pu être transmises au MRNF avant la rencontre du 10 septembre 2009 ont été acheminées audit ministère.

*Le point : Suivi des plaintes.* Après mention par M. Cyr lors de la dernière réunion que ses collègues lui avaient indiqué que les boues municipales n'étaient pas traitées pour les odeurs, M. Marron indique que des vérifications ont été faites auprès des responsables de l'usine de la ville de Montréal qui ont confirmé que les boues étaient traitées vis-à-vis des odeurs. M. Cyr réaffirme que, d'après ses collègues de l'usine de la ville de Montréal, les boues ne sont toujours pas traitées pour les odeurs. M. Cyr et M. Marron effectueront des vérifications additionnelles et en informeront de façon détaillée les membres du Comité.

À la suite de la demande des membres du Comité, BFI a dressé un portrait des plaintes dans des graphiques présentant, pour les années 2003 à 2009, l'ensemble des plaintes et observations d'odeurs et de bruits. M. Marron indique que le nombre de plaintes annuel a diminué entre 2007 et 2009, passant de 400 à 195. Pour l'année 2009, les mois de juillet à septembre sont ceux avec le plus grand nombre de plaintes. Une amélioration du contrôle des odeurs avec la nouvelle technique de recouvrement journalier à base de fluff et de sol, est anticipée.

M. Cyr mentionne que la durée des épisodes d'odeurs a augmenté, même si le nombre a diminué, et que certains jours, l'odeur persiste durant toute la journée. M. Marron note que, d'après les observations faites dans le quartier de la Presqu'Île, en octobre et en novembre 2009, la durée de la grande majorité des épisodes d'odeurs est de 10 à 15 minutes. Il peut cependant y avoir plusieurs épisodes dans une même journée. M. Marron indique que les efforts pour diminuer les odeurs seront poursuivis.

Selon le graphique des plaintes de bruit, on note une diminution sensible du nombre de plaintes, avec 120 plaintes en 2005, 51 plaintes en 2006 et 21 plaintes de janvier 2009 à novembre 2009.

#### **4. Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement de Lachenaie**

M. Champagne indique que la délivrance du CA est retardée, car le dépôt de l'acte de fiducie pour la gestion post-fermeture fait l'objet d'un examen du contentieux. Les aspects techniques liés aux opérations et à l'aménagement du projet sont à la satisfaction du ministère. Le CA sera valide pour une durée de cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> août 2009. M. Marron mentionne que BFI respecte actuellement les exigences du décret.

M. Roy se questionne sur la quantité d'azote ammoniacal qui pourrait se retrouver à la rivière ou dans les bassins de traitement de la ville de Terrebonne. M. Champagne indique que les normes de rejet à l'égout de la municipalité tiennent compte de la charge et de la concentration. M. Marron ajoute que ces paramètres rencontreront les exigences du règlement 2008-47 de la CMM. M. Marron mentionne que BFI construira pour l'automne 2010 un réacteur biologique séquentiel avec chauffage de l'eau en hiver grâce à la chaleur de la centrale électrique. Des études seront réalisées pour s'assurer de la conformité relativement à l'azote ammoniacal.

M. Cyr demande de quelle façon sera comptabilisé le tonnage d'ici l'émission du nouveau CA. M. Champagne indique que la comptabilisation dans le cadre du nouveau décret s'est faite à compter du mois d'août 2009, ce qui correspond à la fin du précédent décret.

Il est entendu que M. Champagne présentera au Comité les exigences du CA lorsque ce dernier sera émis.

#### **5. Constitution du Comité de vigilance**

M. Marron, en reprenant le détail de l'article 72 du REIMR, indique que le Comité existant rencontre et excède les exigences légales de cet article. Il rappelle qu'il avait proposé le remplacement du Consortium Écho-Logique par un membre du Comité environnemental des Moulins, mais qu'il avait sous-estimé l'intérêt de M. Leclerc puisque celui-ci est présent ce soir. Dans ce contexte, et compte tenu de l'implication des membres actuels, de leur connaissance du dossier, de la très bonne représentativité du Comité et par respect pour les membres actuels, M. Marron propose, secondé par M. Pilon et M. Vaillancourt, de reconduire les mandats de l'ensemble des membres actuels dans le nouveau Comité.

Adopté à l'unanimité.

M. Lemieux suggère que M. Roy soit nommé président jusqu'au 31 décembre 2010 afin d'assurer la stabilité fonctionnelle du Comité. M. Cyr demande le vote.

Adopté à l'unanimité.

M. Marron suggère que Mme Bergeron de BFI agisse comme secrétaire du Comité, sans en être membre pour autant. M. Roy, secondé par M. Vaillancourt, propose Mme Bergeron comme secrétaire.

Adopté à l'unanimité

M. Cyr rappelle la proposition du CCPL d'introduire le CREL au sein du Comité en remplacement du Consortium; il présente brièvement l'organisme et invite les membres du Comité à consulter le site Internet du CREL. Il propose d'inviter d'autres membres, notamment un représentant des citoyens de Repentigny, à se joindre au Comité, comme le prévoit le REIMR en cas de consentement des membres. M. Cyr mentionne qu'il représente le CCPL, et non les citoyens de Repentigny. M. Cyr propose, secondé par M. Marron, de mettre au prochain ordre du jour un vote sur ce point.

Adopté à l'unanimité.

## **6. Prochaine rencontre.**

La prochaine rencontre du Comité est fixée au mardi 26 janvier 2010, à compter de 18 h, aux bureaux de BFI Canada, au 3779, chemin des Quarante-Arpents, à Terrebonne.

## **7. Varia**

- Quantité de neutralisant

M. Cyr demande à BFI quelle est la quantité de neutralisant utilisé au site sur une année, et de fournir la fiche signalétique du produit. M. Marron fera les vérifications requises et en informera les membres du Comité à la prochaine rencontre.

- Émission du certificat d'autorisation

M. Roy, secondé par M. Cyr, propose de sauter ce point puisqu'il a déjà été traité au point 4.

Adopté à l'unanimité.

## **LISTE DES DOCUMENTS**

Document 1 : BFI Canada, Liste des documents transmis au MDDEP, du 11 septembre au 30 novembre 2009.

Document 2 : CMM, Règlement numéro 2008-47 sur l'assainissement des eaux.

Document 3 : CCPL, Mission du CREL (extrait du site Internet du CREL)

Document 4 : BFI Canada, Compilation des plaintes, 2003 à 2009.

Document 5 : MDDEP, Articles 72 à 76 du REIMR.

Rédigé le 4 décembre 2009

JB/

**Comité de vigilance**  
**Lieu d'enfouissement technique**  
**BFI Usine de Triage Lachenaie ltée**

**Compte rendu**  
**Rencontre du 23 février 2010, à 18 h**

Tenue à la salle Möbius  
BFI Usine de Triage Lachenaie  
3779, chemin des Quarante-Arpents  
Terrebonne

**Étaient présents :**

MRC Les Moulins, monsieur Daniel Pilon,  
MRC L'Assomption, madame Monica Gaudet,  
CMM, monsieur Simon Lafrance,  
Ville de Terrebonne, monsieur Daniel Vaillancourt,  
Ville de Mascouche, madame Lyne Talbot,  
Ville de Repentigny, monsieur Ghislain Bélanger,  
Carrefours des Fleurs (Ville de Terrebonne), monsieur Renaud Lemieux,  
Comité des Citoyens de la Presqu'Ile-Lanaudière (Repentigny) (CCPL), monsieur René Cyr,  
Consortium Écho-Logique, monsieur Stéphane Leclerc,  
BFI Usine de Triage Lachenaie ltée, monsieur Jean-Claude Marron,  
Représentants des citoyens de la Ville de Charlemagne, monsieur Sylvain Crevier,  
Représentant des citoyens, Ville de Mascouche (président), monsieur Dominique Roy,  
Secrétaire du Comité de vigilance, madame Josée Bergeron.

**Invités :**

MDDEP, monsieur Luc Champagne, (DRAE, Lanaudière),  
MDDEP, monsieur Robert Livernoche (CCEQ).

**Était absent :**

Ville de Charlemagne, monsieur Bernard Boudreau.

**1. Adoption de l'ordre du jour**

M. Roy suggère d'inverser les points *Varia* et *Prochaine rencontre*. Il est proposé par M. Vaillancourt, secondé par M. Lemieux d'adopter l'ordre du jour modifié. Adopté à l'unanimité.

## **2. Adoption et suivi du compte rendu de la rencontre du 1<sup>er</sup> décembre 2009**

*Le point : Travaux des compacteurs sur les zones hautes – horaire – précisions et le bruit en provenance du site :* M. Cyr indique que plusieurs citoyens entendent encore des compacteurs circuler sur les zones en hauteur, entre 5 h 30 et 6 h du matin. Il demande à M. Marron de vérifier si l'horaire de travail est respecté. M. Marron vérifiera et informera le Comité à la prochaine rencontre.

*Le point : Suivi des plaintes :* Après mention par M. Cyr que les boues municipales n'étaient pas traitées pour les odeurs, M. Yves Normandin a contacté M. Davidson, surintendant des opérations à l'usine de traitement des eaux de la ville de Montréal. Ce dernier lui a indiqué que l'incinération est la méthode privilégiée pour la disposition des boues, mais que, lorsque les gâteaux doivent être acheminés au LET, du neutralisant d'odeurs est injecté directement dans la vis de transport des gâteaux. M. Cyr confirme qu'il a reçu la même information.

*Le point : Varia - Quantité de neutralisant :* M. Marron répond à la demande qui lui avait été faite le 1<sup>er</sup> décembre dernier et mentionne que 4 000 litres de neutralisant d'odeurs ont été utilisés durant l'année 2009. La fiche signalétique du produit (C.O. Floral) a été distribuée à tous les membres du Comité, tel que précédemment demandé par M. Cyr.

Il est proposé par M. Pilon, secondé par M. Lafrance, d'adopter le compte rendu de la rencontre du 1<sup>er</sup> décembre 2009. Adopté à l'unanimité

## **3. Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement de Lachenaie**

M. Marron, M. Champagne et M. Livernoche présentent le projet d'agrandissement et le contenu du C.A. Seules les questions relatives aux présentations sont incluses dans le compte rendu, mais les trois documents PowerPoint seront transmis aux membres du Comité avec le compte rendu final.

### Présentation de M. Marron :

M. Cyr demande quelle sera la hauteur maximale, par rapport au sol, de la zone actuellement en opération. M. Marron indique qu'elle sera de 40 m par rapport au sol, soit la même hauteur que celle autorisée en 2004.

M. Cyr aimerait savoir ce qu'il adviendra des impuretés lors du traitement des biogaz en vue de la production de gaz naturel. M. Marron explique qu'elles seront détruites dans une torchère à flamme invisible du même type que celles qui sont actuellement utilisées au site.

Présentation de M. Champagne :

M. Cyr demande si le tonnage maximal prévu dans le C.A. comprend le matériel de recouvrement. M. Champagne répond que non.

M. Ghislain Bélanger demande si la portion de tonnage autorisé non reçue une année pourrait être ajoutée au tonnage de l'année suivante. M. Champagne indique que non, parce que le tonnage maximal annuel ne peut être dépassé et que la durée d'opération est limitée dans le temps.

M. Champagne indique qu'un nouveau C.A. devra être déposé après cinq ans, mais qu'il n'y aura pas d'audiences publiques à ce moment.

M. Cyr demande qui assumera la surveillance des travaux lors de l'excavation des vieux déchets. M. Champagne explique qu'il s'agira d'un professionnel choisi par BFI UTL, mais que le ministère pourrait effectuer des visites de contrôle. M. Marron spécifie que les travaux seront effectués en période hivernale.

Après mention que les travaux effectués au-delà de 35 m d'élévation doivent être effectués entre 7 h et 19 h, M. Cyr demande si des restrictions d'horaire s'appliquent également aux travaux réalisés à moins de 35 m. M. Champagne mentionne qu'il n'y a aucune restriction sur ce point dans le décret.

Concernant la question du bruit, M. Champagne mentionne que des mesures sont prises dans le secteur de la Presqu'île et qu'un rapport doit être déposé. M. Marron ajoute que ces mesures sont effectuées lors des périodes critiques, en juin ou juillet, à l'habitation la plus proche du LET. En plus de la station de mesure, un observateur est sur place afin de déterminer la source des bruits mesurés par la station. Le niveau sonore est ensuite évalué par rapport au bruit ambiant lorsque le site est à l'arrêt.

M. Cyr demande après combien d'années il sera possible de valider les hypothèses sur la qualité de l'air. M. Champagne répond que BFI UTL devra déposer un rapport au début de la 4<sup>e</sup> année, mais que le ministère demande le résultat des campagnes de suivi annuel. M. Marron précise que, pour le H<sub>2</sub>S notamment, des mesures sont prises toutes les minutes, en amont et en aval du site, puis ramenées sur quatre minutes. Les milliers de données obtenues sont analysées en fonction de la direction des vents. En ce qui concerne les COV, après trois ans de suivi, entre 7 et 9 composés ont été détectés sur les 40 analysés. M. Marron indique que pour certains paramètres, les concentrations sont même plus élevées lorsque les vents soufflent en direction du site.

M. Cyr demande si c'est Richard Leduc qui a développé la modélisation pour ces mesures. M. Marron répond que M. Leduc (Ph.D. et fondateur de la firme AirMet Science Inc.) a développé le modèle de dispersion, mais que la méthode d'analyse fait appel à des modèles statistiques classiques.

M. Vaillancourt demande si le détail des montants dédiés au suivi post-fermeture est disponible. M. Marron indique qu'on le retrouve dans les documents relatifs à la demande de C.A. Il ajoute que les montants, qui s'élèvent actuellement à 16 millions (8 millions pour le secteur Est et 8 millions pour le secteur Nord), augmentent chaque année. À la fin

de 2010, environ 8,5 millions auront été réservés pour la cellule nord uniquement, un montant qui atteindra près de 14 millions dans 4 ans. M. Marron spécifie que seul le ministre peut autoriser la sortie de ces fonds et qu'ils sont obligatoirement dédiés à l'entretien du site.

M. Leclerc demande si un contrôle visuel des déchets est effectué au site et s'ils sont triés sur le terrain. M. Marron explique qu'il est impossible de les trier au LET, mais que le personnel est formé pour reconnaître les chargements problématiques. M. Champagne souligne que la nature des déchets est identifiée et contrôlée au moment de la signature d'un contrat avec un client, et que les matières dangereuses ne sont pas autorisées au site. M. Marron précise que la charge organique est l'élément principal du lixiviat, alors qu'il en serait autrement si le site recevait des matières dangereuses.

M. Lemieux demande si le LET reçoit des produits hospitaliers. M. Marron indique que oui, surtout des couches issues des services de radiologie. Il précise que, lorsque les détecteurs de radioactivité sonnent, un appareil est utilisé pour identifier les matières radioactives. Très rarement, lorsque la radioactivité d'un chargement dépasse les normes, le site fait appel à Énergie atomique du Canada qui prend alors les matières en charge.

#### Présentation de M. Livernoche :

M. Cyr souligne que les plaintes déposées au ministère ne sont pas toujours validées. M. Livernoche répond que la plainte doit être reçue durant les heures de bureau pour qu'un employé se déplace, mais que le ministère transmet les plaintes à BFI UTL et lui demande un relevé mensuel explicatif. M. Bélanger demande si le registre des plaintes peut être consulté, ce à quoi M. Livernoche répond par l'affirmative.

M. Bélanger demande si les recommandations du BAPE pour mettre en place des procédures accélérées de gestion des plaintes ont été appliquées. M. Livernoche mentionne que, jusqu'à présent, le ministère n'a pas jugé que ces mesures seraient utiles. Il ajoute qu'il a déjà été stipulé, il y a quelques années, que Urgence environnement ne se déplaçait pas pour des plaintes d'odeurs. M. Livernoche souligne cependant qu'en cas de bruit excessif, la police peut faire un constat. M. Marron rappelle que les citoyens peuvent utiliser en tout temps le numéro d'urgence de BFI Canada.

Il est mentionné que la firme engagée par BFI Canada effectuera des échantillonnages trois fois par année, et que le MDDEP en effectuera deux sur les trois, de façon conjointe. M. Livernoche explique que le ministère s'en tient maintenant à deux échantillonnages puisque ses résultats d'analyses sont conformes à ceux du promoteur.

M. Cyr demande si des analyses en continu des émissions à la sortie des torchères seront réalisées. M. Livernoche et M. Champagne répondent qu'il est déjà établi dans le REIMR que les torchères détruisent 98 % des composés autres que le méthane. M. Marron ajoute que la température, le paramètre le plus important pour la destruction des composés, est mesurée en continu.

#### **4. Vote sur la proposition du CCPL d'ajouter de nouveaux membres**

M. Cyr rappelle la proposition faite en décembre dernier d'inviter de nouveaux membres au Comité, soit le CREL et un représentant de Repentigny. Il souligne qu'il est un représentant du CCPL, et non de Repentigny, et que, selon les articles 72 et 73 du REIMR, BFI UTL peut inviter un représentant de Repentigny. M. Marron rappelle que la composition actuelle du comité excède déjà ce qui est prévu par la réglementation. Il ajoute, en accord avec M. Lemieux, que Repentigny est déjà bien représenté par M. Cyr. M. Marron, M. Vaillancourt et M. Pilon indiquent qu'ils souhaitent la reconduction du Comité actuel.

M. Vaillancourt demande à M. Leclerc quelles sont les intentions de Consortium Écho-Logique. M. Leclerc indique qu'après être resté présent mais distant, il compte désormais s'impliquer, mais entend demeurer neutre sur la question de l'ajout de nouveaux membres.

M. Cyr demande deux votes séparés pour l'ajout d'un représentant du CREL et l'ajout d'un représentant des citoyens de Repentigny.

Il a été entendu par les membres du Comité que le vote serait fait à main levée.

- Pour l'ajout d'un représentant du CREL : Pour : 3; Contre : 7. Proposition rejetée.
- Pour l'ajout d'un représentant des citoyens de Repentigny : Pour : 4; Contre : 6. Proposition rejetée.

Consortium Écho-Logique s'est abstenu de voter dans les deux cas.

Le Comité actuel reste inchangé, mais M. Vaillancourt mentionne que, dans l'éventualité où Écho-Logique cesserait de se présenter aux réunions, il faudrait rouvrir la question.

#### **5. Varia**

##### Remerciements au ministère

M. Vaillancourt, appuyé par le Comité, remercie les représentants du ministère de s'être déplacés pour expliquer les obligations du LET et comment le ministère encadrera le projet. Mr Roy félicite les représentants pour la qualité de leurs présentations.

##### Qualité de l'air

M. Marron mentionne que la qualité de l'air pourrait être une thématique abordée lors d'une prochaine rencontre. M. Leclerc propose que BFI UTL invite prochainement le Comité à visiter le site pour bien comprendre les opérations. M. Marron invite les gens intéressés à le signaler à Mme. Bergeron.

## **6. Prochaine rencontre.**

La prochaine rencontre du Comité est fixée au 1<sup>er</sup> juin 2010, à compter de 18 h, aux bureaux de BFI UTL, au 3779, chemin des Quarante-Arpents, à Terrebonne.

## **LISTE DES DOCUMENTS**

Document 1 : BFI Canada, Liste des documents transmis au MDDEP, du 23 octobre 2009 au 12 février 2010.

Document 2 : BFI Canada, Présentation de M. Marron.

Document 3 : MDDEP, Présentation de M. Champagne.

Document 4 : MDDEP, Présentation de M. Livernoche.

Rédigé le 4 mars 2010

JB/

**Comité de vigilance**  
**Lieu d'enfouissement technique**  
**BFI Usine de Triage Lachenaie ltée**

**Compte rendu**  
**Rencontre du 1<sup>er</sup> juin 2010, à 17h45**

Tenue à la salle Möbius  
BFI Usine de Triage Lachenaie  
3779, chemin des Quarante-Arpents  
Terrebonne

**Étaient présents :**

MRC Les Moulins, monsieur Daniel Pilon,  
MRC L'Assomption, madame Monica Gaudet,  
CMM, monsieur Simon Lafrance,  
Ville de Terrebonne, monsieur Daniel Vaillancourt,  
Ville de Mascouche, madame Lyne Talbot,  
Ville de Repentigny, monsieur Ghislain Bélanger,  
Carrefours des Fleurs (Ville de Terrebonne), monsieur Renaud Lemieux,  
Comité des Citoyens de la Presqu'Île-Lanaudière (Repentigny) (CCPL), monsieur René Cyr,  
Consortium Écho-Logique, monsieur Stéphane Leclerc,  
BFI Usine de Triage Lachenaie ltée, monsieur Jean-Claude Marron,  
Représentant des citoyens, Ville de Mascouche (président), monsieur Dominique Roy,  
Secrétaire du Comité de vigilance, madame Diane Larin.

**Invités :**

AirMet Science Inc., monsieur Richard Leduc Ph.D.  
BFI Usine de Triage Lachenaie ltée, monsieur André Chulak, coordonnateur.

**Étaient absents :**

Représentants des citoyens de la Ville de Charlemagne, monsieur Sylvain Crevier,  
Ville de Charlemagne, monsieur Bernard Boudreau.

### **1. Visite du site pour les membres intéressés**

À l'exception de M. Vaillancourt, M. Bélanger et Mme Larin, tous les autres membres présents à la rencontre ont participé à la visite du site

### **2. Adoption de l'ordre du jour**

M. Cyr suggère d'ajouter le vote pour la nomination de Diane Larin au rôle de secrétaire du Comité de vigilance. Le vote se fait immédiatement afin de lui permettre d'assumer son rôle sans plus attendre et de prendre les notes de la réunion.

M. Cyr demande si la discussion sur les odeurs doit être ajoutée au varia. M. Marron suggère de l'aborder lors des discussions de ce thème prévu au point 4.

Il est proposé par M. Vaillancourt, secondé par M. Leclerc, d'adopter l'ordre du jour modifié. Adopté à l'unanimité.

### **3. Adoption et suivi du compte rendu de la rencontre du 23 février 2010**

*Le point : Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement de Lachenaie* – M. Cyr demande précision à savoir si la hauteur au dessus du niveau du sol sera de 40 m ou de 48 m. M. Marron confirme que cela sera de 40 m par rapport au profil du terrain environnant.

*Le point : Présentations de Messieurs Champagne et Livernoche* : M. Roy demande s'il y a des points à soulever sur la documentation fournie relative à la loi et pour lesquels des textes seraient à changer car le compte rendu deviendra officiel par la suite. Aucune contestation n'est faite.

*Le point : Vote sur la proposition du CCPL d'ajouter de nouveaux membres* : Aucun commentaire sur ce point.

*Le point : Varia – Remerciement aux représentants du Ministère pour leurs présentations* – M. Marron confirme que cela a été fait.

Il est proposé par M. Lemieux, secondé par M. Bélanger, d'adopter le compte rendu de la rencontre du 23 février 2010. Adopté à l'unanimité

### **4. Programme de suivi de la qualité de l'air chez BFI-UTL**

Après une présentation de son expérience de 38 ans dans le domaine de la qualité de l'air, M. Richard Leduc fait une présentation du programme de suivi de la qualité de l'air qui est en place chez BFI-UTL depuis plusieurs années. La présentation power-point sera jointe à la version finale du compte-rendu de réunion.

Après la présentation de M. Leduc, un échange a lieu sur deux thèmes principaux : soit la qualité de l'air et les odeurs. Le résumé de cet échange est présenté ci-après avec certains compléments apportés par M. Leduc. Par ailleurs il est entendu, suite à une demande de M. Cyr que M. Richard Leduc pourra répondre par écrit aux questions ultérieures des membres du comité.

Point 1 : M. Cyr demande si le fait que l'échelle de mesure du gaz méthane soit limitée à 200 ppm conduit à des risques importants de sous estimer les concentrations réelles pour le méthane :

M. Leduc indique que le choix de l'échelle 0-200 a été fait pour garder une précision acceptable dans les mesures de concentration. En effet la valeur moyenne pour la station Nord est de 11.03 ppm et le % du nombre de mesures excédant 200 ppm est de 0,23%. Donc, la majorité du temps les valeurs mesurées sont inférieures à 200 ppm. Si l'on prend l'hypothèse d'une valeur réelle de 1 000 ppm lors des épisodes de dépassement de 200 ppm (hypothèse très sécuritaire) la valeur moyenne passerait de 11.03 à 12.7 ppm. Le choix de l'échelle 0-200 pour le méthane est donc pleinement justifié dans le cas du site de BFI-UTL.

Point 2 : M. Cyr demande si lors de la mesure de ces valeurs élevées il y a des constats d'odeurs.

M. Marron répond que des recherches de corrélations sur un grand nombre de mesures et d'observations d'odeurs ont été réalisées par M. Leduc. Aucune corrélation n'a été constatée entre les concentrations de H<sub>2</sub>S et CH<sub>4</sub> et les constats d'odeurs. Ce constat a conforté BFI dans le fait de privilégier des observateurs dans les quartiers avoisinants plutôt que des mesures.

Point 3 : M. Cyr demande si l'on sait pourquoi il y a apparition de pic de concentration.

M. Marron indique que les conditions météo sont le facteur principal pouvant expliquer les pics (lors de vents faibles le matin et le soir). Selon M. Leduc, le caractère turbulent des mouvements de la masse d'air ainsi que les conditions diurnes et nocturnes peuvent expliquer l'apparition de pics. Ceci explique d'une part pourquoi il est impossible, la plupart du temps, de lier un événement particulier sur le site à un épisode d'odeur. D'autre part ceci explique pourquoi la majorité des épisodes d'odeurs sont d'une durée inférieure à 20 mn.

Pour ces différentes raisons BFI est arrivée à la conclusion que le traitement des odeurs à la source, autant que possible, est la méthode à privilégier.

Point 4 : M. Cyr demande si les directions de vent constatées au sol peuvent être différentes de celles mesurées par la station météo.

M. Leduc précise que lorsque les vents sont faibles il peut être difficile de définir une direction précise du vent. On constate qu'une augmentation de la vitesse du vent dans les directions de vent en provenance du site s'accompagne d'une réduction des concentrations.

Point 5 : M. Cyr demande ce qui va être fait pour réduire les inconvénients associés au site.

M. Marron indique que la séquence de remplissage du site, telle que présentée dans la dernière demande de certificat d'autorisation, vise à combler le plus rapidement possible (2 à 3 ans) le côté Est du site de façon à éloigner les opérations des habitations les plus proches et à constituer une barrière antibruit efficace. Entre temps on vise dès cette année à réduire la surface ouverte de la cellule, travailler à réduire la perméabilité du recouvrement journalier et maintenir en service les systèmes anti-odeurs en place. En ce qui concerne les compacteurs, trois sont actuellement équipés d'un système de neutralisation. Ces trois compacteurs sont utilisés environ 80% du temps d'exploitation. Un nouveau compacteur devrait entrer en service sous peu. Il sera également équipé d'un système de neutralisation.

Point 6 : M. Cyr demande s'il y a possibilité les fins de semaine et les jours fériés de débiter les opérations un peu plus tard.

M. Marron va faire les vérifications sur ce point et transmettra les réponses par courriel dès que possible et avant la prochaine réunion.

## **5. Varia**

Le point relatif aux inconvénients (Odeurs et bruit) proposé par M. Cyr a été traité dans la foulée des questions relatives au suivi de la qualité de l'air.

## **6. Prochaine rencontre**

La prochaine rencontre du comité est fixée au 21 septembre 2010, à compter de 18 h aux bureaux de BFI-UTL, au 3779, chemin des 40 Arpents, à Terrebonne. À cette rencontre il est proposé d'inviter la toxicologue Mme Marie-Odile Fouchécourt pour nous faire une présentation de l'étude des risques toxicologiques faite pour le site de BFI-UTL

## **LISTE DES DOCUMENTS**

Document 1 : Liste des documents transmis au MDDEP, du 13 février au 14 mai 2010

Document 2 : AirMet Science Inc., présentation de M. Richard Leduc

Rédigé le 16 juin 2010

JCM/dl

**Comité de vigilance**  
**Lieu d'enfouissement technique**  
**BFI Usine de Triage Lachenaie ltée**

**Compte rendu**  
**Rencontre du 21 septembre 2010, à 18h00**

Tenue à la salle Möbius  
BFI Usine de Triage Lachenaie  
3779, chemin des Quarante-Arpents  
Terrebonne

**Étaient présents :**

CMM, monsieur Simon Lafrance,  
Comité des Citoyens de la Presqu'Ile-Lanaudière (Repentigny), monsieur René Cyr,  
Consortium Écho-Logique, monsieur Stéphane Leclerc,  
MRC L'Assomption, monsieur Léo Fradette,  
Représentant des citoyens, Ville de Mascouche (président), monsieur Dominique Roy,  
Représentant des citoyens, Ville de Terrebonne, monsieur Renaud Lemieux,  
Ville de Repentigny, monsieur Ghislain Bélanger,  
Ville de Terrebonne, monsieur Daniel Vaillancourt,  
BFI Usine de Triage Lachenaie ltée, monsieur Jean-Claude Marron,  
BFI Usine de Triage Lachenaie ltée, monsieur André Chulak,  
BFI Usine de Triage Lachenaie ltée (secrétaire du comité de vigilance) madame Diane Larin.

**Invitée :**

Sanexen Service environnementaux, madame Marie-Odile Fouchécourt.

**Étaient absents :**

MRC Les Moulins, monsieur Daniel Pilon,  
Représentant des citoyens, Ville de Charlemagne, monsieur Sylvain Crevier,  
Ville de Charlemagne, monsieur Bernard Boudreau,  
Ville de Mascouche, madame Lyne Talbot.

### **1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. Lemieux, secondé par M. Vaillancourt, d'adopter l'ordre du jour modifié en avançant le point 5 au point 3 pour la nomination de M. Chulak en remplacement de M. Marron, en décalant les points 3 et 4 aux points 4 et 5, en ajoutant au point 6 : varia, le sujet suivant : Discussion concernant la ligne d'urgence

Adopté à l'unanimité

### **2. Adoption et suivi du compte rendu de la rencontre du 1<sup>er</sup> juin 2010**

*Le point : Programme de suivi de la qualité de l'air chez BFI UTL – possibilité de débiter les opérations un peu plus tard les fins de semaine et les jours fériés – M. Cyr demande ce que BFI UTL envisage faire.*

M. Chulak confirme qu'il y aurait possibilité de décaler d'une heure les opérations les samedis, soit de 7h00 à 14h00 au lieu de 6h00 à 13h00. Cela n'est pas encore en application mais pourrait l'être dans le futur si le comité indiquait son intérêt pour une telle mesure.

Suite à la rencontre du comité, M. Chulak a consulté à nouveau la direction les informant que le comité souhaitait ce décalage d'horaire malgré le début de la période automne/hiver. Afin de satisfaire à cette demande, la décision a été prise de mettre cette modification en vigueur dès samedi le 9 octobre 2010. Une copie du mémo envoyé à la clientèle sera jointe à la version finale du compte-rendu de la réunion.

Pour les jours fériés, cela demeure à vérifier et sera en suivi lors de la prochaine réunion.

### **3. Remplacement de M. Jean-Claude Marron par M. André Chulak sur le comité de vigilance**

M. Marron mentionne la longue expérience de M. Chulak au sein de BFI UTL et son implication entre autre auprès du comité de citoyens des odeurs.

Il est proposé par M. Vaillancourt, d'adopter le remplacement de M. Marron par M. Chulak et de remercier M. Marron pour ses bons services rendus, ce qui est secondé par M. Lemieux et appuyé unanimement par le comité.

Adopté à l'unanimité

### **4. Présentation des résultats de l'étude toxicologique par Sanexen**

Mme Fouchécourt, Ph. D. directrice de projets – Analyse de risques chez Sanexen Services Environnementaux, fait la présentation de l'étude des risques toxicologiques et considération des données de suivi de la qualité de l'air 2007-2009 faite pour le lieu d'enfouissement technique de Lachenaie. L'étude a été faite avec le maximum de prudence possible afin de respecter les normes du Ministère de la Santé (plus élevées que les autres). La présentation power-point sera jointe à la version finale du compte-rendu de la réunion.

Entre autres points discutés pendant et après la présentation de Mme Fouchécourt, celui qui revient le plus souvent est le facteur de risque, les membres du comité veulent savoir si les résultats de l'étude démontrent un danger pour la santé des résidents dans le voisinage du site BFI UTL. Mme Fouchécourt se fait rassurante en confirmant qu'en considération des conclusions de l'étude il y a absence de risque à court, moyen et long termes.

Les points suivants ont été abordés :

Point 1 : M. Vaillancourt demande si les bruits de fond et les proportions données ayant servies à la conclusion de cette étude seront vus en détail.

Mme Fouchécourt mentionne qu'elles n'ont pas été traitées dans la présentation. En effet les résultats obtenus étant très inférieurs aux normes il y a absence de risque donc absence d'intérêt à leur présentation.

M. Marron indique que la présentation faite par M. Leduc de AirMet Science sur les COV et H2S lors de la rencontre du 1<sup>er</sup> juin 2010 comprenait l'information que la contribution du site était nulle ou négligeable.

Point 2 : M. Lemieux est plus concerné par les maladies pulmonaires que par les risques de cancer et s'informe à cet effet.

Mme Fouchécourt répond qu'absolument tous les effets sur la santé sont regardés par cette étude dont la conclusion démontre une absence de risque à court, moyen et long terme pour les résidents tout autant en ce qui a trait aux problèmes respiratoires que pour les autres maladies.

Point 3 : M. Vaillancourt demande si l'évaluation des effets psychosociaux avait été prise en compte dans cette étude.

Mme Fouchécourt répond que l'étude présentée ne prend en compte que les risques toxicologiques. Les effets psychosociaux ne sont pas traités dans cette étude.

Point 4 : M. Vaillancourt s'informe sur l'incidence des odeurs de COV et H2S à savoir si l'odorat pourrait être plus sensible que l'instrument les ayant captées.

Mme Fouchécourt mentionne que cela peut dépendre de la substance. Certaines odeurs sentent très mauvais mais ne sont aucunement toxiques, comme le H2S et les déchets. Le danger n'est pas du tout proportionnel à l'intensité des odeurs.

Point 5 : M. Cyr demande si la poussière générée par le site est contaminée?

Mme Fouchécourt répond que leur étude n'en a pas tenu compte.

M. Marron mentionne que selon l'étude de modélisation d'Odotech cela n'a pas d'impact.

M. Cyr demande s'il est possible de recevoir une copie du rapport d'Odotech? Oui, l'addendum «Note technique – Étude de la dispersion des particules du site d'enfouissement sanitaire de la compagnie BFI UTL» de février 2008 sera joint à la version finale du compte-rendu de la réunion.

Point 6 : M. Bélanger demande s'il existe un comparable des effets toxiques dans les maisons, avant que le site BFI UTL soit en opération et maintenant?

Mme Fouchéchourt répond qu'il faudrait être en mesure d'évaluer ce que cela était avant. Par contre, les données actuelles démontrent une contribution presque nulle du site pour l'ensemble des facteurs; concentration et effets minimes; le biogaz comporte des substances toxiques mais sa très faible concentration est captée au fur et à mesure, donc absence de risque.

Point 7 : M. Vaillancourt demande si avec le lixiviat il y aura la même décroissance au courant des années futures que sur les chartes au niveau des COV et H2S ?

M. Marron confirme que oui.

## **5. Bilan des odeurs au cours des derniers mois**

M. Roy mentionne que des plaintes auraient été faites par des citoyens de la Ville de Repentigny au MDDEP.

M. Bélanger demande à quelle fréquence nous recevons rapport de ces plaintes et quelles sont les mesures que nous prenons afin de palier à celles-ci.

M. Chulak indique que le MDDEP envoie un rapport mensuel chez BFI. Le dernier démontrait une quantité plus importante de plaintes fin juillet et août en ce qui a trait aux odeurs de déchets mais non pour les biogaz. Le pic a été atteint le 31 août, journée dont les arrivages étaient normaux mais dont les conditions météorologiques expliquent le résultat, lequel est comparable à la même période l'an passé. L'action immédiate lors de la réception de plaintes est d'aviser nos opérations pour que l'emplacement des activités soit déplacé. Agir au niveau des activités au front de déchets.

BFI UTL fait des démarches importantes afin de minimiser les impacts d'odeur; des clôtures mobiles ont été ajoutées aux rampes d'aspersion permanentes qui fonctionnent 24 h sur 24, 7 jours sur 7; un 4<sup>ème</sup> compacteur est équipé pour arrosage direct sur le front de déchets; le développement de la zone du site pour éloigner nos activités du secteur est accéléré, cela prendra environ 1 an ½ au lieu de 2 à 3 ans. Il y aura un talus recouvert le long de la zone Est. Un deuxième camion à eau (agent neutralisant) a été ajouté.

Les membres du comité des odeurs se réunissent quatre fois par année pour discuter des solutions adéquates. Durant la période d'été, une vigile sillonne les rues du secteur de la presqu'île de 5h00 à 22h00, soit 17 heures par jour de juillet à septembre afin de déceler les odeurs présentes. Elle reçoit des commentaires de citoyen. S'il y a observation d'odeur, la consigne est de demeurer sur place tout au long pour l'analyse.

M. Chulak confirme que les membres de la vigile et du comité d'odeur ont fait régulièrement des observations durant l'été 2010. Les résultats recueillis sont semblables aux années précédentes sur le pourcentage du temps avec présence d'odeur. M. Chulak rappelle que la simulation effectuée par Odotech allait dans le même sens.

M. Cyr considère que ces résultats sont minimes par rapport à ses propres observations d'odeur de même que celles que lui ont rapportées certains citoyens.

M. Cyr demande s'il est possible d'obtenir une copie du rapport des données récoltées par la vigile entre le 1<sup>er</sup> juin et le 22 août? M. Chulak dit que cela est possible. Une copie du rapport est jointe à la présente version finale du compte-rendu de la réunion. Le constat faisant suite aux observations est le suivant :

#### « Constat

- Pour l'été 2010 l'odeur dominante est celle des déchets, avec des pourcentages variant entre 1,5% (Perceptible) et 1% (Très perceptible)
- Les pourcentages globaux des épisodes d'odeurs en 2007 et 2010 sont du même ordre de grandeur ou inférieur aux valeurs obtenues par modélisation en 2007.
- On note un pourcentage d'odeurs « très perceptible » en 2010 inférieur à la valeur modélisée par Odotech mais nettement supérieur à la valeur compilée en 2007. ( 0,99% vs 0,17%).

Ces résultats nous amènent au constat suivant : Tout en respectant la modélisation Odotech, les pourcentages compilés au cours de l'été 2010 montrent une augmentation des épisodes « très perceptibles » pouvant être à l'origine de l'inconfort exprimé par les observateurs et les citoyens du Quartier de la Presqu'île.

Deux facteurs principaux sont à l'origine de ces épisodes « très perceptibles ». D'une part la distance réduite entre la zone d'exploitation et les riverains. D'autre part, les conditions météorologiques exceptionnelles (vents beaucoup plus faibles au mois d'août 2010 que les autres années). »

M. Leclerc s'informe si lors de la provenance de déchets ayant un pic d'odeur il est possible des les disposer ailleurs sur le site afin d'éloigner ces odeurs.

M. Chulak confirme que lorsque des déchets sentent très mauvais, ils sont enterrés le plus vite possible. Ouvrir une deuxième zone d'enfouissement pourrait augmenter la problématique dans ces conditions.

M. Bélanger considère qu'il serait intéressant que l'on puisse obtenir le rapport du MDDEP plus régulièrement ou même au fur et à mesure des plaintes. Cela aiderait à faire les diagnostics.

M. Marron répond que cette solution a déjà été examinée mais les gens portant plainte ne veulent pas être connus. Le MDDEP ne veut pas gérer un site Web dédié uniquement à

cela. Les citoyens devraient toujours nous appeler en premier afin que l'on réagisse au plus tôt et ensuite transmettre leur plainte au MDDEP.

## **6. Varia**

### Ligne d'urgence

M. Cyr a tenté de rejoindre BFI UTL deux fois via le numéro d'urgence sans avoir réussi à parler à quelqu'un et sur le répondeur BFI n'était pas identifiée.

M. Chulak déplore la situation car cela n'a dû se produire qu'à de rares occasions durant les dernières années. En général, il y a toujours quelqu'un pour prendre l'appel ou y répondre très rapidement afin de communiquer la plainte aux opérations dans le plus bref délai. Une attention particulière sera portée.

### Visite du site

M. Cyr demande si les membres du comité de vigilance sont toujours autorisés à venir sur le site.

M. Chulak confirme qu'il est en effet possible de visiter le site.

Si la visite est faite de façon impromptue, il peut y avoir un délai afin de libérer quelqu'un et faciliter les opérations au site. Un avis de 24 heures à l'avance est souhaitable mais non obligatoire.

Nous réitérons notre offre et encourageons les membres du comité à venir visiter le site à nouveau.

## **7. Prochaine rencontre**

La prochaine rencontre du comité est fixée au mardi 7 décembre 2010, à compter de 18 h aux bureaux de BFI UTL, au 3779, chemin des Quarante-Arpents, à Terrebonne.

M. Vaillancourt suggère que lors de la prochaine rencontre une lecture des tâches des membres du comité soit faite.

Il est proposé par M. Cyr, secondé par M. Roy, de lever l'assemblée.  
Adopté à l'unanimité.

## **LISTE DES DOCUMENTS**

Document 1 : Liste des documents transmis au MDDEP, du 15 mai au 7 septembre 2010  
Document 2 : Mémo à nos clients pour le changement de notre horaire les samedis  
Document 3 : Sanexen Services Environnementaux, présentation de Mme Fouchécourt  
Document 4 : Rapport de modélisation d'Odotech  
Document 5 : Analyse des observations de l'équipe interne de suivi des odeurs de BFI, de juin à août 2010  
Document 6 : Annexe A / Données de l'équipe interne de suivi des odeurs

Rédigé le 29 septembre 2010

Révisé le 20 octobre 2010

/dl

**Comité de vigilance**  
**Lieu d'enfouissement technique**  
**BFI Usine de Triage Lachenaie ltée**

**Compte rendu**  
**Rencontre du 7 décembre 2010, à 18h00**

Tenue à la salle Möbius  
BFI Usine de Triage Lachenaie  
3779, chemin des Quarante-Arpents  
Terrebonne

**Étaient présents :**

Comité des Citoyens de la Presqu'Ile-Lanaudière (Repentigny), monsieur René Cyr;  
MRC L'Assomption, monsieur Denis Fafard ainsi que madame Marilyne Tremblay;  
MRC Les Moulins, monsieur Daniel Pilon;  
Représentant des citoyens, Ville de Mascouche (président), monsieur Dominique Roy;  
Représentant des citoyens, Ville de Terrebonne, monsieur Renaud Lemieux;  
Ville de Mascouche, madame Lyne Talbot;  
Ville de Repentigny, monsieur Ghislain Bélanger;  
BFI Usine de Triage Lachenaie ltée, monsieur André Chulak;  
BFI Usine de Triage Lachenaie ltée (secrétaire du comité de vigilance) madame Diane Larin.

**Étaient absents :**

Consortium Écho-Logique, monsieur Stéphane Leclerc;  
CMM, monsieur Simon Lafrance;  
Représentant des citoyens, Ville de Charlemagne, monsieur Sylvain Crevier;  
Ville de Charlemagne, monsieur Bernard Boudreau;  
Ville de Terrebonne, monsieur Daniel Vaillancourt.

### **1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. Cyr de mettre au point 4 : varia, le sujet suivant : Discussion concernant la possibilité de tenir les rencontres trimestrielles du comité d'odeur de BFI avant les réunions du comité de vigilance. M. Pilon seconde l'adoption de l'ordre du jour modifié.

Adopté à l'unanimité.

### **2. Adoption et suivi du compte rendu de la rencontre du 21 septembre 2010**

*Le point : Bilan des odeurs au cours des derniers mois* – M. Cyr désire avoir la possibilité de revenir sur ce sujet. Il a bien reçu l'analyse des observations ainsi que les données de l'équipe interne de suivi des odeurs de BFI (juin à août 2010) de même que le rapport d'Odotech, mais n'a pas encore eu la possibilité de prendre connaissance de ces documents volumineux. Lorsqu'il aura complété son analyse, il contactera Mme Larin afin qu'un point à ce sujet soit alors mis à l'ordre du jour d'une prochaine réunion des membres du comité.

Il est proposé par M. Cyr, secondé par M. Bélanger, d'adopter le compte rendu de la rencontre du 21 septembre 2010.

Adopté à l'unanimité.

### **3. Présentation du rôle du comité de vigilance formé selon l'exigence de l'article 57 de la Loi sur la qualité de l'environnement**

En réponse à la suggestion de M. Vaillancourt lors de la rencontre du 21 septembre 2010, M. Chulak fait la lecture de l'article 57 de la Loi sur la qualité de l'environnement ainsi que du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (REIMR, chapitre II – Section 2 – Comité de vigilance, articles 72-79).

Entre autres points discutés pendant et après la lecture de M. Chulak, voilà ceux qui en sont ressortis :

Point 1 : M. Roy demande si le comité de vigilance de BFI applique les exigences de l'article 57 de la Loi sur la qualité de l'environnement?

Selon les membres du comité, ces exigences semblent en effet être respectées.

Point 2 : Tous les organismes et groupes indiqués à l'article 72 du REIMR sont dûment représentés au sein du comité. M. Pilon rappelle que M. Marron de BFI avait mentionné lors d'une rencontre précédente qu'afin de respecter les gens qui étaient antérieurement sur le comité, il avait été décidé de permettre la présence d'un plus grand nombre de membres au sein du comité de vigilance de BFI que ce qui est exigé au règlement.

M. Fafard ajoute à cet effet que la représentativité des gens de la MRC l'Assomption, de la ville de Charlemagne ainsi que de la ville de Repentigny au sein du comité est possible grâce à la bonne volonté de BFI et des membres du comité. Il reconnaît que par la composition actuelle du comité de vigilance, BFI en fait même plus que ce qui est requis par le REIMR et il confirme le maintien de la présence de la MRC l'Assomption au sein dudit comité.

M. Roy approuve en mentionnant que le règlement exige moins que ce qui est fait.

Point 3 : En regard de l'article 73 du REIMR, les membres du comité sont en accord de maintenir le comité de vigilance tel que sa composition actuelle.

Point 4 : En considération de l'article 74 du REIMR, les membres du comité sont en accord pour maintenir Mme Larin dans son rôle de secrétaire de comité de vigilance malgré que celle-ci ne soit pas membre dudit comité.

Point 5 : En ce qui a trait à l'article 77 du REIMR, M. Roy demande si certains membres du comité ont fait une demande afin d'obtenir le nom des transporteurs et producteurs de matières résiduelles clients de BFI et/ou si certains membres aimeraient faire une requête de modification du règlement afin de recevoir ces informations.

Aucun membre du comité n'a démontré un intérêt à cet effet.

Point 6 : Suite à la lecture et l'analyse du REIMR (chapitre II – Section 2 – Comité de vigilance, articles 72-79), il est reconnu que le rôle du comité de vigilance de BFI est appliqué conformément aux exigences dudit règlement et que les articles 72 à 79 semblent respectés dans leur intégralité.

Point 7 : M. Fafard considère le règlement actuel plus clair que le précédent et il trouve intéressant le droit de décision accordé à la majorité des membres pour certains points qu'il considère stratégiques. Il est heureux de constater qu'il y a amélioration du décret.

M. Roy mentionne qu'à son opinion également le deuxième décret est supérieur au premier en ce qui a trait au comité de vigilance. M. Chulak croit que les rencontres dudit comité ainsi que ses résultantes ont certainement aidé à préciser favorablement certains points du décret à cet effet.

#### 4. Varia

##### **Faire les rencontres du comité d'odeur avant la réunion du comité de vigilance**

M. Cyr indique la pertinence que les rencontres du comité d'odeur puissent continuer à se faire avant celles du comité de vigilance, car cela lui permettrait de connaître les points soulevés par les résidents avoisinant le Lieu d'enfouissement technique BFI et contribuerait ainsi à les soumettre rapidement à la connaissance des membres du comité de vigilance afin de proposer des actions au plus tôt.

M. Chulak mentionne que la planification des rencontres du comité d'odeur relève de la firme Odothec Inc. et que BFI est contactée lorsque celle-ci est prête pour les faire. Le comité d'odeur n'est pas tenu à quatre rencontres par année. Par contre, afin d'optimiser la mise en place de solutions, des démarches seront faites afin que ces rencontres puissent avoir lieu autant que possible dans les semaines précédant chacune des réunions du comité de vigilance.

Une requête à cet effet a été faite à M. Thierry Pagé de la firme Odotech, lequel continuera de maintenir, dans la mesure du possible, les rencontres du comité odeur dans les semaines précédant celles du comité de vigilance.

#### 5. Prochaine rencontre

La prochaine rencontre du comité est fixée au mardi 22 mars 2011, à compter de 18 h aux bureaux de BFI, au 3779, chemin des Quarante-Arpens, à Terrebonne.

Il est proposé par M. Roy de lever l'assemblée.  
Adopté à l'unanimité.

## **LISTE DES DOCUMENTS**

Document 1 : Liste des documents transmis au MDDEP, du 8 septembre au 24 novembre 2010

Document 2 : Rôle du comité de vigilance formé selon l'exigence de l'article 57 de la Loi sur la qualité de l'environnement

Rédigé le 9 décembre 2010

/dl

**Comité de vigilance  
Lieu d'enfouissement technique  
BFI Usine de Triage Lachenaie Itée**

**Compte rendu  
Rencontre du 22 mars 2011, à 18h00**

Tenue à la salle Möbius  
BFI Usine de Triage Lachenaie  
3779, chemin des Quarante-Arpens  
Terrebonne

**Étaient présents :**

CMM, monsieur Simon Lafrance;  
Comité des Citoyens de la Presqu'Île-Lanaudière (Repentigny), monsieur René Cyr;  
Consortium Écho-Logique, madame Évelyne Ferland remplaçant monsieur Leclerc;  
MRC L'Assomption, monsieur Denis Fafard ainsi que madame Marilyne Tremblay;  
MRC Les Moulins, monsieur Daniel Pilon;  
Représentant des citoyens, Ville de Charlemagne, monsieur Sylvain Crevier;  
Représentant des citoyens, Ville de Mascouche (président), monsieur Dominique Roy;  
Représentant des citoyens, Ville de Terrebonne, monsieur Renaud Lemieux;  
Ville de Mascouche, madame Lyne Talbot;  
Ville de Repentigny, monsieur Ghislain Bélanger;  
BFI Usine de Triage Lachenaie Itée, monsieur André Chulak;  
BFI Usine de Triage Lachenaie Itée (secrétaire du comité de vigilance), madame Diane Larin.

**Étaient absents :**

Ville de Charlemagne, monsieur Bernard Boudreau;  
Ville de Terrebonne, monsieur Daniel Vaillancourt.

### **1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. Cyr de mettre au point 6 : varia, le sujet suivant : Discussion sur les mesures de bruit. M. Lemieux propose l'adoption de l'ordre du jour modifié et de garder le point 6 : varia ouvert afin d'y ajouter des sujets de discussion si cela est jugé nécessaire en considération du déroulement de la rencontre. M. Crevier seconde l'adoption de l'ordre du jour modifié.

Adopté à l'unanimité.

### **2. Adoption et suivi du compte rendu de la rencontre du 7 décembre 2010**

*Le point : Faire les rencontres du comité d'odeurs avant la réunion du comité de vigilance* - M. Cyr confirme qu'une rencontre du comité d'odeurs s'est tenue le 8 mars 2011, donc avant celle du comité de vigilance, le tout tel que souhaité.

M. Chulak rappelle que la tenue d'une rencontre du comité d'odeurs à une date ultérieure à celle du comité de vigilance en décembre 2010 était une situation inaccoutumée. Il rassure M. Cyr à l'effet que BFI tentera, dans la mesure du possible, de maintenir son habitude de toujours les faire avant.

Il est proposé par M. Pilon, secondé par M. Fafard, d'adopter le compte rendu de la rencontre du 7 décembre 2010.

Adopté à l'unanimité.

### **3. Nez électronique**

Suite à des discussions sur le nez électronique tenues lors de la dernière rencontre du comité d'odeurs, M. Cyr rappelle que lors de différents BAPE (Bureau d'audiences publiques sur l'environnement), il avait été spécifié que le nez électronique serait un intervenant de première ligne, que des mesures pourraient être prises immédiatement pour atténuer les odeurs dès qu'elles seraient détectées. Selon des informations qu'il a obtenues, le nez électronique ne serait plus en fonction car le front de déchets serait rendu trop loin pour l'alimenter en électricité.

M. Chulak indique que la machinerie du nez électronique est toujours en place et fonctionnelle dans la partie Sud du site et que la raison de ne pas le déplacer vers le front de déchets n'est pas d'ordre technique ni en raison de l'électricité. M. Chulak rappelle que l'engagement pris au départ par BFI auprès du BAPE à aller vers cette technologie était dans le but de faire un projet d'études sur une période de 5 années, soit de 2003 à 2008. Cet engagement a bien été respecté. C'est plutôt suite à l'analyse des rapports de données obtenues de la firme Odothec Inc., experts-odeurs, et devant l'inefficacité de ce nouvel outil à faire une corrélation entre ces données d'odeurs versus les plaintes que BFI a utilisé un comité d'observations d'odeurs afin de patrouiller dans les rues environnantes du site. Cela s'est fait avant même que la période d'études ne soit terminée, car elle était non concluante. Le nez électronique n'était pas l'outil espéré et n'a pu démontrer sa fiabilité, même que les résultats étaient dans les mêmes ordres, peu importe que les vents soient favorables ou non à la réception d'odeurs provenant du lieu d'enfouissement technique (LET).

M. Cyr mentionne qu'au BAPE de 2003, les membres du comité misaient beaucoup sur le nez électronique et il en était encore question en 2008. Des rapports auraient été générés au BAPE et il demande depuis quand le nez électronique n'est plus utilisé?

M. Chulak réitère que malgré que le nez électronique, appartenant à Odothec, soit toujours fonctionnel, son utilisation n'est pas allée au-delà de la période d'études prévue se terminant en 2008. Cet appareil ne pouvait avoir aucune incidence sur une odeur mais uniquement sur sa détection et les rapports qui en résultaient n'aidaient pas. BFI a alors privilégié de poursuivre la détection des odeurs à l'aide du comité interne d'odeurs, car le rendement est nettement plus direct et efficace.

M. Fafard, lequel assiste à nouveau aux rencontres du comité de vigilance après une période d'absence, mentionne qu'à une certaine époque BFI avait une stratégie, un plan d'actions par rapport aux odeurs et qu'un suivi était fait. Il demande si devant l'inefficacité du nez électronique BFI a prévu une relève ou si d'autres composantes de la stratégie ont été mises de l'avant?

M. Chulak mentionne qu'il y a des détecteurs de H<sub>2</sub>S et de méthane pouvant donner plus de données au niveau de la qualité de l'air qu'au niveau de la nuisance d'odeurs et, tel que mentionné plus tôt, depuis maintenant environ quatre ans, il y a la vigile du comité interne d'odeurs qui patrouille les rues de la Presqu'Île en période estivale. Il rappelle en plus qu'en 2007, BFI a présenté une stratégie en 15 points afin de non seulement détecter les odeurs mais également prendre action afin de les combattre. Entre autres, il y a eu : l'installation de clôtures munies de système d'aspersion d'agent neutralisant; différents matériaux de recouvrement et des recherches concernant ces recouvrements; suivi au niveau du captage de biogaz; des systèmes de neutralisant sur les compacteurs; la dimension de l'ouverture du front de déchets et plusieurs autres points à cet effet.

M. Fafard demande si après cette période d'environ 4 ans, il est possible d'avoir une mise à jour de cette stratégie là, de connaître les bons coups, les mauvais coups, les projets qui seraient dans l'air suite aux expériences connues et d'avoir une vue d'ensemble sur la lutte contre les inconvénients.

M. Chulak confirme qu'étant donné que les inconvénients sont surtout décelés dans la zone riveraine de la Presqu'Île à Le Gardeur, la stratégie actuelle est de finaliser les opérations dans cette zone et de s'en éloigner. BFI a constaté que depuis que les activités se sont éloignées du secteur Sud, voisinant le Carrefour des fleurs à Terrebonne, la situation s'est beaucoup améliorée et il y est constaté beaucoup moins d'inconvénients. BFI considère la présence du comité interne d'odeurs dans les rues, les démarches prises très rapidement afin de corriger les situations d'odeurs et l'analyse du bilan des observations comme étant un outil de qualité dans la lutte contre les odeurs.

M. Bélanger mentionne que le problème c'est les odeurs. Il espérait qu'avec l'engagement de BFI concernant le nez électronique cela s'améliorerait et il se demande ce que BFI fera devant l'inefficacité du nez électronique et le fait que les odeurs ainsi que les plaintes augmentent. Quelle sera la solution?

M. Chulak confirme que les opérations de BFI sont faites de façon préventive afin de réduire au minimum la possibilité de périodes d'odeurs. Les conditions météorologiques défavorables sont prises en considération et grâce à l'action de la vigile du comité d'odeurs, BFI est en mesure de réagir afin d'apporter les correctifs lorsque cela est nécessaire.

M. Bélanger s'informe à nouveau si le nez électronique était un engagement de BFI en considération des audiences du BAPE. Il demande si cela était dans le décret?

M. Chulak confirme que l'engagement était au niveau d'un projet de recherches uniquement et que le décret ne requiert pas l'utilisation de cet instrument. BFI aurait souhaité que les résultats

soient favorables et qu'ainsi les épisodes d'odeurs auraient pu être prévenus. Devant le résultat insatisfaisant de l'appareil, il n'est pas pertinent d'utiliser le nez électronique à nouveau.

M. Fafard aimerait que l'on puisse faire un nouveau plan d'actions avec de nouveaux éléments de recherches.

M. Chulak mentionne qu'un plan d'actions pourrait en effet être remis à jour car beaucoup a été fait depuis 2007 et cela pourrait y être ajouté.

M. Fafard mentionne certaines interventions ponctuelles du site pouvant être en corrélation avec des plaintes d'odeurs. Il demande si des recherches peuvent être faites afin de trouver de nouvelles techniques à cet effet.

M. Chulak indique que lorsque BFI reçoit des plaintes du MDDEP, il est vérifié s'il peut y avoir corrélation avec certains travaux au niveau des champs de captage de la Centrale ou autres. Certaines modifications dans les opérations, dans les horaires de travail et analyses des conditions météorologiques ont certainement déjà contribué à une amélioration.

M. Lemieux se demande si les gens qui ont fait le nez électronique travaille à l'améliorer ou rien ne se fait à cet effet.

M. Chulak confirme qu'il y a des gens qui sont encore responsables de cet appareil mais qu'aucune demande n'est faite présentement. Si jamais, il s'avérait que le nez électronique puisse être ajusté ou modifié de façon à améliorer son rendement, BFI pourrait réévaluer la possibilité de l'utiliser à nouveau. M. Chulak demande à M. Cyr si cet instrument est utilisé à l'Usine d'épuration de l'Est à savoir si eux arrivent à avoir de bons résultats?

M. Cyr ne saurait le dire. Il lui a été mentionné par M. Pagé de Odotech lors de la dernière réunion du comité d'odeurs que le nez électronique est encore utilisé, qu'il y a une efficacité sur cet appareil en considération de sa situation.

En résumé, BFI a bien tenu son engagement de projet de recherches pour le nez électronique durant la période prévue de 2003 à 2008. Devant les résultats insatisfaisants de cette recherche, et avant même que celle-ci ne soit terminée, cet outil détecteur d'odeurs a été remplacé voilà déjà quelques années par une vigile humaine donnant des résultats bien au-delà de ce qui était obtenu par le nez électronique. M. Chulak trouve intéressant le point apporté par M. Fafard concernant les éléments mis en place. Pour une prochaine rencontre, il tentera de développer un bilan concernant les points intéressants et décevants à cet effet.

M. Roy confirme que le comité peut passer au point suivant.

#### **4. Épisodes d'odeurs**

M. Cyr désire discuter du résultat total de 35 heures d'épisodes d'odeurs rapportés en décembre 2010 alors que selon le BAPE en 2008 il ne devrait y avoir qu'environ 100 heures par année d'épisodes désagréables ou très désagréables. Entre autres, le 24 décembre 2010, veille de Noël, ainsi que le 25 décembre, la situation a été la pire vécue à date selon lui. Cela sentait même à l'intérieur de sa résidence malgré que toutes les portes étaient fermées. Tel qu'il en a déjà discuté à la rencontre du comité de citoyens d'odeurs, il aimerait obtenir des clarifications à cet effet.

M. Chulak mentionne que le 25 décembre il n'y a pas eu de rapport d'odeurs selon le MDDEP, mais qu'en effet le 24, sans qu'il y ait eu de plainte, il y a eu observations d'odeurs à différents

moments de la journée et cela jusqu'à la fin de celle-ci. Il a été question d'odeurs de déchets et de biogaz. Les vérifications ont été faites au niveau du captage de biogaz et il n'y aurait pas eu de perte. Rien d'anormal ne se serait passé non plus du côté des opérations. Cette journée-là, il y a eu des arrivages de déchets de 6h00 à 18h00.

M. Cyr trouve cela encore plus inquiétant que BFI n'ait trouvé aucune raison justificative à cette période d'odeurs intenses. Un autre fait l'inquiète, la hausse des épisodes d'odeurs en décembre, période où cela devrait diminuer en principe. Selon les observateurs, les épisodes seraient plus forts et plus longs par rapport aux autres années. M. Cyr dit que selon BFI par contre les épisodes seraient moins longs. M. Cyr dit que c'est le tableau qu'il a obtenu d'Odotech lors de la dernière réunion du comité des citoyens d'odeurs qui démontre cela. Il tentera d'en avoir le compte rendu pour notre prochaine rencontre. M. Cyr demande également un nouveau plan d'actions afin de combattre les situations d'odeurs, lesquelles selon lui ont empiré dans la dernière année au lieu de s'améliorer.

M. Chulak confirme que selon le rapport du suivi odeurs des observations du comité, les résultats sont à la hausse pour 2010 et 2011 comparativement aux années précédentes.

M. Lemieux demande si le changement d'orientation de la nouvelle cellule éloignera les opérations de la zone de la Presqu'Île et aidera par conséquent cette situation.

M. Chulak confirme que oui mais qu'il faudra le temps à BFI de se retourner et de s'éloigner. Ces changements se feront sur une période d'environ 2 ans et n'apporteront pas de résultats immédiats.

M. Cyr mentionne qu'il ne fait pas toujours ses plaintes au MDDEP car la réponse obtenue de leur part est toujours la même à l'effet qu'il n'y a rien à signaler, aucune observation, aucun événement. M. Cyr revient sur l'intensité de l'odeur le 24 décembre dernier.

M. Lafrance demande si la situation météorologique peut être mise en cause pour le 24 décembre 2010.

M. Chulak mentionne que l'endroit des opérations d'enfouissement est présentement à son plus près du secteur de la Presqu'Île et que celui-ci ne peut que s'en éloigner dorénavant. Les situations d'odeurs et de bruit devraient par le fait même s'amenuiser pour les riverains. Les employés de BFI sont très sensibilisés afin de faire leurs activités avec un minimum d'effets non désirables.

M. Fafard se demande ce qu'il en est par rapport aux recherches de BFI sur l'épaisseur des recouvrements et membranes dont il a déjà été question.

M. Chulak mentionne qu'il s'agissait de test sur les différents types de recouvrements. Celui qui a démontré le meilleur résultat est le mélange de sol et de résidus non métalliques du déchetage des carcasses d'automobiles «fluff». Ensuite, BFI a dû attendre une approbation du MDDEP avant de l'appliquer, mais il est maintenant appliqué comme recouvrement journalier.

M. Fafard demande s'il y a d'autres éléments en processus de recherche à cet effet.

M. Chulak mentionne qu'un nouveau camion aspergeant d'agent neutralisant sera ajouté bientôt et les clôtures d'aspersion seront remises en fonction au printemps, ce qui contribuera

certainement à diminuer l'intensité des odeurs. Ces clôtures sont malheureusement inutilisables durant l'hiver.

M. Lemieux, tout comme lors d'une rencontre précédente, demande si les déchets restent longtemps dans les centres de transbordement avant d'être acheminés vers notre site, car leurs chargements sont très malodorants.

M. Chulak considère qu'il ne peut répondre à cette question du fait qu'il ne travaille pas pour un centre de transbordement. Par contre, du côté de BFI, les seuls camions qui sont arrosés afin de neutraliser les odeurs ce sont ceux contenant des voyages de boues ou autres déchets malodorants.

M. Lafrance mentionne qu'en principe les matières apportées à un centre de transbordement devraient être transbordées en dedans de 24 heures.

M. Roy mentionne que les points « Nez électronique » et « Épisodes d'odeurs » devront revenir lors de prochaines réunions.

M. Cyr confirme qu'en effet le point des épisodes d'odeurs est un point majeur quant à lui et il souhaite y revenir lorsque son dossier sera complété.

M. Chulak rassure les membres du comité à l'effet que pour BFI la situation des odeurs en est une de grande priorité, tout autant que la sécurité de ses employés. BFI a su démontrer au courant des dernières années que lorsque des situations causaient un inconfort, les actions étaient prises de façon à le réduire le plus possible. M. Chulak rappelle l'inconfort des goélands et celui du bruit sur le site, de même que celui des odeurs en bordure du Carrefour des fleurs à Terrebonne voilà une dizaine d'années, lesquels inconforts sont en 2011 presque inexistant.

M. Lemieux confirme qu'au Carrefour des fleurs à Terrebonne cela fait des années qu'il n'a pas senti d'odeurs en provenance du site.

M. Lemieux demande si janvier et février 2011 ont été aussi pires que le mois de décembre 2010 pour les odeurs.

M. Chulak mentionne que très peu de périodes d'odeurs ont été rapportées pour le mois de janvier 2011, mais qu'en février il y a eu augmentation par rapport à janvier.

M. Fafard demande si ces résultats à la hausse en décembre 2010 et février 2011 peuvent être reliés à l'emplacement des opérations sur le site. Est-ce qu'il se peut que cela demeure comme ça durant la période requise pour la réorganisation et le déplacement du secteur d'activités.

M. Chulak démontre sur un plan du site la proximité actuelle des opérations avec la Presqu'île. Il explique en gros la démarche du projet de réorientation des opérations de BFI et indique l'endroit où se feront les opérations du site lorsque la réorganisation sera terminée. Il est évident que la situation des odeurs de la Presqu'île pourrait être semblable à la situation actuelle du Carrefour des fleurs de Terrebonne après l'éloignement des activités de leur secteur, soit quasi inexistante.

M. Roy demande si le comité peut revenir sur le sujet la prochaine fois et demande à M. Cyr s'il a d'autres questions pour le moment par rapport aux épisodes d'odeurs.

M. Cyr confirme que ça va.

## 5. Plan de mesures d'urgence

M. Cyr faisant suite à la situation d'odeurs du 24 décembre 2010, demande ce qui est prévu comme mesures d'urgence par BFI. Le MDDEP ne prenant pas d'appel le 24 décembre et Urgence Environnement n'acceptant pas les plaintes concernant BFI, il demande qu'est-ce qui est prévu avec les municipalités s'il y a un événement majeur, si jamais ils auraient dû évacuer le quartier.

M. Chulak confirme qu'il existe un plan d'urgence pour BFI, mais demande pourquoi les gens de la Presqu'Île auraient eu à évacuer le quartier le 24 décembre.

M. Cyr mentionne que si jamais cela aurait été des gaz qui se dirigeaient vers la Presqu'Île.

M. Roy indique que les gaz en provenance de BFI sont désagréables mais ne sont pas nocifs, donc il n'y a pas situation de danger.

M. Cyr dit que lui est au courant de ça mais que les citoyens ne le savent pas nécessairement. Il demande de quelle façon ils peuvent être rassurés en cas de panique.

M. Chulak mentionne que le directeur du Service des incendies de Terrebonne a une copie du plan d'urgence de BFI. Ces informations sont censées être communiquées aux municipalités environnantes dans l'éventualité où leur support deviendrait nécessaire. Ils ont en main les numéros de téléphone des personnes responsables de BFI si jamais ils ne sont plus sur les lieux. De plus, BFI est équipé de camions à eau pour réagir rapidement si jamais un camion prenait en feu ou si un feu éclatait dans les déchets.

M. Bélanger demande si BFI travaille régulièrement avec la ville de Terrebonne pour la mise à jour de ces informations.

M. Chulak confirme qu'une mise à jour du plan d'urgence de BFI est en cours et sera remise au Service des incendies de la ville de Terrebonne lorsque complétée.

M. Roy demande si BFI peut faire des vérifications auprès de la Ville de Terrebonne à savoir si cela est déjà bien en vigueur et si quelqu'un est prêt à opérer s'il advenait un incident.

M. Chulak confirme que cette vérification est déjà faite auprès de la ville.

M. Cyr demande qui déclenche l'alerte d'urgence, si c'est BFI ou la municipalité de Terrebonne. Il demande si le gardien de sécurité est ici 365 jours par année.

M. Chulak confirme qu'en effet il y a un gardien de sécurité sur place 365 jours par année et que si lui-même n'est pas là pour répondre au numéro d'urgence, le gardien répondra.

M. Cyr demande s'il pourrait obtenir une copie du plan d'urgence.

M. Chulak croit qu'il ne devrait pas y avoir de problème à cet effet mais qu'il serait préférable d'attendre la mise à jour.

## 6. Varia

### Mesures de bruit

M. Cyr mentionne que la perception du bruit en provenance du site commence car la population est plus souvent dehors à cette période de l'année. Il demande si BFI prévoit faire une campagne concernant le bruit.

M. Chulak confirme qu'à sa connaissance en 2011, BFI a une autre campagne de prévue à cet effet. Les mesures de bruit seront prises durant les heures d'opérations du site.

M. Lemieux demande si les véhicules de BFI ont diminué l'intensité de leur signal sonore lorsqu'ils sont en marche arrière.

M. Chulak mentionne que les compacteurs de BFI font maintenant un bruit moins fort lorsqu'ils reculent et qu'ils devraient être moins perceptibles de loin. Ce sont les chenils des tracteurs que les gens entendent. Des recherches ont démontré que des chenilles en caoutchouc, ou autre plastique, sont moins bruyantes mais elles sont également inefficaces et non résistantes.

M. Fafard s'informe sur 2 soirs d'événements par rapport à l'étude de 2010, soit les 24 août et 29 septembre 2010. Le rapport démontre que le soir du 29 septembre 2010 sur la rue Chantal de la Presqu'Île il y avait des bruits audibles en deçà de 40 BTA en provenance de BFI. Donc le bruit est perceptible le soir?

M. Chulak confirme que parfois, selon la direction du vent, en effet le bruit généré par les activités du site BFI peut être entendu.

M. Roy mentionne que si les nuages sont bas cela peut également influencer la situation.

M. Fafard considère, selon cette étude, que le fait qu'il y ait des bruits de BFI entendus un soir sur deux est élevé et il se demande s'il est possible de faire l'analyse du bruit plus que deux fois, surtout en période estivale où les gens sont plus à l'extérieur.

M. Chulak dit qu'il faudrait voir ce qui est exigé au décret. Le fait de percevoir un bruit de camion n'est pas considéré comme étant un inconvénient. Par contre cela ne veut pas dire que BFI ne tentera pas de faire mieux, même si le bruit ne dépasse pas le seuil permis.

M. Fafard constate qu'en 2009 il n'y a pas eu de relevé de fait pour le bruit et il se demande si, au niveau du décret, BFI a des obligations de produire annuellement des rapports à cet effet. Des rapports ont été faits de 2005 à 2008 et en 2010, mais aucun en 2009 et il se demande si BFI se devait d'en soumettre un en 2009.

M. Chulak n'a pas de réponse immédiate à cet effet mais ne croit pas qu'au niveau du bruit il y ait une exigence au décret. Il serait bien étonné que BFI n'est pas remis un rapport exigé et il fera les vérifications nécessaires pour s'en assurer. Durant cette période de 2009 à 2010 beaucoup de mesures ont été mises en place afin de réduire les bruits, soit les alarmes de recul, des isolants au niveau des boîtes de moteurs (réduisant le bruit des compacteurs) et la diminution du claquement des portes arrière des camions.

Après vérification, M. Chulak confirme que selon le décret d'urgence de 2009, il n'y avait pas d'étude de demandée au niveau du bruit.

#### Rapport du comité des citoyens d'odeurs

M. Cyr ajoute ce point au varia qui est demeuré ouvert.

Il se demande si un compte-rendu du comité de suivi des citoyens d'odeurs est envoyé au MDDEP et, si oui, qui le produit. Que peut-il faire s'il n'est pas en accord avec certaines informations qui y sont mentionnées.

M. Chulak confirme que M. Pagé de la firme Odothec produit ce rapport et qu'il est en effet envoyé au MDDEP à titre d'information uniquement car BFI n'est pas tenu par le décret à faire des réunions et comptes-rendus au niveau du comité d'odeurs.

M. Cyr mentionne que M. Pagé aurait dit que les tableaux de la dernière réunion n'étaient pas vraiment significatifs, alors si ceux-ci sont envoyés au MDDEP, il y a possibilité qu'ils soient considérés formels.

M. Chulak comprend le point soulevé par M. Cyr et lui recommande de discuter de ce fait à la prochaine réunion du comité des citoyens d'odeurs.

#### **7. Prochaine rencontre**

La prochaine rencontre du comité est fixée au mardi 21 juin 2011, à compter de 18 h aux bureaux de BFI, 3779, chemin des Quarante-Arpents, Terrebonne.

Il est proposé par M. Cyr, secondé par M. Lemieux, de lever l'assemblée.  
Adopté à l'unanimité.

### **LISTE DE DOCUMENT**

Document 1 : Liste des documents transmis au MDDEP du 25 novembre 2010 au 8 mars 2011

Rédigé le 13 avril 2011

/dl

**Comité de vigilance  
Lieu d'enfouissement technique  
BFI Usine de Triage Lachenaie ltée**

**Compte rendu  
Rencontre du 21 juin 2011, à 17h45**

Tenue à la salle Möbius  
BFI Usine de Triage Lachenaie  
3779, chemin des Quarante-Arpents  
Terrebonne

**Étaient présents :**

CMM, monsieur Simon Lafrance;  
Comité des Citoyens de la Presqu'Île-Lanaudière (Repentigny), monsieur René Cyr;  
Consortium Écho-Logique, monsieur Stéphane Leclerc et madame Évelyne Ferland;  
MRC L'Assomption, monsieur Denis Fafard;  
MRC Les Moulins, monsieur Daniel Pilon;  
Représentant des citoyens, Ville de Mascouche (président du comité de vigilance), monsieur Dominique Roy;  
Représentant des citoyens, Ville de Terrebonne, monsieur Renaud Lemieux;  
Ville de Repentigny, monsieur Ghislain Bélanger;  
Ville de Terrebonne, monsieur Daniel Vaillancourt;  
BFI Usine de Triage Lachenaie ltée, monsieur André Chulak;  
BFI Usine de Triage Lachenaie ltée, (secrétaire du comité de vigilance), madame Diane Larin.

**Étaient invités pour la visite des installations du SMBR:**

BFI Usine de Triage Lachenaie ltée, messieurs Jean-Claude Marron et Rachid Boughouf.

**Étaient absents :**

MRC L'Assomption, madame Marilyn Tremblay;  
Représentant des citoyens, Ville de Charlemagne, monsieur Sylvain Crevier;  
Ville de Charlemagne, monsieur Bernard Boudreau;  
Ville de Mascouche, madame Lyne Talbot.

## **1. Visite du nouveau bâtiment SMBR**

BFI a profité de cette rencontre du comité de vigilance afin de faire visiter les nouvelles installations du SMBR (Suspend Media Bio Reactor) sur le site du lieu d'enfouissement technique, lequel aura pour fonction de bonifier le traitement biologique des eaux de lixiviation. Cette visite a été guidée par M. Marron ainsi que M. Boughouf et M. Cyr, M. Roy, M. Lafrance, M. Lemieux et M. Chulak y étaient présents.

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

M. Roy procède à la lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par M. Cyr de mettre au point 8: varia, le sujet suivant : Demande d'information concernant le bilan 2010 de BFI transmis le 30 mars 2011 au Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). M. Bélanger propose l'ajout du sujet suivant au point 8 varia : Détails concernant une plainte d'odeur en date du 6 mai 2011.

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par M. Cyr et est secondée par M. Lemieux.

Adopté à l'unanimité.

## **3. Adoption et suivi du compte rendu de la rencontre du 22 mars 2011**

**Le point : Épisodes d'odeurs** - Avec le retour du beau temps, M. Cyr a constaté la présence de la vigile du comité interne d'odeurs de BFI dans les rues de la Presqu'Île, mais il se demande si BFI fait également toutes les autres démarches nécessaires en cette période de l'année afin de réduire les odeurs? Si les clôtures d'aspersion ont été remises en fonction? Si les compacteurs avec agent neutralisant fonctionnent? Il se questionne à cet effet car, selon lui, lors du week-end du 18 juin 2011, il y avait de très fortes odeurs durant la nuit. M. Chulak assure qu'en effet toutes les activités habituelles aux opérations du site en période estivale sont en vigueur. Les clôtures d'aspersion fonctionnent 24 heures sur 24, 7 jours par semaine. Un deuxième camion aspergeant depuis près d'un an et quatre compacteurs avec agent neutralisant sont opérationnels. L'ajout d'un cinquième compacteur est prévu pour juillet prochain. Le suivi des opérations en fonction des conditions météorologiques est maintenu.

M. Chulak apporte un correctif à l'horaire indiqué au compte rendu en ce qui a trait à l'arrivage de déchets au site le 24 décembre 2010. En effet, cette journée-là le lieu d'enfouissement technique a reçu des déchets de 6h00 à 16h30 et non de 6h00 à 18h00, tel que mentionné à la rencontre du 22 mars 2011. En conséquence, les activités sur le site se sont terminées aux alentours de 17h00.

**Le point : Rapport du comité des citoyens d'odeurs** - M. Cyr réitère son désir d'obtenir, avant l'envoi au MDDEP, une copie des comptes rendus émis par la firme Odotech suite aux réunions du comité d'odeurs. Sa vérification à cet effet auprès de M. Pagé d'Odotech n'a pas porté fruit car ce dernier le dirige vers BFI. M. Chulak rappelle que BFI n'est pas tenue par le décret 89-2004 de faire des réunions du comité des citoyens d'odeurs, ni de compte rendu de réunion par le fait même. L'envoi des comptes rendus de la firme Odotech par BFI au MDDEP ne s'est fait qu'à de très rares occasions et dans le but uniquement de les informer qu'un comité des citoyens pour le suivi des odeurs avait bel et bien été mis en place, conformément avec la condition # 12 dudit décret. Étant donné les rôles distincts du comité de vigilance et du comité des citoyens d'odeurs, M. Roy recommande à M. Cyr et à M. Chulak d'éclaircir ce point avec M. Pagé de la firme Odotech lors d'une prochaine rencontre du comité concerné.

Il est proposé par M. Lemieux, secondé par M. Cyr, d'adopter le compte rendu de la rencontre du 22 mars 2011.

Adopté à l'unanimité.

#### **4. Mesure de suivi et d'atténuation**

Afin de donner suite à la demande de certains membres du comité, M. Chulak a fait une présentation des engagements de BFI envers le MDDEP en ce qui a trait aux mesures de suivi et d'atténuation des odeurs. Une copie de cette présentation sera jointe à la version finale du compte rendu de réunion. Les principaux points ayant ressortis lors des discussions tenues pendant et après cette présentation sont décrits ci-après :

- Les engagements envers le MDDEP sont maintenus et même bonifiés pour certains d'entre eux.
- Étant toujours en place, mais n'ayant pu démontrer leur efficacité, les nez électroniques ont été remplacés d'une façon volontaire par une vigile humaine offrant un résultat supérieur et plus rapide, sept jours sur sept, de 5h00 à 22h00 durant la période estivale. Une nouvelle saison a débuté le 16 mai 2011.
- Le nombre de dix détecteurs de pression sur le réseau de captage de biogaz est passé à plus de quinze. BFI est donc à même de détecter plus rapidement s'il y a baisse de pression du système et y réagir avec plus d'efficacité. M. Fafard demande s'il est possible d'obtenir un historique des activités de la Centrale électrique, ce que M. Chulak vérifiera et confirmera lors de la prochaine rencontre du comité de vigilance.
- Au travail des rampes d'aspersion se sont ajoutés plusieurs autres équipements et moyens afin de neutraliser les odeurs le plus efficacement possible. Deux camions et quatre compacteurs aspergeant d'agent neutralisant sont maintenant en opération (bientôt 5 compacteurs). Les camions contenant des boues sont pris en charge rapidement afin de neutraliser les odeurs.
- Depuis le début des activités de la Centrale électrique, des techniciens et des opérateurs sont assignés pour faire un suivi du captage de biogaz. Un de ceux-ci demeure toujours disponible sur appel en cas de besoin.
- Des études sur le bruit en provenance du site sont toujours effectuées en considération d'un protocole révisé en date du 6 avril 2010 avec le MDDEP. Lors de conditions météorologiques défavorables, ces études sont reportées à une date ultérieure démontrant des conditions plus propices.
- Les mesures d'effarouchement des goélands sont toujours maintenues. Les fauconniers et leurs oiseaux de proie font un travail qui donne un excellent rendement car les goélands sont maintenant peu nombreux à survoler le site de BFI. L'utilisation de balles détonantes est donc de moins en moins nécessaire.
- Une étude de comportement des goélands à bec cerclé se regroupant sur l'Île de la nidification a été abordée par les membres du comité. Cette étude faite par l'UQÀM grâce à des partenaires, dont entre autres Environnement Canada et quelques municipalités, s'échelonne sur une période de trois ans et en serait en ce moment à sa deuxième année. Il ressort de cette discussion que ce phénomène est indépendant des activités de BFI et qu'il s'agit de dossiers séparés. Le partenariat de BFI, qui apporte une contribution monétaire à l'élaboration de cette étude, est souligné.
- BFI utilise maintenant un matériel de recouvrement journalier offrant de meilleurs résultats au niveau de l'atténuation des odeurs, soit un mélange de sol et de résidus du déchetage des carcasses d'automobiles non métalliques «fluff».
- La réorientation des activités du front de déchets et la prévision de son éloignement du secteur de la zone riveraine de la Presqu'Île à Le Gardeur est un élément important à considérer.

#### **5. Observations d'odeur le 24 décembre 2010**

Étant donné qu'après une analyse de tous les facteurs influents BFI considère qu'aucun événement inhabituel dans les opérations du site le 24 décembre 2010 ne vient justifier la cause des observations d'odeurs faites par M. Cyr, ce dernier souhaite qu'une enquête complète des activités du site soit faite par le MDDEP pour cette journée-là, que ce soit au niveau d'affaissement, de captage ou autres. Il demande l'appui des membres du comité à cet effet car il aimerait en avoir le cœur net.

M. Chulak souligne que cette situation d'odeur semble avoir été très concentrée sur un secteur car le 24 décembre 2010 aucune plainte n'a été faite et il n'y a eu aucune autre observation de biogaz rapportée. Deux observateurs ont fait chacun une observation d'odeur de déchets. Il y a eu de la maintenance effectuée sur le système de captage le matin, les fluctuations de la quantité de biogaz capté étaient plutôt régulières et le vent favorable.

Le 24 décembre 2010 a été une journée d'opération habituelle mais compressée dans le temps, donc plus d'arrivage de déchets à l'heure. Cela aurait-il influencé les odeurs? M. Chulak ne saurait le confirmer. Toutefois, les arrivages de déchets ne devraient pas avoir eu de conséquences sur une odeur de biogaz perçue le jour même.

Aucun événement ou donnée ne présente une concordance entre les épisodes d'odeurs perçues sur ce 24 heures et des opérations particulières au site (autre que les opérations régulières).

Certains membres du comité émettent des questionnements à savoir :

- N'ayant pas eu beaucoup d'observations de faites le 24 décembre 2010, le MDDEP a-t-il accès à plus de données que les membres du comité?
- Les torchères répondent-elles bien aux besoins? Ce à quoi M. Chulak répond qu'elles ont une capacité de destruction pour une plus grande quantité de biogaz que l'utilisation qui en est faite.
- Comme il peut être difficile de différencier une odeur de déchets d'une odeur de biogaz, est-ce plutôt une odeur de déchets qui aurait été perçue le 24 décembre 2010? Tout comme M. Leclerc et M. Chulak, M. Cyr acquiesce qu'en effet parfois la marge est mince entre ces odeurs et que la différence peut être difficile à faire.
- Cela peut-il parfois prendre un certain temps avant que des odeurs se propagent?
- Y a-t-il eu arrivage de certains types de boues odorantes cette journée-là?
- Qu'en était-il de la pression atmosphérique? De la température?

M. Chulak ajoute que la propagation et l'odeur perçue sont étroitement reliées aux conditions météorologiques. Les conditions étaient favorables. La température est restée sous le seuil de congélation, mais avec des écarts de plusieurs degrés.

M. Roy suggère que la suite de la discussion sur les observations d'odeurs du 24 décembre 2010 soit reportée à la prochaine réunion du comité de vigilance. Un rapport résumant les critères d'opérations, autant pour les déchets que pour le biogaz, y sera présenté.

## **6. Plan de mesures d'urgence**

BFI est dans l'attente de la mise à jour du plan de mesures d'urgence, car celle-ci n'est pas encore terminée.

BFI a reçu la visite de M. Harnois du service des incendies de la ville de Terrebonne. Selon ses recommandations, les modifications à apporter ne seraient qu'au niveau de fiches signalétiques en rapport aux nouvelles installations du SMBR.

De plus, la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) ne couvrant plus le territoire de la ville de Terrebonne, une modification est également apportée au nouveau plan de mesures d'urgence en rapport à l'intervention du service des incendies à l'aide d'acide phosphorique.

M. Cyr s'informe à savoir combien de fois environ par année BFI a recours au service d'urgence des pompiers et cela pour toute sorte d'événement? M. Chulak lui indique qu'après plus de 15 ans à l'emploi de BFI, il a été témoin de très peu d'interventions. Une fois, il s'agissait de venir en aide à une employée qui avait chuté dans un contenant à la déchetterie. Il n'y a jamais eu de feu au niveau des puits de gaz et pour ce qui est des déchets, ceux-ci sont tellement compactés qu'il n'y a pas d'air pour alimenter le feu.

De plus, les employés sont formés pour réagir rapidement et maîtriser la situation si jamais un feu prenait naissance sur le site.

## **7. Disponibilité du compte rendu du comité de vigilance**

M. Cyr a constaté que d'autres sites d'enfouissement permettent aux citoyens de consulter, via internet, leurs comptes rendus de réunions. Il se demande si BFI pourrait en faire autant, que ce soit en les ajoutant sur leur site internet ou de toute autre façon?

Certains membres du comité observeront ce qui se fait ailleurs sur les réseaux municipaux et se demandent s'il serait bien d'ajouter un lien vers BFI sur le site internet des villes? Si jamais cela se fait, ils suggèrent toutefois que la forme actuelle des comptes rendus change car le fait que les noms des membres du comité y soient mentionnés, ceux-ci risqueraient de recevoir des demandes d'information qui devraient plutôt être adressées à BFI. De plus, ils vérifieront si cela pourrait avoir certains impacts légaux.

M. Leclerc soulève le fait d'être prudent face aux comparaisons qui pourraient être faites par rapport aux mesures prises par d'autres sites, car les exigences à rencontrer pour chacun des sites peuvent être différentes en considération de leur décret respectif.

Il est suggéré par M. Roy que la discussion sur la disponibilité du compte rendu du comité de vigilance soit continuée lors de la prochaine réunion de celui-ci.

## **8. Varia**

### **Demande d'information concernant le bilan 2010 de BFI**

Lorsque M. Cyr a pris connaissance de la documentation expédiée par BFI au MDDEP durant la période du 9 mars 2011 au 9 juin 2011, il a constaté au bilan 2010 que BFI avait reçu un avis d'infraction. Il demande la nature de cette infraction et quelles actions ont été prises afin de corriger la situation?

M. Chulak obtiendra des précisions concernant l'avis d'infraction du 13 octobre 2010 et reviendra sur le sujet lors de la prochaine rencontre du comité de vigilance.

### **Détails concernant une plainte d'odeur en date du 6 mai 2011**

M. Bélanger aimerait avoir des détails concernant une plainte d'odeur d'intensité moyenne adressée au MDDEP de la part d'un résident de Le Gardeur. Cette plainte a été faite le 6 mai 2011 vers 19h00 et M. Bélanger en a reçu une copie car il siège sur le comité de vigilance dans le but d'être en mesure d'apporter des réponses aux citoyens. M. Chulak fera les vérifications d'usage à cet effet et reviendra à M. Bélanger.

## **9. Prochaine rencontre**

La prochaine rencontre du comité est fixée au mardi 27 septembre 2011, à compter de 18 h aux bureaux de BFI, 3779, chemin des Quarante-Arpents, Terrebonne.

Il est proposé par M. Leclerc, secondé par M. Lemieux, de lever l'assemblée.  
Adopté à l'unanimité.

## **LISTE DE DOCUMENTS**

Document 1 : Liste des documents transmis au MDDEP du 9 mars 2011 au 9 juin 2011

Document 2 : Présentation des mesures de suivi et d'atténuation / Engagements de BFI envers le MDDEP

Rédigé le 23 juin 2011

/dl

**Comité de vigilance  
Lieu d'enfouissement technique  
BFI Usine de Triage Lachenaie Itée**

**Compte rendu  
Rencontre du 27 septembre 2011, à 18h00**

Tenue à la salle Möbius  
BFI Usine de Triage Lachenaie  
3779, chemin des Quarante-Arpens  
Terrebonne

**Étaient présents :**

CMM, monsieur Simon Lafrance;  
Comité des Citoyens de la Presqu'Île -Lanaudière (Repentigny), monsieur René Cyr;  
MRC L'Assomption, madame Monica Gaudet;  
MRC Les Moulins, monsieur Daniel Pilon;  
Représentant des citoyens, Ville de Mascouche (président du comité de vigilance), monsieur Dominique Roy;  
Représentant des citoyens, Ville de Charlemagne, monsieur Sylvain Crevier;  
Représentant des citoyens, Ville de Terrebonne, monsieur Renaud Lemieux;  
Ville de Mascouche, madame Lyne Talbot ;  
Ville de Terrebonne, monsieur Daniel Vaillancourt;  
BFI Usine de Triage Lachenaie Itée, monsieur André Chulak;  
BFI Usine de Triage Lachenaie Itée, (secrétaire du comité de vigilance), madame Diane Larin.

**Étaient absents :**

Consortium Écho-Logique, monsieur Stéphane Leclerc;  
Ville de Charlemagne, monsieur Bernard Boudreau;  
Ville de Repentigny, monsieur Ghislain Bélanger.

## **1. Adoption de l'ordre du jour**

M. Roy, président du comité, procède à la lecture de l'ordre du jour. M. Cyr propose de garder le point 8 : varia, ouvert afin d'y ajouter certains points si jamais ceux-ci n'ont pas fait l'objet de discussion lors de l'adoption et suivi du compte rendu de la rencontre du 21 juin 2011.

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par M. Crevier et secondée par M. Cyr.

Adopté à l'unanimité.

## **2. Adoption et suivi du compte rendu de la rencontre du 21 juin 2011**

*Le point : Adoption et suivi du compte rendu de la rencontre du 22 mars 2011 – Rapport du comité des citoyens d'odeurs* – M. Cyr fera le suivi sur ce point avec M. Chulak et M. Pagé de la firme Odotech lors de la prochaine rencontre du comité des citoyens d'odeurs.

*Le point : Mesure de suivi et d'atténuation* – M. Cyr mentionne qu'en référence au décret, les douze engagements de BFI envers le Ministère de Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) indiqués dans les mesures de suivi et d'atténuation présentées lors de la réunion du 21 juin 2011, ne sont pas complets. Il demande s'il est possible d'obtenir une liste regroupant l'ensemble de ces mesures. M. Chulak atteste que les mesures énumérées lors de la présentation avaient été sélectionnées selon leur impact stratégique ou considérant leur bonification subséquente aux derniers rapports. M. Cyr enverra une liste des mesures de suivi et d'atténuation manquantes dont il fait référence.

M. Cyr demande s'il est possible d'obtenir un plan du site sur lequel serait indiquée la localisation des détecteurs de pression sur le réseau de captage de biogaz. Il s'informe de plus de la quantité de détecteurs de H<sub>2</sub>S, s'il y en a deux ou trois ? M. Chulak fera les vérifications d'usage à cet effet et en fera le suivi.

M. Cyr s'informe si l'ajout du cinquième compacteur a eu lieu en juillet 2011 tel qu'envisagé ? M. Chulak confirme que le mois de juillet était projeté pour le remplacement d'un compacteur, que ce projet est toujours en cours, mais que les opérations ne sont pas en déficience quant au nombre de compacteurs.

Suite à un commentaire de M. Roy, l'utilisation des nez électroniques est brièvement abordée en rappelant que ceux-ci fonctionnent bel et bien mais ne sont plus utilisés pour fin d'analyse car ils ne démontraient pas des résultats cohérents. La vigile humaine parcourant les rues de la Presqu'Île offre de bien meilleurs résultats par la transmission rapide de la présence d'odeurs et la possibilité d'apporter des ajustements aux opérations pour ainsi corriger la situation, dans la mesure du possible. Tous les éléments qui sont rapportés par la brigade sont considérés. BFI a pour objectif de diminuer la fréquence et l'intensité des épisodes d'odeurs.

*Le point : Observation d'odeur le 24 décembre 2010* - Tel que suggéré par M. Roy à la dernière rencontre, M. Cyr souhaite la reprise de la discussion sur l'odeur qu'il a perçue le 24 décembre 2010. M. Chulak prend alors la parole pour réitérer les informations à ce sujet, entre autres que le MDDEP n'a pas accès à plus de données pour cette journée du 24 décembre 2010 que les membres du comité et qu'aucune inspection du ministère n'a eu lieu ce jour-là.

L'odeur qu'a perçue M. Cyr le 24 décembre 2010 n'est pas contestée malgré que rien d'anormal dans les opérations du site ce jour-là ne peut en faire la corrélation sur la période mentionnée, que ce soit au niveau du volume et du contenu des arrivages au front de déchets qu'en ce qui a trait aux activités connexes du site, tel que le soutirage du biogaz dans les champs d'extraction, les torchères, les travaux de maintenance du système de captage des biogaz ou autres.

M. Chulak, ayant obtenu des explications de la part du responsable de la Centrale électrique de BFI, a fait la présentation de deux graphiques. Le premier démontre la courbe des vents le 24 décembre 2010 et le deuxième informe sur les activités des torchères ; un léger mouvement dans la courbe lors de travaux effectués sur le champ 2 situé au sud du site peut y être remarqué aux alentours de 9h15 à 9h30. Tous les facteurs ayant été vérifiés et ne trouvant toujours pas une cause particulière à l'odeur intense ressentie par M. Cyr le 24 décembre 2010, les conditions météorologiques très favorables se doivent d'être considérées. Une copie des graphiques présentées par M. Chulak sera jointe au compte rendu final de la réunion.

M. Cyr souhaite que le comité revienne sur ce point lors d'une prochaine rencontre.

**Le point : Plan de mesures d'urgence** - M. Cyr s'informe si le plan de mesures d'urgence (PMU) a été mis à jour et, si oui, s'il peut en obtenir une copie ? Il est confirmé qu'en effet cette mise à jour a été complétée en juillet 2011 par la firme Genivar. Ce document, dont une copie finale a été déposée au service des incendies de la ville de Terrebonne le 12 octobre 2011, sera joint au compte rendu final de la réunion.

**Le point : Disponibilité du compte rendu du comité de vigilance** - M. Cyr s'informe si certains membres du comité ont fait les vérifications et démarches mentionnées lors de la dernière réunion, à savoir s'il y a possibilité de rendre les comptes rendus de réunion du comité de vigilance accessibles au public via un ou plusieurs sites Internet? Différentes oppositions sont soulevées par les membres. Étant donné que ce compte rendu n'en est pas un de la MRC Les Moulins, M. Pilon croit qu'il y aurait le risque que certains organismes demandent également le privilège de mettre de l'information les concernant sur le site de la MRC, ce à quoi elle ne pourrait pas consentir. Quant à M. Vaillancourt, celui-ci indique que ce document ne pourrait pas être rendu public sur le site Internet de la ville de Terrebonne, n'étant pas validé par une résolution du conseil d'administration de la ville. L'opinion est émise alors qu'étant donné que les comptes rendus de réunion du comité de vigilance sont une exigence du MDDEP, peut-être que ceux-ci pourraient être mis sur leur site. Cela restera à vérifier.

**Le point : Varia, Demande d'information concernant le bilan 2010 de BFI** – M. Chulak apporte les explications concernant l'avis d'infraction du 15 octobre 2010 dont il est mentionné dans le bilan de l'année 2010 de l'exploitation du lieu d'enfouissement de BFI, lequel comportait deux points, soient :

1. Dépassement de la norme de 500 ppm de concentration de méthane en surface de la zone de dépôt (REIMR, article 62) :
2. Omission de maintenir le système de captage et d'évacuation des biogaz en bon état (REIMR, article 44).  
Les puits 431 et 431A, dont les émissions surfaciques provenant de l'intérieur des structures abritant ces éléments de captage étaient supérieures à 500 ppm, ont fait l'objet de travaux de réparation. Notamment, le remplacement d'anneaux d'aspiration à la base de ces puits a été réalisé.

Le dit bilan 2010 atteste également que BFI-UTL a immédiatement mis en place les mesures correctives adéquates pour ces infractions causées notamment par la mise en service d'un nouvel élément d'extraction du biogaz. Le 29 octobre 2010 une lettre de BFI était envoyée au MDDEP avec descriptif des travaux et mesures effectués pour régler la situation. Après étude de cette lettre et de la documentation qui l'accompagnait, le MDDEP a fait parvenir sa réponse à BFI le 5 novembre 2010, concluant que les non-conformités qui avaient généré l'avis d'infraction étaient corrigées et que la diligence avec laquelle BFI avait procédé aux correctifs nécessaires afin de respecter intégralement les exigences et conditions des décrets applicables à ses opérations avait été appréciée de la part du MDDEP.

Une discussion s'ensuit en ce qui a trait au système de captage, à savoir le nombre de puits de captage verticaux, les puits temporaires horizontaux, le temps d'affaissement, et autres. M. Cyr s'informe s'il se pourrait qu'il puisse y avoir parfois un problème à un puits sans que cela ne soit connu? M. Chulak rassure que le réseau de captage est très précis et que s'il y avait des pertes importantes à un puits, cela serait systématiquement communiqué aux opérateurs de la Centrale électrique.

*Le point : Varia, Détails concernant une plainte d'odeur en date du 6 mai 2011* – Après les observations d'usage en regard à la situation météorologique, à la pression atmosphérique ainsi qu'aux données de la journée du 6 mai 2011, M. Chulak a communiqué les résultats par téléphone à M. Bélanger, lequel avait rapporté l'événement. Ce dernier a semblé être satisfait de la réponse transmise.

### 3. Odeurs

Tout en notant que selon les observations du comité des odeurs, la fréquence d'odeurs a diminué par rapport à 2010, M. Cyr demande une explication à savoir pourquoi les épisodes d'odeurs sont maintenant plus intenses et qu'elles durent plus longtemps? Pourquoi y a-t-il plus d'épisodes la nuit et les fins de semaine? Pourquoi la hausse d'épisodes d'odeurs de biogaz? M. Chulak mentionne qu'entre autres, les saisons ont une influence à cet effet. Au début de l'été, les épisodes d'odeurs semblent être surtout le matin tandis qu'en août elles sont généralement observées au moment du coucher du soleil. Pour ce qui est des odeurs de biogaz, celles-ci seraient influencées depuis trois à quatre semaines par divers travaux exécutés, dont des opérations de capage du site et l'ajout de conduites de gaz réalisés dans le but d'entamer le virage des activités afin de s'éloigner du secteur de la Presqu'Île Le Gardeur, lequel éloignement s'échelonne sur une période d'environ deux ans.

Les travaux avec l'argile sont habituellement faits en période hivernale. Cette année, ils ont été entamés avec un peu d'avance. Il se peut que la température des deux semaines précédant la réunion ait pu être la cause d'épisodes d'odeurs. Une nette amélioration devrait se produire très rapidement.

### 4. Numéro de téléphone d'urgence de BFI

M. Cyr déplore le fait d'avoir laissé un message au numéro de téléphone d'urgence de BFI et de n'avoir reçu aucun retour d'appel. Il appelle rarement et apprécierait que cela soit pris en considération lorsqu'il le fait. Le numéro de téléphone d'urgence **450-474-5559** de BFI est encore en fonction et il y a toujours une personne attitrée pour y répondre ou pour prendre en charge les messages qui y sont laissés, si jamais un appel a été manqué. M. Chulak confirme avoir bien pris le message de M. Cyr concernant son observation d'odeur et d'avoir enregistré sa plainte, mais, n'étant pas en mesure de retourner l'appel au moment de prendre le message, il admet bien humblement qu'il a oublié de le rappeler et il en est désolé. Les résultats de l'analyse concernant l'observation d'odeur du 22 août 2011 sont alors donnés à M. Cyr et ce dernier indique que cela le rassure de savoir que son message avait bel et bien été transmis, traité et non ignoré.

## **5. Varia**

### Développement des cellules

M. Vaillancourt s'informe s'il serait possible d'obtenir un plan démontrant où en est rendu le développement des cellules ainsi que les échéanciers concernant les travaux de capage. Il suggère que ce document soit joint à l'envoi de l'ordre du jour de la prochaine réunion du comité de vigilance. M. Vaillancourt souhaite de plus que cette information soit transmise à chacune des réunions sous forme de photo aérienne avec indication des endroits où les travaux sont exécutés, si cela est possible. M. Lemieux se souvient avoir déjà vu, voilà plusieurs années, un plan démontrant les cellules terminées ainsi que celles à venir et à son opinion un document de la sorte viendrait répondre à la présente requête. M. Chulak mentionne que les bilans annuels de BFI comprennent un plan avec ces informations et ce qui peut être fait sur une base plus fréquente sera vérifié.

Il est également demandé s'il y a vérification de l'état des anciennes cellules? S'il y a un suivi de fait concernant les affaissements, l'état de compaction, les conséquences au réseau de captage et autres? M. Chulak atteste que BFI voit à ce qu'un suivi régulier des puits soit fait et que tout travail de réparation qui pourrait être requis soit exécuté.

### Soutirage de biogaz

M. Cyr s'informe sur ce qui se produit en cas de panne électrique, car il lui a semblé sentir plus d'odeurs lors d'une panne récente? M. Chulak le rassure qu'aucune conséquence ne peut découler d'une panne d'électricité car la Centrale électrique de BFI est autosuffisante en électricité, qu'elle produit même suffisamment d'énergie pour alimenter environ 2000 à 2500 résidences, soit environ 4 mégawatts d'électricité.

### H2S - Méthane

Certains membres du comité s'enquière à savoir si un tableau démontrant des résultats moyens sont disponibles par rapport aux odeurs rapportées par la vigile humaine afin d'en vérifier la corrélation avec les données des capteurs? Il est proposé que cet exercice se fasse sur une période d'un mois. M. Chulak indique qu'un comparatif a déjà été fait en 2008 et que le rapport émis subséquemment par Monsieur Leduc de la firme AirMet Science démontre qu'il n'y avait aucune corrélation. Les résultats de cette analyse stipulent de plus que les critères de qualité de l'air sont respectés.

M. Cyr s'informe si les odeurs perçues par la vigile du comité d'odeurs sont rapportées au fur et à mesure, ce qui est confirmé par M. Chulak. En effet, les odeurs senties sont rapportées rapidement afin de créer une réaction immédiate afin de modifier, dans la mesure du possible, les opérations au front de déchets.

## **6. Prochaine rencontre**

La prochaine rencontre du comité est fixée au mardi 29 novembre 2011, à compter de 18h00 aux bureaux de BFI, 3779, chemin des Quarante-Arpents, Terrebonne.

Il est proposé par M. Lemieux, secondé par M. Vaillancourt de lever l'assemblée. Adopté à l'unanimité.

## **LISTE DE DOCUMENTS**

- Document 1 : Liste des documents transmis au MDDEP du 10 juin au 13 septembre 2011
- Document 2 : Graphique du 24-12-10 / Débit total torchère
- Document 3 : Graphique du 24-12-10 / Météorologique
- Document 3 : Copie du plan de mesures d'urgence de BFI, révision 4, faite par Genivar en juillet 2011

Rédigé le 28 septembre 2011

/dl

**Comité de vigilance  
Lieu d'enfouissement technique  
BFI Usine de Triage Lachenaie ltée**

**Compte rendu  
Rencontre du 29 novembre 2011, à 18h00**

Tenue à la salle Möbius  
BFI Usine de Triage Lachenaie  
3779, chemin des Quarante-Arpents  
Terrebonne

**Étaient présents :**

CMM, monsieur Simon Lafrance;  
Comité des Citoyens de la Presqu'Île-Lanaudière (Repentigny), monsieur René Cyr;  
Consortium Écho-Logique, monsieur Francis Ménard en remplacement de Monsieur Stéphane Leclerc;  
MRC L'Assomption, madame Monica Gaudet;  
MRC Les Moulins, monsieur Daniel Pilon;  
Représentant des citoyens, Ville de Mascouche (président du comité de vigilance), monsieur Dominique Roy;  
Représentant des citoyens, Ville de Charlemagne, monsieur Sylvain Crevier;  
Représentant des citoyens, Ville de Terrebonne, monsieur Renaud Lemieux;  
Ville de Terrebonne, monsieur Daniel Vaillancourt;  
BFI Usine de Triage Lachenaie ltée, monsieur André Chulak;  
BFI Usine de Triage Lachenaie ltée, (secrétaire du comité de vigilance), madame Diane Larin.

**Étaient absents :**

Ville de Charlemagne, monsieur Bernard Boudreau;  
Ville de Mascouche, madame Lyne Talbot ;  
Ville de Repentigny, monsieur Ghislain Bélanger.

## **1. Adoption de l'ordre du jour**

M. Roy débute l'adoption de l'ordre du jour et s'informe si certains membres du comité désirent mettre des sujets au point 6 : varia?

L'adoption de l'ordre du jour en gardant le point 6 : varia ouvert est proposée par M. Vaillancourt et secondée par M. Cyr.

Adopté à l'unanimité.

## **2. Adoption et suivi du compte rendu de la rencontre du 27 septembre 2011**

*Le point : Adoption et suivi du compte rendu de la rencontre du 21 juin 2011* - M. Chulak apporte des réponses aux questionnements soulevés à ce point, à savoir :

- La quantité de détecteurs de H<sub>2</sub>S sur le site est de deux.
- Un nouveau compacteur muni d'un système d'aspersion d'agent neutralisant est maintenant en service au front de déchets. BFI prévoit en ajouter un de plus en cours d'année 2012.
- La localisation des détecteurs de pression sur le réseau de captage de biogaz sera discutée au point 3 de l'ordre du jour de la présente réunion.
- Pour l'observation d'odeur du 24 décembre 2010, BFI comprend bien sa mission d'exécuter les opérations du site en prenant toujours en considération le bien-être de la population avoisinante. Le contrôle des odeurs est et demeure un objectif prioritaire.
- La disponibilité du compte rendu du comité de vigilance sera traitée au point 4 de l'ordre du jour de la présente réunion.

*Le point : Varia, Développement des cellules* – Ce sujet sera abordé au point 5 de l'ordre du jour de la présente réunion.

Il est proposé par M. Cyr, secondé par M. Crevier, d'adopter le compte rendu de la rencontre du 27 septembre 2011.

Adopté à l'unanimité.

## **3. Détecteurs de pression**

M. Chulak présente un plan du système de captage de biogaz du lieu d'enfouissement technique de BFI et explique l'utilisation des détecteurs de pression sur ce réseau, lequel comporte plus de 300 puits. Il indique que le décret n'exige que 10 capteurs et qu'à ce jour BFI en utilise 26. Ceux-ci étant un bon outil pour valider la pression du biogaz sur le réseau, cela permet des interventions rapides par les techniciens de la Centrale électrique, s'il y a baisse de pression sur une section du réseau.

M. Chulak indique de plus que ces détecteurs de pression sont fixes mais peuvent être désinstallés et installés ailleurs, selon les besoins. M. Cyr demande si la lecture de ces détecteurs se fait en continu ou par intervalle? M. Chulak s'informera sur la séquence exacte de la prise de données.

M. Cyr s'informe au niveau de l'entretien et du calibrage des détecteurs de pression, ce à quoi répond M. Chulak qu'un protocole à cet effet est suivi par les employés de la Centrale électrique. De plus, M. Chulak tient à préciser que les appareils sont récents. M. Cyr désire obtenir une confirmation quant à la fréquence des entretiens et des calibrages des détecteurs de pression.

#### **4. Disponibilité du compte rendu du comité de vigilance**

Après discussion à nouveau des membres du comité de l'impossibilité ou de la difficulté à rendre public le compte rendu du comité de vigilance et en considération que BFI respecte les normes du décret en ce qui a trait à la distribution et à l'affichage de celui-ci, l'option de vérifier auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) pour l'hébergement du compte rendu sur leur site Internet refait surface.

Un vote à main levée est fait à savoir quels sont les membres en accord avec la publication du compte rendu du comité de vigilance sur le site du MDDEP, advenant une réponse positive de leur part. La majorité des membres présents ont voté en faveur. Alors, une demande officielle sera faite au MDDEP par M. Roy en tant que président du comité de vigilance.

Proposé par M. Cyr, secondé par M. Pilon.

#### **5. Développement des cellules**

Suite à une demande de M. Vaillancourt lors de la précédente réunion du comité de vigilance, M. Chulak présente un plan produit au début du mois d'octobre 2011 par la firme Meunier Fournier, arpenteurs. Celui-ci présente le secteur d'exploitation nord-est de BFI et démontre, entre autres, la zone de capage d'argile ainsi que les différentes élévations de la zone exploitée. Une copie de ce plan sera jointe au compte rendu final de la réunion.

M. Vaillancourt demande si cette cellule nord-est est arrivée à sa pleine hauteur ? Quels sont les intentions futures de BFI par rapport à celle-ci ? En perspective, quand sera-t-elle capée ? M. Chulak confirme une élévation de 53 à 58 mètres au dessus du niveau de la mer, ce qui représente approximativement 39 mètres au dessus du niveau naturel du sol à son élévation maximum. L'évolution des travaux est difficile à prévoir avec précision car plusieurs facteurs doivent être pris en considération au fur et à mesure de l'exploitation du site, allant du volume de déchets qui entrera, les conditions atmosphériques, la direction des vents et autres. Par contre, si la quantité d'arrivages de déchets domestiques et commerciaux, tel qu'indiquée au rapport mensuel transmis au MDDEP, demeure stable, la section de la cellule nord-est en exploitation serait possiblement capée d'ici 1 ½ an à 2 ans.

M. Roy demande si la cellule sera recouverte d'argile dès que le volume de déchets sera suffisant ? Ce à quoi répond M. Chulak comme étant une activité standard des opérations du site.

M. Chulak propose de présenter une mise à jour de ce plan lors des prochaines rencontres du comité ainsi que la possibilité de faire une visite du site, si les membres du comité en démontrent l'intérêt. Ceux-ci seraient alors à même de constater l'état des cellules et du recouvrement d'argile.

Il est mentionné que tout comme pour les inconvénients causés par le bruit, lesquels sont maintenant presque inexistantes selon les citoyens membres du comité odeurs, BFI continue à mettre beaucoup d'emphasis à combattre les odeurs. L'objectif zéro odeur n'est pas atteint par BFI mais demeure un combat de première importance qui tient à cœur les responsables de l'entreprise.

## **6. Varia**

### Aspersion d'agent neutralisant

L'aspersion d'agent neutralisant est terminée sur le site depuis le début de la période de gel, soit depuis la troisième semaine du mois de novembre 2011. Cette activité reprendra son cours normal au printemps 2012, dès que les températures le permettront.

### Services Environnementaux Faucon inc. (SEF)

M. Cyr s'informe sur les activités actuelles d'effarouchement des goélands par les fauconniers ? Les fauconniers, qui sont en fonction sur le site du lever au coucher du soleil jusqu'au 31 décembre 2011, interrompent ensuite leurs activités durant deux mois. Il y aura reprise de leurs activités le 1<sup>er</sup> mars 2012, soit avant le retour des goélands à bec cerclé.

M. Chulak mentionne qu'il sera intéressant de connaître les résultats de l'étude de comportement des goélands à bec cerclé se regroupant sur l'Île de la nidification. Cette étude, chapeauté par l'UQÀM grâce à des partenaires, démontre que les goélands à bec cerclé utilisent un corridor qui contourne le site de BFI lors de leur déplacement.

### Note technique du Groupe Alphard

M. Cyr désire certains éclaircissements concernant la conductivité hydraulique maximale de l'argile ( $1 \times 10^{-6}$  cm/s ou  $1 \times 10^{-8}$  m/s) indiquée au point 4 de la note technique, annexe 2, du Groupe Alphard émise en novembre 2010. Cette note accompagne le rapport «Essais d'étanchéité des bassins de rétention et de traitement des eaux de lixiviation 2011» émis en octobre 2011 par le Groupe Alphard ; rapport faisant partie de la liste des documents transmis au MDDEP durant la période du 14 septembre 2011 au 16 novembre 2011.

M. Chulak reviendra avec des spécifications à cet effet lors de la prochaine rencontre du comité de vigilance.

## **7. Prochaine rencontre**

La prochaine rencontre du comité est fixée au mardi 20 mars 2012, à compter de 18h00 aux bureaux de BFI, 3779, chemin des Quarante-Arpents, Terrebonne.

Il est proposé par M. Cyr, secondé par M. Chulak, de lever l'assemblée.  
Adopté à l'unanimité.

## **LISTE DE DOCUMENTS**

- Document 1 : Liste des documents transmis au MDDEP du 14 septembre au 16 novembre 2011.  
Document 2 : Meunier Fournier, arpenteurs - Plan d'octobre 2011 du secteur d'exploitation nord-est du lieu d'enfouissement technique de BFI.

Rédigé le 30 novembre 2011

/dl

**Comité de vigilance  
Lieu d'enfouissement technique  
BFI Usine de Triage Lachenaie ltée**

**Compte rendu  
Rencontre du 20 mars 2012, à 18h00**

Tenue à la salle Möbius  
BFI Usine de Triage Lachenaie  
3779, chemin des Quarante-Arpents  
Terrebonne

**Étaient présents :**

CMM, monsieur Simon Lafrance;  
Comité des Citoyens de la Presqu'Île -Lanaudière (Repentigny), monsieur René Cyr;  
Consortium Écho-Logique, monsieur Francis Ménard et madame Christine Landry, observatrice;  
MRC L'Assomption, madame Marilyne Tremblay;  
MRC Les Moulins, monsieur Daniel Pilon;  
Représentant des citoyens, Ville de Charlemagne, monsieur Sylvain Crevier;  
Représentant des citoyens, Ville de Mascouche (président du comité de vigilance), monsieur Dominique Roy;  
Représentant des citoyens, Ville de Terrebonne, monsieur Renaud Lemieux;  
Ville de Mascouche, madame Lyne Talbot ;  
Ville de Repentigny, monsieur Ghislain Bélanger ;  
Ville de Terrebonne, monsieur Daniel Vaillancourt;  
BFI Usine de Triage Lachenaie ltée, monsieur André Chulak;  
BFI Usine de Triage Lachenaie ltée, (secrétaire du comité de vigilance), madame Diane Larin.

**Étaient absents :**

Ville de Charlemagne, monsieur Bernard Boudreau.

## **1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé de mettre au point 6 - varia, les sujets suivants : éclaircissement sur le rapport de perméabilité ; discussion sur les odeurs de biogaz à l'automne 2011 ainsi qu'en janvier 2012 ; information quant à la quantité de déchets enfouis au lieu d'enfouissement technique de BFI versus le décret présentement en vigueur.

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par M. Vaillancourt et secondée par Mme Tremblay.

Adopté à l'unanimité

## **2. Adoption et suivi du compte rendu de la rencontre du 29 novembre 2011**

*Le point : Détecteurs de pression* – Étant prévue à l'ordre du jour, la discussion sur ce sujet se poursuivra dans le cadre du point 4 de la présente réunion.

*Le point : Disponibilité du compte rendu du comité de vigilance* – Étant prévue à l'ordre du jour, la discussion sur ce sujet se poursuivra dans le cadre du point 5 de la présente réunion.

*Le point : Développement des cellules* – Étant prévue à l'ordre du jour, la discussion sur ce sujet se poursuivra dans le cadre du point 3 de la présente réunion.

*Le point : Varia, Services Environnementaux Faucon inc. (SEF)* – Les activités d'effarouchement des goélands par le fauconnier ont repris sur le site au 1<sup>er</sup> mars 2012. Pour le moment, deux espèces de faucons ainsi qu'une buse sont utilisées. Les goélands à bec cerclé reviennent dans la région de Montréal de leur migration hivernale.

*Le point : Varia, note technique du Groupe Alphard* – Suite aux explications données et la discussion qui s'ensuit sur la conductivité hydraulique maximale de l'argile, M. Cyr constate qu'il était normal qu'il ne puisse comprendre et comparer les chiffres indiqués à cette note car il s'agit en fait d'une unité de mesure différente de celle dont il a l'expertise, soit l'une est électrique et l'autre est une conductivité de migration d'un liquide dans un sol.

Il est proposé par M. Cyr, secondé par M. Lafrance, d'adopter le compte rendu de la rencontre du 29 novembre 2011.

Adopté à l'unanimité

## **3. Développement des cellules**

À l'aide d'un plan, M. Chulak présente où en est rendue l'exploitation du site. Des membres du comité s'informent de la date de la dernière mise à jour de ce plan, de la fréquence de ses révisions et si le site complet est arpenté à chaque fois qu'il y a révision? Ce à quoi M. Chulak répond que ce dernier plan de la firme Groupe Meunier arpenteurs-géomètres inc. est daté du 10 janvier 2012 et que les révisions de celui-ci sont présentées à intervalle de trois mois. Les parties modifiées du site sont ciblées par ces travaux d'arpentage, soit la zone d'exploitation où il y a activités d'enfouissement et de recouvrement d'argile.

Un membre du comité s'informe à savoir si le sentier de motoneiges passe sur le site de BFI ? Cela n'est pas le cas, mais il en longe par contre les limites à certains endroits.

Une discussion est entamée par rapport au temps qui est mis pour l'éloignement de la zone de travail du secteur nord-est. M. Bélanger trouve que cela est long car il souhaiterait voir les périodes d'odeurs diminuer plus rapidement. M. Chulak assure que tout est mis en œuvre afin d'opérer dans cette zone et par la suite s'éloigner le plus rapidement possible, cela afin de limiter les odeurs ainsi que le bruit. Il s'agit là d'un travail précis et à étapes, lequel ne peut se faire que graduellement.

M. Bélanger s'informe également sur les clôtures d'aspersion d'agent neutralisant. M. Chulak lui confirme qu'après avoir été arrêtées depuis la 3<sup>e</sup> semaine du mois de novembre 2011, les clôtures d'aspersion seront remises en marche au printemps, donc bientôt. De plus, une nouvelle section aux clôtures permanentes sera mise en fonction.

M. Cyr s'informe à savoir si les activités continuent à se faire en zone haute de jour et en zone basse le soir, ce que M. Chulak confirme être fait, dans la mesure du possible. Cela a pour effet de diminuer le bruit, lequel est toujours présent durant la période hivernale, mais est tout de même moins important qu'en période estivale, surtout avec cette nouvelle méthode de travail, selon M. Cyr.

La situation devrait être semblable en 2012 car BFI effectue les opérations en tenant compte du contrôle des inconvénients possibles.

#### **4. Détecteur de pression**

En réponse au questionnement de M. Cyr lors de la réunion précédente, M. Chulak confirme que la lecture des détecteurs de pression se fait en continu avec enregistrement des données aux minutes. S'il y a une variation significative, un avis est émis. Alors, un technicien prend rapidement les mesures nécessaires afin de corriger la situation.

Il est demandé si les détecteurs de pression sont entretenus de façon régulière? Considérant l'efficacité du système de captage de biogaz, les lectures faites en continu et les avis envoyés dès que quelque chose d'inhabituel se produit (panne de courant, de batterie ou autres), les techniciens de la centrale électrique de BFI ont une possibilité de réaction très rapide.

Lors de la réception d'une plainte d'odeur de biogaz ou de son observation par un membre du comité d'odeurs, les données de la centrale sont analysées afin de découvrir s'il y a concordance entre un événement enregistré et l'odeur perçue. M. Bélanger est heureux d'apprendre l'existence de ce rapport, car il considère que la documentation envoyée avec le compte rendu des rencontres du comité de vigilance ne lui procure pas suffisamment de données techniques afin qu'il puisse poser un diagnostic en rapport aux plaintes.

Un registre est également maintenu par les techniciens de la centrale concernant les travaux ou autres ajustements qui sont faits au système de captage de biogaz.

M. Cyr émet son désir d'obtenir de la documentation concernant les détecteurs de pression fixes ou portatifs utilisés par BFI.

#### **5. Disponibilité du compte rendu du comité de vigilance**

Afin de faciliter cette démarche, une vérification a été faite par Mme Larin auprès de M. Robert Livernoche du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) à savoir le nom de la personne ressource au MDDEP vers qui le comité devrait diriger sa demande d'hébergement Internet des comptes rendus. Toutefois, la réponse obtenue à cet effet de M. Livernoche indiquait clairement qu'en vertu du Guide de diffusion des contenus sur le site Internet ministériel, lequel site est destiné à l'usage propre du MDDEP, la diffusion d'informations qui ne sont pas d'intérêts nationaux ne leur est pas permise. Donc, impossible pour le MDDEP d'héberger les comptes rendus du comité de vigilance. Conséquemment, la requête devant être faite à cet effet par M. Roy au MDDEP s'avérait inutile.

Après avoir été mis au courant de cette situation, certains membres du comité se disent déçus de ce fait, considérant surtout que le comité ait été créé par le MDDEP. Comme cela s'est déjà fait auparavant, le désir d'avoir la participation d'un représentant du MDDEP à au moins une réunion du comité de vigilance par année est émis par certains membres du comité, car ils apprécieraient obtenir des réponses à certains questionnements qu'ils ont et s'assurer que BFI se conforme adéquatement à tous les points du décret.

M. Roy fait remarquer qu'en respect de la note de confidentialité inscrite par Mme Larin au bas des transmissions des comptes rendus par courriel, les membres du comité ne sont pas autorisés à en faire une distribution. Toutefois, si cette note était éliminée, les membres du comité pourraient alors transmettre une copie du compte rendu à toute personne qui en ferait la demande. La possibilité que Mme Larin enlève ladite note de confidentialité lors de ces envois sera évaluée.

Proposé par M. Vaillancourt, secondé par M. Bélanger.

Adopté à l'unanimité

## **6. Varia**

### Éclaircissement sur le rapport de perméabilité

M. Cyr désire obtenir de l'information en ce qui a trait aux résultats d'essais de perméabilité sur les matériaux de recouvrement journalier (correspondance # 24 à la liste de documents transmis au MDDEP durant la période du 17 novembre 2011 au 5 mars 2012).

En réponse à cette requête, les rapports d'essais «Laboratoire de construction 2000/EXP» entre le 20 janvier 2012 et le 27 février 2012 seront acheminés aux membres du comité.

### Odeurs de biogaz

Certains membres du comité d'odeurs ont constaté qu'il y avait eu augmentation d'odeurs de biogaz durant l'automne 2011 ainsi que durant le mois de janvier 2012 et la cause en est questionnée ? Selon M. Cyr, certaines de ces odeurs auraient même été perçues jusqu'à une distance de 4 à 5 kilomètres durant les mois de décembre 2011 et janvier 2012, ce qui est tout à fait inhabituel. M. Chulak mentionne qu'en effet plus d'une dizaine d'observations par mois ont été rapportées par le comité d'odeurs durant cette période.

La température exceptionnelle de l'hiver 2011/2012 est questionnée concernant cette situation. Avec très peu de neige et une température qui oscillait du chaud au froid avec d'importants écarts, cela aurait-il influencé l'intensité des odeurs?

M. Chulak présente l'historique des derniers mois d'opérations :

Certaines zones sont capées, soit avec de l'argile ou des membranes synthétiques. Les membranes servent à caper des zones qui seront en opération seulement dans quelques années. Présentement, les opérations de capage avec argile sont en cours. Le capage avec membranes reprendra lorsque la température le permettra. Les soudures ne peuvent être effectuées lors de température très froide. Tous les échéanciers sont respectés. M. Cyr demande s'il y a des problèmes de soutirage et combien de temps pour les travaux de soudure des membranes synthétiques ? M. Chulak précise que le soutirage est constant et que les soudures pourront être effectuées d'ici quelques semaines.

M. Roy émet certaines hypothèses à considérer en ce qui a trait à l'augmentation d'odeurs de biogaz durant l'automne 2011 et janvier 2012, entre autres, si la terre a moins gelé que les hivers précédents et que les déchets ont dégagé plus de chaleur, se peut-il que cela ait affecté le degré d'imperméabilité de l'argile, permettant ainsi l'échappement de plus de gaz ? En ces conditions, l'imperméabilité des géomembranes était-elle suffisante pour retenir les gaz ?

### Quantité de déchets enfouis au LET de BFI versus le décret

M. Bélanger s'informe relativement à certains matériaux et quantités indiqués au registre mensuel d'exploitation du mois de décembre 2011 (document indiqué à l'item # 12 de la liste des documents transmis au MDDEP du 17 novembre 2011 au 5 mars 2012). Il désire savoir pourquoi les matériaux de construction ne sont pas considérés dans le tonnage maximum pour enfouissement et, dans ce cas, pourquoi alors se retrouvent-ils dans ledit rapport ? Il se questionne de plus sur certains autres matériaux, entre autres les sols A-B ?

Étant donné que le registre concerne l'exploitation du LET et non seulement les matières résiduelles enfouies, cela explique que divers autres matériaux s'y trouvent malgré qu'ils ne soient pas ajoutés au tonnage maximum pour enfouissement. En effet, ce registre comporte également la compilation mensuelle des autres résidus reçus en 2011, dont certains ont été valorisés de différentes manières, dont entre autres :

- Le verre concassé a servi à l'aménagement des voies de service sur le site (le béton recyclé aurait pu être utilisé à cet effet également si BFI en avait reçu en 2011).
- Les sols A-B sont utilisés comme matériaux de recouvrement (couche de protection).

Les résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) sont quant à eux compilés comme matières résiduelles.

M. Bélanger demande si un plan d'arpenteur existe à cet effet ? Ce à quoi M. Chulak répond positivement. M. Bélanger apprécierait alors recevoir une copie dudit plan et il considère que cela représenterait un point intéressant à discuter avec le représentant du MDDEP lors de sa visite.

### Utilisation des bretelles d'accès de l'autoroute 640

M. Vaillancourt s'informe si un registre tenant compte de la provenance des camions se rendant sur le site de BFI est maintenu, à savoir en quelle proportion sont utilisées les bretelles d'accès de l'autoroute 640, que ce soit la montée Dumais ou la Montée des Pionniers de Terrebonne? Ces informations seraient utiles à la ville de Terrebonne dans le cadre de statistiques à établir.

BFI ne détient pas de registre en regard de ces informations.

## **7. Prochaine rencontre (à déterminer selon la disponibilité d'un représentant du MDDEP)**

Les membres du comité étant tous d'accord avec la présence future d'un représentant du MDDEP, une demande à cet effet sera faite auprès de ce ministère. La date de la prochaine réunion du comité de vigilance sera déterminée en considération du résultat de cette démarche.

La prochaine rencontre du comité est prévue en juin 2012 aux bureaux de BFI, 3779, chemin des Quarante-Arpens, Terrebonne. La date et l'heure précises resteront à confirmer.

Adopté à l'unanimité.

## **LISTE DE DOCUMENTS**

- Document 1 : Liste des documents transmis au MDDEP du 17 novembre 2011 au 5 mars 2012
- Document 2 : Les rapports d'essais «Laboratoire de construction 2000/EXP» entre le 20 janvier 2012 et le 27 février 2012
- Document 3 : Plan de la firme Groupe Meunier arpenteurs-géomètres inc. daté du 10 janvier 2012

Rédigé le 28 mars 2012

dl

**Comité de vigilance  
Lieu d'enfouissement technique  
BFI Usine de Triage Lachenaie ltée**

**Compte rendu  
Rencontre du 19 juin 2012, à 18h00**

Tenue à la salle Möbius  
BFI Usine de Triage Lachenaie  
3779, chemin des Quarante-Arpents  
Terrebonne

**Étaient présents :**

Communauté Métropolitaine de Montréal, monsieur Simon Lafrance;  
Comité des Citoyens de la Presqu'Île -Lanaudière (Repentigny), monsieur René Cyr;  
Consortium Écho-Logique, madame Christine Landry;  
MRC L'Assomption, madame Marilyne Tremblay;  
MRC Les Moulins, monsieur Daniel Pilon;  
Représentant des citoyens, Ville de Mascouche (président du comité), monsieur Dominique Roy;  
Représentant des citoyens, Ville de Terrebonne, monsieur Renaud Lemieux;  
Ville de Mascouche, madame Lyne Talbot;  
Ville de Repentigny, monsieur Ghislain Bélanger;  
Ville de Terrebonne, monsieur Daniel Vaillancourt;  
BFI Usine de Triage Lachenaie ltée, monsieur André Chulak;  
BFI Usine de Triage Lachenaie ltée, (secrétaire du comité), madame Diane Larin.

**Étaient absents :**

Représentant des citoyens, Ville de Charlemagne, monsieur Sylvain Crevier;  
Ville de Charlemagne, monsieur Bernard Boudreau.

### **1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. Cyr de mettre au point 7 - varia, le sujet suivant : bruit en provenance du site.

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par M. Cyr et secondée par M. Bélanger.

Adopté à l'unanimité

### **2. Adoption et suivi du compte rendu de la rencontre du 20 mars 2012**

Prenant en considération que les points du compte rendu de la rencontre du 20 mars 2012 qui requièrent un suivi sont déjà planifiés à l'ordre du jour de la présente rencontre, les membres du comité sont en accord d'accepter ledit compte rendu tel que présenté.

Il est proposé par Mme Tremblay, secondé par M. Pilon, d'adopter le compte rendu de la rencontre du 20 mars 2012.

Adopté à l'unanimité

### **3. Documentation concernant les détecteurs de pression**

Afin de répondre à la requête de M. Cyr d'obtenir de la documentation concernant les détecteurs de pression utilisés par BFI, M. Chulak fait une présentation de la fiche technique des équipements de modèle Accutech, lesquels sont sans fil et peuvent être facilement déplacés sur le réseau par les opérateurs de BFI.

La Centrale électrique de BFI étant munie d'un système procédant à l'analyse des données en permanence, les détecteurs de pression Accutech sont donc utilisés en tant qu'outils de détection locale sur le réseau de captage. Un plus grand nombre d'appareils sont présents dans le secteur Nord, là où se situent les activités d'exploitation actuelles.

La fiche technique des équipements de modèle Accutech sera expédiée aux membres du comité lors de l'envoi du compte rendu final de la présente réunion.

### **4. Note de confidentialité en bas de page des courriels**

Une solution est toujours cherchée afin de combler tout autant le désir de certains membres du comité de rendre l'accès aux comptes rendus de réunion plus facile pour les citoyens, que de satisfaire le souhait de certains autres membres de conserver sa publication à ce qui est fait actuellement et qui répond aux exigences du décret. Présentement, une copie de tous les comptes rendus de réunion est envoyée pour affichage aux bureaux de la municipalité locale, de la municipalité régionale de comté et de la communauté métropolitaine de la région où se situe le lieu d'enfouissement technique BFI. De plus, une copie de compte rendu est également transmise au représentant du ministre, au bureau régional du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de la région ainsi qu'à tous les membres du comité.

Les membres du comité peuvent remettre une copie du compte rendu final de réunion à une personne qui leur en ferait la demande, toutefois il serait préférable que ces demandes soient dirigées vers Mme Larin afin que cette dernière y donne suite. Quant à la note de confidentialité, celle-ci demeurera présente dans les correspondances électroniques de la part de Mme Larin. Un membre affirme que cela ne peut être plus transparent.

## **5. Plan d'exploitation du secteur Nord**

Comme cela a été fait lors des dernières rencontres, M. Chulak présente le plus récent plan d'exploitation du secteur Nord de BFI, plan émis par la firme Groupe Meunier arpenteurs-géomètres inc. en date du 5 juin 2012.

M. Chulak donne différentes données et informations en ce qui a trait à l'exploitation du site et à son avancement :

- Différentes étapes – zone d'exploitation.
- Surface d'exploitation autorisée dans le secteur Nord de 2004 à 2009.
- Depuis 2009 - expansion secteur Nord – pour 5 ans - 1,3M t.m. maximales par année.
- En date du 5 juin 2012, le total de 12 159 849 mètres cubes était atteint pour l'ensemble du secteur Nord.
- Les activités sont concentrées dans cette zone afin de la compléter au plus tôt.
- Discussion sur les élévations maximales par rapport au niveau de la mer, lequel point sera discuté à nouveau lors de la prochaine rencontre du comité de vigilance.
- Cet été l'exploitation se fera dans le même secteur, soit dans la partie située le plus au nord-est de la zone d'exploitation autorisée. Ensuite l'éloignement vers l'ouest débutera.
- Les travaux futurs devraient être significatifs pour les changements à l'environnement des citoyens du secteur Presqu'Île. Ces changements commenceront à être perceptibles vers la fin de 2013, si la conjoncture reste favorable. C'est suite à ces opérations que les effets de ce mur de déchets commenceront à influencer les périodes d'odeur et de bruit.

Des membres du comité considèrent qu'il y a là une bonne nouvelle pour les gens de la Presqu'Île. L'impact sera bon et important.

Il est demandé à M. Chulak s'il est possible pour la prochaine rencontre d'avoir les chiffres exacts en ce qui a trait aux élévations maximales de matières résiduelles ?

S'ensuit une discussion par rapport aux tassements primaires et secondaires, tassements non négligeables.

Le rapport de volumétrie de la firme Groupe Meunier arpenteurs-géomètres inc. daté du 5 juin 2012 sera expédié aux membres du comité lors de l'envoi du compte rendu final de la présente réunion.

## **6. Sujets précis à discuter avec un représentant du MDDEP**

M. Chulak fait lecture de la réponse donnée par un représentant du MDDEP suite à l'invitation faite en regard de leur participation à une prochaine rencontre du comité de vigilance :

«Un représentant du MDDEP sera disposé à prendre part à des réunions du comité de vigilance en tant qu'invité et cela afin d'y expliquer ou d'y présenter des sujets précis, tels qu'un décret, des modifications règlementaires, le suivi réalisé par le MDDEP, ou autres».

«Pour ce qui est du questionnement à savoir si BFI se conforme adéquatement à tous les points du décret, il est suggéré de référer aux documents tels : qu'avis de non-conformité, rapports d'inspection, lettres, et autres qui sont déjà produits par le MDDEP et qui sont accessibles au public qui en fait la demande.»

Après consultation des membres du comité, il en résulte que le volet «odeurs» est le sujet prioritaire sur lequel des informations seraient grandement appréciées, tout autant en ce qui concerne le positionnement et la méthodologie du MDDEP pour la gestion des rapports et des plaintes d'odeurs; la fréquence du traitement d'information; le comparatif avec d'autres sites, si cela est fait?

Mme Larin réitérera l'invitation au représentant du MDDEP en regard du sujet précis des odeurs.

## **7. Varia**

### Bruit en provenance du site

M. Cyr mentionne avoir constaté une augmentation du bruit en provenance du site et cela depuis environ deux semaines. Il se demande quelle en est la cause ? Est-ce parce que les activités se font en zone haute en fin de journée plutôt qu'en zone basse ? Est-ce qu'une défectuosité sur un équipement rendrait son fonctionnement plus bruyant ?

M. Chulak est étonné de cette situation, car depuis près de trois ans personne ne lui avait rapporté un surcroît de bruit. Même que les citoyens du comité odeurs ont affirmé qu'il n'y avait pas de bruits dérangeants. La vigile du comité interne odeurs a bien fait mention du son des balles sifflantes à peine audible à l'occasion ainsi qu'un peu de bruit de fonds des activités du site, mais sans plus. Le seul changement dans les opérations du site qui a eu lieu récemment, à la connaissance de M. Chulak, c'est qu'il y a plus régulièrement deux zones de travail plutôt qu'une. M. Chulak croit qu'il serait surprenant que cela ait conséquence sur l'intensité du bruit émis, mais il s'en assurera.

M. Chulak vérifiera également s'il aurait pu y avoir d'autres modifications significatives sur le site en rapport aux opérations sans qu'il en ait eu connaissance et reviendra avec des clarifications à cet effet lors de la prochaine rencontre. Il incite M. Cyr à le contacter directement si jamais la situation de bruit se répétait.

### Rampes d'aspersion

M. Cyr mentionne qu'il a constaté ces derniers temps certaines périodes d'odeur, pas tellement fortes en intensité mais ayant été assez longues, et il se demandait si les rampes d'aspersion avaient été fonctionnelles, tel que prévu ? M. Chulak lui confirme qu'en effet les rampes d'aspersion ont bien été remises en service au printemps. Les rampes fixes sont opérationnelles 24h par jour, 7 jours semaine. Quant aux équipements munis de réservoir d'agent neutralisant, l'aspersion se fait pendant les heures d'opération.

### Documentaire «La Poubelle Province»

Mme Landry amène sur le sujet le film documentaire «La Poubelle Province» paru en mai dernier, lequel traite sur la gestion des matières résiduelles au Québec. Elle demande si quelqu'un a assisté à sa présentation et quelle en est l'opinion.

M. Chulak, lequel n'a pas vu le documentaire mais en a été informé, de même que Mme Larin et Mme Landry, lesquelles ont eu de leur côté l'occasion d'assister à sa présentation, émettent à tour de rôle leurs impressions sur le sujet. Aucun autre membre du comité ne semblait avoir vu ce film et n'a apporté de commentaires sur le sujet.

## **8. Prochaine rencontre**

La prochaine rencontre du comité de vigilance est prévue à 18h le mardi 25 septembre 2012 aux bureaux de BFI, 3779, chemin des Quarante-Arpents, Terrebonne.

Adopté à l'unanimité.

## **LISTE DE DOCUMENTS**

- Document 1 : Liste des documents transmis au MDDEP du 6 mars au 7 juin 2012
- Document 2 : Fiche technique des équipements de modèle Accutech
- Document 3 : Rapport de volumétrie de la firme Groupe Meunier arpenteurs-géomètres inc. daté du 5 juin 2012 (à suivre)

Rédigé le 20 juin 2012

Révisé le 13 juillet 2012

/dl

**Comité de vigilance**  
**Lieu d'enfouissement technique**  
**BFI Usine de Triage Lachenaie ltée**

**Compte rendu**  
**Rencontre du 25 septembre 2012, à 18h00**

Tenue à la salle Möbius  
BFI Usine de Triage Lachenaie  
3779, chemin des Quarante-Arpents  
Terrebonne

**Étaient présents :**

Comité des Citoyens de la Presqu'Île-Lanaudière (Repentigny), monsieur René Cyr;  
Communauté Métropolitaine de Montréal, monsieur Simon Lafrance;  
Consortium Écho-Logique, madame Christine Landry;  
MRC L'Assomption, madame Marilyne Tremblay;  
MRC Les Moulins, monsieur Daniel Pilon;  
Représentant des citoyens, Ville de Charlemagne, monsieur Sylvain Crevier;  
Représentant des citoyens, Ville de Terrebonne, monsieur Renaud Lemieux;  
Ville de Mascouche, madame Lyne Talbot;  
Ville de Repentigny, monsieur Ghislain Bélanger;  
BFI Usine de Triage Lachenaie ltée, monsieur André Chulak;  
BFI Usine de Triage Lachenaie ltée, (secrétaire du comité), madame Diane Larin.

**Étaient absents :**

Représentant des citoyens, Ville de Mascouche (président du comité), monsieur Dominique Roy;  
Ville de Charlemagne, monsieur Bernard Boudreau ;  
Ville de Terrebonne, monsieur Daniel Vaillancourt.

**Invités :**

Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), monsieur Alain Rochon, directeur régional adjoint, Direction régionale du Centre de contrôle environnemental du Québec de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides;  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), monsieur Robert Livernoche, technicien, bureau de Lanaudière, Repentigny.

**Avant propos :**

En l'absence de M. Roy, M. Crevier a présidé la tenue de la réunion du comité de vigilance. Cela a été proposé par M. Chulak et secondé par M. Cyr.

## **1. Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est accepté tel que présenté, toutefois M. Crevier propose de conserver le point 5 - varia ouvert afin d'y ajouter des éléments de discussion en regard du déroulement de la rencontre.

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par M. Cyr et secondée par M. Lemieux.

Adopté à l'unanimité

## **2. Adoption et suivi du compte rendu de la rencontre du 19 juin 2012**

Prenant en considération que les points du compte rendu de la rencontre du 19 juin 2012 requérant un suivi sont déjà planifiés à l'ordre du jour de la présente rencontre, les membres du comité sont en accord d'accepter ledit compte rendu tel que présenté.

Il est proposé par M. Cyr, secondé par M. Bélanger, d'adopter le compte rendu de la rencontre du 19 juin 2012.

Adopté à l'unanimité

## **3. Présentation du traitement des plaintes visant les odeurs au LET de BFI par le Ministère de Développement Durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP)**

Comme entrée en matière, Messieurs Rochon et Livernoche informent les membres du comité que suite au récent remaniement ministériel, le ministère de la Faune a réintégré leur ministère, lequel redevient le Ministère de Développement Durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) et que le Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune (MRNF) redevient le Ministère des Ressources Naturelles (MRN).

M. Rochon indique qu'il leur fait plaisir d'assister à cette réunion et de venir expliquer ce qui est fait au MDDEFP dans le cadre des plaintes d'odeurs et autres plaintes qu'ils reçoivent autour du site de BFI, lesquelles sont traitées selon les procédures conformes à la déclaration de services aux citoyens (DSC).

M. Livernoche entame son exposé du traitement des plaintes d'odeurs, lesquelles peuvent être acheminées au MDDEFP par trois moyens de communication, soit par téléphone, par télécopieur, ou par courriel à l'adresse : [plaintesbfi@mddep.gouv.qc.ca](mailto:plaintesbfi@mddep.gouv.qc.ca). Cette adresse courriel devrait demeurer valable pour une période approximative d'environ six mois parallèlement à l'adresse courriel : [plaintesbfi@mddefp.gouv.qc.ca](mailto:plaintesbfi@mddefp.gouv.qc.ca), laquelle sera activée sous peu.

Entre autres points, les sujets suivants ont été abordés lors de cette présentation :

### **Traitement des plaintes d'odeurs (en direct ou en différé)**

- Lorsqu'une plainte est reçue en direct, soit durant les heures d'office au MDDEFP, leur technicien (en l'occurrence M. Livernoche) est disponible pour se rendre sur place chez BFI et dans le secteur de la Presqu'Île, afin de faire les vérifications qui s'imposent et demander les correctifs, si nécessaire.
- Lorsqu'une plainte est reçue en différé, soit en dehors des heures d'office au MDDEFP (en soirée, les fins de semaine et fériés) M. Livernoche entre en contact avec les responsables de BFI dès qu'il prend connaissance de la situation afin d'en évaluer avec eux la cause et son développement.

- Dans le but, entre autres, d'une rétro information aux plaignants, le MDDEFP compile les plaintes sur un tableau qui est transmis mensuellement à M. Chulak de BFI. Celui-ci vérifie la corrélation de ces périodes d'odeurs avec les données météorologiques et la possibilité de travaux particuliers effectués sur le site ou d'irrégularités dans le soutirage du biogaz? Afin de maximiser le résultat de ces vérifications, il est important qu'au moment de déposer la plainte les gens indiquent l'heure précise du constat d'odeur. Après validation, le tableau est retourné au MDDEFP avec l'ajout des résultats constatés.
- Par la suite, l'ensemble des plaintes d'un plaignant sont isolées au tableau et un compte rendu par écrit est communiqué par le MDDEFP à chacun des plaignants à l'intérieur d'une période de 40 jours, tel que prescrit.

### **Mesures du 500 ppm en surface**

- M. Livernoche explique que les mesures du 500 ppm en surface sont légiférées en considération du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (REIMR), article 62 (obligation et norme) et article 68 (fréquence et procédure).
- Un détecteur par ionisation de flamme (FID) est obligatoire pour la prise de mesures de méthane. M. Rochon exhibe aux membres du comité l'appareil utilisé à cet effet par le MDDEFP. Cet équipement de détection par ionisation, très coûteux, offre une grande efficacité.
- Le mandat du MDDEFP est d'effectuer cet exercice de prise de mesures deux fois l'an, lesquelles mesures sont prises de façon aléatoire sur le site. Si un dépassement du seuil d'intervention est constaté lors de ces vérifications, BFI se retrouve dans l'obligation de mettre en œuvre la procédure de correction. Un des responsables chez BFI accompagne toujours le représentant du MDDEFP lors des mesurages.
- La firme Biothermica Technologies inc. a été mandatée par BFI afin d'effectuer 3 fois l'an les prises de mesures du 500 ppm, lesquelles sont faites sur le site au complet et non seulement à des endroits aléatoires.

### **Rapport sur les biogaz (Méthane)**

- M. Livernoche présente un tableau des mesures effectuées par BFI, ou par un tiers, afin d'être transmises au MDDEFP selon les exigences du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (REIMR), articles 32, 60, 62, 67 et 68 et en considération également des décrets 1549-95, 89-2004 ainsi que 413-2003.
- Sol, air ambiant, puits de surveillance, bâtiments, émission à la surface, drains et puits de captage (plus de 400), système de pompage, efficacité de destruction thermique, échantillonnage des émissions des moteurs 1 à 4 de la centrale, tous sont rigoureusement mesurés à des fréquences variant de une à douze fois par année selon leur exigence respective.
- Suite à un ajout aux décrets 89-2004 et 413-2003, un comité de citoyens pour le suivi des odeurs a été reconduit en 2007. Chacun de ses membres a reçu une formation par la firme d'expert Odotech. Leurs observations se font en continu et sont vérifiées avant d'être transmises une fois par mois au MDDEFP sous forme de rapport.

### **Comparatif du nombre de plaintes avec les autres sites d'importance au Québec**

Ayant sous leur supervision quatre des cinq plus gros sites au Québec, M. Rochon et M. Livernoche ont été en mesure de faire part aux membres du comité d'un comparatif des plaintes reçues pour BFI versus celles reçues en ce qui a trait aux autres sites, lequel nombre de plaintes est comparable pour la période 2011/2012.

Les membres du comité de vigilance discutent avec les représentants du MDDEFP en ce qui a trait au nombre de 31 plaintes enregistrées par le ministère en 2012 comparativement aux observations faites par le comité de citoyens d'odeurs, lesquelles s'élèvent à une trentaine pour juin et juillet uniquement. M. Cyr indique que lui-même ne fait pas toujours une plainte à Odotech et au MDDEFP lorsqu'il fait une observation, il franchit cette étape que lorsque l'odeur est excessive, ce qui pourrait, entre autre, expliquer l'écart entre le nombre du MDDEFP et celui du rapport mensuel fournit aux membres du comité de vigilance. M. Rochon rappelle qu'il est important que les citoyens prennent le temps de faire leur plainte au MDDEFP lors d'observation d'odeurs, ou autres, et cela afin d'offrir au ministère la possibilité de faire rapidement les vérifications d'usage et de bâtir une analyse plus précise de la situation de BFI.

M. Chulak éclaircit le mandat du comité de citoyens pour le suivi des odeurs, lequel était au départ de noter toutes odeurs perçues. Cependant, afin de limiter le nombre d'observations, il a été convenu que seules les odeurs associées à l'opération du LET de BFI seraient rapportées. Dans la mesure du possible, il est demandé aux observateurs de noter l'heure du début et de fin de la perception d'un épisode d'odeur afin de dresser un portrait précis des épisodes.

M. Livernoche mentionne qu'étant donné la grande quantité de puits de captage sur le site de BFI, il peut y avoir odeur de méthane sans que le seuil d'intervention de 500 ppm ne soit dépassé. Toutefois, si un dépassement du seuil d'intervention est observé, BFI doit démontrer au MDDEFP, à l'aide de rapports et de photos, que la procédure de correction a bien été mise en place à l'intérieur des délais prévus.

Certains membres du comité de vigilance questionnent également la possibilité que plusieurs autres facteurs soient à considérer au-delà de ces chiffres, des facteurs tels que : la distance séparant l'emplacement des sites des résidences et autoroutes les plus proches ; le niveau d'achalandage des sites en regard à leur capacité (BFI étant le plus gros avec 1,3 TM) ; le vieillissement des sites aurait-il une influence sur la quantité d'observations d'odeurs ? En ce qui a trait au facteur de vieillissement des sites, M. Livernoche répond que les sites au Québec n'étant pas très vieux, il n'y a pas beaucoup de références à cet effet. Toutefois, prenant en exemple le Complexe environnemental St-Michel qui est fermé depuis une vingtaine d'années, il y a encore des émanations de biogaz, mais cela diminue avec le temps.

Il est de l'opinion de M. Livernoche qu'au-delà des facteurs énumérés, ce qui a une incidence importante sur les plaintes enregistrées pour les sites d'enfouissement est le niveau de qualité de la gestion des opérations d'un site. BFI est considérée comme un des meilleurs sites à cet effet et ses opérations sont souvent prises en exemple par le MDDEFP pour les autres sites. Entre autres, suite à l'épisode de plaintes de bruit en 2009 BFI a implanté des alarmes de recul à «bruit blanc» à tous ses équipements. BFI est la seule à avoir fait cela.

M. Chulak ajoute que les moteurs sur les compacteurs ont été isolés afin d'en réduire le bruit et différentes méthodes de travail ont été adoptées afin de minimiser l'impact du bruit.

M. Livernoche ajoute que lors des rencontres des représentants du MDDEFP, BFI est le site de référence. Les innovations technologiques expérimentées par BFI servent souvent de modèle auprès des autres sites en évolution.

M. Pilon mentionne que les théoriciens se référant aux statistiques, il se demande si les rapports du MDDEFP pourraient alors servir afin d'établir de nouvelles normes législatives ? M. Livernoche confirme qu'en effet cela fait partie entre autres des sujets abordés lors de leurs rencontres annuelles.

M. Lafrance s'informe si à la fin d'une année, une synthèse de la situation est faite en rapport à toutes les données récoltées par le MDDEFP? Ce à quoi M. Livernoche répond par la négative, à moins, ajoute-t-il, qu'une demande ne soit faite à cet effet de la part des autorités ministérielles.

M. Cyr se demande si en cas de situation d'urgence un responsable du MDDEFP peut être contacté en dehors des heures normales de travail ? Cela ne fait pas partie du mandat du MDDEFP. Par contre, M. Chulak indique que chez BFI, en plus des gardiens de sécurité sur place, il y a toujours un opérateur de la centrale électrique en service sur appel si jamais il se produisait une situation d'urgence. De plus, les unités de captage sont tous reliés par système de télémétrie à un ordinateur central. Les données de cet appareil de surveillance sont accessibles en tout temps pour les mécaniciens de la centrale électrique ainsi que pour la majorité des cadres administratifs de BFI, par le biais de leur appareil cellulaire. Cela permet un suivi et des ajustements au fur et à mesure, si la situation le requiert. M. Livernoche mentionne que lorsqu'il prend connaissance des plaintes émises durant une fin de semaine, la situation est généralement déjà corrigée par BFI au moment d'en faire les vérifications le lundi matin. À la connaissance de M. Livernoche, BFI serait le seul site au Québec à être muni d'un tel système.

#### **4. Présentation du rapport de volumétrie du secteur Nord**

Tout comme lors des rencontres de la dernière année du comité de vigilance, et cela afin de démontrer l'évolution des opérations sur le site, M. Chulak entame sa présentation du dernier rapport de volumétrie du secteur Nord de BFI, lequel plan fût émis par la firme Groupe Meunier arpenteurs-géomètres inc. en date du 3 juillet 2012.

Des détails sont donnés, entre autres, par rapport aux travaux actuels effectués dans le coin nord-est du secteur Nord, la préparation du site pour la prochaine année, les travaux d'argile et la logique de stabilité du sol. Selon le dernier décret, les travaux dans cette zone devraient être complétés avant le 1<sup>er</sup> août 2014. En regard du nouveau décret, c'est dans la zone située derrière le secteur nord-est que les opérations s'effectueront, soit à une distance d'environ 500 mètres de la limite est de la zone d'enfouissement.

#### **5. Varia**

##### Résultats d'essais – N/Réf : A.1.47.17

M. Cyr mentionne que les rapports d'essais du Laboratoire de construction 2000/EXP n'ont pas été transmis en même temps que l'ensemble des documents envoyés aux membres du comité le 12 septembre 2012. Il demande s'il est possible de les obtenir ? Mme Larin confirme qu'une copie de ces rapports sera jointe au compte rendu final de la réunion.

M. Cyr en profite pour demander si BFI fait des interventions lorsque les rapports reçus de Biothermica démontrent des dépassements de la norme. M. Livernoche explique qu'un tableau de suivis est conservé à la centrale électrique, lequel est vérifié à chaque inspection du MDDEFP, à savoir si les étapes de correctifs et suivis ont été respectées. BFI envoie un compte rendu final, avec photo à l'appui, au MDDEFP lorsque le tout est réglé.

### Rampes d'aspersion

M. Cyr s'informe à savoir si les rampes d'aspersion d'agent neutralisant d'odeurs sont encore en fonction à cette période de l'année ? Ce à quoi M. Chulak répond par l'affirmative, car même si la température a frôlé le point de congélation ces derniers temps cela n'était pas suffisant pour interrompre l'aspersion des déchets. L'arrosage se poursuivra jusqu'à ce que la température se situe sous le point de congélation, car dans ces conditions, les déchets causent moins d'odeurs. En 2011, les rampes ont été en opération jusqu'en novembre.

M. Livernoche mentionne que BFI est le seul site ayant des réservoirs d'aspersion d'agent neutralisant sur ses compacteurs, lesquels arrosent les déchets au fur et à mesure, ainsi que des rampes amovibles en surplus des rampes fixes.

### Odeur de biogaz

M. Cyr rapporte que durant le week-end du 15 et 16 septembre 2012, une intense odeur de biogaz a été perçue à son domicile sur la Presqu'Île Le Gardeur, soit samedi le 15 vers 24h et dimanche le 16 aux alentours de 23h/23h30. M. Chulak confirme que les vérifications en ce qui a trait au samedi 15 septembre ne laissent voir aucune anomalie sur le site, que ce soit au niveau du soutirage de biogaz ou autres, et qu'aucun travaux particuliers n'étaient en cours d'exécution. Les vérifications restent à faire pour ce qui est du dimanche 16 septembre. *Un retour sera fait à M. Cyr à cet effet*, lequel se dit non rassuré lorsqu'il perçoit des odeurs aussi fortes et que le résultat des recherches ne démontre rien d'anormal.

## **6. Prochaine rencontre**

La prochaine rencontre du comité de vigilance est prévue à 18h le mardi 4 décembre 2012 aux bureaux de BFI, 3779, chemin des Quarante-Arpents, Terrebonne.

Adopté à l'unanimité.

## **LISTE DE DOCUMENTS**

- Document 1 : Liste des documents transmis au MDDEP du 8 juin au 11 septembre 2012
- Document 2 : Rapport de volumétrie de la firme Groupe Meunier arpenteurs-géomètres inc. en date du 3 juillet 2012
- Document 3 : Les rapports d'essais «Laboratoire de construction 2000/EXP» pour les mois de juin, juillet et août 2012

Rédigé le 4 octobre 2012

/dl

**Comité de vigilance  
Lieu d'enfouissement technique  
BFI Usine de Triage Lachenaie Itée**

**Compte rendu  
Rencontre du 4 décembre 2012, à 18h00**

Tenue à la salle Möbius  
BFI Usine de Triage Lachenaie  
3779, chemin des Quarante-Arpents  
Terrebonne

**Étaient présents :**

Comité des Citoyens de la Presqu'Île-Lanaudière (Repentigny), monsieur René Cyr;  
Communauté Métropolitaine de Montréal, monsieur Simon Lafrance;  
MRC L'Assomption, madame Marilyne Tremblay;  
MRC Les Moulins, monsieur Daniel Pilon;  
Représentant des citoyens, Ville de Terrebonne, monsieur Renaud Lemieux;  
Ville de Terrebonne, monsieur Daniel Vaillancourt;  
BFI Usine de Triage Lachenaie Itée, monsieur André Chulak;  
BFI Usine de Triage Lachenaie Itée, (secrétaire du comité), madame Diane Larin.

**Étaient absents :**

Consortium Écho-Logique, madame Christine Landry;  
Représentant des citoyens, Ville de Charlemagne, monsieur Sylvain Crevier;  
Représentant des citoyens, Ville de Mascouche (nouveau représentant à confirmer);  
Ville de Charlemagne, monsieur Bernard Boudreau;  
Ville de Mascouche, madame Lyne Talbot;  
Ville de Repentigny, monsieur Ghislain Bélanger.

## **1. Nomination d'un nouveau président d'assemblée pour le comité**

M. Roy ayant mis fin à sa participation au comité de vigilance, et par le fait même à son rôle de président d'assemblée, un nouveau président devra donc être nommé afin de prendre sa relève. Toutefois, devant l'absence d'un nombre important de membres du comité, il a été considéré plus convenable d'attendre à une rencontre ultérieure afin de procéder à cette nomination. Cela permettra de plus au nouveau représentant des citoyens de la ville de Mascouche d'y prendre part, lequel représentant sera désigné lors de la prochaine séance ordinaire du conseil municipal de la ville de Mascouche devant se tenir le 10 décembre 2012.

M. Cyr estime important de souligner l'excellent travail accompli par M. Roy ainsi que sa totale implication dans son rôle de président au sein du comité de vigilance. L'ensemble des membres du comité présents partagent cette pensée et tous souhaitent transmettre leur appréciation à M. Roy.

Dans les circonstances, M. Lemieux présidera par intérim la présente rencontre du comité de vigilance.

Proposée par M. Pilon et secondée par M. Cyr.

Adoptée à l'unanimité

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

M. Cyr désire faire inscrire au point 5 : varia, les sujets suivants : L'étanchéité des membranes; Question concernant la condition 7 du dernier décret 827-2009 du MDDEP; Les odeurs en provenance du lieu d'enfouissement technique de BFI (LET).

L'adoption de l'ordre du jour modifié est proposée par M. Cyr, lequel est secondé par M. Pilon.

Adoptée à l'unanimité

## **3. Adoption et suivi du compte rendu de la rencontre du 25 septembre 2012**

*Le point : Présentation du traitement des plaintes visant les odeurs au LET de BFI par le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) - Mesures du 500 ppm en surface - M. Cyr s'informe à savoir quelle serait la procédure de correction mise en œuvre par BFI si le MDDEFP constatait un dépassement du seuil de perception lors de leur exercice bi-annuel de prise de mesures?*

M. Chulak indique que la procédure prise varierait selon la problématique constatée suite aux analyses exécutées afin de déterminer la cause du dépassement. Cela pourrait se faire par exemple : en enlevant de l'eau qui nuirait au passage du gaz, en réparant un puits ou même par l'ajout d'un nouveau puits, ou, si cela concerne l'étanchéité du couvert d'argile, par des travaux d'ajout d'argile et en retravaillant le recouvrement final.

*Le point: Varia, Odeur de biogaz* - Ce point sera abordé au varia de la présente rencontre, à la demande de M. Cyr.

Il est proposé par M. Cyr, secondé par M. Pilon, d'adopter le compte rendu de la rencontre du 25 septembre 2012.

Adoptée à l'unanimité.

#### **4. Présentation du rapport de volumétrie du secteur Nord**

Ce sont deux graphiques plutôt qu'un que présente M. Chulak aux membres du comité. Il y a le rapport de volumétrie habituel du secteur Nord de même qu'un graphique sur la mise en place de l'argile, lesquels documents furent tous deux émis par la firme Groupe Meunier arpenteurs-géomètres inc.

M. Chulak explique sommairement les travaux parachevés dans le secteur Nord-est du LET, lesquels travaux avancent très bien au niveau de l'enfouissement sur cette zone en élévation. Depuis environ deux semaines, beaucoup d'activités d'épandage de sable sont effectuées ainsi que des installations du système de drainage et cela afin de rendre cette nouvelle zone opérationnelle.

Ce qui est envisagé au niveau des opérations du LET durant l'hiver 2013 c'est de compléter le capage de la zone la plus élevée afin d'être en mesure de commencer la fermeture de cette dernière dès le début du printemps afin d'amorcer ainsi un virage plus à l'ouest. Ensuite, des sols et végétaux de recouvrement y seront déposés afin d'en augmenter la stabilité de surface ainsi que l'étanchéité.

Le rapport de volumétrie daté du 3 octobre 2012, ainsi que le graphique de mise en place d'argile daté du 7 septembre 2012, seront expédiés aux membres du comité lors de l'envoi du compte rendu final de la présente réunion.

M. Cyr s'informe si la quantité indiquée au rapport de volumétrie, démontrant environ 300 000 mètres cubes de déchets reçus en trois mois, est représentative des objectifs de BFI pour la période concernée? M. Chulak rassure que ce chiffre est conforme aux fluctuations normales en raison des changements de saisons et, par le fait même, des habitudes de vie auxquelles la production de déchets de la population est en lien.

#### **5. Varia**

##### L'étanchéité des membranes

M. Cyr rappelle la situation vécue l'hiver dernier à l'effet que les travaux de soudure des membranes avaient été retardés en raison de la température, causant possiblement ainsi l'augmentation d'épisodes d'odeurs. Il s'enquiert à savoir ce que BFI a fait cette année afin de palier à cette situation? M. Chulak mentionne que les conditions dans lesquelles les opérations seront effectuées cet hiver permettent, en bonne partie, que le capage soit effectué au fur et à mesure et cela principalement avec de l'argile plutôt que des membranes synthétiques. La problématique rencontrée l'an passé ne devrait donc pas se répéter.

#### Condition 7 du décret 827-2009

M. Cyr fait la lecture de la condition 7 du décret 827-2009 du MDDEP concernant la délivrance d'un certificat d'autorisation à BFI Usine de triage Lachenaie pour la réalisation du projet d'agrandissement du secteur nord du lieu d'enfouissement technique de Lachenaie sur le territoire de Terrebonne, laquelle condition se lit comme suit :

Condition 7 : Suivi des hypothèses d'analyse de risques

*«BFI Usine de triage Lachenaie doit faire un suivi des taux d'émissions modélisées des biogaz en comparaison avec des taux d'émissions mesurées afin de valider les concentrations qui ont été estimées dans les études d'analyse de risques toxicologiques. Ces résultats doivent être déposés auprès de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs au début de la cinquième année d'exploitation du lieu d'enfouissement technique.»*

Conséquemment à la condition 7 et étant donné que BFI débutera dans les prochains mois ladite cinquième année d'exploitation du LET, soit en août 2014, M. Cyr demande si des études ont été faites conformément à cette exigence et s'il y a possibilité d'obtenir une copie des résultats de celles-ci?

M. Chulak assure que les suivis et analyses concernant les opérations du site sont faits régulièrement et conformément aux exigences du décret et du certificat d'autorisation en vigueur. Il verra toutefois à prendre connaissance de ce qu'il en est exactement de l'exigence de la condition 7 du décret et reviendra alors à M. Cyr dans le cadre de la prochaine réunion du comité de vigilance avec les renseignements et confirmations qu'il aura obtenus à cet effet.

#### Odeurs

M. Cyr indique que l'automne 2012 a généré beaucoup d'épisodes d'odeurs importantes, tout comme ce qu'il avait personnellement observé les 15 et 16 septembre 2012. Entre autres, le 20 novembre 2012, soirée de rencontre du comité de citoyens pour le suivi des odeurs, M. Cyr a remarqué une forte odeur de biogaz à la sortie des bureaux de BFI, de même que dans le secteur riverain. De plus, il rapporte une forte odeur de déchets aux alentours de 18h00 à 20h00 le 2 décembre 2012. Il constate que les épisodes d'odeurs se produisent souvent durant les week-ends à des heures qui peuvent varier et il se dit déçu à chaque fois qu'il reçoit une réponse à l'effet que suite aux vérifications, aucune anomalie n'a été rapportée sur le site. M. Cyr ouvre une parenthèse de plus à l'effet qu'il souhaiterait que la réponse qu'il a obtenue de M. Chulak par courriel concernant l'épisode d'odeur du 16 septembre soit communiquée à tous les membres du comité de vigilance. Mme Larin inclura au compte rendu final de la présente réunion, une copie du courriel adressé à cet effet à M. Cyr le 29 octobre 2012.

M. Chulak dit avoir eu l'occasion de venir au LET certains samedis ou dimanches ces derniers mois et cela sans toutefois avoir remarqué la présence de fortes odeurs sur le site. Une discussion en rapport à différentes autres odeurs également perçues dans la région est alors entamée entre les membres du comité, que ce soit des odeurs d'origines agricoles, odeurs de boue, émanations d'usine d'épuration ou même de certaines autres usines.

M. Chulak ajoute que le rapport de suivi des odeurs du mois d'octobre 2012, envoyé au MDDEFP le jour même, indiquait 21 observations d'odeurs et 5 plaintes, dont un seul élément démontrait un lien avec les travaux spéciaux effectués sur le site.

## **6. Prochaine rencontre**

La prochaine rencontre du comité de vigilance est prévue à 18h le mardi 26 mars 2013 aux bureaux de BFI, 3779, chemin des Quarante-Arpents, Terrebonne.

Les membres du comité profitent du moment pour remercier M. Lemieux d'avoir accepté de présider cette rencontre et pour la façon dont il a su le faire.

Adopté à l'unanimité.

## **LISTE DE DOCUMENTS**

- Document 1 : Liste des documents transmis au MDDEFP du 12 septembre 2012 au 21 novembre 2012
- Document 2 : Rapport de volumétrie de la firme Groupe Meunier arpenteurs-géomètres inc. en date du 3 octobre 2012
- Document 3 : Rapport de mise en place d'argile émis par la firme Groupe Meunier arpenteurs-géomètres inc. en date du 7 septembre 2012
- Document 4 : Copie du courriel adressé à M. Cyr le 29 octobre 2012 en suivi aux odeurs des 15 et 16 septembre 2012

Rédigé le 27 décembre 2012

/dl

**Comité de vigilance  
Lieu d'enfouissement technique  
BFI Usine de Triage Lachenaie Itée**

**Compte rendu  
Rencontre du 26 mars 2013, à 18h00**

Tenue à la salle Möbius  
BFI Usine de Triage Lachenaie  
3779, chemin des Quarante-Arpents  
Terrebonne

**Étaient présents :**

Comité des Citoyens de la Presqu'Île-Lanaudière (Repentigny), monsieur René Cyr;  
Communauté Métropolitaine de Montréal, monsieur Simon Lafrance;  
Consortium Écho-Logique, madame Christine Landry;  
MRC L'Assomption, madame Marilyne Tremblay;  
MRC Les Moulins, monsieur Daniel Pilon;  
Représentant des citoyens, Ville de Charlemagne, monsieur Sylvain Crevier;  
Représentant des citoyens, Ville de Terrebonne, monsieur Renaud Lemieux;  
Ville de Mascouche, madame Lyne Talbot;  
Ville de Repentigny, monsieur Ghislain Bélanger.  
Ville de Terrebonne, monsieur Daniel Vaillancourt;  
BFI Usine de Triage Lachenaie Itée, monsieur André Chulak;  
BFI Usine de Triage Lachenaie Itée, (secrétaire du comité), madame Diane Larin.

**Étaient absents :**

Représentant des citoyens, Ville de Mascouche, monsieur Sylvain Picard;  
Ville de Charlemagne, monsieur Bernard Boudreau.

### **1. Mot de bienvenue à Monsieur Sylvain Picard à titre de nouveau représentant des citoyens de la Ville de Mascouche**

M. Picard étant absent, la réunion s'amorce avec le point 2 de l'ordre du jour.

### **2. Nomination d'un nouveau président d'assemblée pour le comité**

M. Chulak s'enquiert auprès des membres du comité à savoir s'ils désirent nommer un nouveau président d'assemblée immédiatement ou s'ils sont d'opinion qu'il est préférable d'attendre la présence de M. Picard pour ce faire ? Après une courte discussion, tous sont en accord de reporter cette nomination à une rencontre ultérieure.

M. Crevier s'offre alors de présider par intérim la présente rencontre du comité de vigilance.

Adoptée à l'unanimité

### **3. Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est accepté tel que présenté. Le point 7 Varia demeure toutefois ouvert à la demande de M. Cyr.

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Mme Tremblay, laquelle est secondée par M. Lemieux.

Adoptée à l'unanimité

### **4. Adoption et suivi du compte rendu de la rencontre du 4 décembre 2012**

Prenant en considération que les points du compte rendu de la rencontre du 4 décembre 2012 entraînant un suivi sont déjà planifiés à l'ordre du jour de la présente rencontre, ou pourront être discutés au point 7 Varia, les membres du comité sont en accord d'accepter ledit compte rendu tel que présenté.

L'adoption du compte rendu de la rencontre du 4 décembre 2012 est alors proposée par M. Cyr et secondé par M. Pilon.

Adoptée à l'unanimité

### **5. Présentation du rapport de volumétrie du secteur Nord**

À l'aide du plus récent plan d'exploitation du secteur Nord de BFI, plan émis par la firme Groupe Meunier arpenteurs-géomètres inc. en date du 7 janvier 2013, M. Chulak explique l'étendu des travaux d'opération effectués dans le courant des derniers mois ainsi que la préparation qui se fait actuellement afin de mettre en place les prochaines étapes d'exploitation jusqu'en 2014.

Le secteur voué à l'enfouissement des déchets est le même que celui présenté depuis le début des années 1990. Les demandes de certificat d'autorisation à cet effet ont été

effectuées graduellement pour les zones est et nord. Actuellement, la zone d'exploitation faisant partie de la nouvelle demande de certificat d'exploitation, pour une durée de 5 années, se situe dans le secteur nord-ouest de la propriété.

En regard du déroulement normal des activités du lieu d'enfouissement technique de Terrebonne, BFI entrevoit la possibilité d'avoir complété l'exploitation de la zone est jusqu'au nord d'ici environ 1 an, soit vers la fin de 2013 ou le début de 2014. L'exploitation du site sera déplacée alors d'une distance d'environ 500 mètres vers l'ouest de la propriété.

En réponse à Mme Tremblay, M. Chulak explique que présentement l'exécution des activités dans la zone située le plus au nord-est, plutôt que dans un autre secteur, est conséquente à la progression normale de l'avancement des travaux qui sont toujours effectués dans le respect de la sécurité et de la stabilité des lieux. De plus, l'emplacement actuel de l'exploitation répond à l'objectif de BFI de s'éloigner le plus rapidement possible du secteur résidentiel de la Presqu'île le Gardeur.

M. Bélanger s'informe à savoir si les clôtures d'aspersion d'agent neutralisant d'odeur seront déplacées afin de pallier au déplacement des travaux d'exploitation ? M. Chulak explique que deux types de clôtures sont utilisés, soit :

- les clôtures mobiles d'aspersion d'agent neutralisant, lesquelles sont déplacées en prenant compte des zones ouvertes de déchets ainsi que de la direction des vents ;
- les clôtures fixes d'aspersion qui sont directement raccordées au système d'aqueduc, en continu, afin de diluer l'agent neutralisant et lesquelles seront remises en fonction dès la fin de la période de dégel, pour une utilisation 7 jours sur 7, 24 heures par jour ;

Afin de s'assurer de l'efficacité constante du système d'aspersion, BFI a ajouté des détecteurs de pression sur les clôtures fixes. S'il y a baisse de pression, un signal est envoyé aux responsables à cet effet et les démarches correctives nécessaires sont mises en place immédiatement.

Il ressort de ces discussions qu'il sera important que les zones situées près des quartiers résidentiels demeurent équipées de clôture d'aspersion afin de minimiser les inconvénients d'odeur. De plus, si certains travaux de décapage et d'enlèvement de membranes se doivent d'être exécutés pour la poursuite de l'exploitation de certaines zones, ces travaux seront exécutés de préférence durant des périodes moins propices à la dispersion d'odeur, toujours dans le but d'en réduire leur émanation. De plus, les activités d'aspersion d'agent neutralisant d'odeur se continueront dans les zones en opération jusqu'à ce que les travaux y soient complétés. Il est certain qu'au fur et à mesure que les opérations s'éloigneront des secteurs résidentiels, plus les possibilités d'inconvénients d'odeur seront minimisées.

M. Cyr demande s'il y aura tout de même des pertes de biogaz lorsque le couvert sera étanche ? Ce à quoi M. Chulak répond par l'affirmative et cela de l'ordre de 5% de perte versus 95% de gaz capté et détruit. M. Chulak rappelle que BFI a été un des premiers sites à avoir un système complet de captage de biogaz, soit depuis le mois d'octobre 1995. La quantité de captage de biogaz est de l'ordre d'environ 9 300 pieds cubes par minute, dont 8 000 pi<sup>3</sup>/min sont détruits à l'aide des 7 torchères de la centrale électrique de BFI, plus ou moins 1 300 pi<sup>3</sup>/min sont valorisés par leur utilisation pour

les moteurs de la centrale électrique et une petite quantité sert à la chaudière du SMBR (bioréacteur à média suspendu) qui chauffe le lixiviat pour le traitement au système biologique.

Des données sont effectuées en continu en rapport aux émanations de biogaz (CH<sub>4</sub> et H<sub>2</sub>S), le tout selon un protocole existant à cet effet. À la demande de M. Cyr, des informations lui seront transmises à la prochaine réunion en rapport aux détecteurs de CH<sub>4</sub> et H<sub>2</sub>S, soit : De quel type sont-ils ? Quelles sont leurs spécifications ? Quelles sont les fréquences de calibration et quels sont leurs critères de calibration pour assurer leur bon fonctionnement ?

Les papiers et sacs qui sont soulevés par le vent et passent par-dessus les clôtures pare-papiers amènent des questionnements également. M. Chulak assure qu'il est impératif pour BFI que leur site demeure le plus propre possible et que des corvées de nettoyage se font régulièrement, en considération des conditions météorologiques et de l'état du sol, étant donné que certains endroits, dans les zones avoisinantes, peuvent être marécageux.

Au moment de la prochaine rencontre, M. Chulak compte revenir aux membres du comité avec des détails plus précis en ce qui a trait au projet de BFI pour le prolongement des clôtures fixes pare-papiers sur le site.

#### **6. Condition 7 du décret 827-2009 du MDDEP**

M. Chulak y va de la relecture de la condition 7 du décret, laquelle concerne le suivi des taux d'émissions modélisées des biogaz en comparaison avec les taux d'émissions mesurées sur le site de BFI, et il apporte les informations pertinentes à ce sujet afin de donner suite à la demande qu'avait faite M. Cyr lors de la réunion précédente du comité de vigilance.

Entre autres, M. Chulak informe que la firme Sanexen Service Environnementaux inc. a obtenu mandat de BFI d'exécuter un suivi de la qualité de l'air, des émanations sur le site. Un rapport à cet effet devrait être émis dans les prochains mois. M. Chulak propose d'inviter à nouveau Mme Marie-Odile Fouchécourt, Ph.D, Directrice de projets – Analyse de risque de Sanexen, de venir donner aux membres du comité les grandes lignes des rapports à ce jour en ce qui a trait aux comparaisons entre les résultats des taux modélisés vis à vis les taux mesurés. Le but de cette analyse est de démontrer que les résultats obtenus respectent ceux projetés par modélisation.

Il est mentionné que les rapports requis en regard de la condition 7 du décret 827-2009 ne concernent pas les émanations d'odeur de biogaz et de déchets que ce soit sur le site ou à l'extérieur du site, ainsi que leur durée.

M. Vaillancourt mentionne que la survie du comité de vigilance est prévue pour une période de 5 ou 6 années encore. De plus, il est question que très bientôt il y ait interdiction d'enfouir les matières organiques au Québec. Celui-ci se demande si BFI a un plan d'action face à ces situations ? Plusieurs alternatives possibles à l'enfouissement ont été évaluées très sérieusement par BFI, dont entre autres au niveau du compostage et de la biométhanisation. Tout en demeurant alerte face à l'évolution du marché, BFI se concentre principalement à son rôle premier qui est d'offrir

un service public d'élimination des matières résiduelles, et cela conformément au décret présentement en cours, mais des projets sérieux sont à l'étude.

Des questions sont posées en regard à la nouvelle demande de certificat d'autorisation. Les démarches sont-elles entamées ? Celui-ci comportera-t-il des changements au niveau des quantités et volumes ? Y a-t'il pour parler avec le MDDEFP ? M. Chulak s'informerà à cet effet auprès de la direction de BFI et sera en mesure d'apporter des réponses à ces questions lors de la prochaine rencontre des membres du comité.

## **7. Varia**

### **Usine de biométhanisation**

M. Cyr s'informe si BFI a un projet d'implanter une usine de biométhanisation sur son LET bientôt ? M. Chulak mentionne ne pas avoir été informé de l'implantation d'un projet de la sorte à court terme.

### **Valorisation du gaz**

Suite à la demande de M. Cyr concernant l'éventualité qu'une usine de valorisation des gaz soit mise en marche sur le site de BFI, certains membres du comité y sont également allés de quelques questions à cet effet. Entre autres questions, ils s'informent :

- Si BFI a déjà des plans précis à cet effet ?
- Si oui, le délai que cela prendra ?
- Si ce projet peut générer plus d'inconvénients d'odeur de biogaz ?

M. Chulak explique qu'en effet depuis quelques années déjà BFI analyse toutes les options et possibilités d'installer une usine de valorisation des gaz sur son site. Un projet qui lui tient à cœur et pour lequel il y a l'espoir d'un dénouement dans la prochaine année. Ce concept de grande envergure est toutefois conditionnel, non pas à un marché, mais plutôt à ce qu'une entente intervienne avec des intervenants externes. Pour le moment, rien n'est officiel à cet effet. M. Chulak rassure que l'implantation de ce projet ne pourrait pas nuire à la situation d'émanation d'odeur de biogaz, considérant que le captage des biogaz se poursuivrait à l'aide des 500 puits déjà existants sur le site et de ceux à venir. Cela serait même plus avantageux, car plutôt que d'être détruit sur place dans les torchères de la centrale électrique de BFI, le gaz, alors traité à la qualité pipeline, serait transporté ailleurs pour valorisation.

Étant donné cet intérêt des membres du comité de connaître les réalisations futures de BFI, M. Chulak s'enquerra également à cet effet auprès des dirigeants de l'Entreprise.

### **Émanations d'odeur**

M. Cyr fait référence à la dernière réunion de comité de citoyens pour le suivi des odeurs s'étant tenue le 18 mars 2013, durant laquelle il y a eu constat que le nombre d'observations d'odeur n'avait pas diminué en 2012 et 2013, et cela en ce qui a trait au biogaz. M. Cyr revient sur le fait qu'il effectue plus d'observations les dimanches et il aimerait en connaître la cause. Une discussion s'ensuit à ces effets évaluant plusieurs aspects des opérations du site. Suite à cette discussion, M. Cyr déclare que selon lui il n'y a toujours pas de réponse satisfaisante concernant l'augmentation des épisodes d'odeur de biogaz observées dans son secteur le dimanche, et que ce fait l'inquiète.

## **8. Prochaine rencontre**

La prochaine rencontre du comité de vigilance est prévue à 18h le mardi 18 juin 2013 aux bureaux de BFI, 3779, chemin des Quarante-Arpens, Terrebonne.

Adoptée à l'unanimité.

## **LISTE DE DOCUMENTS**

- Document 1 : Liste des documents transmis au MDDEFP du 22 novembre 2012 au 11 mars 2013
- Document 2 : Rapport de volumétrie de la firme Groupe Meunier arpenteurs-géomètres inc. en date 7 janvier 2013

Rédigé le 28 mars 2013

Révisé le 25 avril 2013

/dl

**Comité de vigilance  
Lieu d'enfouissement technique  
BFI Usine de Triage Lachenaie Itée**

**Compte rendu  
Rencontre du 18 juin 2013, à 18h00**

Tenue à la salle Möbius  
BFI Usine de Triage Lachenaie  
3779, chemin des Quarante-Arpens  
Terrebonne

**Étaient présents :**

Comité des Citoyens de la Presqu'Île-Lanaudière (Repentigny), monsieur René Cyr;  
Communauté Métropolitaine de Montréal, monsieur Simon Lafrance;  
Consortium Écho-Logique, madame Christine Landry;  
MRC L'Assomption, madame Marilyne Tremblay;  
Représentant des citoyens, Ville de Terrebonne, monsieur Renaud Lemieux;  
Ville de Mascouche, madame Lyne Talbot;  
Ville de Repentigny, monsieur Ghislain Bélanger.  
Ville de Terrebonne, monsieur Daniel Vaillancourt;  
BFI Usine de Triage Lachenaie Itée, monsieur André Chulak;  
BFI Usine de Triage Lachenaie Itée, (secrétaire du comité), madame Diane Larin.

**Étaient absents :**

MRC Les Moulins, monsieur Daniel Pilon;  
Représentant des citoyens, Ville de Charlemagne, monsieur Sylvain Crevier;  
Ville de Charlemagne, monsieur Bernard Boudreau.

## **1. Nomination d'un nouveau président d'assemblée pour le Comité ou d'un président intérimaire**

M. Chulak informe les membres du comité que M. Crevier a fait connaître son intérêt à devenir le président d'assemblée du comité de vigilance, mais que toutefois ce dernier n'est pas en mesure d'assister à la présente réunion. Les membres du comité sont en accord d'attendre à la prochaine réunion pour procéder à la nomination d'un nouveau président parmi ceux qui en démontreront le souhait.

M. Lemieux s'offre de présider par intérim la présente rencontre du comité de vigilance.

Adoptée à l'unanimité

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

M. Cyr désire faire ajouter au point 7 Varia le sujet suivant : discussion en ce qui a trait au comité de vigilance et de ses représentants. Il est également demandé de garder le point 7 Varia ouvert à d'autres thèmes.

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par M. Vaillancourt, lequel est secondé par M. Bélanger.

Adoptée à l'unanimité

## **3. Adoption et suivi du compte rendu de la rencontre du 26 mars 2013**

Prenant en considération que l'ordre du jour de la présente rencontre propose à son point 5 un retour sur certaines questions soulevées lors de la rencontre du 26 mars 2013, les membres du comité acceptent ledit compte rendu tel que présenté.

L'adoption du compte rendu de la rencontre du 26 mars 2013 est alors proposée par M. Cyr et secondé par M. Lafrance.

Adoptée à l'unanimité

## **4. Présentation du rapport de volumétrie du secteur Nord**

À l'aide du plus récent rapport de volumétrie du secteur Nord de BFI Usine de triage Lachenaie ltée, plan émis par la firme Groupe Meunier arpenteurs-géomètres inc. le 3 avril 2013 selon des levées prises le 28 mars 2013 et le 2 avril 2013, M. Chulak donne les grandes lignes de l'avancement des travaux d'exploitation des derniers mois sur le lieu d'enfouissement technique de BFI à Terrebonne, lesquels travaux d'excavation et de capage de la zone concernée par le présent décret de cinq ans progressent à une vitesse intéressante. En août 2013, BFI commencera la cinquième année d'exploitation du décret 827-2009 et, tel que prévu à celui-ci, les principaux travaux d'enfouissement seront rendus, d'ici la fin de l'automne 2013, dans une zone située un peu plus à l'ouest du secteur actuel, le tout en considération de différents facteurs techniques au niveau de la stabilité et autres. Une copie de ce plan d'exploitation de Groupe Meunier arpenteurs-géomètres parviendra aux membres du comité de vigilance avec le compte rendu final de la présente réunion.

## 5. Retour sur certaines questions soulevées lors de la rencontre du 26 mars 2013

### Nouvelle demande de certificat d'autorisation :

M. Chulak mentionne qu'en regard des audiences publiques, le décret actuel est autorisé pour une période de dix années et est séparé en deux phases de cinq ans. Il reste une année à faire pour compléter la première phase.

De plus, afin de donner suite aux questions des membres du comité concernant ce qu'il en est avec la demande d'un nouveau certificat d'autorisation de BFI auprès du Ministère du développement durable, Environnement, Faune et Parcs (MDDEFP), M. Chulak leur transmet les informations suivantes :

- Pour le moment, aucune rencontre officielle n'a eu lieu à ce sujet, ni de pourparlers d'entamés entre le MDDEFP et BFI concernant la prochaine étape de cinq années d'exploitation du site débutant en août 2014. Il est à prévoir qu'à l'automne 2013, le MDDEFP entrera en communication avec BFI afin que celle-ci lui soumette des propositions d'exploitation pour le prochain terme de cinq ans et les procédures de révision seront alors amorcées par eux.
- Par rapport à la capacité maximale de matières résiduelles et au tonnage annuel maximal d'enfouissement, BFI compte faire une demande similaire aux cinq premières années du décret 827-2009, soit pour une capacité maximale de 7,5 millions de mètres cubes de matières résiduelles, excluant les matériaux de recouvrement (selon les conditions dudit décret) et le tonnage annuel maximal d'enfouissement à 1,3 million de tonnes métriques de matières résiduelles. Il appartiendra au MDDEFP d'établir les recommandations pour le nouveau certificat d'autorisation.

M. Vaillancourt rappelle que voilà environ cinq ans, le MDDEFP prévoyait que le dossier des matières organiques serait réglé, engendrant une diminution des volumes de matières résiduelles à l'enfouissement, ce qui n'est pas le cas actuellement car les municipalités ne sont pas encore prêtes à cet effet. Une discussion s'anime sur le sujet, car selon des commentaires entendus au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), cette diminution était à prévoir.

Il est alors mentionné qu'il faut éviter de confondre les recommandations du BAPE avec le contenu du décret en vigueur, lequel détermine la procédure à suivre. Afin d'éclaircir la situation, M. Lafrance fait la lecture de l'ordonnance du MDDEFP à cet effet au décret 827-2009, soit :

*« QUE la poursuite de l'exploitation du lieu d'enfouissement technique de Lachenaie, pour une période additionnelle de cinq ans, fasse l'objet de décisions subséquentes, sur recommandation de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, aux conditions déterminées par le gouvernement, et ce, à la suite d'une demande de BFI Usine de Triage Lachenaie. Les tonnages annuels maximaux autorisés seront revus à la baisse en tenant compte, notamment des objectifs de la future politique québécoise de gestion des matières résiduelles; »*

Certains membres du comité mentionnent, entre autres, que les objectifs de cette politique étaient une réduction de 60% des matières organiques pour l'année 2015, mais qu'à date en 2013, le résultat est encore bien loin de ce but. La présentation des dossiers sur la situation financière du gouvernement sur les établissements de traitement aurait été reportée en 2016. Le début des installations devrait se mettre en place pour 2015, 2016 & 2017. Il faudra ensuite un certain temps avant que les résultats de tout cela se fassent sentir. Pour l'instant, l'interdiction d'enfouir les matières organiques est prévue pour 2020.

### Informations sur les détecteurs de CH<sub>4</sub> et H<sub>2</sub>S

Afin de répondre à un intérêt de M. Cyr, M. Chulak communique les informations suivantes concernant les détecteurs de CH<sub>4</sub> et H<sub>2</sub>S :

CH <sub>4</sub>	H <sub>2</sub> S
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Modèle California Analytical – 601</li> <li>• Installés en 2012</li> <li>• Calibration mensuelle du zéro et du maxima par le technicien de Newterra (150 ppm)</li> <li>• Données enregistrées en continu, analysées annuellement et transmises au MDDEFP dans le rapport annuel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Modèle Teledyne – API T101</li> <li>• Installés en 2012</li> <li>• Calibration mensuelle du zéro et du maxima par le technicien de Newterra (56 ppm)</li> <li>• Auto-calibration aux 7 jours (zéro et maxima (56 ppm)</li> <li>• Données enregistrées en continu, analysées annuellement et transmises au MDDEFP dans le rapport annuel</li> <li>• Analyseurs Teledyne - API E101 en redondance si défaillance technique</li> </ul>

M. Cyr demande si BFI a deux détecteurs de chacun des modèles ? Ce à quoi M. Chulak répond par l'affirmative. Il y a deux détecteurs dans le cabanon qui se trouve au nord du site et deux dans le cabanon côté sud. Il désire savoir de plus, à quelle hauteur sont installés ces détecteurs ? M. Chulak reviendra avec une réponse à cet effet lors de la prochaine réunion.

### Invitation de Mme Fouchécourt de la firme Sanexen

Étant donné que le rapport sur le suivi de la qualité de l'air des émanations du site de BFI, en regard de la condition 7 du décret 827-2009, est actuellement en préparation par la firme Sanexen Service Environnementaux inc. et devrait être terminé d'ici la mi-juillet 2013, il a été jugé plus pertinent d'attendre avant d'inviter Mme Fouchécourt, Ph. D, directrice de projets pour cette firme. Ce rapport sera présenté au MDDEFP pour le 1<sup>er</sup> août 2013 et une invitation pourrait ensuite être faite à cette dernière pour assister à l'une des prochaines rencontres du comité de vigilance.

### Projets de BFI

Afin de faire suite aux questions de certains membres du comité de vigilance concernant les réalisations futures de BFI, M. Chulak est heureux de leur faire part des projets envisagés suivants :

- **Gaz naturel**

BFI est présentement en attente d'un certificat d'autorisation de la part du MDDEFP pour la mise sur pied d'une centrale pour la transformation de biogaz en gaz naturel, lequel sera produit à l'aide de catalyseurs et sera injecté dans des pipelines afin d'être transporté ailleurs pour valorisation.

- **Centre de compostage**

BFI compte mettre en opération sous peu un centre de compostage pour feuilles mortes et gazon avec un volume annuel estimé à 7 800 tonnes métriques. Ces activités pourront être ajustées en considération des demandes des municipalités et de leurs besoins.

Il est très important pour BFI de ne pas générer une nouvelle source d'odeur. Donc, la plateforme de compostage sera installée vers le milieu de sa propriété et une nouvelle rampe d'aspersion sera installée.

La demande d'achat d'équipements à cet effet a été faite auprès de leur maison mère. La mise en marche de ce projet est projetée pour l'automne 2013.

Quelques questions sont posées en ce qui a trait au certificat d'autorisation pour le centre de compost, entre autres, est-il différent ? M. Chulak s'en informera et reviendra à cet effet aux membres du comité lors de la prochaine rencontre.

- **Déchiquetage de bois**

Du bois non traité amené à la déchetterie de BFI par des citoyens de la région ou par d'autres clients de BFI sera déchiqueté et servira d'agent structurant pour le compost. Les équipements pour le déchiquetage sont déjà sur place.

- **Usine de biométhanisation**

M. Bélanger s'informe sur le projet de l'usine de biométhanisation en alternative à l'enfouissement ? M. Chulak lui indique qu'il n'y pas de discussion sur ce projet en ce moment, mais considère que les projets actuellement en cours représentent de belles solutions de gestion alternative.

## 6. Varia

### **Comité de vigilance**

En considération de l'article 72 « Comité de vigilance » du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (REIMR). M. Cyr s'informe de ce qu'il adviendra du comité de vigilance au delà du présent décret 827-2009, soit dans 6 ans ? M. Chulak signale que celui-ci sera constitué en considération des critères du nouveau décret qui sera émis, lequel tiendra compte de la situation de BFI à cette période.

Il est mentionné que dans six ans, le BAPE devrait être impliqué dans le processus de renouvellement du décret et qu'alors des demandes en ce sens pourront y être faites.

M. Cyr se questionne de plus si le comité de vigilance est en ce moment constitué conformément à ladite clause 72 du REIMR ? Il s'informe si la ville de Mascouche y est

représentée ? Mme Talbot confirme représenter la ville de Mascouche, laquelle n'est toutefois pas tenue d'y assister selon la réglementation. Mme Talbot indique de plus que dorénavant les citoyens de la ville de Mascouche ne seront plus représentés sur le comité de vigilance.

Une analyse de la représentation des membres faisant partie du comité de vigilance actuel est faite et le constat est que celui-ci est conforme aux exigences de la clause 72 du REIMR.

## **7. Prochaine rencontre**

La prochaine rencontre du comité de vigilance se tiendra à compter de 18h le mardi 17 septembre 2013 aux bureaux de BFI, 3779, chemin des Quarante-Arpens, Terrebonne.

M. Vaillancourt propose une visite de la plateforme de compostage, si celle-ci a débuté ses activités telles que prévues.

Il est proposé par M. Cyr, appuyé par M. Bélanger, de lever l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

## **LISTE DE DOCUMENTS**

- Document 1: Liste des documents transmis au MDDEFP du 12 mars 2013 au 4 juin 2013
- Document 2 : Rapport de volumétrie de la firme Groupe Meunier arpenteurs-géomètres inc. en date du 3 avril 2013

Rédigé le 2 juillet 2013

/dl

**Comité de vigilance  
Lieu d'enfouissement technique  
BFI Usine de Triage Lachenaie Itée**

**Compte rendu**  
17 septembre 2013

Tenue à la salle Möbius  
BFI Usine de Triage Lachenaie  
3779, chemin des Quarante-Arpents  
Terrebonne

**Étaient présents :**

Comité des Citoyens de la Presqu'Île-Lanaudière (Repentigny), monsieur René Cyr;  
Communauté Métropolitaine de Montréal, monsieur Simon Lafrance;  
MRC L'Assomption, madame Marilyne Tremblay;  
MRC Les Moulins, monsieur Daniel Pilon;  
Représentant des citoyens, Ville de Charlemagne, monsieur Sylvain Crevier;  
Représentant des citoyens, Ville de Terrebonne (président du comité de vigilance), monsieur Renaud Lemieux ;  
Ville de Repentigny, monsieur Ghislain Bélanger ;  
Ville de Terrebonne, monsieur Daniel Vaillancourt;  
BFI Usine de Triage Lachenaie Itée, monsieur André Chulak;  
BFI Usine de Triage Lachenaie Itée, (secrétaire du comité), madame Diane Larin.

**Étaient absents :**

Consortium Écho-Logique, madame Christine Landry;  
Ville de Charlemagne, monsieur Bernard Boudreau ;  
Ville de Mascouche, madame Lyne Talbot.

### **1. Visite de la plateforme de compostage et de la station de valorisation des biogaz**

Les membres du comité participent à une visite du site de BFI en s'attardant plus particulièrement aux emplacements des nouveaux projets en cours. M. Chulak agrmente cette visite par diverses informations concernant la construction de la station de valorisation des biogaz, dont la mise en marche est prévue pour le mois de juillet 2014, ainsi qu'en ce qui a trait à la plateforme de compostage dont tous les éléments prennent rapidement place et laquelle débutera ses activités sous peu. Il y a également eu arrêt au front de déchets pour observation des activités.

Suite à la visite, à l'aide d'une présentation, M. Chulak donne des explications plus précises concernant la station de valorisation des biogaz et une discussion sur le sujet est entamée. Afin de bien répondre aux questions d'ordre technique qui sont soulevées, M. Chulak propose d'inviter, au printemps prochain, le responsable de ce projet chez BFI.

Afin de donner suite à la question de l'un des membres du comité, M. Chulak mentionne que ce projet d'envergure de BFI n'est pas une exigence du décret du Ministère du développement durable, Environnement, Faune et Parcs (MDDEFP), pas plus que ne le sont : les chroniques environnementales qu'elle publie régulièrement dans les journaux locaux ; les rencontres en milieu scolaire et les visites de son lieu d'enfouissement technique offertes également à la population dans le cadre du programme Möbius ; la transformation des biogaz en électricité à l'aide de sa Centrale électrique... Il s'agit plutôt pour l'entreprise d'une avancée technologique importante correspondant à sa vision et mission environnementales.

### **2. Nomination d'un nouveau président d'assemblée pour le Comité ou d'un président intérimaire**

Au moment d'élire le nouveau président du comité de vigilance, M. Cyr, appuyé par M. Pilon, propose la candidature de M. Lemieux. Celui-ci sonde l'approbation des autres membres du comité et prend la décision d'accepter ce rôle de président pour une année. Il est mentionné que M. Crevier pourra être considéré comme président intérimaire advenant l'absence de M. Lemieux.

M. Lemieux remercie les membres du comité de leur confiance.

### **3. Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté tel que présenté, laissant toutefois le point 7 Varia ouvert à tout autre thème qui pourrait être évoqué durant la rencontre.

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par M. Vaillancourt, lequel est secondé par Mme Tremblay.

Adoptée à l'unanimité

#### **4. Adoption et suivi du compte rendu de la rencontre du 18 juin 2013**

Prenant en considération que l'ordre du jour de la présente rencontre propose à son point 6 un retour sur certaines questions soulevées lors de la rencontre du 18 juin 2013, les membres du comité acceptent ledit compte rendu tel que présenté.

L'adoption du compte rendu de la rencontre du 18 juin 2013 est alors proposée par M. Cyr et secondée par M. Bélanger.

Adoptée à l'unanimité

#### **5. Présentation du rapport de volumétrie du secteur Nord**

Le rapport de volumétrie servant à la présentation de M. Chulak est daté du 3 juillet 2013 et est toujours émis par la firme Groupe Meunier arpenteurs-géomètres inc. Les informations transmises par M. Chulak viennent s'ajouter à celles déjà données lors de la visite du site plus tôt en soirée. Les points habituels de discussion sont abordés, tels que l'avancement du capage, l'éloignement des travaux d'exploitation du secteur résidentiel, la diminution importante du bruit, la présence d'odeur et, ce qui intéresse particulièrement certains membres du comité en cette réunion, l'utilisation des clôtures d'aspersion d'agent neutralisant d'odeur ainsi que l'installation de la nouvelle clôture étant prévue.

M. Chulak confirme que ces clôtures d'aspersion sont encore en opération pour contrer les odeurs de déchets. Quant à elle, la clôture permanente vaporise 24 heures sur 24. De plus, il y a également les systèmes d'aspersion installés sur chacun des équipements compacteurs ainsi que l'utilisation du camion à eau qui arrose directement les déchets à l'aide d'un boyau à grand jet, lorsque les conditions le permettent. L'installation de la nouvelle clôture dans le secteur nord-est se fera d'ici le printemps prochain.

Une copie de ce plan d'exploitation de Groupe Meunier arpenteurs-géomètres parviendra aux membres du comité de vigilance avec le compte rendu final de la présente réunion.

#### **6. Retour sur certaines questions soulevées lors de la rencontre du 18 juin 2013**

##### **Invitation de Mme Fouchécourt de la firme Sanexen**

Conformément à l'exigence de la condition 7 du décret 827-2009, la note technique – Évaluation du suivi de la qualité de l'air 2012, laquelle a été émise par la firme Sanexen Service Environnementaux inc. le 6 septembre 2013, a été acheminée par BFI au MDDEFP le jour même. Une copie de celle-ci sera annexée au compte rendu final de la présente réunion.

M. Chulak fait lecture de la conclusion dudit rapport :

*« Les données de suivi de la qualité de l'air disponibles acquises aux limites de la propriété de BFI pour l'année 2012 permettent une évaluation sommaire du risque d'effets aigus et/ou chroniques (effets autre que le cancer) liés aux COV et*

*au H2S. Les résultats indiquent que les concentrations de COV et de H2S mesurées en 2012 ne présentaient vraisemblablement pas de risque pour la santé de la population. Les conclusions de l'étude d'analyse de risque réalisée en 2007 restent donc valides pour ce qui concerne les effets et les contaminants susmentionnés. »*

Une invitation sera faite à Mme Marie-Odile Fouchécourt, Ph. D, directrice de projets de Sanexen, afin qu'elle vienne adresser aux membres du comité un exposé des grandes lignes de cette note.

## **7. Varia**

### **Observations d'odeurs dans le secteur de Repentigny**

M. Bélanger mentionne avoir reçu ces derniers temps des plaintes de résidents de la ville de Repentigny concernant des odeurs très persistantes de déchets aux alentours de 7h00 le matin et vers 20h00 en soirée. M. Cyr confirme avoir également constaté cela. M. Bélanger souhaite que BFI s'assure que tout est vraiment mis en œuvre afin de corriger ces situations d'odeurs persistantes, car les citoyens de la ville de Repentigny n'aimeraient pas entendre dire que BFI ne fait pas tout en son pouvoir pour corriger cela. Toutefois, M. Chulak explique qu'en cette période de l'année les conditions météo des inversions atmosphériques (grand écart de température) provoquent des changements très rapides de la température et favorisent la dispersion des odeurs, lesquelles sont plus condensées, demeurent au niveau du sol et sont transportées. Ces contrastes brusques de température se sont produits particulièrement aux levers et couchers de soleil, soit aux heures correspondantes à ces perceptions d'odeurs.

M. Bélanger demande si, en plus de cette situation atmosphérique, le fait que la surface ouverte au front de déchets soit grande pourrait également avoir un impact sur la situation d'odeur. Si oui, BFI serait-elle en mesure de diminuer cette surface ? M. Chulak confirme qu'en début de journée la zone ouverte est plus petite et qu'elle évolue graduellement avec l'arrivée des déchets en cours de journée. Toutefois pour assurer la sécurité et l'efficacité des opérations, cette superficie est maintenue au minimum d'ouverture. Il assure par contre que toutes les précautions minimums d'usages sont respectées afin de minimiser les périodes d'odeur, principalement au niveau de l'arrosage des déchets, tel que décrit ci-haut au point 5 « Présentation du rapport de volumétrie du secteur Nord ». Également, des opérations de capage avec de l'argile sont présentement en cours dans le but de réduire la zone non-capée.

Aux questions de Mme Tremblay, M. Chulak confirme que l'épaisseur de recouvrement journalier à 50cm correspond au REIMR (règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles) et que le mélange de « fluff et sol » est le type de recouvrement qui a été retenu grâce à sa plus grande efficacité et cela après plusieurs tests de planches d'essais effectués par la firme Odotech.

## **8. Prochaine rencontre**

La prochaine rencontre du comité de vigilance se tiendra à compter de 18h00 le mercredi 4 décembre 2013 aux bureaux de BFI, 3779, chemin des Quarante-Arpents, Terrebonne.

Il est proposé par M. Vaillancourt, appuyé par M. Cyr, de lever l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

## **LISTE DE DOCUMENTS**

- Document 1: Liste des documents transmis au MDDEFP du 5 juin 2013 au 5 septembre 2013
- Document 2 : Rapport de volumétrie de la firme Groupe Meunier arpenteurs-géomètres inc. en date du 3 juillet 2013
- Document 3: Note technique – Évaluation du suivi de la qualité de l'air 2012, émise par la firme Sanexen Service Environnementaux inc. le 6 septembre 2013.

Rédigé le 23 septembre 2013

/dl

**Comité de vigilance  
Lieu d'enfouissement technique  
BFI Usine de Triage Lachenaie Itée**

**Compte rendu**  
4 décembre 2013

Tenue à la salle Möbius  
BFI Usine de Triage Lachenaie  
3779, chemin des Quarante-Arpents  
Terrebonne

**Étaient présents :**

Comité des Citoyens de la Presqu'Île-Lanaudière (Repentigny), monsieur François Valiquette en remplacement de monsieur René Cyr;  
Communauté Métropolitaine de Montréal, monsieur Simon Lafrance;  
Consortium Écho-Logique, madame Christine Landry;  
MRC L'Assomption, madame Monica Gaudet;  
Représentant des citoyens, Ville de Terrebonne, monsieur Renaud Lemieux (président du comité de vigilance);  
Ville de Terrebonne, monsieur Daniel Vaillancourt;  
BFI Usine de Triage Lachenaie Itée, monsieur André Chulak;  
BFI Usine de Triage Lachenaie Itée, madame Diane Larin (secrétaire du comité).

**Étaient absents :**

MRC Les Moulins, monsieur Daniel Pilon;  
Représentant des citoyens, Ville de Charlemagne, monsieur Sylvain Crevier;  
Ville de Charlemagne, monsieur Bernard Boudreau ;  
Ville de Mascouche, madame Lyne Talbot ;  
Ville de Repentigny, monsieur Ghislain Bélanger.

**Invitée :**

Sanexen Services Environnementaux inc., madame Marie-Odile Fouchécourt.

## **1. Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté tel que présenté par M. Lemieux. Toutefois, le point 5 Varia demeure ouvert à tout autre thème qui pourrait être évoqué durant la rencontre.

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par M. Vaillancourt, lequel est secondé par Mme Gaudet.

Adopté à l'unanimité

## **2. Adoption et suivi du compte rendu de la rencontre du 17 septembre 2013**

Après une énumération de chacun des points du compte rendu de la rencontre du 17 septembre 2013, les membres du comité acceptent ledit compte rendu tel que présenté.

L'adoption du compte rendu de la rencontre du 17 septembre 2013 est alors proposée par M. Vaillancourt et secondée par M. Lafrance.

Adopté à l'unanimité

## **3. Exposé sur les grandes lignes de la note technique «Évaluation du suivi de la qualité de l'air 2012» présenté par Mme Fouchécourt de la firme Sanexen**

Mme Fouchécourt rappelle qu'en 2009 elle avait eu l'opportunité de venir faire une présentation similaire aux membres du comité, laquelle à ce moment-là démontrait les résultats de l'étude de risque complétée en 2007 lors du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). La présentation qu'elle fera en cette rencontre du 4 décembre 2013 y reviendra un peu afin d'expliquer de quelle façon cette étude d'évaluation des risques toxicologiques avait été faite. Il sera surtout question des résultats de l'évaluation des données de suivi de la qualité de l'air pour la période 2007-2012 et de la validation qu'ils auront permis de faire en ce qui a trait aux conclusions émises en 2007.

En ce qui a trait à l'exploitation du secteur nord du lieu d'enfouissement technique de BFI à Terrebonne (LET), Mme Fouchécourt réitère que malgré l'utilisation d'hypothèses très prudentes à chaque étape de l'analyse de risque (les pires scénarios ont délibérément été utilisés pour réaliser cette étude), la conclusion était que ce projet ne devrait pas présenter de risque pour la santé. Cette conclusion est confirmée par les résultats de suivi.

Mme Fouchécourt mentionne de plus que l'évaluation des risques toxicologiques au Québec est faite selon une procédure scientifique reconnue internationalement et bien encadrée par des lignes directrices initialement émises par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) puis (depuis 2012) par l'Institut national de la Santé publique du Québec (INSPQ).

Les cinq étapes d'évaluation des risques toxicologiques dans le cadre d'une étude d'impact sont mentionnées dans ce rapport de Sanexen et Mme Fouchécourt élaboré par rapport à celles-ci ; en résumé :

1. Identification du danger  
Étude de caractérisation environnementale : Étape où la (les) source(s) d'émission, les substances d'intérêt et les milieux d'intérêt sont identifiés et étudiés.
2. Caractérisation toxicologique  
Étape ciblant les effets possibles des substances et les conditions dans lesquelles ces effets peuvent survenir. Identification des niveaux d'exposition sécuritaires.
3. Caractérisation de l'exposition  
Étape la plus importante et la plus complexe, faite avec une prudence accrue lorsqu'il s'agit d'un projet futur. Consiste à estimer dans quelle mesure et dans quelles conditions la population habitant à proximité du site peut être exposée. C'est là que les pires hypothèses de travail sont considérées, soit en tenant compte que les gens sont toujours là et sont exposés 24 heures sur 24, 7 jours par semaine durant 70 années, et en appliquant les concentrations maximales estimées dans l'air (concentrations obtenues en combinant les taux maximum d'émissions du site avec les plus mauvaises conditions atmosphériques, i.e. celles qui dissipent le moins les émissions).
4. Estimation du risque  
À l'aide des valeurs obtenues lors des étapes 2 et 3, une comparaison des niveaux est faite. Si le niveau d'exposition des résidents est plus petit que le niveau sécuritaire, alors cela signifie qu'il n'y a pas de risque. Toutefois, même si le niveau d'exposition était supérieur, cela ne voudrait pas nécessairement dire qu'il y a un risque ; l'interprétation demanderait plutôt une analyse plus approfondie visant à déterminer si le risque est négligeable ou non. Dans le cas présent de BFI, les résultats de l'estimation ne démontraient aucun risque.
5. Évaluation du risque  
Étant donné que les résultats de l'estimation du risque posé par le site de BFI ont démontré des niveaux d'expositions inférieurs aux niveaux sécuritaires, l'interprétation a été facile à faire (risque négligeable).

Suite à une question de Mme Landry, Mme Fouchécourt confirme qu'en ce qui a trait aux hypothèses utilisées pour les fins de l'étude, l'estimation du niveau de concentration de l'air aux résidences avoisinantes a été établie par une firme spécialisée. Une brève description de la procédure de cette évaluation est également donnée.

Pour ce qui est de l'approche de l'évaluation des données de suivi de la qualité de l'air 2008-2012, Mme Fouchécourt explique que les concentrations mesurées aux limites du site de BFI reflètent les niveaux ambiants, lesquels sont dus à toutes les sources d'émissions locales et régionales, incluant le site de BFI et toutes les autres sources. Ces concentrations mesurées peuvent uniquement être comparées avec les concentrations dites « existantes » qui avaient été utilisées en 2007 (et qui avaient aussi été mesurées aux limites du site, avant que ne débute l'exploitation du secteur nord). Les concentrations mesurées en 2008-2012 peuvent aussi être comparées directement avec les niveaux jugés sécuritaires actuels.

Les substances mesurées, en conformité avec le dernier décret du Ministère du Développement durable, Environnement, Faune et Parcs (MDDEFP), sont les composés organiques volatiles (COV) et le sulfure d'hydrogène (H<sub>2</sub>S). Leurs échantillonnages et analyses ont été faits par les firmes d'experts Odotech et Airmet, selon leur domaine d'activité respectif. Les concentrations mesurées sont plus faibles que celles évaluées en 2007 (COV) dans l'étude de risque ou restent plus faibles que les niveaux sécuritaires (H<sub>2</sub>S) ; elles ne présentent donc pas de risque pour la santé de la population et les conclusions de l'étude de risque de 2007 restent valides. À la fin de sa présentation, Mme Fouchécourt invite les membres du comité à lui poser des questions.

M. Valiquette mentionne que certains citoyens de la Ville de Repentigny constatent dans les derniers temps, dernières années même, une recrudescence en ce qui a trait aux odeurs de biogaz observées dans la Ville de Repentigny au niveau des résidences, que ce soit pour des périodes de quelques heures, des journées et dimanches en entier ainsi que durant la nuit, Il se demande si à l'occasion des vannes demeurent ouvertes. Parfois cela occasionne de la difficulté à respirer et il garde ses fenêtres fermées. Celui-ci indique que cette situation est difficile et inquiétante pour la population et il est étonné de constater que cela n'est pas reflété dans l'étude de Sanexen lorsqu'il est question de «concentrations négligeables et de dispersion atmosphérique». Il demande si quelque chose est fait à propos de cette situation ?

Mme Fouchécourt mentionne que la firme Sanexen a pour mandat de démontrer, à l'aide d'une étude d'évaluation des risques toxicologiques, s'il y a des risques pour la santé de la population résidant à proximité du LET de Terrebonne. Tous les résultats obtenus (analyse de risque prudente et conforme aux lignes directrices du MSSS, suivi de la qualité de l'air conforme aux exigences du MDDEFP) ont confirmé l'absence de risque toxicologique. Mme Fouchécourt précise que les molécules les plus odorantes ne sont pas nécessairement les plus toxiques. Par exemple, le H<sub>2</sub>S est une molécule très odorante mais peu toxique ; elle peut générer des effets physiques tels que nausées et maux de tête aux personnes les plus sensibles. Une discussion s'ensuit en ce qui a trait aux substances le plus souvent détectées dans l'air. Mme Fouchécourt confirme que plusieurs COV connus pour leur toxicité (certains sont cancérigènes) sont fréquemment détectés mais qu'ils ne proviennent pas nécessairement du LET de Terrebonne. En effet, la grande région de Montréal, les autoroutes ainsi que les industries sont des sources importantes. Les résultats d'analyses d'Odotech, prenant en considération la direction des vents, ont d'ailleurs démontré des concentrations de COV plus faibles après être passées par BFI qu'avant BFI, ce qui suggère que la contribution du LET de BFI est négligeable en ce qui a trait aux concentrations de COV dans l'air. Mme Fouchécourt ajoute que des COV, il s'en trouve partout dans l'air peu importe les régions, et qu'il y en a généralement plus dans l'air des maisons qu'à l'extérieur. Mme Fouchécourt énonce que l'évaluation au LET de BFI a été parmi les cas les plus faciles en 10 années de carrière, car les résultats étaient très clairs.

M. Vaillancourt poursuit en faisant référence au graphique (figure 2) faisant partie de la note technique – Évaluation du suivi de la qualité de l'air 2012 émis par Sanexen le 6 septembre 2013, venant confirmer les dires de M. Cyr par rapport à la période des fêtes de l'an dernier, à l'effet que les concentrations ont pu parfois être plus fortes qu'auparavant. Il fait de plus la lecture de la conclusion de ladite note technique de Sanexen, soit :

*« Les données de suivi de la qualité de l'air disponibles acquises aux limites de la propriété de BFI pour l'année 2012 permettent une évaluation sommaire du risque d'effets aigus et/ou chroniques (effets autre que le cancer) liés aux COV et au H2S. Les résultats indiquent que les concentrations de COV et de H2S mesurées en 2012 ne présentaient vraisemblablement pas de risque pour la santé de la population. Les conclusions de l'étude d'analyse de risque réalisée en 2007 restent donc valides pour ce qui concerne les effets et les contaminants susmentionnés. »*

M. Vaillancourt considère que ce n'est pas rassurant de lire cette conclusion comportant des mots tels que « risques d'effets aigus et/ou chroniques ». Mme Fouchécourt acquiesce et comprend que cela puisse porter à confusion, mais il s'agit là de termes standards dans le domaine de l'évaluation du risque toxicologique. Elle explique que le terme « risque d'effets aigus » est utilisé pour identifier une exposition de courte durée et que, pour ce qui est de BFI, l'évaluation a été faite en fonction de la pire heure enregistrée pendant tout le projet. Pour ce qui est du terme « risque d'effets chroniques », celui-ci identifie une exposition à long terme. Encore une fois, pour l'étude de BFI, ils ont été plus prudents que jamais et ils ont pris en considération les pires conditions atmosphériques notées combinées aux pires taux d'émission du site, et l'évaluation a été faite en tenant compte qu'une personne y serait exposée 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et cela durant 70 années. Mme Fouchécourt réitère que ces termes ne devraient aucunement inquiéter, car malgré les calculs plus que sécuritaires de Sanexen, les résultats obtenus en regard de leur étude de risques toxicologiques à BFI démontrent clairement qu'il n'y a pas de risques toxicologiques pour la santé de la population avoisinante.

Une copie du document de présentation de Mme Fouchécourt sera annexée au compte rendu final de la rencontre du 4 décembre 2013.

M. Valiquette s'informe s'il existe un autre type d'appareil, lequel pourrait être utilisé pour prendre les mesures aux limites du site, au niveau des résidences ? Certains membres du comité se souviennent que lors de la présentation du MDDEFP en septembre 2012, un nouvel équipement portatif avait été présenté au comité. Il s'agissait d'un détecteur par ionisation de flamme (FID) obligatoire pour la prise de mesures de méthane. Aux dires de M. Rochon du MDDEFP, cet équipement de détection par ionisation offre une grande efficacité et est très coûteux. Ce type d'appareil ne pourrait toutefois être utilisé que pour des périodes temporaires, mais pas pour un suivi en continu à l'année.

#### **4. Présentation du rapport de volumétrie du secteur nord**

La présentation se fait à l'aide du dernier rapport trimestriel de volumétrie émis le 3 octobre 2013 par la firme Groupe Meunier arpenteurs-géomètres inc., lequel indique un volume total de 14 151 713 mètres cubes de matières résiduelles enfouis sur le site de BFI depuis le mois de mai 2004. Afin de donner une image de l'état actuel de l'avancement des travaux par rapport à ce qu'il en était voilà trois mois, M. Chulak montre sur le plan les nouvelles zones complétées et capées avec argile final; les zones avec membrane ; celles ensencées et avec terre végétale ; celles avec drainage

installé ; les autres zones prêtes à accueillir de l'argile. Il mentionne de plus qu'aux centaines de puits horizontaux et verticaux déjà existants sur le site, quatre nouveaux puits verticaux ont été ajoutés récemment et sont fonctionnels, et deux autres le seront sous peu. La partie ouverte, située aux limites Est de la zone d'enfouissement la plus près du quartier de la Presqu'île à Le Gardeur, est presque entièrement fermée maintenant. Il y a de bonnes possibilités que cette zone soit entièrement terminée d'ici le printemps 2014. Donc, à partir de ce moment là, les opérations se dirigeront vers une nouvelle zone située à environ 250 mètres plus loin à l'ouest de cette limite. Les travaux en hauteur seront terminés et les nouvelles opérations se dérouleront à un niveau plus bas, et cela derrière une butte capée et sous vacuum. BFI est confiante qu'avec la fin de l'exploitation du secteur nord-est du site, prévue dans le courant de la prochaine année, et l'éloignement de la zone des citoyens avoisinants, le risque de bruit causé par les opérations (malgré que BFI ne reçoive pas de plainte à cet effet) ainsi que les odeurs perçues seront atténués. M. Vaillancourt considère que cette bonne nouvelle reflète la stratégie établie et annoncée par BFI voilà environ deux ans.

Une copie de ce plan d'exploitation de Groupe Meunier arpenteurs-géomètres parviendra aux membres du comité de vigilance avec le compte rendu final de la présente réunion.

## **5. Varia**

### **Plateforme de compostage**

Certaines personnes, n'ayant pas été présentes lors de la dernière rencontre du comité de vigilance, se montrent intéressées à obtenir de l'information concernant la plateforme de compostage nouvellement en opération chez BFI, principalement à savoir de quelle façon les odeurs seront contrôlées. M. Chulak mentionne que depuis le début du mois d'octobre 2013, ce sont principalement des résidus verts tels que des feuilles mortes et autres résidus de jardin qui sont reçus en provenance de la ville de Terrebonne, lesquels sont mélangés avec des copeaux de bois. Une petite quantité de résidus résidentiels alimentaires a également été amenée. Une clôture pare-papiers (équipée du système d'aspersion d'agent neutralisant d'odeur) a été installée à proximité. Celle-ci sera remise en fonction au printemps 2014.

M. Vaillancourt donne les grandes lignes du projet pilote de la ville de Terrebonne, lequel est établi dans le cadre de la politique Québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR) visant à bannir l'enfouissement des matières organiques au Québec d'ici 2020. Pour le moment, sur une possibilité de 1 000 maisons, environ 250 participent au projet, lequel se déroulera jusqu'au 31 décembre 2014. Il y aura ensuite interruption le temps de faire les analyses d'usage. Lors de la prochaine rencontre du comité, M. Vaillancourt informera les membres de la quantité de résidus verts et organiques qui aura été amenée jusqu'à présent à la plateforme de compostage. Un aide-mémoire à cet effet lui sera envoyé.

M. Chulak mentionne que les résidus de tables qui se retrouveront au centre de compostage de BFI auront tout simplement été détournés de son front de déchets. Le compost servira de recouvrement final pour l'ensemencement sur le site, en remplacement de la terre végétale.

La réception d'un volume annuel d'environ 7 800 tonnes métriques de résidus est actuellement estimée pour la plateforme de compostage de BFI. Ces activités pourraient être ajustées en considération des demandes des municipalités et de leurs besoins.

## **6. Prochaine rencontre**

Il a été suggéré que la prochaine rencontre du comité de vigilance se tienne à compter de 18h00 le mardi le 25 mars 2014 aux bureaux de BFI, 3779, chemin des Quarante-Arpents, Terrebonne. Toutefois, étant donné l'absence de plusieurs membres du comité à la présente rencontre, il se peut que cette date soit modifiée en considération de leur disponibilité. Une vérification sera effectuée lors de l'envoi du compte rendu final de la réunion du 4 décembre 2013.

## **LISTE DE DOCUMENTS**

- Document 1: Liste des documents transmis au MDDEFP du 6 septembre au 19 novembre 2013
- Document 2: Présentation de Sanexen sur la note technique – Évaluation du suivi de la qualité de l'air 2012
- Document 3: Rapport de volumétrie de la firme Groupe Meunier arpenteurs-géomètres inc. en date du 3 octobre 2013

Rédigé le 24 décembre 2013

/dl

**Comité de vigilance  
Lieu d'enfouissement technique  
BFI Usine de Triage Lachenaie Itée**

**Compte rendu**  
25 mars 2014

Tenue à la salle Möbius  
BFI Usine de Triage Lachenaie  
3779, chemin des Quarante-Arpents  
Terrebonne

**Étaient présents :**

Comité des Citoyens de la Presqu'Île-Lanaudière (Repentigny), monsieur René Cyr;  
MRC L'Assomption, madame Monica Gaudet;  
MRC Les Moulins, monsieur Daniel Pilon;  
Représentant des citoyens, Ville de Charlemagne, monsieur Sylvain Crevier;  
Représentant des citoyens, Ville de Terrebonne, monsieur Renaud Lemieux (président  
du comité de vigilance);  
Ville de Repentigny, monsieur Ghislain Bélanger ;  
Ville de Terrebonne, monsieur Daniel Vaillancourt;  
BFI Usine de Triage Lachenaie Itée, monsieur André Chulak;  
BFI Usine de Triage Lachenaie Itée, madame Diane Larin (secrétaire du comité).

**Étaient absents :**

Communauté Métropolitaine de Montréal, monsieur Simon Lafrance;  
Consortium Écho-Logique, madame Christine Landry;  
Ville de Charlemagne, monsieur Bernard Boudreau ;  
Ville de Mascouche, madame Lyne Talbot.

**Invité :**

BFI Usine de triage Lachenaie Itée, monsieur Luc Massicotte.

## **1. Adoption de l'ordre du jour**

M. Cyr désire faire ajouter au point 5 Varia le sujet suivant : retour à certaines discussions tenues lors de la rencontre du comité de citoyens pour les odeurs ayant eu lieu le mardi 18 mars 2014.

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par M. Cyr, lequel est secondé par M. Crevier.

Adopté à l'unanimité

## **2. Adoption et suivi du compte rendu de la rencontre du 4 décembre 2013**

*Le point : Exposé sur les grandes lignes de la note technique «Évaluation et suivi de la qualité de l'air 2012» présenté par Mme Fouchécourt de la firme Sanexen* - M. Cyr mentionne que s'il avait été présent à la rencontre du 4 décembre 2013, il aurait certainement apporté un bémol en ce qui a trait à l'information transmise par Mme Fouchécourt à l'effet que le H2S est une molécule très odorante mais peu toxique. Il considère que sans que cela ne soit tout à fait faux, cela n'est également pas tout à fait exact. Selon lui, en exemple, un travailleur exposé régulièrement au H2S risquerait de faire de l'insomnie et de devenir irritable.

M. Cyr fait également référence à la question qui avait été posée par M. Valiquette, à savoir « s'il existe un autre type d'appareil mobile qui pourrait être utilisé pour prendre des mesures aux limites du site, au niveau des résidences ? » Il indique que dans le cadre de ses fonctions à la station d'épuration des eaux usées de l'île de Montréal, un appareil de la sorte est utilisé, lequel offre une très grande efficacité. À la question de M. Vaillancourt, il répond qu'en effet il s'agit tout de même d'un appareil sensible à la température ; qu'en période froide, il doit être entreposé dans un endroit où la température est contrôlée.

L'adoption du compte rendu de la rencontre du 4 décembre 2013 est proposée par M. Vaillancourt et secondée par Mme Gaudet.

Adopté à l'unanimité

## **3. Compostage chez BFI**

Après un bref retour sur son parcours professionnel, M. Massicotte fait une présentation sur les activités actuelles et futures de compostage chez BFI. Ce résumé aura permis de répondre à plusieurs questionnements possibles de la part des membres du comité. En voici les principaux points abordés :

- Les notions de base du compostage
- La position du Ministère du Développement durable, Environnement, Faune et Parcs (MDDEFP) concernant le compostage au Québec, en conformité avec la politique visant, d'ici 2015, à recycler 60% de la matière et l'élaboration d'une stratégie afin d'interdire, d'ici 2020, l'élimination des matières organiques putrescibles résiduelles
- Les normes régissant la mise en circulation du compost
- Sommaire du processus d'autorisation pour l'activité de compostage au Lieu d'enfouissement Technique de Terrebonne (LET)
- Impact de l'activité au niveau des odeurs

- Approches technologiques pour assurer le maintien des conditions aérobiques
- Avantages stratégiques et environnementaux du site de Terrebonne pour composter les matières organiques (MO)
- Ce qui gouvernera les choix technologiques de BFI

Lors de la présentation, il a été mentionné par M. Massicotte que BFI a rencontré dernièrement des gens du MDDEFP afin de mettre à niveau le certificat de conformité émis en 1993, afin de rencontrer les exigences des nouvelles lignes directrices sur le compostage en vigueur en 2014.

Ces lignes directrices en matière de compostage sont sévères et très bien encadrées. Par ailleurs, ce genre de projet n'a pas à être soumis au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

Une nouvelle demande de certificat d'autorisation est donc en cours de préparation sur le même site.

Dans cette même demande BFI prévoit une deuxième plate-forme de compostage, laquelle sera implantée un peu plus au sud-ouest du site et vers laquelle seront dirigées les matières rendues en fin de processus de maturation et tamisage. L'obtention de ce CA concerne le compostage de matières dont le niveau d'odeur est de catégorie O2.

En ce moment, le certificat d'autorisation de BFI concerne les feuilles mortes et résidus verts. Étant dans l'attente du certificat d'autorisation du MDDEFP pour ce qui est de la réception des résidus de table, ceux reçus de la Ville de Terrebonne dans le cadre de leur projet pilote, ont été caractérisés et réacheminés vers un autre site et le seront jusqu'à l'obtention du nouveau certificat d'autorisation. M. Cyr confirme qu'en 2013 ces nouvelles activités de compostage sur le site de BFI n'ont pas généré plus d'odeur.

BFI évalue un projet de plus grande ampleur pouvant aller jusqu'à 100 000 tonnes par année de matières putrescibles reçues, incluant des résidus de table, résidus des secteurs institutionnels, commerciaux et industriels (ICI) et autres. L'investissement dans des équipements de technologie supérieure sera de plus grande importance et il en résultera un meilleur rendement tout autant dans la qualité du compost obtenu que dans le contrôle au niveau des émissions d'odeur. Des visites d'installations déjà en opérations sont faites par des représentants de BFI afin d'être à même d'évaluer concrètement le rendement des équipements qui y sont utilisés. L'idée d'utiliser un bâtiment couvert est considérée.

Quelques questions ont aussi été soulevées, notamment d'avoir le point de vue de BFI sur la gestion de ces matières par biométhanisation. BFI a étudié aussi cette option. Cependant, en raison des coûts en capitalisation et en exploitation, cette option pourrait voir le jour que si une municipalité se montre intéressée dans le cadre d'un contrat de gestion à long terme. Le sujet est alors devenu un lieu d'échanges sur les projets de la couronne sud de Montréal.

Une copie du document de présentation de M. Massicotte sera annexée au compte rendu final de la rencontre du 25 mars 2014.

#### **4. Présentation du rapport de volumétrie du secteur nord**

La présentation se fait à l'aide du dernier rapport trimestriel de volumétrie émis le 6 janvier 2014 par la firme Groupe Meunier arpenteurs-géomètres inc., lequel indique au 31 décembre 2013 un volume total de 14 511 510 mètres cubes de matières résiduelles enfouies sur le site de BFI depuis le mois de mai 2004.

M. Chulak démontre l'évolution des travaux comparativement à l'état du site voilà une année. Une grande zone du secteur nord-est est maintenant capée. Les travaux d'argile y sont complétés et ils seront bientôt couverts de compost et d'ensemencement final. M. Chulak désigne aussi quelques emplacements où ont été installées des membranes, de nouveaux puits capteurs de biogaz ainsi que de nouvelles rampes d'aspersions d'agent neutralisant d'odeur.

M. Cyr s'informe si les opérations sur le site sont exécutées plus en hauteur durant la journée et plus bas dans la soirée afin que les résidents voisins du site ne soient pas incommodés par le bruit généré par ces activités, principalement le temps qu'il n'y a pas de feuilles dans les arbres qui amortissent ce bruit. M. Chulak confirme qu'une attention particulière est portée à cet effet et mentionne que la situation du bruit s'est bien améliorée depuis cinq ans. Une discussion s'entame ensuite par rapport au point le plus haut du site, lequel a été atteint en 2008 et ne sera jamais dépassé selon les modalités opérationnelles du site.

L'objectif d'éloignement du secteur résidentiel est bien entamé et se poursuit tel que souhaité par BFI.

#### **5. Varia**

##### **Odeur**

Un résumé des observations d'odeurs pour les années 2011, 2012 et 2013 a été présenté par la firme Odotech lors de la plus récente rencontre du comité de citoyens pour les odeurs ayant eu lieu le mardi 18 mars 2014. M. Cyr informe les membres du comité de vigilance de certains résultats de cette compilation et donne son impression face à ceux-ci. En général, les résultats concernant les odeurs sont plutôt similaires depuis ces trois dernières années, donc pas de hausses ni de baisses considérables. Des odeurs sont parfois perçues à partir de l'autoroute 640 (face à l'entrée du site). Ce qui inquiète M. Cyr par contre, c'est la présence d'une plus grande quantité d'émanations de biogaz et leur longue durée parfois, comme l'a observé un autre membre du comité de citoyens demeurant dans le même secteur. M. Cyr donne en exemple le lundi 17 mars 2014 où l'odeur aurait été très intense. Il considère cette situation au fixe malgré en avoir parlé à maintes reprises et il souhaiterait obtenir des réponses de la part de BFI à savoir de quelle manière cela sera corrigé. En 2012, il y aurait eu plus d'observations d'odeurs qu'en 2013, mais M. Cyr rappelle qu'en 2013 durant les mois de mai, juin et juillet la température était plutôt mauvaise, qu'il était peu à l'extérieur, donc moins à même de constater s'il y avait odeur.

M. Chulak indique qu'en effet, selon les rapports d'Odotech, il y a eu moins de constats d'odeurs durant la période estivale 2013. Il souligne que l'an passé la zone ouverte des travaux était à son plus près du secteur résidentiel et qu'il y a tout de même eu moins d'observations pour les odeurs de déchets, ce qui démontre l'efficacité de toutes les techniques mises en place afin de minimiser leur impact. La situation concernant les

émanations de biogaz n'a pas connu le même succès toutefois. Bien que le captage a été, pour l'ensemble du site, optimum.

M. Chulak ajoute que l'éloignement de la zone ouverte des déchets est un point majeur. Ce qui fera en sorte qu'en 2014 cette situation devrait défavoriser la dispersion des odeurs vers ce secteur. En ce moment, elle se trouve environ 130 mètres plus loin que l'an passé, donc il n'y aura plus d'opérations d'enfouissement à l'extrémité nord-est du site. Des clôtures d'aspersion d'agent neutralisant d'odeurs seront installées au plus tôt ainsi que de nouveaux puits de captage de biogaz. La zone ouverte sera gardée la plus petite possible afin de minimiser l'impact d'odeur. Ces nouvelles conditions devraient générer des effets positifs palpables, tout comme cela l'a été pour les résidents des secteurs de Charlemagne et Lachenaie.

Le but recherché par BFI est de faire en sorte que le voisinage riverain du site perçoive le moins d'inconvénients dus à ses activités et elle a toujours en considération la meilleure gestion réalisable afin d'obtenir ce résultat.

## **6. Prochaine rencontre**

La prochaine rencontre du comité de vigilance se tiendra à compter de 18h00 le mardi 17 juin 2014 aux bureaux de BFI, 3779, chemin des Quarante-Arpents, Terrebonne.

M. Lemieux propose de lever l'assemblée.

Adopté à l'unanimité

## **LISTE DE DOCUMENTS**

- Document 1: Liste des documents transmis au MDDEFP du 22 novembre 2013 au 12 mars 2014
- Document 2: Présentation de M. Massicotte sur les activités de compostage actuelles et futures au LET de Terrebonne
- Document 3: Rapport de volumétrie de la firme Groupe Meunier arpenteurs-géomètres inc. en date du 6 janvier 2014

Rédigé le 8 avril 2014

/dl

**Comité de vigilance  
Lieu d'enfouissement technique  
BFI Usine de Triage Lachenaie Itée**

**Projet de compte rendu**  
Rencontre du 17 juin 2014, 18h00

Tenue à la salle Möbius  
BFI Usine de Triage Lachenaie  
3779, chemin des Quarante-Arpents  
Terrebonne

**Étaient présents :**

Comité des Citoyens de la Presqu'Île-Lanaudière (Repentigny), monsieur René Cyr;  
Consortium Écho-Logique, monsieur Luc-Olivier Trudel ;  
Représentant des citoyens, Ville de Terrebonne, monsieur Renaud Lemieux (président  
du comité de vigilance);  
Ville de Mascouche, monsieur Pascal Dubé ;  
Ville de Repentigny, monsieur Ghislain Bélanger ;  
Ville de Terrebonne, monsieur Daniel Vaillancourt;  
BFI Usine de Triage Lachenaie Itée, monsieur André Chulak;  
BFI Usine de Triage Lachenaie Itée, madame Diane Larin (secrétaire du comité).

**Étaient absents :**

Communauté Métropolitaine de Montréal, monsieur Simon Lafrance;  
MRC L'Assomption, madame Monica Gaudet;  
MRC Les Moulins, monsieur Daniel Pilon;  
Représentant des citoyens, Ville de Charlemagne, monsieur Sylvain Crevier;  
Ville de Charlemagne, monsieur Bernard Boudreau.

## **1. Adoption de l'ordre du jour**

M. Cyr désire faire ajouter au point 4 Varia le sujet suivant : odeur. M. Lemieux demande l'ajout du point : présidence du comité de vigilance.

En cours de réunion, M. Bélanger s'informe au sujet des nouveaux certificats d'autorisation que doit obtenir BFI Usine de triage Lachenaie ltée (BFI). La discussion à ce sujet est également inscrite au Varia.

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par M. Cyr, lequel est secondé par M. Bélanger.

Adopté à l'unanimité

## **2. Adoption et suivi du compte rendu de la rencontre du 25 mars 2014**

M. Lemieux énonce brièvement les différents points du compte rendu de la réunion du 25 mars 2014 et s'informe auprès des membres du comité de leur accord par rapport à celui-ci.

L'adoption du compte rendu de la rencontre du 25 mars 2014 est approuvée à l'unanimité.

## **3. Présentation du rapport de volumétrie du secteur nord**

La présentation se fait à l'aide du dernier rapport trimestriel de volumétrie émis le 1<sup>er</sup> avril 2014 par la firme Groupe Meunier arpenteurs-géomètres inc., lequel indique au 31 mars 2014 un volume total de 14 776 054 mètres cubes de matières résiduelles enfouies sur le site de BFI depuis le mois de mai 2004.

Étant donné que Messieurs Dubé et Trudel en étaient à leur première présence aux réunions du comité de vigilance, M. Chulak a débuté sa présentation avec une description plus explicite du site et de son fonctionnement. En plus d'indiquer les volumes de matières résiduelles enfouies à date, la progression et le mouvement des travaux ainsi que les zones en opération, ce dernier prend soin de montrer sur le plan l'ensemble des zones du site de même que l'emplacement des installations qui s'y trouvent. Il est question également des secteurs complétés, celui en parachèvement ainsi que les zones dites tampons autour du site. Des détails sont donnés concernant le recouvrement journalier ; l'argile servant au capage des zones complétées; la coupe d'une cellule d'enfouissement et leur nombre ; les drains ; le système de captage de biogaz et les clôtures pare-papier et d'aspersion d'agent neutralisant d'odeur.

Suite à une question de M. Vaillancourt, il est mentionné que le recouvrement journalier n'est pas calculé dans le volume total des déchets enfouis, tel que spécifié dans le décret (827-2009).

Au rapport « Échantillonnage des biogaz dans le sol, les puits de surveillance périphérique et l'air ambiant », lequel a été produit par la firme Biothermica en février 2014, M. Cyr a constaté qu'il y est question de la présence de gaz de schiste au niveau du puits M sur le site et il désire des informations à cet effet. M. Chulak s'assurera de faire les vérifications nécessaires et transmettra l'information obtenue aux membres du comité de vigilance lors de la prochaine réunion. M. Vaillancourt rappelle que voilà environ quatre à cinq années un trou de grande taille avait été découvert sur un terrain avoisinant du secteur (côté est / près d'une piste de ski de fond). Des tests avaient démontré que celui-ci n'émanait pas de biogaz, mais plutôt du gaz de schiste. Le Ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) avait été informé de cette situation.

Les rampes d'aspersion d'agent neutralisant d'odeur ont été remises en opération à la mi-avril, lors de l'arrivée de la période de dégel.

#### **4. Varia**

##### **Nouveaux certificats d'autorisation pour BFI**

M. Bélanger s'informe en ce qui a trait au décret et aux demandes de nouveaux certificats d'autorisation (CA) de BFI.

M. Chulak indique qu'en ce qui concerne le centre de compostage, BFI est toujours dans l'attente du nouveau CA qui l'autoriserait à passer d'une réception de 7 800 à 30 000 tonnes métriques annuellement de résidus verts incluant l'ajout de déchets de table. Dernièrement, il y a eu un changement au niveau du directeur de projet traitant cette demande de BFI au MDDELCC et il se peut qu'un délai supplémentaire soit nécessaire pour compléter l'analyse du dossier.

Il est prévu que la progression dans le volume des matières se fasse de façon graduelle. De plus, certaines boues pourraient également être compostées en considération de leur classification établie afin de ne pas causer une nuisance d'odeur.

Le compost généré servira de recouvrement sur le site de BFI, si ce n'est d'une quantité qui serait récupérée par la ville de Terrebonne, le tout selon l'entente établie avec BFI dans le cadre du projet pilote de la ville.

Pour ce qui est de la demande du nouveau CA en regard de l'exploitation du lieu d'enfouissement technique de Terrebonne (LET), celle-ci a été déposée au MDDELCC et le processus de renouvellement est entamé. La demande a été faite en considération de la conservation du volume actuel. Le décret en vigueur viendra à échéance en 2019.

##### **Odeur**

M. Cyr porte à l'attention des membres du comité qu'un seul rapport de suivi des odeurs apparaît à la liste des documents envoyés au MDDELCC depuis la dernière réunion et il s'agit de celui du mois de mars 2014. Il se demande pourquoi les autres rapports n'ont pas été envoyés encore ? M. Chulak mentionne que l'on pourra revenir à l'analyse de ces rapports lors de la prochaine réunion. Depuis, la rencontre du 25 mars 2014, les rapports des mois de février et avril 2014 sont également parvenus au MDDELCC.

Celui du mois de mai suivra au début de juillet. Une copie des rapports de février et avril sera annexée au compte rendu final de la réunion du 17 juin 2014.

Une discussion s'entame concernant la nouvelle usine de biométhane qui arrive à la fin de sa construction sur le site de BFI. M. Chulak fait part que des tests d'activités sont commencés et il donne certains éclaircissements par rapport à ceux-ci. M. Cyr s'informe si tout le biogaz sera récupéré par ces nouvelles installations ? S'il y aura des rapports de suivi des rejets du biogaz ? Il souhaite les recevoir.

BFI s'attend à ce qu'il y ait moins de perception d'odeur de déchets cette année, car la limite d'opération, qui se situait l'an passé à un peu plus de 1000 mètres de la limite de la zone résidentielle la plus près, est maintenant à une distance d'environ 1500 mètres. Cet éloignement devrait avoir une incidence positive. Pour ainsi penser à présenter une situation se rapprochant de celle du Carrefour des fleurs de Terrebonne.

M. Chulak précise également que la brigade du comité interne d'odeur de BFI a repris le service depuis près de trois semaines déjà et que celle-ci patrouille les rues de la Presqu'île Le Gardeur entre 5h00 et 22h00, sept jours par semaine pour la période estivale.

À la lueur des discussions, il en ressort que la situation du bruit est bien contrôlée et ne représente plus un problème. Le nombre d'observations d'odeur de déchets rapportées a diminué malgré la proximité et cela devrait aller en s'améliorant étant donné l'éloignement des activités du front de déchets. Des odeurs de biogaz ont été senties dans la région, dont certaines ont été rapportées et d'autres non. M. Chulak invite chacun à ne pas hésiter à contacter BFI dans de telles conditions et il suggère, lorsque possible, de se rendre sur le site à ce moment-là afin de constater sur place si l'odeur provient bien du site. Parfois l'odeur peut avoir une autre source.

BFI demeure toujours alerte afin de trouver et mettre en place les solutions nécessaires et fait de cela un objectif premier.

### **Présidence du comité de vigilance**

M. Lemieux rappelle aux membres du comité qu'en septembre 2014, cela fera une année qu'il assume le poste de président du comité de vigilance, donc fin du mandat pour lequel il s'est engagé. Ce sujet devra donc être prévu à l'ordre du jour de la prochaine réunion du comité.

### **5. Prochaine rencontre**

La prochaine rencontre du comité de vigilance se tiendra à compter de 18h00 le mardi 23 septembre 2014 aux bureaux de BFI, 3779, chemin des Quarante-Arpens, Terrebonne.

M. Lemieux propose de lever l'assemblée.

Adopté à l'unanimité

## **LISTE DE DOCUMENTS**

- Document 1: Liste des documents transmis au MDDEFP du 13 mars 2014 au 3 juin 2014
- Document 2: Rapport de volumétrie de la firme Groupe Meunier arpenteurs-géomètres inc. en date du 1<sup>er</sup> avril 2014
- Document 3: Rapport de suivi des odeurs du mois de février 2014
- Document 4: Rapport de suivi des odeurs du mois d'avril 2014

Rédigé le 7 juillet 2014

/dl

**Comité de vigilance  
Lieu d'enfouissement technique  
BFI Usine de Triage Lachenaie Itée**

**Compte rendu**

Rencontre du 23 septembre 2014, 18h00

Tenue à la salle Möbius  
BFI Usine de Triage Lachenaie  
3779, chemin des Quarante-Arpents  
Terrebonne

**Étaient présents :**

Comité des Citoyens de la Presqu'Île-Lanaudière (Repentigny), monsieur René Cyr;  
Communauté Métropolitaine de Montréal, monsieur Simon Lafrance;  
Consortium Écho-Logique, monsieur Luc-Olivier Trudel ;  
MRC Les Moulins, monsieur Daniel Pilon;  
Représentant des citoyens, Ville de Charlemagne, monsieur Sylvain Crevier;  
Représentant des citoyens, Ville de Terrebonne, monsieur Renaud Lemieux (président  
du comité de vigilance);  
Ville de Mascouche, monsieur Pascal Dubé;  
Ville de Repentigny, monsieur Ghislain Bélanger ;  
BFI Usine de Triage Lachenaie Itée, monsieur André Chulak;  
BFI Usine de Triage Lachenaie Itée, madame Diane Larin (secrétaire du comité).

**Étaient absents :**

MRC L'Assomption, madame Monica Gaudet;  
Ville de Charlemagne, monsieur Bernard Boudreau ;  
Ville de Terrebonne, monsieur Daniel Vaillancourt.

## **1. Présidence du comité de vigilance**

Le mandat de présidence du comité de vigilance de M. Lemieux étant terminé, les membres du comité sont invités à voter afin d'en élire un nouveau. Il est demandé à M. Lemieux s'il serait intéressé à considérer le renouvellement de ce mandat pour une année supplémentaire, ce à quoi il acquiesce. Dans les circonstances, M. Lemieux est réélu par vote unanime à titre de président du comité de vigilance pour une période additionnelle d'un an se terminant en septembre 2015.

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

M. Cyr désire faire ajouter au point 8 Varia les sujets suivants : rejet des eaux traitées; suivi des eaux souterraines; odeur.

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par M. Pilon, lequel est secondé par M. Bélanger.

Adopté à l'unanimité

## **3. Adoption et suivi du compte rendu de la rencontre du 17 juin 2014**

M. Lemieux s'informe auprès des membres du comité à savoir s'ils sont en accord avec le contenu du compte rendu de la réunion du 17 juin 2014. Aucune objection n'est soulevée quant à l'approbation de celui-ci.

L'adoption du compte rendu de la rencontre du 17 juin 2014 est approuvée par M. Cyr, lequel est secondé par M. Bélanger.

## **4. Présentation du rapport de volumétrie du secteur nord**

M. Chulak fait la présentation avec le plus récent rapport trimestriel de volumétrie émis le 3 juillet 2014 par la firme Groupe Meunier arpenteurs-géomètres inc., lequel indique au 1<sup>er</sup> juillet 2014 un volume total de 15 139 322 mètres cubes de matières résiduelles enfouies sur le site de BFI depuis le mois de mai 2004.

Lors de cette rencontre, les explications en ce qui a trait à l'exploitation du site tournent plus particulièrement autour des travaux d'excavation qui sont faits dans les lits d'argile et des secteurs où ces derniers sont effectués. Il est question également de cellules complétées et capées avec l'argile, lesquelles seront recouvertes de terre végétale.

M. Bélanger s'est informé à M. Cyr à savoir si l'éloignement des activités du front de déchets avait généré une diminution au niveau des odeurs. M. Cyr confirme que oui en ce qui a trait à certaines périodes. La discussion à cet effet est relatée au point 8 Varia du compte rendu de la présente rencontre du comité de vigilance.

Il est mentionné que les activités du site génèrent très peu de bruit de fonds. Parfois des bruits de machinerie sont entendus, mais de moindre importance. M. Cyr ajoute qu'une ferme est localisée près de son domicile et qu'à l'occasion le bruit provient des activités qui y sont exécutées, parfois même tard en soirée et autant le samedi que le dimanche. Toutefois, ce que M. Cyr dit entendre parfois en provenance du site de BFI, c'est le bruit causé par les balles sifflantes qui servent aux fauconniers en charge d'éloigner les goélands. Celles-ci ne sont utilisées que de jour. Pour ce qui est des balles détonantes, elles sont peu utilisées. En cette période de l'année, le fauconnier se sert de six oiseaux de proies pour l'accomplissement de son mandat.

M. Cyr s'informe si la quantité de déchets enfouis est plus petite ou plus grande que celle prévue au décret ? M. Chulak indique que si l'on considère que plus de huit mois de l'année sont déjà passés, dont les mois propices à recevoir un volume plus important de matières résiduelles, alors en effet il est possible qu'en 2014 la quantité de déchets enfouis soit inférieure au maximum autorisé. M. Lemieux conclut alors qu'en conséquence à cette diminution de volume reçu, la durée de vie du site de BFI sera plus longue. Il se demande quelle est l'opinion du Ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) à ce sujet ? M. Chulak dit ne pouvoir prendre parole pour le MDDELCC. Toutefois, selon lui, leur principal objectif est plutôt la réduction du volume de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement ainsi que la possibilité de répondre aux besoins et demandes des municipalités.

## **5. Gaz de schiste**

Afin de donner suite à la discussion tenue lors de la rencontre du comité de vigilance du 17 juin 2014 concernant le gaz de schiste, M. Chulak revient avec des informations sur le sujet et montre à nouveau l'emplacement du puits M concerné, lequel se trouve au nord du site de BFI. Des détails sont donnés concernant :

- la différence entre la composante du gaz de schiste et du biogaz ;
- les dernières observations de gaz de schiste et de biogaz sur le site de BFI ;
- le fonctionnement et la profondeur des puits de surveillance ;
- le mandat de la firme Biothermica, la fréquence de leurs rapports ainsi que leurs résultats ;
- l'influence sur les résultats lorsqu'un nouveau puits est foré et l'influence causée par le mouvement sur le site.

M. Pilon s'informe s'il y a une différence d'odeur entre le gaz de schiste et le biogaz ? M. Chulak mentionne que la firme Odothec inc. serait en mesure de confirmer cela. M. Cyr, lequel avait initié la conversation sur ce sujet lors de la dernière rencontre, ajoute que le gaz naturel n'a pas d'odeur. Dans le cadre de son travail à la raffinerie de Montréal, il y ajoute le produit « mercaptan » afin de pouvoir le sentir.

## **6. Nouveaux certificats d'autorisation pour BFI**

M. Chulak informe les membres du comité que BFI est toujours en attente des deux certificats d'autorisation (CA) du MDDELCC.

En ce qui a trait à l'enfouissement des matières résiduelles, le décret en vigueur est émis en considération d'activités échelonnées sur une durée de 10 ans, avec une réévaluation du tonnage autorisé prévue après un premier terme de 5 ans, lequel est maintenant accompli. Le MDDELCC a présentement en main tous les éléments nécessaires à l'exécution de cette nouvelle évaluation. Toutefois, tel que mentionné lors de la dernière rencontre du comité de vigilance, et cela étant donné les changements administratifs vécus au sein du palier gouvernemental dans le courant de l'année, le dossier de BFI a été transféré vers un nouveau chargé de projets. Ce changement a une incidence sur le délai requis pour réaliser l'analyse. Aucune date précise n'a encore été confirmée à BFI pour l'émission du nouveau CA et, d'ici là, elle poursuit ses activités tout en demeurant à l'intérieur des volumes et tonnages permis.

Pour ce qui est du CA concernant l'augmentation de volume et d'intrants du centre de compostage, BFI est toujours dans l'attente de celui-ci et souhaite l'obtenir dans un avenir rapproché. Tout est fin prêt aux niveaux de l'installation de sa plateforme afin d'élargir les activités de compostage sur le site.

M. Bélanger est d'opinion que le mandat principal du comité de vigilance est de s'assurer à ce que les activités de BFI soient exécutées en conformité avec les exigences du CA en vigueur. Il considère donc que cette situation d'attente de CA met les membres du comité dans une position particulière et il aimerait obtenir des explications à cet effet de la part du MDDELCC. Le souhait est donc émis d'inviter le directeur régional du MDDELCC, ainsi que l'un des inspecteurs du site, à assister à la prochaine rencontre du comité dans le but de fournir des éclaircissements sur la situation des CA à venir pour BFI.

## **7. Nouvelle usine – suivi des rejets du biogaz**

M. Chulak informe les membres du comité que les opérations d'injection de gaz de la nouvelle usine de biométhane de BFI ont débuté le 13 septembre 2014. En considération de la période de rodage incontournable, ces activités se déroulent telles qu'escomptées.

Afin de répondre aux questionnements des membres du comité, M. Chulak transmet des informations par rapport :

- au fonctionnement de cette nouvelle usine ;
- au débit de gaz qui sera injecté dans ce système ;
- à la façon dont ce gaz sera transporté hors du site.

M. Chulak confirme également qu'aucun stockage de gaz ne sera fait sur le site de BFI et, si jamais il advenait l'arrêt d'un moteur du système, le biogaz serait immédiatement dirigé vers les torchères de la centrale électrique.

La firme SNC-Lavalin a pour mandat l'exécution d'un rapport de l'analyse des émissions atmosphériques de la centrale électrique de BFI, lequel devrait être disponible lors de la prochaine réunion du comité de vigilance. Il y aura également un rapport annuel pour ce qui est des activités de la nouvelle usine de biométhane. Toutefois comme ces activités n'ont commencé qu'en septembre 2014, ce rapport ne sera disponible qu'en 2015.

M. Chulak mentionne que cette nouvelle usine de transformation de biogaz en biométhane (gaz naturel vert) serait la plus grosse au monde, selon les dires d'un expert dans le domaine.

## **8. Varia**

### **Rejet des eaux traitées**

M. Cyr dit qu'il fait la lecture de chacun des documents et rapports concernant BFI qui sont transmis aux membres du comité de vigilance et qu'il prend connaissance des conclusions qui y sont indiquées. Il porte à l'attention des membres du comité qu'aux rapports émis par la firme Enviro Data inc. sur les résultats des échantillonnages mensuels, ainsi que sur leurs tableaux des résultats analytiques, il n'y a pas de conclusion claire à savoir si les normes sont respectées ou non. Ce rapport est acheminé mensuellement vers M. Vaillancourt. Alors, étant donné son absence à la présente réunion, il a été décidé de reporter ce point de discussion à l'ordre du jour de la prochaine rencontre du comité de vigilance.

### **Suivi des eaux souterraines**

M. Cyr émet ses commentaires concernant le sommaire exécutif de la firme WSP Canada inc., lequel sommaire fait partie du rapport de suivi de la qualité des eaux souterraines dans le cadre de l'exploitation des secteurs est et nord de BFI (campagne printemps 2014). Il admet ne rien comprendre à ce rapport, lequel, à son opinion, est fait en des termes difficiles à analyser. Sans le vulgariser, il apprécierait que quelqu'un puisse lui expliquer ce rapport afin de le rendre plus clair.

Comme ce sommaire a été transmis au MDDELCC, M. Pilon se demande si quelqu'un du ministère serait en mesure d'apporter des éclaircissements en rapport à celui-ci ? Il propose qu'une légende soit ajoutée à ce document. Il sera donc à vérifier si cela est possible. M. Bélanger se demande ce que le CA exige en ce qui a trait à ce rapport ; si les critères en sont respectés ?

Il a été décidé de reporter ce point à l'ordre du jour de la prochaine rencontre du comité de vigilance.

### **Odeur**

M. Cyr mentionne que la situation des odeurs a été moins pire depuis quelques mois ; que la quantité d'observations est moindre, mais que celles-ci peuvent être de plus longues durées. Vers la mi-août il y a eu une bonne augmentation d'observations, ce qui est habituel pour les mois d'août, septembre et octobre selon lui. Il dit que parfois même cela peut sentir à l'arrière de sa propriété sans sentir à l'avant, qu'il doit parfois tenir ses fenêtres fermées durant la nuit.

M. Chulak mentionne que la perception d'odeur peut être une question d'appréciation. Historiquement, le mois de juillet est un des mois présentant le plus d'observations d'odeurs dans le quartier avoisinant du site, mais en effet cette année elles se sont faites rares. Les patrouilleurs du comité interne d'odeur de BFI, dûment formés par la firme Odotech, ont été présents dans les rues du quartier de la Presqu'Île Le Gardeur à partir de la fin du mois de mai jusqu'à la fin d'août 2014 de 5h00 à 22h00, 7 jours par semaine. Très peu d'observations ont été faites durant les deux derniers étés. M. Chulak donne quelques chiffres de ce qu'il considère être un bilan positif. Il admet toutefois être en accord avec M. Cyr que malgré une amélioration de la fréquence d'odeur, il faut continuer les efforts à diminuer celles restantes. C'est pourquoi BFI a l'intention de maintenir les démarches en vigueur afin de viser à garder les épisodes d'odeur à leur minimum. Ce point est toujours à l'ordre du jour lors des réunions de l'équipe des opérations de BFI.

M. Chulak rappelle la présence de plusieurs terres agricoles dans la région de Terrebonne. De plus, les constantes et importantes variations de température qui se sont produites durant l'été 2014 ont eu un impact sur la diffusion des odeurs.

Les rapports du suivi des odeurs des mois d'août et septembre 2014 seront disponibles lors de la prochaine rencontre du comité de vigilance.

## **9. Prochaine rencontre**

La prochaine rencontre du comité de vigilance se tiendra à compter de 18h00 le mardi 16 décembre 2014 aux bureaux de BFI, 3779, chemin des Quarante-Arpents, Terrebonne.

M. Cyr propose de lever l'assemblée, celui-ci est secondé par M. Trudel.

Adopté à l'unanimité

## **LISTE DE DOCUMENTS**

- Document 1: Liste des documents transmis au MDDELCC du 4 juin 2014 au 10 septembre 2014
- Document 2: Rapport de volumétrie de la firme Groupe Meunier arpenteurs-géomètres inc. en date du 3 juillet 2014

Rédigé le 16 octobre 2014

Révisé le 24 octobre 2014

/dl

**Comité de vigilance  
Lieu d'enfouissement technique  
BFI Usine de Triage Lachenaie Itée**

**Compte rendu**

Rencontre du 16 décembre 2014, 18h00

Tenue à la salle Möbius  
BFI Usine de Triage Lachenaie  
3779, chemin des Quarante-Arpents  
Terrebonne

**Étaient présents :**

Comité des Citoyens de la Presqu'Île-Lanaudière (Repentigny), monsieur René Cyr;  
Communauté Métropolitaine de Montréal, monsieur Simon Lafrance;  
MRC L'Assomption, madame Marie-Claude Perron ;  
MRC Les Moulins, monsieur Daniel Pilon;  
Représentant des citoyens, Ville de Charlemagne, monsieur Sylvain Crevier;  
Représentant des citoyens, Ville de Terrebonne, monsieur Renaud Lemieux (président du comité de vigilance);  
Ville de Mascouche, monsieur Pascal Dubé;  
Ville de Repentigny, monsieur Ghislain Bélanger;  
Ville de Terrebonne, monsieur Daniel Vaillancourt;  
BFI Usine de Triage Lachenaie Itée, monsieur André Chulak;  
BFI Usine de Triage Lachenaie Itée, madame Diane Larin (secrétaire du comité).

**Étaient absents :**

Consortium Écho-Logique, madame Vanessa Lerousseaud ;  
Ville de Charlemagne, monsieur Bernard Boudreau.

**Avant-propos :**

M. Chulak présente Mme Perron aux membres du comité. Celle-ci participera aux rencontres à l'occasion en remplacement de Mme Nadine Gosselin, Directrice aménagement et environnement au sein la MRC de L'Assomption, et nouvelle représentante attitrée au comité de vigilance pour cette MRC.

M. Chulak informe également les membres du comité que Consortium Écho-Logique sera dorénavant représentée par Mme Vanessa Lerousseaud, et cela à compter de la prochaine rencontre du comité.

## **1. Adoption de l'ordre du jour**

M. Chulak demande l'ajout au point 7 Varia du sujet suivant : Décret 2014. M. Cyr y demande l'ajout du point : Odeur.

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par M. Cyr, lequel est secondé par M. Bélanger.

Adopté à l'unanimité

## **2. Adoption et suivi du compte rendu de la rencontre du 23 septembre 2014**

**Le point :** *Nouveaux certificats d'autorisation pour BFI* - M. Pilon s'informe à savoir si BFI a reçu le nouveau certificat d'autorisation (CA) demandé concernant l'augmentation de volume et d'intrants à leur centre de compostage? M. Chulak indique que pour le moment celui-ci n'est pas encore délivré et que BFI a, à ce stade-ci, à répondre à quelques questions du Ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). Toutefois, en cette saison, les activités d'arrivage sont interrompues au centre de compostage et le quota annuel de 7 800 tonnes autorisées est respecté. M. Vaillancourt mentionne que depuis la fin du mois de novembre 2014, la ville de Terrebonne a cessé ses collectes de feuilles mortes, lesquelles étaient acheminées vers le centre de compostage de BFI.

L'adoption du compte rendu de la rencontre du 23 septembre 2014 est proposée par M. Cyr, lequel est secondé par M. Bélanger.

Adopté à l'unanimité

## **3. Présentation du rapport de volumétrie du secteur nord**

M. Chulak fait la présentation du dernier rapport trimestriel de volumétrie, lequel a été émis le 30 septembre 2014 par la firme Groupe Meunier arpenteurs-géomètres inc.. Ce rapport indique au 30 septembre 2014 un volume total de 15 544 902 mètres cubes de matières résiduelles enfouies sur le site de BFI depuis le mois de mai 2004.

Il est à considérer qu'il y a toujours un décalage de près de trois mois entre le rapport de volumétrie et sa présentation aux membres du comité de vigilance. Il faut donc tenir compte d'un écart entre ce qui est indiqué au rapport et l'état actuel de l'avancement des travaux sur le site.

Étant donné que c'est la première fois que Mme Perron assiste au comité de vigilance, M. Chulak prend le temps de faire un résumé général de l'avancée des travaux sur le site de BFI. Sont indiquées sur le croquis les zones d'activités d'enfouissement, de capage d'argile, de membranes synthétiques, des travaux d'excavation et le fonds de cellules.

Étant donné que le rapport de volumétrie indique un volume en mètres cubes et qu'il est question de tonnes métriques au certificat d'autorisation (CA) octroyé à BFI, M. Bélanger se demande de quelle façon ces chiffres sont vérifiés afin de s'assurer de leur conformité? M. Chulak informe que cela se fait à l'aide de compilations, dont le résultat est inscrit aux rapports (Registre mensuel d'exploitation et Rapport annuel) dirigés vers le MDDELCC qui en fait la vérification.

Suite au questionnement des membres du comité, M. Chulak indique que durant les cinq prochaines années, les travaux d'exploitation seront exécutés dans le secteur Nord-Ouest du site, soit la partie longeant la sablière Thouin de Mascouche. Bien entendu, une zone tampon est présente entre les deux propriétés.

Une copie du rapport de volumétrie du 30 septembre 2014 sera annexée au compte rendu final de la réunion.

#### **4. Invitation aux représentants du MDDELCC**

Étant donné le désir des membres du comité de vigilance d'obtenir certaines informations de la part du MDDELCC, une invitation à assister à la réunion du 16 décembre y a été acheminée le 29 octobre 2014 via courriel.

Le 10 novembre 2014, réponse a été faite que pour le moment le MDDELCC allait devoir décliner l'invitation du comité de vigilance et cela tant que le nouveau CA ne serait pas délivré à BFI. Le MDDELCC ne commente pas les dossiers en cours d'étude, comme c'est le cas pour BFI. Il est rappelé respectueusement aux membres du comité que le MDDELCC est responsable du mandat de s'assurer que les activités de BFI soient exécutées en conformité avec les exigences du CA en vigueur. Les rôles et responsabilités d'un comité de vigilance sont détaillés au message afin que les membres puissent en être informés au moment de la rencontre.

Une copie de l'invitation au MDDELCC et de leur réponse sera annexée au compte rendu final de la réunion.

#### **5. Rejet des eaux traitées**

M. Cyr considérant que le rapport mensuel réalisé par la firme Enviro Data inc. sur les rejets d'eaux traitées ne démontre pas de conclusions claires à savoir si les normes sont respectées ou non, l'opinion de M. Vaillancourt est demandée à cet effet étant donné que ce dit rapport envoyé à la ville de Terrebonne lui est adressé.

M. Vaillancourt mentionne que le CA de BFI indique les normes de rejets maximales, en particulier au niveau de l'azote ammoniacal, la DCO, les matières en suspension et le débit journalier rejeté. La ville reçoit à tous les mois la copie de ce rapport d'analyse émis par la firme spécialisée et selon les résultats de celui-ci, BFI est bien en deçà des normes permises, particulièrement au niveau de l'azote ammoniacal, laquelle est abaissée à presque 100% avec le nouveau système de réchauffement des eaux. BFI a fait la demande d'augmenter la quantité d'environ 100 mètres cubes par jour afin de répondre aux nouveaux besoins suite à la mise en marche de la nouvelle usine de biométhanisation. BFI, ayant déjà payé à l'origine une capacité des immobilisations de la station d'épuration, est maintenant facturée par la ville de Terrebonne en proportion des quantités reçues au niveau des charges organiques, azote et autres. De plus, sa cote part opérationnelle lui est réclamée tout comme aux autres bénéficiaires. Une station de pompage est dédiée entièrement aux eaux de BFI et cette dernière en défraie les coûts d'opération et d'entretien.

## 6. Suivi des eaux souterraines

Étant donné que la présence du MDDELCC à une prochaine réunion du comité de vigilance ne peut être confirmée pour le moment et afin de donner suite au souhait de M. Cyr d'obtenir des informations concernant le rapport de WSP Canada inc., il est proposé d'inviter M. Pierre-Marc Cossette ing., chargé de projet de cette firme, à venir clarifier leur sommaire exécutif faisant partie du rapport de suivi de la qualité des eaux souterraines dans le cadre de l'exploitation des secteurs Est et Nord de BFI (campagne printemps 2014).

Les membres du comité sont en accord avec cette proposition.

## 7. Varia

### **Décret 976-2014, 12 novembre 2014**

M. Chulak présente le Décret 976-2014 du 12 novembre 2014, tel que publié dans la Gazette Officielle du Québec le 3 décembre 2014. Il en détaille les lignes d'intérêt pour les membres du comité de vigilance. Entre autres :

- Le MDDELCC conclut qu'un second certificat d'autorisation peut être délivré pour une période additionnelle de 5 ans, et ce, pour une capacité maximale de 7,1 millions de mètres cubes de matières résiduelles, excluant les matériaux de recouvrement.
- Le tonnage annuel maximal d'enfouissement de matières résiduelles ne peut dépasser les valeurs suivantes :
  - Année 1 : 1 290 000 tonnes métriques ;
  - Année 2 : 1 285 000 tonnes métriques ;
  - Année 3 : 1 280 000 tonnes métriques ;
  - Année 4 : 1 275 000 tonnes métriques ;
  - Année 5 : 1 270 000 tonnes métriques.

*(Le tonnage annuel maximal d'enfouissement de matières résiduelles est donc diminué d'un total de 100 000 tonnes métriques sur la période de 5 ans.)*

Une discussion débute concernant ce nouveau décret. Voilà, entre autres, quelques opinions ou questionnements émis :

- Le tonnage de matières résiduelles diminué à BFI sera tout simplement acheminé vers ses compétiteurs.
- Quel est le tonnage annuel de matières résiduelles enfouis chez BFI durant les dernières années ? *Ces chiffres seront présentés à la prochaine réunion, pour fin de comparaison.*
- Le décret précédent débutait en quelle année ? *Il s'agit de 2009, le nouveau décret se terminera donc en 2019.*
- Une réduction si faible de tonnage de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement est, aux yeux de l'un des membres du comité, comme un constat que la personne ayant pris cette décision ne croit pas en la réussite des

projets gouvernementaux en ce qui a trait au recyclage et au compostage des matières organiques.

- Selon d'autres membres, la croissance démographique a certainement été prise en considération afin d'établir ces quotas.
- En considération des résultats de la redevance gouvernementale sur l'enfouissement des déchets, il y aurait eu une diminution de l'ordre de 2,4% par année.
- C'est la première fois que le tonnage de matières à l'enfouissement est réduit chez BFI.
- Le nouveau décret n'amène aucun changement en ce qui a trait au comité de vigilance.
- La ville de Terrebonne n'est pas consultée par le MDDELCC pour l'émission des CA de BFI, laquelle est à préparer un document afin de lui présenter son projet de plate-forme de compostage.
- Il est demandé si le compostage est compris dans le nouveau décret de BFI ? M. Chulak mentionne que non, que cela fait l'objet d'un CA indépendant. Une discussion s'entame alors au sujet du compostage et, devant les inquiétudes de certains membres du comité, principalement en ce qui a trait aux impacts possibles d'odeur, il en résulte que M. Luc Massicotte, directeur de projets chez BFI, sera invité à assister à la prochaine réunion du comité afin de présenter à nouveau le projet de compostage de BFI, lequel avait été présenté lors de la rencontre du comité de vigilance du 25 mars 2014 et dont le document de présentation avait été joint au compte rendu final de cette rencontre. De plus, il est proposé que des réunions spéciales soient envisagées afin que BFI présente aux MRC et villes avoisinantes le projet de sa plate-forme de compostage. M. Chulak dit que BFI sera prête à répondre aux invitations des MRC ou villes avoisinantes pour leur présenter ce projet.

Une copie du Décret 976-2014 du 12 novembre 2014 sera annexée au compte rendu final de la réunion.

### **Odeur**

M. Cyr désire faire un retour sur les résultats mentionnés lors de la précédente rencontre du comité de vigilance (septembre 2014) à l'effet que la quantité d'observations avait été moindre, malgré que parfois de plus longues durées. Il mentionne que la situation n'a pas été la même à l'automne, car il y a eu une grosse augmentation du nombre d'observations, surtout en septembre et octobre. Il se demande ce qui a pu provoquer une hausse si importante à ses yeux ? M. Chulak mentionne que si l'on considère le bilan des plaintes et observations des onze premiers mois de l'année 2014, celui-ci présente une légère diminution du nombre de détections d'odeurs comparativement aux années précédentes et il se répartit à peu près à parts égales entre les odeurs de déchets et de biogaz. Le mois de novembre démontre une diminution par rapport à septembre et octobre. BFI continue à appliquer toutes les précautions possibles afin de minimiser les épisodes d'odeur. Elle est confiante qu'avec l'éloignement du front des opérations de 500 mètres du côté Ouest de sa propriété, tel qu'il était prévu, la situation devrait favoriser une amélioration au niveau du nombre et intensité des épisodes d'odeurs de déchets.

Lundi 20 octobre 2014, après avoir reçu un appel de M. Cyr à l'effet qu'il y avait la présence d'odeur de biogaz dans son secteur, M. Chulak s'est rendu à la Presqu'Île Le

Gardeur et en effet il s'y trouvait une faible odeur de biogaz cette matinée-là. Cette odeur s'était dissipée lorsque ce dernier y est retourné un peu plus d'une heure plus tard. L'analyse des rapports pour ce week-end a démontré qu'il y avait eu une période de fluctuation au niveau du captage des biogaz lors de travaux à l'usine de production de biométhane.

M. Cyr fait état qu'en trois mois (septembre, octobre et novembre 2014) il y a eu cinquante observations d'odeur et huit plaintes et il demande ce qui explique le retour à ces quantités ?

M. Chulak rappelle aux membres du comité que pour ce qui est de l'automne 2014, il faut tenir compte du fait que la nouvelle usine de biométhanisation de BFI en était à ses débuts d'opérations et en pleine période de rodage ; période temporaire et incontournable qui a inévitablement eu une incidence sur ces résultats. Il leur fait part également des chiffres d'un tableau récapitulatif des plaintes et observations des huit dernières années, soit depuis 2007, lesquels montrent une tendance à la diminution appréciable depuis quelques années.

Afin de répondre aux questions de certains membres du comité, M. Chulak fait une brève description du processus de captage des biogaz indiquant qu'il est normal et attendu qu'un maximum de 5% de ceux-ci ne soit pas capté dans un lieu d'enfouissement technique (LET).

À la question concernant le vieillissement du site de BFI et de l'étape qu'il en serait rendu, M. Chulak mentionne que cette évaluation doit être faite en trois parties, soit celle de la cellule d'enfouissement située à l'Ouest du site (1968 à 1995), la cellule localisée à l'Est (1995 à 2004) ainsi que la cellule du secteur Nord-est, laquelle est présentement en opération. Entre la 5<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> année, la production de biogaz s'intensifie dans les cellules, ensuite cela commence à diminuer. La gestion post-fermeture exige une durée minimale de trente ans pour chacune des zones et toute évolution de chacune d'elles y est prévue.

## **8. Prochaine rencontre**

La prochaine rencontre du comité de vigilance se tiendra à compter de 18h00 le mardi 24 mars 2015 aux bureaux de BFI, 3779, chemin des Quarante-Arpents, Terrebonne.

M. Lemieux lève l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

## **LISTE DE DOCUMENTS**

- Document 1: Liste des documents transmis au MDDELCC du 11 septembre 2014 au 2 décembre 2014
- Document 2: Rapport de volumétrie de la firme Groupe Meunier arpenteurs-géomètres inc. en date du 30 septembre 2014
- Document 3: Réponse du 10 novembre 2014, via courriel, du MDDELCC suite à l'invitation d'assister à une réunion du comité de vigilance
- Document 4: Décret 976-2014, 12 novembre 2014 - BFI Usine de triage Lachenaie Itée

Rédigé le 9 janvier 2015

/dl

**Comité de vigilance**  
**Lieu d'enfouissement technique**  
**BFI Usine de Triage Lachenaie Itée**

**Compte rendu**

Rencontre du 24 mars 2015, 18h00

Tenue à la salle Möbius  
BFI Usine de Triage Lachenaie  
3779, chemin des Quarante-Arpents  
Terrebonne

**Étaient présents :**

Comité des Citoyens de la Presqu'Île-Lanaudière (Repentigny), monsieur René Cyr;  
Consortium Écho-Logique, madame Vanessa Lerousseaud ;  
MRC L'Assomption, madame Marie-Claude Perron en remplacement de madame Nadine Gosselin ;  
MRC Les Moulins, monsieur Daniel Pilon;  
Représentant des citoyens, Ville de Charlemagne, monsieur Sylvain Crevier;  
Ville de Repentigny, monsieur Ghislain Bélanger;  
Ville de Terrebonne, monsieur Daniel Vaillancourt;  
BFI Usine de Triage Lachenaie Itée, monsieur André Chulak;  
BFI Usine de Triage Lachenaie Itée, madame Diane Larin (secrétaire du comité).

**Étaient absents :**

Communauté Métropolitaine de Montréal, monsieur Simon Lafrance;  
Représentant des citoyens, Ville de Terrebonne, monsieur Renaud Lemieux (président du comité de vigilance);  
Ville de Charlemagne, monsieur Bernard Boudreau ;  
Ville de Mascouche, monsieur Pascal Dubé.

**Invités :**

WSP Canada Inc., monsieur Pierre-Marc Cossette, Ingénieur chimique Environnement ;  
BFI Usine de Triage Lachenaie Itée, monsieur Luc Massicotte, agr. M.Sc., Directeur de projets.

**Avant-propos :**

M. Lemieux étant absent, les membres du comité proposent que M. Crevier soit président par intérim afin de présider cette rencontre. M. Crevier accepte ce mandat.

En étant à sa première assistance aux réunions du comité, M. Chulak invite Mme Lerousseaud à se présenter. Cette dernière fait une brève description de ses fonctions en tant que directrice des événements et projets spéciaux pour Consortium Echo-Logique et donne également une idée de la mission de l'entreprise.

### **1. Adoption de l'ordre du jour**

M. Chulak demande l'ajout du sujet suivant au point 7 Varia : Nouveau nom de BFI Usine de triage Lachenaie ltée (BFI). M. Cyr y demande l'ajout du point : Comptes rendus de réunions.

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par M. Cyr, lequel est secondé par M. Pilon.

Adopté à l'unanimité

### **2. Adoption et suivi du compte rendu de la rencontre du 16 décembre 2014**

Étant donné que les sujets demandant un retour sont déjà planifiés à l'ordre du jour de la présente réunion, le compte rendu de la rencontre du 16 décembre 2014 est accepté tel que présenté.

L'adoption du compte rendu de la rencontre du 16 décembre 2014 est proposée par M. Pilon, lequel est secondé par M. Bélanger.

Adopté à l'unanimité

### **3. Présentation du rapport de volumétrie du secteur nord**

M. Chulak fait la présentation du dernier rapport trimestriel de volumétrie, lequel a été émis le 6 janvier 2015 par la firme Groupe Meunier arpenteurs-géomètres inc.. On peut lire à ce rapport en date du 31 décembre 2014, un volume total de 15 915 551 mètres cubes de matières résiduelles enfouies sur le site de BFI depuis le mois de mai 2004.

Étant donné la nouvelle présence de Mme Lerousseaud, il est rappelé qu'il y a toujours un décalage de près de trois mois entre le rapport de volumétrie et sa présentation aux membres du comité de vigilance. Il existe donc un écart entre ce qui est indiqué au rapport de volumétrie et l'état actuel de l'avancement des travaux sur le site et que d'ici une à deux semaines, ces chiffres seront mis à jour.

À l'aide du plan, M. Chulak décrit l'évolution des travaux à partir du secteur nord-est du site, zone qui est la plus proche du secteur résidentiel de la Presqu'île Le Gardeur, expliquant l'éloignement jusqu'au nouvel emplacement des activités d'opérations (dit « front de déchets »). L'avancement des travaux se poursuivra graduellement dans la zone nord-ouest du site, soit la partie longeant la sablière Thouin de Mascouche, et cela durant les cinq prochaines années. Il est question de différentes étapes suite à l'arrivage des matières résiduelles. Entre autres, le capage d'argile, les membranes synthétiques, les puits de captage de biogaz ainsi que l'ajout de puits pour optimiser le captage de biogaz sont expliqués. Un mot est glissé sur les travaux d'excavation et de fonds de cellules.

Comme il a été mentionné lors d'une réunion précédente qu'en période de temps froid il n'était pas recommandé de faire les travaux de soudure des membranes, car ils ne seraient pas efficaces, M. Cyr s'informe alors si pendant cette période où les membranes ne sont pas encore soudées, elles pourraient laisser passer plus d'émanations de biogaz par les ouvertures? M. Chulak mentionne que dès que la température est adéquate, les travaux de soudure sont entrepris.

M. Bélanger s'enquiert des mesures qui seront prises pour contrer les odeurs dans le secteur de la Presqu'Île Le Gardeur ? M. Chulak mentionne qu'une clôture d'aspersion d'agent neutralisant d'odeur est déjà en place dans cette zone et cela depuis l'été 2014. Elle y demeurera opérationnelle même après le capage complet de la zone. De plus, par l'éloignement des activités de ce secteur, il y aura également un impact positif attendu sur le bruit de fond en provenance du site.

M. Chulak en profite pour donner des détails sur l'agent neutralisant d'odeur et sa dilution avec l'eau, ainsi que sur les diverses méthodes d'aspersion sur les déchets, tout autant à l'aide d'équipements tels que les compacteurs et les camions à eau qu'avec les clôtures. La station météorologique est consultée lors de ces opérations.

Une copie du rapport de volumétrie du 6 janvier 2015 sera annexée au compte rendu final de la réunion.

#### **4. Rapport « Suivi des eaux souterraines » par Pierre-Marc Cossette, ingénieur chimique Environnement pour WSP Canada Inc.**

Par le biais d'un document de présentation sur le rapport « Suivi des eaux souterraines – Printemps 2014 », M. Cossette explique aux membres du comité les grandes lignes du mandat de la firme WSP Canada inc. (WSP) auprès de BFI, lequel mandat existait déjà depuis plusieurs années au moment de devenir une exigence du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (REIMR).

Le site comprend un réseau de 29 puits de surveillance de la qualité des eaux souterraines et la vérification est faite 3 fois par année (printemps, été et automne) et cela selon les normes établies aux décrets et certificats d'autorisation (CA) en vigueur pour BFI, ainsi que selon celles du REIMR. Un plan montrant la localisation des puits se trouve à la page 4 du document.

La méthode d'échantillonnage des eaux souterraines est détaillée par M. Cossette. Cette méthode est conforme au Guide d'échantillonnage du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) ainsi que le programme d'échantillonnage de BFI intitulé « Ground Water Sampling Analysis Plan ».

À la question de M. Cyr, M. Cossette donne la signification de DCO : demande chimique en oxygène, et DBO : demande biochimique en oxygène.

M. Cossette parle également des méthodes de purge et mesures de terrain ainsi que du contrôle de la qualité, lesquels sont également détaillés à sa présentation. Celui-ci ajoute qu'un tuyau (pompe à vessie) est dédié à chaque puits afin d'éviter les risques de contamination. S'y trouvent aussi les résultats *en dépassement de la campagne d'échantillonnage du printemps 2014*. M. Cossette explique aussi comment les limites à respecter sont établies (95<sup>e</sup> centiles) et décrit la nature aléatoire des résultats en lien avec la variabilité naturelle des teneurs historiques notées.

En conclusion, il est indiqué que les résultats ne fournissent pas d'indice d'une quelconque contamination en lien avec les activités du lieu d'enfouissement technique (LET) de Terrebonne.

Une copie de la présentation de M. Cossette sera annexée au compte rendu final de la réunion.

## **5. Tonnage annuel de matières résiduelles enfouies**

Pour fin de comparaison, il a été demandé lors de la réunion du 16 décembre 2014, quel a été le tonnage annuel de matières résiduelles enfouies chez BFI durant les dernières années ? Voilà les chiffres fournis par M. Chulak en réponse à cette question, lesquels sont en tonnes métriques (TM) et sont extraits des registres d'exploitation mensuels de BFI :

○ 2014 :	1 155 030
○ 2013 :	1 234 438
○ 2012 :	1 294 354
○ 2011 :	1 290 845
○ 2010 :	1 283 348
○ 2009 :	1 198 677
○ 2008 :	1 293 794
○ 2007 :	1 274 434

À la lueur de ces chiffres, provenant des registres mensuels expédiés au MDDELCC et aux membres du comité, il en ressort que le maximum total de tonnage de matières enfouies s'est élevé à plus de 1 290 000 à trois reprises durant les sept dernières années. BFI s'est tenue près du tonnage maximal autorisé, sans jamais le dépasser.

M. Bélanger se questionne à nouveau sur la méthode utilisée par le MDDELCC pour établir les nouveaux quotas de BFI. Il considère que ceux-ci sont à l'image du passé et ne reflètent pas la vision future des nouvelles normes environnementales en vigueur. Il prévoit s'informer aux représentants du MDDELCC lors de leur éventuelle assistance à une réunion du comité de vigilance. Une discussion est également entamée concernant les autres types de déchets ainsi que sur les résidus non métalliques du déchiquetage de carcasses d'automobiles (FLUFF).

## **6. Plate-forme de compostage, par Luc Massicotte, agr. M.Sc., Directeur de projets pour BFI**

M. Massicotte, lequel est en charge du projet des plateformes de compostage chez BFI, vient à nouveau rencontrer les membres du comité afin de leur présenter les grandes lignes de ce projet. La situation « odeur » étant à l'origine de la majorité des questions soulevées par les membres, les informations transmises cette fois-ci sont axées principalement sur ce volet.

M. Massicotte fait mention de l'emplacement des deux plateformes de compostage sur le LET de Terrebonne, lesquelles sont installées sur d'anciennes cellules d'enfouissement, et il décrit leur évolution depuis la première présentation du 25 mars 2014. Une brève description de leurs activités principales et également donnée.

Les points suivants sont également abordés par M. Massicotte lors de cette présentation :

- Les nombreux avantages à l'activité de compostage sur un site tel que celui de BFI à Terrebonne. Compatibilité avec les activités déjà existantes et équipements déjà en place.
- Les exigences en regard à la demande du certificat d'autorisation (CA) auprès du MDDELCC.
- Les équipements adaptés utilisés pour ce type d'activité, soit pour le retournement, le tamisage (aspirateur à plastique), le broyage et le conditionnement des matières reçues.
- Le plan de gestion des odeurs (révisé annuellement) :
  - Les opérations et mesures d'atténuation appliquées pour contrer les impacts d'odeurs.
  - Le protocole de suivi des odeurs et la gestion des plaintes.
  - Le système anti-odeur par l'utilisation (au besoin) d'une rampe d'aspersion de produits neutralisants pour la maîtrise des odeurs sur la plateforme de compostage A.
  - Résultats d'une étude de dispersion dont la conclusion est qu'à la limite de propriété, il est démontré que le projet de compostage du LET de BFI respecte le critère de 5 UO/m<sup>3</sup> au percentile 99.5 et 1 UO/m<sup>3</sup> au percentile 98 et ne contribuera pas à augmenter la charge d'odeur. Cette étude est basée sur les résultats de l'étude de dispersion de 2007 du précédent décret du LET.

En réponse à certaines questions posées par les membres du comité, M. Massicotte ajoute entre autres que :

- Les eaux de lixiviation en provenance des plateformes de compostage seront traitées à même le réseau périphérique existant déjà sur place.
- Le MDDELCC met une grande emphase sur l'aspect sécurité de ce projet, ce qui correspond tout à fait avec les normes et valeurs de BFI qui va au-delà des lignes directrices.
- Les comités existants de vigilance et de citoyens pour le suivi des odeurs tiendront compte des nouvelles activités de compostage de BFI lors de leurs réunions.
- Lors de la réception des matières résiduelles pour le compostage, la direction des vents sera évaluée. Si le résultat est nord-est, il n'y aura pas d'activités de retournement à ce moment là. Il s'agit d'un engagement présenté dans la demande de CA et faisant donc force de Loi.

- Parmi les matières admises, hormis les matières organiques collectées à partir des collectes de troisième voie municipale, le centre de compostage pourra traiter des boues organiques *provenant de stations* d'épuration de certaines municipalités.

Une copie du document de présentation du 24 mars 2015 sur le compostage au LET de Terrebonne sera annexée au compte rendu final de la réunion.

## 7. Varia

### **Changement de nom de BFI Usine de triage Lachenaie Itée pour Complexe Enviro Progressive Itée**

M. Chulak explique aux membres du comité que l'entreprise, qui opère depuis l'an 2000 sous le nom de BFI Canada inc. (secteur commercial) et BFI Usine de triage Lachenaie Itée (LET), changera de nom au 1<sup>er</sup> avril 2015 pour celui de Vision Enviro Progressive<sup>tm</sup> (secteur commercial) et Complexe Enviro Progressive Itée (LET).

C'est après l'acquisition de plusieurs compagnies en Amérique du Nord que BFI Canada, dont la maison mère est à Toronto, changea de nom pour celui de Progressive Waste Solutions en 2012. C'est maintenant au tour du Québec d'afficher cette nouvelle identité de marque, laquelle reflète l'engagement de l'entreprise à développer des solutions innovatrices de gestion des déchets, écologiquement responsables et durables, a mentionné son vice-président Québec, M. Yves Normandin, le 13 mars dernier lors de l'annonce de ce changement.

### **Comptes rendus des réunions du comité de vigilance**

M. Cyr s'informe auprès des membres du comité s'ils prennent le temps de lire les projets de comptes rendus de réunions et de répondre à Mme Larin suite à ceux-ci, à savoir si cela concorde avec ce qui a été dit, si certaines choses pertinentes pourraient avoir été oubliées ? Il demande de plus aux membres s'ils ont le temps de prendre connaissance de l'ensemble de documents qui leur sont transmis avant les réunions, étant donné leur ampleur ? Entre autres, M. Bélanger et M. Pilon affirment s'acquitter de cette responsabilité qu'ils ont en tant que membre du comité pour ce qui est de la lecture des projets de comptes rendus. En ce qui a trait aux documents qui sont fournis, ils s'attardent plus spécifiquement à ceux qui concernent leurs champs d'intérêts en particulier, tels que les rapports traitant des odeurs et des tonnages de matières enfouies.

M. Pilon ajoute qu'il considère les comptes rendus conformes, à trois virgules près, à ce qui a été discuté lors des rencontres et que les réponses aux questions sont toujours données par la suite, soit par le biais des comptes rendus ou par la participation d'invités spéciaux, tels qu'à la présente réunion.

Sans avoir le temps de tout lire, M. Cyr dit passer au travers d'une grande partie des documents. Étant donné un horaire du temps très chargé, il apprécierait que plus de temps soit alloué pour cela.

## **8. Prochaine rencontre**

La prochaine rencontre du comité de vigilance se tiendra à compter de 18h00 le mardi 16 juin 2015 aux bureaux de BFI, 3779, chemin des Quarante-Arpens, Terrebonne.

Une visite de la plateforme de compostage sera effectuée.

La levée de la réunion est proposée par M. Cyr et appuyée par M. Pilon.

Adoptée à l'unanimité

## LISTE DE DOCUMENTS

- Document 1: Liste des documents transmis au MDDELCC du 3 décembre 2014 au 9 mars 2015
- Document 2: Rapport de volumétrie de la firme Groupe Meunier arpenteurs-géomètres inc. en date du 6 janvier 2015
- Document 3: Présentation du mois de mars 2015 sur le rapport de suivi des eaux souterraines – Printemps 2014, par M. Pierre-Marc Cossette, ingénieur chimiste Environnement pour WSP Canada Inc.
- Document 4: Présentation du 24 mars 2015 sur le compostage au LET de Terrebonne, par M. Luc Massicotte, agr. M.Sc., pour BFI Usine de triage Lachenaie ltée

Rédigé le 25 mars 2015

/dl

**Comité de vigilance  
Lieu d'enfouissement technique  
Complexe Enviro Progressive Itée**

**Compte rendu**

Rencontre du 16 juin 2015, 18h00

Tenue à la salle Möbius  
Complexe Enviro Progressive Itée  
3779, chemin des Quarante-Arpents  
Terrebonne

**Étaient présents :**

Comité des Citoyens de la Presqu'Île-Lanaudière (Repentigny), monsieur René Cyr;  
Communauté Métropolitaine de Montréal, monsieur Simon Lafrance;  
Consortium Écho-Logique, madame Vanessa Lerousseaud ;  
MRC L'Assomption, madame Nadine Gosselin ;  
Représentant des citoyens, Ville de Charlemagne, monsieur Sylvain Crevier;  
Représentant des citoyens, Ville de Terrebonne, monsieur Renaud Lemieux (président  
du comité de vigilance);  
Ville de Mascouche, monsieur Pascal Dubé ;  
Ville de Repentigny, monsieur Ghislain Bélanger;  
Complexe Enviro Progressive Itée, monsieur André Chulak;  
Complexe Enviro Progressive Itée, madame Diane Larin (secrétaire du comité).

**Étaient absents :**

MRC Les Moulins, monsieur Daniel Pilon;  
Ville de Charlemagne, monsieur Bernard Boudreau ;  
Ville de Terrebonne, monsieur Daniel Vaillancourt.

**Invité :**

Complexe Enviro Progressive Itée, monsieur Luc Massicotte, agr. M.Sc., Directeur de projets.

**Avant-propos :**

Mme Gosselin en étant à sa première assistance à une réunion du comité de vigilance, l'ensemble des membres du comité, ainsi qu'elle-même, se sont présentés.

## **1. Visite de la plateforme de compostage**

La réunion a débuté par une visite de la plateforme de compostage. Les questions et commentaires à ce sujet sont relatés au point 5 de l'ordre du jour.

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

M. Cyr demande l'ajout du sujet suivant au point 8 Varia : Boues des usines d'épuration.

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par M. Cyr, lequel est secondé par M. Bélanger.

Adopté à l'unanimité

## **3. Adoption et suivi du compte rendu de la rencontre du 24 mars 2015**

*Le point : Présentation du rapport de volumétrie du secteur nord* – M. Cyr demande précision quant à la réponse donnée à sa question au 4<sup>e</sup> paragraphe, laquelle se lit comme suit :

*« ... M. Cyr s'informe alors si pendant cette période où les membranes ne sont pas encore soudées, elles pourraient laisser passer plus d'émanations de biogaz par les ouvertures? ....»*

Tel que mentionné lors de la réunion du 24 mars 2015, M. Chulak ajoute que les zones non couvertes sont moins étanches, mais produisent très peu de biogaz. Celles-ci sont donc plus propices à échapper une faible quantité de biogaz, qui y sont produits en très petites quantités étant donné que les déchets y sont déposés depuis habituellement moins d'un an. Le tout se déroule toujours selon les échéanciers prévus.

L'adoption du compte rendu de la rencontre du 16 juin 2015 est proposée par M. Cyr, lequel est secondé par M. Crevier.

Adopté à l'unanimité

## **4. Présentation du rapport de volumétrie du secteur nord**

M. Chulak fait la présentation du dernier rapport trimestriel de volumétrie, lequel a été émis le 2 avril 2015 par la firme Groupe Meunier arpenteurs-géomètres inc.. Ce rapport indique en date du 31 mars 2015, un volume total de 16 225 747 mètres cubes de matières résiduelles enfouies sur le site de Complexe Enviro Progressive Ltée (CEP) depuis le mois de mai 2004.

Un descriptif général du rapport est donné à l'aide du plan afin de familiariser Mme Gosselin quant aux emplacements et activités sur le site. L'information fait état entre autres: de la zone tampon où aucun enfouissement ne sera fait ; les zones couvertes d'argile ; de l'ensemencement végétal ; les zones de compostage ; les zones couvertes de membranes synthétiques, lesquelles pourraient être ouvertes à nouveau pour y recevoir des déchets. Il est question également des zones avec membranes soudées.

Mme Gosselin est informée du décalage de près de trois mois entre le rapport de volumétrie présenté aux membres du comité de vigilance et l'état présent de l'avancement des travaux sur le site.

M. Bélanger demande si CEP a reçu son nouveau certificat d'autorisation ? M. Chulak l'informe que celui-ci n'est pas encore arrivé et que les activités sur le site se poursuivent selon le décret en vigueur. M. Livernoche, le représentant du dossier au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), n'a pas plus de nouvelles à cet effet et mentionne de ne pas s'en inquiéter.

Une copie du rapport de volumétrie du 2 avril 2015 sera annexée au compte rendu final de la réunion.

## **5. Nouveau certificat d'autorisation (CA) pour le compostage**

M. Massicotte annonce qu'un nouveau certificat d'autorisation (CA) a été émis à CEP le 12 mai 2015, selon la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2, article 22). Ce nouveau certificat permet l'aménagement et l'exploitation d'un site de compostage sur aire ouverte et la fabrication de terreau sur le lieu d'enfouissement technique (LET) de Complexe Enviro Progressive ltée. Les grandes lignes des autorisations comprises dans ce nouveau certificat sont expliquées par M. Massicotte.

La production maximale annuelle sera de 30 000 tm de compost et de 90 000 tm de terreau. Les matières autorisées pour le compost sont : feuilles; gazon; résidus de 3<sup>e</sup> voie, soit des collectes sélectives (bacs bruns, lesquels ne seront pas reçus en 2015) et les matières organiques des ICI (Industries, Commerces et Institutions) de niveau Q 3 en ce qui a trait à l'odeur. M. Massicotte explique ce que représente une odeur de niveau Q 3 et ce à quoi cela se compare.

Les membres du comité de vigilance ayant perçu des odeurs particulières lors de la visite de la plateforme de compostage : une discussion à cet effet est engagée. Monsieur Massicotte précise qu'il s'agit d'un moment particulier de l'année où la proportion de gazon (et donc d'azote) dans les résidus de jardin est à son plus fort de l'année. Il a aussi été question de la distance à respecter concernant la dispersion de ces émanations. M. Massicotte confirme que, selon les études de dispersions réalisées dans le cadre de la préparation de la demande de CA, ces émanations demeurent à l'intérieur des limites même de la propriété de CEP. Il rappelle aux membres du comité que ce volet est très réglementé et qu'un plan de gestion des odeurs est en vigueur. Celui-ci sera révisé annuellement et est inclus aux opérations et mesures d'atténuations des odeurs présentement en cours sur le site, de même qu'au plan de gestion des plaintes et du protocole de suivi des odeurs.

Pour ce qui est de la fabrication du terreau, il n'est pas de la volonté immédiate de CEP de se lancer dans sa commercialisation, mais s'il y avait éventuellement un marché pour cela, cette option pourrait être envisagée.

La présence d'une bonne quantité de sacs de plastique à la plateforme de compostage a soulevé la curiosité de certains membres du comité de vigilance. Toutefois, puisque les villes offrent la collecte aux citoyens dans ce type de sac, il est normal de les

retrouver dans le procédé. CEP se dote d'équipement qui assurera la meilleure performance possible pour le retrait du plastique dans le résultat final (compost mature).

Une copie du nouveau CA pour le compostage sera annexée au compte rendu final de la réunion.

## **6. Document 1.47.20 (Essais de conductivité hydraulique sur matériaux de recouvrement journalier)**

M. Cyr a constaté au rapport « Essais de conductivité hydraulique sur matériaux de recouvrement journalier » que plusieurs matériaux sont utilisés au LET de Terrebonne à titre de recouvrement journalier (fluff, mélange fluff/sol, résidus de tamisage CRD, mélange fluff/résidus de tamisage CRD). Il en est étonné car il croyait qu'il avait été statué qu'un seul type de recouvrement serait utilisé, soit le mélange fluff/sol. M. Chulak indique que malgré que le mélange fluff/sol soit le recouvrement de préférence, les autres matériaux mentionnés sont également conformes avec l'article 42. du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (REIMR) et peuvent être utilisés, le tout en considération de l'influence de la période de l'année (ex. : moins de sol sont reçus en hiver et période de dégel).

Tel que requis à l'article 42 du REIMR, des prélèvements sont faits sur ces matériaux de recouvrement pour analyses par la firme spécialisée Exp. Les résultats obtenus respectent largement la norme permmissible et une copie de ce rapport est envoyée au MDDELCC afin que la conformité en soit constatée.

Pour ce qui est du verre concassé présent sur le site, ce matériau est utilisé en valorisation pour faire les fonds de route du LET.

Une copie de l'article 42. du REIMR sera jointe au compte rendu final de la présente réunion.

## **7. Odeurs de biogaz**

Selon M. Cyr, les perceptions d'odeurs ont empiré de façon importante durant la dernière année, plus au niveau du biogaz que des déchets et cela surtout en avril et mai avec diminution en juin. Celui-ci dit ne pas être le seul à avoir fait des plaintes à cet effet et il désire connaître la cause de cette hausse. De là son questionnement par rapport aux toiles sur le site, aux travaux de soudure, le compost et la mise en fonction des rampes d'aspersion d'agent neutralisant d'odeur. Il voudrait en savoir plus sur la situation des cheminées de la nouvelle usine de biométhanisation.

M. Chulak a examiné une analyse récente des plaintes et observations des odeurs, laquelle démontre très peu de plaintes depuis les deux dernières années, mais en mars 2015, il y a eu en effet une augmentation remarquable des observations d'odeur de biogaz par le comité de citoyens. De plus, une plainte a été faite en mars 2015 et la firme Odotech avait signalé des augmentations d'odeur de biogaz. Il a été constaté qu'une cause possible de certaines perceptions pourrait être l'oxydateur thermique régénératif (RTO) de la nouvelle usine de biométhane, un système qui détruit ce qui est retiré du biogaz lors de la production du gaz naturel. Ce processus obtient un très

bon taux de réussite et respecte toutes les normes de rejets atmosphériques et même au-delà. Toutefois, avant même la réception de la plainte d'odeur de biogaz de mars dernier, CEP avait perçu des odeurs près du RTO et avait immédiatement fait appel à la firme ayant fait l'installation de ce système afin de faire un suivi sur la génération d'odeur de celui-ci. Un suivi est en cours pour s'assurer d'optimiser la diminution des odeurs liées à cet outil. La direction de CEP a déjà pris la décision de faire exécuter des travaux de perfectionnement de la cheminée au niveau du processus de dilution afin de contrer la situation. Des investissements majeurs sont engagés à cet effet.

M. Chulak mentionne que les résultats des analyses des rejets atmosphériques de la nouvelle usine se situent à une concentration bien en-dessous de la norme du REIMR.

M. Bélanger revient sur le fait qu'en ce moment le nouveau CA en ce qui a trait à l'exploitation des activités d'enfouissement au LET n'est toujours pas émis. En tant que membre du comité de vigilance, il se dit mal à l'aise dans cette situation et déplore le fait que les représentants du MDDELCC aient refusé la demande de rencontre des membres du comité de vigilance pour décembre 2014, et cela afin d'obtenir des éclaircissements à leurs questionnements à cet effet. Ne pouvant commenter un dossier en cours d'étude par le MDDELCC, ceux-ci avaient dû décliner l'invitation.

M. Bélanger propose de mettre à l'ordre du jour de la prochaine rencontre du comité de vigilance un point à cet effet afin que le comité élabore une stratégie de relance pour une rencontre avec les représentants du MDDELCC.

M. Chulak mentionne que CEP opère actuellement en conformité avec le dernier CA ainsi que le décret 976-2014 du 12 novembre 2014, lequel conclut qu'un second certificat d'autorisation peut être délivré pour une période additionnelle de 5 ans.

M. Cyr s'informe à savoir depuis quand les clôtures d'aspersion d'agent neutralisant d'odeur ont été remises en fonction ? Cette activité a repris vers le 15 avril tout autant au niveau des clôtures que des équipements tels que compacteurs et camion à eau.

Maintenant que les activités du site s'éloignent du secteur résidentiel, M. Bélanger trouve dommage qu'il y ait augmentation des observations d'odeurs par le comité de citoyens. Il lui semble également que ces observations ne mènent pas à des diagnostics clairs permettant de trouver la solution requise. Il se demande si la stratégie des plaintes et observations pourrait être changée de façon à être plus constructive ?

M. Chulak mentionne que le portrait actuel des observations d'odeurs varie à la hausse ou à la baisse en fonction des saisons et des impacts de la météo. Il n'en demeure pas moins qu'en comparaison avec ce que cela était voilà quelques années, il y a eu grande amélioration. Il assure de plus que CEP souhaite continuer à contrôler au maximum les émissions d'odeurs et fait en sorte d'optimiser ces outils de prévention en y mettant tous les efforts possibles.

M. Bélanger reconnaît que les efforts sont là de la part de l'entreprise ainsi que la bonne foi de chacun.

## **8. Varia**

### **Boues des usines d'épuration**

M. Cyr mentionne qu'il travaille à l'usine d'épuration des eaux usées de Rivière des Prairies et en principe les incinérateurs à foyers multiples y traitant les eaux usées devraient arrêter de fonctionner à partir de 2020. Il a entendu dire que dans cette éventualité, ces boues d'épuration pourraient être acheminées sur le site de CEP. Comme il s'agit d'un volume important de plus de 300 000 tm par année, qui en plus est très malodorant, M. Cyr s'informe sur les possibilités à cet effet ainsi que sur la quantité maximale autorisée à CEP ?

M. Chulak rappelle qu'il y a un maximum annuel de tonnages de déchets autorisés, incluant les boues. Il n'y a pas de maximum en tant que tel pour les boues. Le site en reçoit moins qu'il y a 15 ans. Les boues vont de plus en plus vers la valorisation agricole. De plus, depuis environ 8 ans, une procédure a été établie par CEP afin de minimiser les odeurs et un suivi est fait auprès des usines d'épuration à cet effet. Une bonne partie de cette clientèle est très bon joueur et prend beaucoup de précautions afin que les boues soient presque inodores lorsqu'elles arrivent au site grâce à un protocole de traitement avec des agents neutralisants et de la chaux. CEP peut à sa discrétion limiter tout type de déchets présentant des inconvénients.

## **9. Prochaine rencontre**

La prochaine rencontre du comité de vigilance se tiendra à compter de 18h00 le mardi 15 septembre 2015 aux bureaux de CEP, 3779, chemin des Quarante-Arpents, Terrebonne.

Une visite de la plateforme de compostage ainsi que du front de déchets sera effectuée.

Adoptée à l'unanimité

## **LISTE DE DOCUMENTS**

- Document 1: Liste des documents transmis au MDDELCC du 10 mars au 28 mai 2015
- Document 2: Rapport de volumétrie de la firme Groupe Meunier arpenteurs-géomètres inc. en date du 2 avril 2015
- Document 3: Copie du nouveau certificat d'autorisation pour l'aménagement et l'exploitation d'un site de compostage et de fabrication de terreau émis à CEP le 12 mai 2015
- Document 4: Copie de l'article 42. du REIMR, selon le décret 451-2005 du 11 mai 2005

Rédigé le 9 juillet 2015

/dl

**Comité de vigilance  
Lieu d'enfouissement technique  
Complexe Enviro Progressive Itée**

**Compte rendu**

Rencontre du 15 septembre 2015, 18h00

Tenue à la salle Möbius  
Complexe Enviro Progressive Itée  
3779, chemin des Quarante-Arpents  
Terrebonne

**Étaient présents :**

Comité des Citoyens de la Presqu'Île-Lanaudière (Repentigny), monsieur René Cyr;  
MRC L'Assomption, madame Nadine Gosselin;  
Représentant des citoyens, Ville de Charlemagne, monsieur Sylvain Crevier;  
Représentant des citoyens, Ville de Terrebonne, monsieur Renaud Lemieux (président  
du comité de vigilance);  
Ville de Mascouche, monsieur Pascal Dubé;  
Ville de Repentigny, monsieur Ghislain Bélanger;  
Complexe Enviro Progressive Itée, monsieur André Chulak;  
Complexe Enviro Progressive Itée, madame Diane Larin (secrétaire du comité).

**Étaient absents :**

Communauté Métropolitaine de Montréal, monsieur Simon Lafrance;  
Consortium Écho-Logique, madame Vanessa Lerousseaud;  
MRC Les Moulins, monsieur Daniel Pilon;  
Ville de Charlemagne, monsieur Bernard Boudreau;  
Ville de Terrebonne, monsieur Daniel Vaillancourt.

**Invité :**

Complexe Enviro Progressive Itée, monsieur Luc Massicotte, agr. M.Sc., Directeur de projets.

## **1. Visite de la plateforme de compostage et du front de déchets**

La réunion a débuté par une visite de la plateforme de compostage ainsi que du front de déchets en compagnie de M. Massicotte.

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est accepté tel que présenté. Toutefois, un point pourrait y être ajouté si jamais un membre du comité le désire lors du déroulement de la rencontre.

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par M. Cyr, lequel est secondé par Mme Gosselin.

Adopté à l'unanimité

## **3. Adoption et suivi du compte rendu de la rencontre du 16 juin 2015**

M. Lemieux passe en revue le compte rendu de la rencontre du 16 juin 2015. Aucune question n'est soulevée en rapport à celui-ci autre que les points déjà compris à l'ordre du jour de la présente réunion. Le compte rendu est donc accepté tel quel.

L'adoption du compte rendu de la rencontre du 16 juin 2015 est proposée par M. Cyr, lequel est secondé par M. Bélanger.

Adopté à l'unanimité

## **4. Présentation du rapport de volumétrie du secteur nord**

M. Chulak fait la présentation du dernier rapport trimestriel de volumétrie, lequel a été émis le 1<sup>er</sup> juillet 2015 par la firme Groupe Meunier arpenteurs-géomètres inc.. Ce rapport indique en date du 30 juin 2015, un volume total de 16 587 885 mètres cubes de matières résiduelles enfouies sur le site de Complexe Enviro Progressive Ltée (CEP) depuis le mois de mai 2004.

M. Chulak remet les membres du comité en situation par rapport à ce qui a été vu et expliqué lors de la visite du site un peu plus tôt. Il montre sur le plan les principaux secteurs du Lieu d'enfouissement technique de Terrebonne (LET). Il est question de: la zone avec pente ascendante située dans la partie est du secteur nord; la zone d'activités actuelles; la zone avec argile fraîchement déposée; la zone où un nouveau puits horizontal de 16" de diamètre sera installé afin de permettre un plus grand captage de biogaz; les zones avec membranes synthétiques.

M. Bélanger, ayant constaté des odeurs à proximité de la partie ouverte des déchets lors de la visite du site, demande s'il y aurait possibilité de réduire cette zone afin de minimiser l'impact des odeurs? M. Chulak lui mentionne que cette zone est gardée au minimum d'ouverture pour permettre les opérations sur une cellule stable et sécuritaire. Toutefois, c'est pour cela que des puits horizontaux de 16" de diamètre sont installés au fur et à mesure de l'avancement des travaux afin de capter le biogaz, dont un sera installé dans les prochains jours. Cette zone ouverte diminuera au fur et à mesure de l'avancement des opérations quotidiennes d'enfouissement.

M. Cyr mentionne avoir également perçu une odeur de biogaz pendant le trajet sur le site et une odeur de déchets plus accentuée que d'habitude rendu au front de déchets. M. Chulak mentionne qu'il y a rarement absence totale d'odeur sur l'emplacement même du front de déchets lors des opérations quotidiennes. Pour ce qui est de l'odeur de biogaz, l'installation progressive de puits horizontaux de 16" de diamètre est le moyen mis en place par CEP pour accentuer le captage et ainsi minimiser la présence d'odeur sur le site.

Une copie du rapport de volumétrie du 1<sup>er</sup> juillet 2015 sera annexée au compte rendu final de la réunion.

## **5. Délivrance du certificat d'autorisation (CA) pour l'agrandissement du secteur nord du lieu d'enfouissement technique**

M. Chulak annonce que CEP a reçu le 5 août 2015, un nouveau certificat d'autorisation (CA) émis le 31 juillet 2015 par le Ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), selon la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2, article 22) et portant le numéro de référence : 7610-14-01-00400-49 / 401276527. L'objet de ce nouveau CA est l'agrandissement du secteur nord du lieu d'enfouissement technique de Terrebonne, selon les modalités suivantes :

- La durée de l'exploitation sera de 5 ans à partir du 1<sup>er</sup> août 2014;
- La fin de la période d'exploitation sera le 1<sup>er</sup> août 2019;
- Le tonnage maximal de matières résiduelles qui pourra être reçu au cours de la période de 5 ans sera de 6 400 000 tonnes métriques (soit un total réduit de 100 000 t.m. sur une période de 5 ans) réparties comme suit :
  - Année 1 : 1 290 000 t.m.
  - Année 2 : 1 285 000 t.m.
  - Année 3 : 1 280 000 t.m.
  - Année 4 : 1 275 000 t.m.
  - Année 5 : 1 270 000 t.m.
- Le volume maximal qui pourra être occupé par les matières résiduelles (excluant les matériaux de recouvrement journalier et final) enfouies durant la période d'exploitation sera de 7 100 000 mètres cubes.

Une copie du nouveau CA du 31 juillet 2015 sera annexée au compte rendu final de la réunion.

## **6. Odeurs et stratégie des plaintes et observations**

Il est mentionné que selon certains membres du comité de citoyens des odeurs, les épisodes d'odeurs auraient été plus fréquents durant la dernière période. Des corridors spécifiques ont été touchés plus particulièrement, dont certains pour lesquels il est exceptionnel d'avoir des observations en provenance de ces secteurs, tels que la partie ouest de Repentigny, les limites de Charlemagne/Le Gardeur et le Carrefour des Fleurs. Depuis de nombreuses années, il y a eu très peu d'observations et plaintes pour ces endroits. Selon M. Cyr, pour la Presqu'île Le Gardeur, il s'agit de la pire année

depuis un bout de temps, souvent il doit garder ses fenêtres fermées et faire fonctionner son air climatisé.

Tel que mentionné par M. Chulak, l'odeur qui ressemble à celle du biogaz pourrait provenir de l'oxydateur thermique régénératif (RTO) de la nouvelle usine de biométhane de CEP. Des démarches correctives sont à l'étude afin d'apporter les modifications qui s'imposent et des décisions seront prises sous peu à cet effet. M. Chulak donne une description des travaux considérés.

Pour diminuer la quantité de sulfure d'hydrogène (H<sub>2</sub>S) dans le biogaz, qui est la molécule odorante du biogaz, la décision a été prise par CEP de restreindre l'arrivage des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD), dans lesquels il y a des résidus de tamisage de démolition, dont la poussière de gypse qui contient du soufre et qui augmente la quantité de H<sub>2</sub>S dans le biogaz, le rendant plus odorant. Les effets positifs conséquents à ce changement devraient se percevoir d'ici environ 18 mois.

De plus, tous les efforts nécessaires sont mis en place afin de poursuivre le plus rapidement possible l'éloignement du front de déchets des riverains et terminer au plus tôt le capage définitif de la zone en élévation du secteur est.

Avec toutes ces actions prises, CEP a confiance d'améliorer la situation actuelle et de maintenir le contrôle maximal de cet inconvénient.

M. Bélanger porte à l'attention des membres du comité de vigilance la qualité du rapport final « Suivi du bruit ambiant - relevés 2015 », émis par la firme SNC-LAVALIN inc. concernant le bruit en provenance du site de CEP, lequel à son opinion est clair et facile à comprendre. Il mentionne à nouveau que cela serait apprécié que le rapport « Suivi des odeurs perçues par les observateurs et plaintes de citoyens transmises au MDDELCC » soit plus détaillé et informatif, avec banque de données plus complète en ce qui a trait aux sources potentielles d'odeurs et des diagnostiques qui en découlent.

M. Chulak rappelle que pour les épisodes d'odeurs cela est beaucoup plus difficile de faire et démontrer la corrélation avec l'événement. Il y a plusieurs facteurs variables entrant en ligne de compte et cela pourrait être plus confondant qu'autre chose.

Si les résultats pour contrer les odeurs ne sont pas toujours atteints, M. Bélanger aimerait au moins voir de façons plus précises à ce rapport les efforts faits par CEP pour y arriver. M. Chulak fera des vérifications avec les gens concernés à savoir de quelle façon il serait possible de rendre ce rapport de suivi d'odeurs plus "parlant".

## **7. Varia**

### **Réception de résidus de table**

Mme Gosselin s'informe à savoir si un échéancier a été fixé pour l'acceptation des résidus alimentaires de table sur la plateforme de compostage de CEP? M. Chulak indique que la ville de Terrebonne ainsi que la ville de Mascouche ont fait la demande à CEP, de ne pas recevoir de résidus de table pour le moment. Cette demande a également été dirigée vers le MDDELCC. Donc, pour répondre à la demande de la ville hôte du LET, soit Terrebonne, la décision a été prise par CEP de ne recevoir aucun résidu de table pour les années 2015 et 2016. Un article à cet effet a été publié dans un journal local.

## **8. Prochaine rencontre**

La prochaine rencontre du comité de vigilance se tiendra à compter de 18h00 le mardi 24 novembre 2015 aux bureaux de CEP, 3779, chemin des Quarante-Arpents, Terrebonne.

Une invitation sera faite au MDDELCC afin qu'un de leurs représentants vienne y expliquer aux membres du comité la portée du nouveau CA.

L'adoption de la prochaine rencontre est proposée par M. Bélanger, lequel est secondé par M. Cyr.

Adoptée à l'unanimité

## **LISTE DE DOCUMENTS**

- Document 1: Liste des documents transmis au MDDELCC du 29 mai au 7 août 2015
- Document 2: Rapport de volumétrie de la firme Groupe Meunier arpenteurs-géomètres inc. en date du 1<sup>er</sup> juillet 2015
- Document 3: Copie du nouveau certificat d'autorisation pour l'agrandissement du secteur nord du lieu d'enfouissement technique de CEP émis le 31 juillet 2015

Rédigé le 5 octobre 2015

Révisé le 19 octobre 2015

/dl

**Comité de vigilance  
Lieu d'enfouissement technique  
Complexe Enviro Progressive Itée**

**Compte rendu**

**Rencontre du 24 novembre 2015, 18h00**

Tenue à la salle Möbius  
Complexe Enviro Progressive Itée  
3779, chemin des Quarante-Arpents  
Terrebonne

**Étaient présents :**

Comité des Citoyens de la Presqu'Île-Lanaudière (Repentigny), monsieur René Cyr;  
Communauté Métropolitaine de Montréal, monsieur Simon Lafrance;  
Consortium Écho-Logique, madame Vanessa Lerousseaud;  
MRC L'Assomption, madame Marie-Claude Perron en remplacement de madame Nadine Gosselin;  
MRC Les Moulins, monsieur Daniel Pilon;  
Représentant des citoyens, Ville de Charlemagne, monsieur Sylvain Crevier;  
Représentant des citoyens, Ville de Terrebonne, monsieur Renaud Lemieux (président du comité de vigilance);  
Ville de Mascouche, monsieur Pascal Dubé;  
Ville de Repentigny, monsieur Ghislain Bélanger;  
Ville de Terrebonne, monsieur Daniel Vaillancourt ;  
Complexe Enviro Progressive Itée, monsieur André Chulak;  
Complexe Enviro Progressive Itée, madame Diane Larin (secrétaire du comité).

**Était absent :**

Ville de Charlemagne, monsieur Bernard Boudreau.

## 1. Adoption de l'ordre du jour

M. Cyr ajoute au point 5 Varia les sujets suivants : documents reliés aux nouveaux CA ; rapport de suivi des odeurs de la firme Odotech ; bilan de la brigade d'étudiants observateurs d'odeurs; nez électroniques.

Le point 5 varia demeure ouvert et un autre sujet pourrait y être ajouté lors du déroulement de la rencontre.

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par M. Cyr, lequel est secondé par M. Bélanger.

Adopté à l'unanimité

## 2. Adoption et suivi du compte rendu de la rencontre du 15 septembre 2015

**Le point :** *Odeurs et stratégie des plaintes et observations* - M. Cyr s'informe à savoir où en est rendue Complexe Enviro Progressive (CEP) dans ses démarches afin de rétablir la situation d'odeurs provenant possiblement de l'oxydateur thermique régénératif (RTO) de sa nouvelle usine de biométhane ? M. Chulak confirme que certains travaux ont déjà été faits afin de le modifier, dont il donne une brève description. Il mentionne de plus qu'une pièce en forme d'entonnoir, appelée « cône de dispersion », sera installée à l'intérieur de la cheminée dans le but de disperser les émanations et minimiser ainsi l'impact de l'odeur. Cette pièce est déjà en commande et CEP attend une confirmation du fournisseur à savoir quand celle-ci sera livrée et installée. M. Chulak rappelle que la nouvelle usine respecte toutes les normes de rejets atmosphériques.

M. Lafrance demande si CEP a observé une augmentation des odeurs dans les derniers mois. M. Chulak répond qu'il est beaucoup plus souvent sur le site depuis deux à trois mois et qu'au contraire moins d'odeurs sont observées à l'interne. Plusieurs ajustements ont été apportés par CEP suivant le constat d'une augmentation d'observations d'odeurs au printemps 2015, comparativement aux observations des deux années précédentes. Entre autres, de l'agent neutralisant d'odeurs est injecté dans la sortie de la cheminée et cela a eu un impact positif. De plus, la firme PR'eautech, expert dans le domaine, compte présenter à CEP un nouveau produit, lequel selon eux améliorera encore plus la situation. Tel que discuté lors de la dernière rencontre du comité de vigilance, un autre facteur à considérer dans la diminution des odeurs sur le site, c'est la réduction, depuis près de 10 mois, d'environ 80 000 tm d'arrivages de résidus de construction, rénovation et tamisage de démolition (CRD). Un résultat positif à cet effet a été constaté plus tôt que prévu au niveau du sulfure d'hydrogène (H<sub>2</sub>S), la molécule odorante du biogaz.

M. Bélanger fait un suivi en ce qui a trait à la possibilité que le rapport de la firme WSP « Suivi des odeurs perçues par les observateurs et plaintes de citoyens transmises au MDDELCC » soit plus détaillé. M. Chulak indique que ce rapport rencontre l'objectif recherché, soit de donner une image globale de la situation odeurs. De plus, ce rapport tient compte des observations et plaintes reçues principalement par le Ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), lesquelles arrivent à CEP avec un délai pouvant aller jusqu'à tout au plus un mois suivant l'événement, tout comme pour les observations du comité des citoyens d'odeurs. Ce rapport permet à CEP de faire une évaluation d'ensemble de la situation et à déployer au maximum les effectifs permettant d'améliorer la situation, tels que le

fonctionnement des clôtures d'aspersion d'agent neutralisant d'odeurs et des camions à eau, la diminution des arrivages des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) ainsi que les modifications actuellement faites et planifiées au niveau de l'oxydateur thermique régénératif (RTO) de la nouvelle usine de biométhane.

M. Bélanger mentionne que de plus en plus de gens rapportent des situations d'odeurs à la Ville de Repentigny et qu'il semble se créer des couloirs particuliers où cela est constaté sur leur territoire. M. Chulak est surpris que CEP et/ou le MDDELCC ne soient pas informés de ces situations au fur et à mesure.

**Le point:** *Varia – Réception des résidus de table* - M. Cyr demande si CEP commencerait à recevoir des résidus de table sur sa plateforme de compostage si jamais les Ville de Terrebonne et Mascouche en feraient la demande. M. Chulak confirme qu'une entente verbale a été prise par CEP avec la Ville de Terrebonne de ne recevoir aucun résidus de table pour le compost durant la période 2015 et 2016, malgré que le dernier certificat d'autorisation (CA) qui lui a été émis à cet effet lui en donne l'autorisation.

L'adoption du compte rendu de la rencontre du 15 septembre 2015 est proposée par M. Cyr, lequel est secondé par M. Crevier.

Adopté à l'unanimité

### **3. Présentation du rapport de volumétrie du secteur nord**

M. Chulak fait la présentation du dernier rapport trimestriel de volumétrie, lequel a été émis le 5 octobre 2015 par la firme Groupe Meunier arpenteurs-géomètres inc.. Ce rapport indique en date du 30 septembre 2015, un volume total de 16 916 526 mètres cubes de matières résiduelles enfouies sur le site de CEP depuis le mois de mai 2004.

Un résumé de l'exécution des travaux des derniers mois est fait par M. Chulak, lequel montre sur le plan les différents secteurs concernés, dont celui au nord qui sera en opération pour les quatre prochaines années. Certains s'informent à savoir si le fait que des zones ne soient pas capées, laissant par le fait même une ouverture plus grande de déchets, si cela pourrait être une cause d'augmentation des épisodes d'odeurs. Les échéanciers sur le recouvrement final (argile) sont respectés. Les surfaces ouvertes sont rapidement sous couvert journalier. Les équipements de captage de biogaz sont ajoutés tout au long du cheminement du développement de la cellule. Le capage se fait au maximum des dispositions techniques.

Il est demandé si cette nouvelle zone aura la même élévation de 40 mètres, ce à quoi M. Chulak répond que celle-ci sera développée selon les mêmes conditions et intégration au paysage que la zone est.

### **4. Questions préparatoires concernant la visite prochaine du représentant du MDDELCC**

M. Marc Guénette, Analyste au MDDELCC assistera à la prochaine rencontre du comité de vigilance afin de répondre aux questions des membres du comité. D'ici là, celui-ci

souhaite être informé, dans la mesure du possible, des questions pour lesquelles les membres du comité de vigilance désirent obtenir une réponse.

Lors des discussions, les points suivants ont surgi :

- Il y aura des questions concernant les deux derniers CA, autant celui du compostage que celui de l'agrandissement du secteur nord.
- Chacun de ces CA fait référence à une série de documents. M. Cyr demande s'il est possible d'obtenir copie de ces documents afin d'en prendre connaissance. Une vérification sera faite à cet effet.
- Afin de donner suite à la réponse du 10 novembre 2014 de M. Robert Livernoche, inspecteur au MDDELCC, suite à l'invitation des membres du comité de vigilance à ce que l'un des représentants du MDDELCC vienne répondre à leurs questions, M. Cyr aimerait recevoir des clarifications concernant le mandat exact des membres du comité de vigilance. Voilà des extraits de ladite réponse de M. Livernoche :

**LQE, article 57** : L'exploitant de toute installation d'élimination déterminée par règlement du gouvernement est tenu de former un comité dont la fonction est d'assurer la surveillance et le suivi de l'exploitation, de la fermeture et de la gestion postfermeture de cette installation. Le règlement détermine les conditions applicables à la formation, au fonctionnement et au financement du comité, notamment les renseignements ou documents que l'exploitant doit lui fournir, les conditions d'accessibilité à l'installation et aux équipements qui s'y trouvent ainsi que les obligations auxquelles sont tenus les membres du comité, en particulier pour ce qui a trait à l'information du public.

**Guide d'interprétation et d'application du REIMR** (janvier 2007) :

**Article 72 — Notes explicatives :**

L'article 57 de la LQE identifie la fonction du comité comme étant « ... d'assurer la surveillance et le suivi de l'exploitation, de la fermeture et de la gestion postfermeture de cette installation. ». Ce texte peut laisser croire que le comité de vigilance peut se substituer au Ministère ou à l'exploitant pour effectuer la surveillance et le suivi de l'installation, il n'en est nullement le cas.

**Les fonctions du comité de vigilance peuvent se résumer comme suit :**

- Faire des recommandations à l'exploitant du lieu sur les mesures à prendre pour améliorer le fonctionnement des installations et pour minimiser les impacts du lieu d'élimination sur le voisinage et sur l'environnement.
- Faire le lien entre la clientèle susceptible d'être affectée par le lieu et l'exploitant en véhiculant les informations pertinentes qui lui sont remises, de manière à satisfaire les attentes des parties en cause.

Le comité de vigilance est, auprès de l'exploitant, le porte-parole des populations qui peuvent être affectées par la présence du lieu d'enfouissement. Le comité de vigilance peut recevoir les doléances et aviser l'exploitant des nuisances éventuelles générées par l'exploitation du lieu, il peut identifier à l'exploitant l'information qu'il recherche pour lui permettre de renseigner les populations environnantes. Le comité peut faire appel à diverses personnes ressources pour le renseigner sur la réglementation en vigueur et son application, et si nécessaire, aviser le Ministère de la possibilité de non-respect de certains aspects de la réglementation si ses interventions auprès de l'exploitant n'apportent pas les résultats recherchés.

- M. Bélanger désire être informé de la stratégie de traitement des plaintes d'odeurs reçues pour le site de CEP par le MDDELCC. Le ministère a-t-il des intentions par rapport à la gestion de ces plaintes ? Quels sont les délais d'action du MDDELCC et de réaction de CEP ?

D'ici la prochaine réunion du comité de vigilance, les membres du comité pourront faire connaître à Mme Larin les questions auxquelles ils aimeraient obtenir une réponse du MDDELCC, afin que celles-ci soient transmises dans un but préparatoire.

## 5. Varia

### Rapport de suivi des odeurs par la firme Odotech

M. Cyr apprécierait que la firme Odotech évalue la possibilité d'inclure à leur rapport de suivi des odeurs, lequel est présenté au comité des citoyens d'odeurs lors de leurs rencontres trimestrielles, de l'information en regard à la durée des observations d'odeurs faites et non seulement en ce qui a trait à la tendance et aux nombres d'observations. Selon M. Cyr plusieurs périodes d'observations sont de plus longue durée, lequel aspect est à considérer et mériterait d'être analysé. M. Chulak confirme que cette possibilité pourra être abordée avec la firme Odotech lors de la prochaine réunion du comité des citoyens d'odeurs.

### Bilan des observations d'odeurs de la brigade étudiante de CEP

Afin de donner suite à la demande de gens de son quartier, M. Cyr aimerait obtenir de l'information en ce qui a trait aux données journalières transmises par la brigade d'étudiants engagés par CEP et qui sillonnent les rues de la Presqu'île Le Gardeur durant la période estivale. Il aimerait de plus connaître leur horaire de travail, leur façon de transmettre l'information, qui prend les observations la fin de semaine et autres informations pertinentes ? Les étudiants de cette brigade estivale travaillant sous la supervision de M. Chulak, celui-ci a été en mesure de répondre aux questions de M. Cyr :

- Brigade active à partir de la mi-mai jusqu'en septembre de chaque année.
- Horaire couverte de 5 :00 à 22 :00, 7 jours semaine.
- Observations envoyées au fur et à mesure à l'aide d'un iPad. Il est demandé à l'observateur de demeurer sur place le temps qu'il y a présence d'odeur. Il se déplace ensuite vers un autre secteur, pour revenir ensuite à l'emplacement de l'observation afin de vérifier s'il y a un retour de la présence d'odeurs.
- Des alertes sont reçues en temps réel sur le cellulaire des contremaîtres du site ainsi que sur celui de M. Chulak. L'emplacement de l'observation est immédiatement déterminé et il est évalué si une action doit être prise, telle que l'utilisation du camion à eau, clôture d'aspersion d'agent neutralisant ou autre.
- M. Chulak traite les observations reçues les week-ends, en dehors des heures d'opérations, lesquelles sont rares étant donné qu'il n'y a pas d'activité sur le site.
- Les brigadiers ont été formés par la firme Odotech et ont été choisis en considération de leur capacité à sentir, soit pour leur résultat olfactif probant.

Selon M. Cyr, parfois des gens feraient des observations d'odeurs la fin de semaine sans que cela semble se refléter dans les observations faites par la brigade odeurs de CEP.

M. Bélanger donne des précisions en rapport à des corridors qui semblent s'installer dans trois différents secteurs de Repentigny, dont il fait état des emplacements en les montrant sur le plan aérien du site et de son environnement. De plus, à la ville de Repentigny une cartographie a été faite afin de répertorier les secteurs touchés par les observations d'odeurs, lesquelles sont plus fréquentes. Cette cartographie sera acheminée à M. Chulak, car il serait intéressant de pouvoir cibler les secteurs exacts de ces corridors et d'analyser ce qui pourrait en être la cause.

### **Odeurs**

M. Cyr réfère les membres du comité de vigilance aux rapports de suivi d'odeurs qui ont été reçus avec le projet d'ordre du jour de la présente réunion. Il porte à leur attention une hausse considérable des observations durant les mois de juillet, août et septembre 2015, pour un total équivalent à près d'une observation par jour. Il explique la diminution de ce nombre en septembre par le fait qu'il était à l'extérieur durant une partie de ce mois. M. Cyr spécifie de plus que cela ne concerne pas qu'uniquement la situation avec le RTO, car il y a une augmentation considérable des observations d'odeurs de déchets durant cette période. Cela semblait s'être réglé en octobre, toutefois il y a eu un retour à cette situation durant les dernières semaines, ce qu'il trouve très décevant. M. Cyr mentionne que des citoyens lui ont confié ne plus avoir envie de faire des plaintes, car selon eux elles sont traitées par le MDDELCC que dans un délai de 48 heures et que cela ne semble pas donner de résultat. Certains songeraient à déménager.

Également, M. Cyr dit qu'étant donné qu'il demeure dans le quartier de la Presqu'Île à Le Gardeur, il est selon lui le seul membre du comité de vigilance à pouvoir vivre des situations odeurs et il considère important de sensibiliser les autres membres à cet effet.

Mme Perron s'informe si la période de température plus chaude peut avoir influencé ces résultats, ce à quoi M. Chulak répond que oui. Il ajoute que depuis environ une dizaine de jours, les clôtures d'aspersion d'agent neutralisant ne sont plus en fonction étant donné les périodes de gel qu'il y a eu.

M. Chulak mentionne qu'il considère tous les membres du comité de citoyens odeurs de bonne foi, qu'ils perçoivent des odeurs ou non, et qu'il est important pour CEP de s'améliorer et de toujours faire le maximum afin de diminuer les situations d'odeurs. Des rencontres mensuelles ont lieu avec les responsables aux opérations afin de discuter de la situation et de peaufiner les méthodes de contrôle d'odeurs. Ils s'assurent que tous les effectifs nécessaires soient mis en action.

### **Nez électronique**

Étant donné que des « nez électroniques » avaient été installés sur le site afin de donner suite à un jugement de la Cour, M. Cyr s'informe s'il est question que CEP les remplace par autre chose ? M. Chulak confirme que devant l'efficacité non concluante de ces instruments, la décision a été prise de palier à cela justement avec la mise en place de la brigade estivale d'étudiants observateurs d'odeurs. Le nez humain est le meilleur instrument pour la perception d'odeurs.

Une discussion s'enclenche à savoir si autres choses pourraient également être mises en place. M. Chulak indique que CEP a une ligne d'urgence à cet effet, laquelle n'est à peu près jamais utilisée, donc elle n'est pas portée à faire l'ajout de d'autres méthodes en plus de la brigade d'étudiants d'observations d'odeurs, qu'elle sait fiable et efficace.

## **6. Prochaine rencontre**

La prochaine rencontre du comité de vigilance se tiendra à compter de 18h00 le mardi 15 mars 2016 aux bureaux de CEP, 3779, chemin des Quarante-Arpents, Terrebonne.

Une invitation sera faite au MDDELCC afin qu'un de leur représentant vienne y expliquer aux membres du comité la portée des nouveaux CA.

L'adoption de la prochaine rencontre est proposée et adoptée à l'unanimité.

## **LISTE DE DOCUMENTS**

Document 1: Liste des documents transmis au MDDELCC entre le 8 août et le 9 novembre 2015

Document 2: Rapport de volumétrie de la firme Groupe Meunier arpenteurs-géomètres inc. en date du 5 octobre 2015

Rédigé le 18 décembre 2015

Révisé le 28 décembre 2015

/dl

**Comité de vigilance  
Lieu d'enfouissement technique  
Complexe Enviro Progressive Itée**

**Compte rendu**  
Rencontre du 15 mars 2016

Tenue à la salle Möbius  
Complexe Enviro Progressive Itée  
3779, chemin des Quarante-Arpens  
Terrebonne

**Étaient présents :**

Comité des Citoyens de la Presqu'Île-Lanaudière (Repentigny), monsieur René Cyr;  
MRC L'Assomption, madame Marie-Claude Perron en remplacement de madame Nadine Gosselin;  
MRC Les Moulins, monsieur Daniel Pilon;  
Représentant des citoyens, Ville de Charlemagne, monsieur Sylvain Crevier;  
Représentant des citoyens, Ville de Terrebonne, monsieur Renaud Lemieux (président du comité de vigilance);  
Ville de Mascouche, monsieur Pascal Dubé;  
Ville de Repentigny, monsieur Ghislain Bélanger;  
Complexe Enviro Progressive Itée, monsieur André Chulak;  
Complexe Enviro Progressive Itée, madame Diane Larin (secrétaire du comité).

**Étaient absents :**

Communauté Métropolitaine de Montréal, monsieur Simon Lafrance;  
Consortium Écho-Logique, madame Vanessa Lerousseaud;  
Ville de Charlemagne, monsieur Bernard Boudreau ;  
Ville de Terrebonne, monsieur Daniel Vaillancourt.

## 1. Adoption de l'ordre du jour

M. Cyr ajoute au point 5. Varia le sujet suivant : odeur. Ce point demeure ouvert et un autre sujet pourrait y être ajouté lors du déroulement de la rencontre.

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par M. Cyr, lequel est secondé par M. Bélanger.

Adopté à l'unanimité

## 2. Adoption et suivi du compte rendu de la rencontre du 24 novembre 2015

**Le point :** *Adoption et suivi du compte rendu de la rencontre du 15 septembre 2015 - Odeurs et stratégie des plaintes et observations* - Afin de donner suite à la demande de M. Dubé, M. Chulak confirme que les travaux d'installation d'un « cône de dispersion » à l'intérieur d'une cheminée de la nouvelle usine de biométhanisation sont prévus pour le 23 mars 2016. Cette pièce en forme d'entonnoir a pour but d'accélérer la vitesse de sortie et ainsi minimiser l'impact de l'odeur de cet équipement.

**Le point :** *Questions préparatoires concernant la visite prochaine du représentant du MDDELCC* – M. Cyr manifeste son mécontentement face au délai apporté par *Complexe Enviro Progressive Ltée (CEP)* à mettre à sa disposition une copie de tous les documents faisant partie intégrante du *certificat d'autorisation (CA)* no. 7610-14-01-00400-49 du 31 juillet 2015 concernant l'agrandissement du secteur nord du lieu d'enfouissement technique. Il déplore également le fait qu'il aurait certainement eu à se déplacer afin de les consulter alors qu'il est en situation de mobilité réduite. M. Cyr mentionne de plus trouver cela louche lorsqu'une compagnie met autant de temps avant de donner suite. Sa demande a été faite le 24 novembre 2015 et les documents ont été mis à sa disposition, ainsi qu'à celle des autres membres du comité de vigilance, le 2 mars 2016.

Mme Larin prend l'entière responsabilité de ce blâme. Elle se dit très désolée de ce long délai causé par une grande tâche de travail et affirme que d'aucune manière cela doit être interprété en tant que mauvaise intention de la part de CEP.

M. Chulak mentionne que quelque chose a été préparé afin de faciliter la consultation de ces documents, lesquels demeurent disponibles pour les membres du comité avec entente de confidentialité. Ils pourront partir avec un exemplaire des documents. De plus, CEP est prêt à se déplacer pour aller porter les documents, s'il y a une impossibilité pour eux de se déplacer.

**Le point :** *Varia - Bilan des observations d'odeurs de la brigade étudiante de CEP* - M. Bélanger s'informe concernant la cartographie qui a été acheminée à M. Chulak en ce qui a trait aux corridors d'odeurs qui semblent s'installer dans certains secteurs de Repentigny. M. Chulak confirme avoir reçu et observé ce document en compagnie d'un représentant de la firme Odotech ainsi qu'avec des membres de la direction de CEP. Il est décidé que ce sujet pourrait être abordé au point 5. Varia de cette rencontre.

L'adoption du compte rendu de la rencontre du 24 novembre 2015 est proposée par M. Cyr, lequel est secondé par M. Pilon.

Adopté à l'unanimité

### 3. Suivi des demandes faites au MDDELCC

M. Lemieux mentionne aux membres du comité que les prochaines demandes de renseignements ou de documents faites au MDDELCC et/ou à CEP devront être exécutées conformément aux règles de conduite établies par le comité de vigilance en regard du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles (REIMR). Selon la pertinence des demandes pour le comité de vigilance, celles-ci seront proposées à ses membres pour qu'un vote soit effectué. Si elles sont acceptées par la majorité des membres, les demandes seront présentées au MDDELCC d'une façon officielle. Les articles 72 à 79 du REIMR en ce qui a trait au comité de vigilance d'un lieu d'enfouissement technique seront annexés au compte rendu final de la réunion.

M. Chulak explique aux membres du comité la raison pour laquelle le représentant du MDDELCC, ne peut pas se présenter à la réunion malgré sa confirmation du 27 novembre 2015. En effet, présentement des moyens de pression par les professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec sont en vigueur pour une période indéterminée, dont une grève de soir, de nuit et de fin de semaine. Par la suite, les communications entre ce représentant et Mme Larin ne s'étant poursuivies qu'à partir du début du mois de mars 2016, ce n'est que peu de temps avant la réunion du 15 mars que la possibilité qu'un autre représentant du MDDELCC puisse y être présent a été vérifiée. L'absence d'un délégué du MDDELCC a été confirmée le 8 mars 2016.

Étant donné que cette situation de moyens de pression se déroulera sur une période indéterminée, M. Chulak s'informe auprès des membres du comité à savoir si la potentialité qu'une rencontre du comité ait lieu durant la journée puisse être considérée. Cette idée n'a pas été retenue, car pour plusieurs cela serait impossible.

Une discussion à ce sujet est entamée par les membres du comité qui attendent cette visite depuis décembre 2014, date à laquelle le MDDELCC avait décliné l'invitation car le Ministère ne pouvait pas commenter un dossier encore à l'étude, dont celui de CEP. À la réunion du comité de vigilance du 15 septembre 2015, l'annonce était faite que le nouveau CA, pour l'agrandissement du secteur nord du lieu d'enfouissement technique, était maintenant délivré. D'emblé la décision était prise de relancer le MDDELCC avec une invitation pour la réunion du 24 novembre 2015 et cela afin d'obtenir des explications sur la portée de ce nouveau CA. Le MDDELCC fait part alors que M. Guénette, l'analyste du dossier de CEP, avait été mandaté pour y assister. Toutefois, une difficulté de ce dernier à y être pour le 24 novembre 2015, a incité le comité à reporter cette visite à la réunion suivante, soit au 15 mars 2016, date à laquelle des moyens de pression, expliqués au 2<sup>e</sup> paragraphe du présent point, sont en vigueur. Les membres du comité comprennent que dans le contexte de cette situation particulière, M. Guénette n'ait pu tenir son engagement. Toutefois, certains membres du comité font tout de même part de leur déception face à une nouvelle absence. À leurs yeux, malgré que des réponses écrites aient été reçues suite aux questions soulevées pour le MDDELCC, cela ne peut procurer le sentiment d'un échange satisfaisant où de nouvelles questions auraient pu découler des informations transmises par le représentant du MDDELCC, et également y être répondues en cours d'exposé de ce nouveau CA. Certains considèrent que le nombre de documents de référence ainsi que leur volume important rendent difficile la tâche de prise de connaissance.

Est également discutée la potentialité d'écrire une lettre à un dirigeant du MDELCC en charge du dossier de CEP afin de communiquer l'insatisfaction des membres du comité de vigilance ainsi que leur souhait de réaliser enfin la rencontre demandée, que cela soit grâce à la présence de M. Guénette ou de tout autre cadre du Ministère connaissant le dossier de CEP, si la situation de moyens de pression n'est toujours pas terminée.

La réunion se poursuit par une lecture faite par M. Chulak des réponses reçues du MDDELCC aux questions précisées par certains membres du comité lors de la rencontre précédente, soit :

- **Réponses de M. Guénette, géo., analyste**

**Q. Le MDDELCC a émis le dernier CA à Complexe Enviro Progressive sous quelles conditions ?**

**R.** Le dernier certificat d'autorisation délivré le 31 juillet 2015 respecte, en premier lieu, les conditions édictées au décret de 2009 (décret 827-2009) et à celles du décret de 2014 (976-2014). Le décret de 2014 est en fait une modification du décret de 2009, où seuls les tonnages annuels et les coûts de gestion post-fermeture ont été modifiés. L'ensemble des autres conditions au décret de 2009 demeurent en vigueur. À titre d'information, les membres du comité peuvent consulter les décrets de 2009 et de 2014 ainsi que les rapports d'analyses environnementales qui sont disponibles sur le site Internet du MDDELCC à l'adresse suivante :

<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/evaluations/lisprode.htm>

Ensuite, le certificat d'autorisation respecte également l'ensemble des exigences établies dans le *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles* (REIMR).

**Q. Quelles sont les normes du MDDELCC en ce qui a trait aux eaux de lixiviat et aux eaux de surface ?**

**R.** Les normes du MDDELCC concernant les eaux de lixiviat et les eaux de surface sont celles établies au REIMR, plus particulièrement les articles 53, 54 et 63.

Ainsi, pour le lixiviat brut, un échantillon d'eau de lixiviation brute doit être prélevé au moins une fois par année au point de rejet de ces eaux aux fins d'analyses des paramètres indiquées aux articles 53, 57 et 66 du REIMR.

Les lixiviats traités sont évacués vers la station de pompage municipale qui les dirige vers l'usine de traitement des eaux de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne - Mascouche. Les modalités de rejets et les normes applicables sont définies dans une entente avec la Ville de Terrebonne qui a été élaborée pour prendre en compte les nouvelles exigences réglementaires (normes de la CMM), des charges organiques et des charges hydrauliques. Étant donné cette entente, le MDDELCC n'a pas imposé de norme supplémentaire.

Conformément aux articles 43, 54 et 63 du REIMR, les eaux de surface sont échantillonnées à différents endroits sur le site à raison de trois fois par année, soit au printemps, à l'été et à l'automne, aux fins d'analyse des paramètres et substances mentionnées aux articles 53, 57 et 66 du REIMR pour une campagne et à l'article 53 pour les deux autres campagnes.

Q. Quel est le mandat exact des membres du comité de vigilance ?

R. M. Robert Livernoche, inspecteur au CCEQ, a, à mon avis, très bien expliqué le rôle du comité de vigilance. Ainsi, je ne peux que vous référer à ce qui est décrit au compte-rendu du 24 novembre 2015.

- **Réponses de Mme Daigneault, chef d'équipe, Secteurs industriel et municipal, Centre de contrôle environnemental du Québec**

Q. Quelle est la procédure de traitement des plaintes pour Complexe Enviro Progressive ?

R. La procédure de traitement des plaintes est définie par un ensemble d'interventions effectuées par le personnel de la Direction régionale du MDDELCC. Les plaintes écrites, électroniques et verbales, qu'elles soient anonymes ou non, sont traitées de manière uniforme, de la façon suivante :

#### **1. Réception de la plainte :**

Lorsqu'une plainte écrite est transmise au Ministère, celle-ci est prise en charge et selon la Politique ministérielle sur le traitement des plaintes à caractère environnemental, un délai de 5 jours ouvrables est accordé pour l'envoi d'un accusé de réception au plaignant.

#### **2. Traitement des plaintes :**

##### **2.1 Plainte verbale :**

Lorsqu'une plainte d'odeurs est transmise de manière verbale (par voie téléphonique) et qu'au moment de l'appel des odeurs sont perceptibles, l'inspecteur attribué au dossier est dépêché immédiatement, dans la mesure du possible, à l'endroit de la provenance de la plainte afin de valider le fondement de la plainte. La direction et vitesse des vents sont évaluées, à l'aide d'appareils de mesures (anémomètre, boussole), par rapport à l'endroit de la plainte afin d'établir si la source potentielle d'odeurs peut être reliée aux activités du lieu d'enfouissement. S'il est évalué que la source d'odeurs puisse provenir des activités du lieu d'enfouissement, alors une inspection est immédiatement effectuée au lieu d'enfouissement technique, afin d'établir plus précisément la source potentielle d'odeurs. Lorsque la source d'odeur est identifiée, différentes interventions pourront ensuite être réalisées par l'exploitant. Par la suite, le plaignant est recontacté afin de l'informer des suites données à sa plainte.

Il est à noter qu'en considérant que les odeurs reliées aux activités d'un lieu d'enfouissement technique sont généralement d'ordres ponctuels et non persistants sur une base constante, **les interventions effectuées par le Ministère sont immédiates, comparativement à la Politique ministérielle sur**

**le traitement des plaintes à caractère environnemental, laquelle prévoit un délai d'intervention de 40 jours ouvrables suivant la réception de la plainte.**

**2.2 Plainte électronique ou écrite :**

Lorsqu'une plainte est formulée au Ministère par courriel ou par écrit, le plaignant est contacté, tel que décrit précédemment, et différentes informations sont demandées au plaignant telles que l'endroit où des odeurs ont été perçues, la date et l'heure de l'évènement d'odeurs et le type d'odeurs perçues. Ces informations sont compilées dans un registre. Lors de la réception d'une plainte par courriel ou écrite, il est impossible de valider à partir de la provenance de la plainte, le type d'odeurs perçues au moment de la plainte, puisque celle-ci a été transmise en différé, par rapport à l'évènement. Par la suite, l'exploitant du lieu d'enfouissement est contacté afin de vérifier si des anomalies sont survenues au niveau des activités d'enfouissement et le cas échéant, quels travaux correctifs ont été réalisés. La direction et vitesse de vents sont notées pour la journée de l'évènement d'odeurs. Par la suite, le plaignant est recontacté afin de l'informer des suites données à sa plainte.

À cet effet, le Ministère a mis en place une adresse électronique spécifique aux plaintes visant *Complexe Enviro Progressive*, laquelle peut être utilisée par les citoyens. L'adresse est [plaintesbfi@mddelcc.gouv.qc.ca](mailto:plaintesbfi@mddelcc.gouv.qc.ca)

**3. Retour d'appel au plaignant :**

Lors de la réception de plaintes, le plaignant est contacté. Après intervention du MDDELCC, le plaignant est recontacté afin d'être informé des suites données à sa plainte sauf si la plainte est anonyme.

**Q. Quelles sont les intentions futures du MDDELCC par rapport à la gestion des plaintes ?**

**R.** Aucun changement n'est prévu à la procédure du MDDELCC. Les plaintes seront traitées telles que décrites ci-haut.

Par la suite, M. Bélanger fait part au groupe qu'il est de l'intention de la Ville de Repentigny de créer un registre des plaintes d'odeurs qu'ils reçoivent afin d'en faire un suivi avec les gens ayant soulevé la situation d'odeur. De plus, afin de bien diriger ces gens, il désire être informé des noms et numéros de téléphone des personnes ressources à contacter dans de telles situations et cela afin de faciliter et rendre efficace la démarche de ces citoyens. M. Chulak ajoute qu'il sera important que CEP soit avisée au fur et à mesure de ces observations ou plaintes d'odeurs afin que, dans la mesure du possible, lui-même ou un autre représentant de l'entreprise puisse se rendre sur les lieux le plus rapidement possible afin de constater l'origine de l'odeur perçue.

Après vérification, M. Chulak transmet ci-dessous les informations pertinentes :

MDDELCC : [plaintesbfi@mddelcc.gouv.qc.ca](mailto:plaintesbfi@mddelcc.gouv.qc.ca)  
Téléphone - 450 654-4355 poste 239  
Inspecteur attitré au suivi de CEP

COMPLEXE ENVIRO PROGRESSIVE : Téléphone - 450-474-5559

#### **4. Présentation du rapport de volumétrie du secteur nord**

M. Chulak fait la présentation du dernier rapport trimestriel de volumétrie, lequel a été émis le 4 janvier 2016 par la firme Groupe Meunier arpenteurs-géomètres inc.. Ce rapport indique en date du 30 décembre 2015, un volume total de 17 235 150 mètres cubes de matières résiduelles enfouies sur le site de CEP depuis le mois de mai 2004.

Un bref résumé de l'exécution des travaux des derniers mois est fait par M. Chulak. Entre autres, de janvier à la mi-mars 2016, divers secteurs ont été capés avec de l'argile, 11 nouveaux puits de captage des biogaz ont été installés (3 permanents et 8 temporaires) et pour ce qui est des déchets, un drain principal a été mis en place afin de collecter les eaux de lixiviat.

#### **5. Varia**

##### **Odeurs**

M. Cyr mentionne qu'il y aurait eu une augmentation considérable au niveau des observations et plaintes des odeurs comparativement aux années précédentes et il aurait voulu partager le résultat des données des rapports de la firme Odotech avec les membres du comité de vigilance. Toutefois, comme il n'a pas été en mesure d'assister aux rencontres de l'automne dernier du comité de citoyens pour le suivi des odeurs et n'ayant pas obtenu copie des dits rapports concernant les trois dernières rencontres, il ne lui a pas été possible de faire une compilation de ces données. Il compte bien revenir sur le sujet lors de la prochaine rencontre. M. Chulak rappelle que les rapports de suivi des odeurs font partie des documents envoyés aux membres du comité de vigilance avant chaque rencontre. Donc, toutes les données sont déjà entre les mains des membres du comité. De plus, la firme Odotech est autorisée par CEP à fournir à chacun des participants qui en font la demande, une copie du document de présentation qu'elle prépare pour le comité de citoyens. M. Cyr pourra donc se procurer facilement ces documents de présentation auprès d'Odotech.

M. Dubé s'informe si afin de contrer les odeurs il y aura d'autres mesures de prises en plus de l'installation d'un cône de dispersion à l'intérieur d'une cheminée de la nouvelle usine de biométhanisation. M. Chulak confirme que dès que seront terminés les épisodes de gel, CEP débutera l'utilisation de l'agent neutralisant d'odeurs et cela via les rampes d'aspersion, une cheminée de la nouvelle usine de biométhanisation et autres équipements.

##### **Formation du comité de vigilance**

M. Lemieux suggère que lors de la prochaine rencontre des membres du comité de vigilance une révision de la formation ainsi que du mandat du comité soit mise à l'ordre du jour. Cela contribuerait à en informer les nouveaux membres, tout en renouvelant la mémoire de ceux qui y assistent depuis longtemps. Une copie des articles 72 à 79 du REIMR en ce qui a trait au comité de vigilance d'un lieu d'enfouissement technique sera annexée au compte rendu final de la réunion.

M. Boudreau, n'ayant participé à aucune rencontre depuis de nombreuses années, M. Cyr s'informe à savoir si celui-ci pourrait être remplacé sur le comité et cela afin d'amener une nouvelle participation, et possiblement de nouvelles idées. Après une discussion à cet effet, il s'avère que l'absence du représentant de la Ville de Charlemagne fait suite à une décision du maire de cette municipalité de ne plus

participer au comité de vigilance de CEP. En considération des exigences du REIMR, la Ville de Charlemagne n'est pas dans l'obligation de faire partie de ce comité. Toutefois, un compte rendu des réunions est tout de même expédié à M. Boudreau. De plus, M. Crevier s'assure de le tenir au courant lorsqu'il le voit.

## **6. Prochaine rencontre**

La prochaine rencontre du comité de vigilance se tiendra à compter de 18h00 le mardi 21 juin 2016 aux bureaux de CEP, 3779, chemin des Quarante-Arpents, Terrebonne.

Une invitation sera réitérée au MDDELCC afin qu'un représentant n'étant pas affecté par les moyens de pression des professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec vienne y rencontrer les membres du comité de vigilance pour fin de discussion.

L'adoption de la prochaine rencontre est proposée et adoptée à l'unanimité.

## **LISTE DE DOCUMENTS**

- Document 1: Liste des documents transmis au MDDELCC entre le 10 novembre 2015 et le 1<sup>er</sup> mars 2016
- Document 2: Rapport de volumétrie de la firme Groupe Meunier arpenteurs-géomètres inc. en date du 5 octobre 2015
- Document 3 : Une copie des articles 72 à 79 du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles (REIMR) en ce qui a trait au comité de vigilance d'un lieu d'enfouissement technique.

Rédigé le 11 avril 2016

/dl

# Complexe Enviro Progressive

TÉLÉPHONE : (450) 474-2423 • TÉLÉCOPIEUR : (450) 474-1871  
3779 CHEMIN DES 40- ARPENTS • TERREBONNE (QUEBEC) J6V 9T6

## COMITÉ DE VIGILANCE

### Rencontre du 20 Septembre 2016

Tenue à la salle Möbius

#### Étaient présents :

- Comité des Citoyens de la Presqu'Île-Lanaudière (Repentigny), monsieur René Cyr;
- Consortium Écho-Logique, monsieur François Cormier
- MRC L'Assomption, madame Nadine Gosselin;
- MRC des Moulins, monsieur Daniel Pilon
- Ville de Mascouche, monsieur Pascal Dubé;
- Ville de Repentigny, monsieur Ghislain Bélanger;
- Ville de Terrebonne, monsieur Daniel Vaillancourt ;
- Communauté Métropolitaine de Montréal, monsieur Simon Lafrance;
- Complexe Enviro Progressive Itée, monsieur André Chulak;
- Complexe Enviro Progressive Itée, madame Michèle-Odile Geoffroy

#### Étaient absents :

- Représentant des citoyens, Ville de Terrebonne, monsieur Renaud Lemieux (président du comité de vigilance);
- Représentant des citoyens, Ville de Charlemagne, monsieur Sylvain Crevier;
- Ville de Charlemagne, monsieur Bernard Boudreau.

#### Invités :

- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) :
  - M. Alain Rochon, Directeur régional adjoint
  - M. Marc Guénette, Analyste (direction régionale)
  - M. Claude Tétreault, Inspecteur (direction régionale)
  - M. Charles-Olivier Laporte, Évaluation environnementales (Québec)
  - M. François Robert-Nadeau, Évaluation environnementales (Québec)
  - M. Patrice Savoie, Évaluation environnementales (Québec)

# Complexe Enviro Progressive

TÉLÉPHONE : (450) 474-2423 • TÉLÉCOPIEUR : (450) 474-1871  
3779 CHEMIN DES 40- ARPENTS • TERREBONNE (QUEBEC) J6V 9T6

## 1. Nomination d'un président en l'absence de M. Lemieux

En l'absence de M. Renaud Lemieux, M. Bélanger est nommé président de la réunion.

## 2. Le début de la rencontre est proposé M. Pilon, secondé par M. Bélanger.

## 3. Adoption de l'ordre du jour

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par M. Bélanger, et est secondée par M. Dubé. La section Varia sera ouverte, à la demande de M. Cyr.

## 4. Adoption et suivi du compte rendu de la rencontre du 21 juin 2016

M. Vaillancourt propose l'adoption du compte rendu de la dernière rencontre. M. Dubé seconde l'adoption. Le compte rendu de la rencontre du 21 juin est adopté à l'unanimité. Tour de table rapide afin que tous les membres assistant à la réunion se présentent.

## 5. Période de question avec le représentant du MDDELCC

Mme St-Cyr n'était pas disponible pour cette rencontre, mais pourrait être réinvitée au cours d'une réunion ultérieure. Des questions spécifiques au compostage pourront lui être acheminées via courriel.

### • Condition 7 :

Lecture de M. Rochon de la condition 7 du décret 827-2009 :

« *CONDITION 7 : SUIVI DES HYPOTHÈSES D'ANALYSE DE RISQUES*

*BFI Usine de Triage Lachenaie doit faire un suivi des taux d'émissions modélisés des biogaz en comparaison avec des taux d'émissions mesurées afin de valider les concentrations qui ont été estimées dans les études d'analyse de risques toxicologiques. Ces résultats doivent être déposés auprès de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs au début de la cinquième année d'exploitation du lieu d'enfouissement technique. »*

CEP a donné suite à la condition 7, il reste la position finale du MDDELCC à définir. L'analyse de n'est pas terminée. Le sujet est complexe. Des discussions sont en cours avec les experts de la santé publique. Le MDDELCC n'est pas en mesure de livrer une décision finale en date d'aujourd'hui. M. Rochon assure de venir présenter les résultats quand ils seront disponible. Rien d'alarmant en terme de santé publique, mais il faut valider avec le nouveau Règlement sur l'Assainissement de l'atmosphère (RAA).

M. Cyr se préoccupe sur le fait que rien n'ait été mesuré à l'extérieur du site, compte-tenu que les contaminants voyagent et que la morphologie du site a changé depuis les dernières années.

M Cyr : Est-ce que le MDDELCC a une intention à pousser un peu plus loin par rapport au quartier même?

# Complexe Enviro Progressive

TÉLÉPHONE : (450) 474-2423 • TÉLÉCOPIEUR : (450) 474-1871  
3779 CHEMIN DES 40- ARPENTS • TERREBONNE (QUEBEC) J6V 9T6

M. Rochon : Oui, nous pouvons imposer des conditions dans un décret et imposer des conditions supplémentaires. On va donner des suites appropriées.

M. Tétrault : Ce qu'on a, ce sont des mesures à la limite de propriété. Avec des facteurs de dilution, nous sommes en mesure de déterminer les retombées dans les quartiers. De plus, avant de mettre des stations de mesure dans le quartier, il faut établir toutes les sources de contamination possible (industries de peinture, etc...).

M. Bélanger : Quel délai est requis pour finir l'analyse?

M. Rochon : Cet hiver, nous serons en mesure de nous positionner. À la rencontre de mars, nous devrions pouvoir venir présenter les résultats.

M. Pilon : L'étude a été déposée en septembre 2013... Est-ce que ce type de délai se retrouve ailleurs ?

M. Rochon : Oui. L'équipe que nous avons contactée est une équipe d'experts sollicitée sur plusieurs projets.

- **Réduction des quantités de déchets d'année en année autorisée dans de nouveau décret versus la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles- Plan d'action 2011-2015.**

Voici les tonnages et volumes imposés par les différents décrets :

Décret 2009 : 1,3 M Tonnes par année pour 7,5 Mm<sup>3</sup>

Décret 2014 : Tonnage annuel décroissant, pour 6,5 Mm<sup>3</sup>

M. Robert-Nadeau : Les hypothèses menant à la décroissance du tonnage autorisé ont été faites en considérant des réductions passant de 700 à 600 kg de déchets générées par habitant, sur la population desservie par le site. Le LET de Lachenaie est le seul sur le territoire de la CMM. On voulait éviter en réduisant trop rapidement que les déchets s'en aillent ailleurs, hors CMM et éviter ainsi le déplacement des matières résiduelles.

M. Savoie : M. Lafrance, est-ce que toutes les mesures proposées dans le premier plan ont été mises en place ?

M. Lafrance : Non, pas toutes.

M. Bélanger : Mais comme les tonnages maximaux ne sont pas atteints, CEP pourrait aller chercher des tonnages qui iraient ailleurs...

M. Lafrance : La moitié du volume des déchets qui sont produits sur le territoire de la CMM va déjà ailleurs que chez CEP.

M. Vaillancourt : CEP met en place un équipement (usine de biométhanisation), quelle serait votre approche ? Est-ce que les tonnages autorisés en feraient partie ?

# Complexe Enviro Progressive

TÉLÉPHONE : (450) 474-2423 • TÉLÉCOPIEUR : (450) 474-1871  
3779 CHEMIN DES 40- ARPENTS • TERREBONNE (QUEBEC) J6V 9T6

M. Robert-Nadeau : Si grâce aux installations mises en place, on peut réduire les tonnages autorisés, effectivement, les tonnages pour élimination seraient probablement revus à la baisse.

M. Savoie : Ce sont des spéculations, c'est difficile à évaluer.

M. Cyr : Cela reste des hypothèses, les plans de gestion donnent des objectifs, des cibles. S'il y avait réduction à la source, ce serait l'idéal.

M. Tétrault : Effectivement. Je m'occupe d'autres sites, et je vous dirais que plus de 50% du bac brun se dirige à l'enfouissement. Il reste beaucoup d'éducation à faire.

M. Dubé : 700 kg de réduction par habitant, moyenne CMM ou provinciale ?

M. Robert-Nadeau : C'est une cible provinciale, qui comprend tout (ICI, boues, etc...)

M Lafrance. : Au sein de la CMM, on est au-dessus de ça.

M. Robert-Nadeau : Donc, la réduction à 600 kg par habitant en 2020 est importante.

M. Savoie : Il faut aussi que l'on considère des cas de force majeure, désastres naturels (inondations, catastrophe comme celle qui a été vécue à Mégantic). Ça rentre dans notre calcul.

## • **Plaintes des citoyens**

M. Cyr : Au MDDELCC, la personne responsable de recevoir notre plainte a 48 heures pour vérifier une plainte. Il y a de grandes chances qu'un épisode d'odeur soit disparu après 48 heures.

M. Rochon : Nous avons ressorti, en 2015, 12 plaintes d'odeurs, et cette année, 4. On prend toujours l'heure quand on reçoit des plaintes, et dans le cas de CEP, on a accepté de prendre les plaintes 'en direct'.

M. Tétrault : Si on n'est pas capable de répondre à une plainte en direct, on va voir l'exploitant.

M. Cyr : Les gros épisodes de plaintes ont souvent lieu le soir, la nuit. Ça ne sert à rien de faire le signalement d'une plainte.

M. Tétrault : C'est important de faire les signalements. Peu importe l'heure. Avez-vous remarqué une diminution?

M. Cyr : Les épisodes de senteur du biogaz on baissé. Les odeurs de déchet restent constantes.

M. Chulak : Au cours des années, on a été chercher plusieurs outils (comité citoyen, ligne d'écoute de plaintes chez CEP, au MDDELCC, comité interne (patrouille d'été) entre 5h et 22h). Ces outils nous ont permis de comprendre que la perception des odeurs différencie beaucoup

# Complexe Enviro Progressive

TÉLÉPHONE : (450) 474-2423 • TÉLÉCOPIEUR : (450) 474-1871  
3779 CHEMIN DES 40- ARPENTS • TERREBONNE (QUEBEC) J6V 9T6

d'une personne à l'autre. À chaque fois qu'on a reçu une plainte, on va voir les conditions d'opération sur le terrain. Dans le cas du RTO, ça nous a permis d'améliorer techniquement le procédé. On met toute notre expertise en jeu pour minimiser au maximum les odeurs.

M. Rochon : Tout signalement de plainte est important, peu importe l'heure. Il nous est déjà arrivé, dans d'autres dossiers, de faire des interventions en dehors des heures ouvrables. C'est faisable quand c'est nécessaire.

M. Bélanger : Ce que je comprends, c'est que c'est beaucoup plus intéressant de fonctionner en direct. Des corridors d'odeur se sont dessinés ce printemps à Repentigny. Il en reste que certains citoyens ne veulent pas faire affaire avec l'exploitant, mais avec le MDDELCC.

M. Rochon : Nous offrons un service d'Urgence-Environnement si une intervention directe et immédiate (contaminant à récupérer) est nécessaire. Une plainte d'odeur n'est pas une urgence. Nous acceptons par contre de les traiter en direct. Que la plainte soit faite, elle sera traitée. Si c'est en dehors des heures de bureau et que notre action est nécessaire, nous allons le faire.

M. Cyr : Il m'est arrivé de faire une plainte le 25 décembre. Vous n'étiez pas là. J'ai fait une plainte au MDDELCC. Le suivi a été fait au retour des vacances. En une autre occasion, mes voisins, en absence de réponse du MDDELCC, ont contacté les pompiers, ils pensaient qu'il y avait une fuite majeure sur le site.

Mme Geoffroy : Nous avons des mécanismes en place et des opérateurs de garde, de même qu'un gardien de sécurité en poste. La sécurité du publique ne sera jamais compromise.

- **Autres questions :**

M. Cyr : Concernant la lettre envoyée par Alphard et le retour de M. Guénette, Question no. 10 : à quoi correspond une analyse sécuritaire du risque toxicologique?

M. Rochon : C'est du ressort de la santé publique. Nous attendons leur retour.

M. Cyr : Concernant les retardateurs de flamme, j'ai entendu un reportage à Radio-Canada. Je vais vous faire parvenir la communication quand je la retrouverai, il serait intéressant d'avoir votre opinion.

M. Vaillancourt : Pour le compostage, nous sommes inquiets des odeurs qui pourraient être générées par des plateformes à aire ouverte. Nous voudrions savoir quelles études ont été faites en égard des odeurs avant d'autoriser le Certificat d'autorisation.

M. Rochon : Voulez-vous que nous transmettions la réponse de Mme St-Cyr au Comité?

M. Vaillancourt : Oui, et si nous voulons plus de détails, nous demanderons des éclaircissements à Mme St-Cyr.

# Complexe Enviro Progressive

TÉLÉPHONE : (450) 474-2423 • TÉLÉCOPIEUR : (450) 474-1871  
3779 CHEMIN DES 40- ARPENTS • TERREBONNE (QUEBEC) J6V 9T6

M. Cyr : nous transmettrons d'autres questions le cas échéant à Mme St-Cyr via Mme Geoffroy.

M. Dubé : D'autres projets sont-ils en cours en égard au compostage?

M. Chulak : Nous nous sommes engagés à ne pas recevoir de résidus de table, des résidus verts uniquement. Nous évaluons pour le futur l'idée d'une usine de biométhanisation.

M. Bélanger : Il reste un peu moins de 3 ans au présent décret. Quelles seront les prochaines étapes de l'exploitation du site ?

M. Robert-Nadeau : Si CEP souhaite poursuivre ses activités, la procédure est claire : Dépôt d'un avis de projet, étude d'impact, BAPE, etc...

M. Bélanger : Nous sommes inquiets... BFI a opéré sans certificat d'autorisation durant 1 an.

M. Robert-Nadeau : CEP est au courant des délais administratifs, et compte-tenu de ce qui s'est passé en 2014 déposera un avis de projet à temps pour éviter de se retrouver dans une situation semblable.

## 6. Présentation du rapport de volumétrie

M. Chulak présente le dernier rapport de volumétrie, les secteurs couverts d'argile et de membranes, l'avancement de l'installation des puits de captage, la localisation des fronts de déchets.

## 7. Varia

M. Cyr : Lors de réunions antérieures, j'avais demandé accès à des documents qui m'ont été prêtés, et je suis mal à l'aise avec le fait que j'aie du signer une entente de confidentialité pour les consulter. Si je veux faire mon travail comme il faut, je ne devrais pas avoir des documents à signer pour y avoir accès.

M. Chulak : Pour répéter notre position, le point majeur concernait les données commerciales. Nous sommes effectivement transparents, les documents vous ont été transmis. L'ancien directeur du site avait demandé cette entente de confidentialité par rapport à la compétition. Nos portes sont toujours ouvertes. J'ai expliqué à M. Valiquette que c'était une demande de la direction de signer une entente de confidentialité en égard à ces documents. Nous resterons toujours ouverts.

## 8. Prochaine rencontre

La prochaine rencontre du comité de vigilance se tiendra à compter de 18h00 le mardi 29 novembre aux bureaux de CEP. L'adoption de la prochaine rencontre est proposée et adoptée à l'unanimité.

M. Cyr propose la fin du Comité, M. Pilon seconde.

# **Complexe Enviro Progressive**

TÉLÉPHONE : (450) 474-2423 • TÉLÉCOPIEUR : (450) 474-1871  
3779 CHEMIN DES 40- ARPENTS • TERREBONNE (QUEBEC) J6V 9T6

MOG/mog

# Complexe Enviro Progressive

TÉLÉPHONE : (450) 474-2423 • TÉLÉCOPIEUR : (450) 474-1871  
3779 CHEMIN DES 40- ARPENTS • TERREBONNE (QUEBEC) J6V 9T6

## COMITÉ DE VIGILANCE

### Rencontre du 1ernovembre 2016

Tenue à la salle Möbius

#### Étaient présents :

- Comité des Citoyens de la Presqu'Île-Lanaudière (Repentigny), monsieur René Cyr;
- MRC L'Assomption, madame Nadine Gosselin;
- Ville de Mascouche, monsieur Pascal Dubé;
- Ville de Repentigny, monsieur Ghislain Bélanger;
- Ville de Terrebonne, monsieur Daniel Vaillancourt ;
- Communauté Métropolitaine de Montréal, madame Dominique Léger ;
- Complexe Enviro Progressive Itée, monsieur André Chulak;
- Complexe Enviro Progressive Itée, madame Michèle-Odile Geoffroy

#### Étaient absents :

- Représentant des citoyens, Ville de Terrebonne, monsieur Renaud Lemieux (président du comité de vigilance);
- Représentant des citoyens, Ville de Charlemagne, monsieur Sylvain Crevier;
- Ville de Charlemagne, monsieur Bernard Boudreau ;
- Consortium Écho-Logique, monsieur François Cormier ;
- MRC des Moulins, monsieur Daniel Pilon.

# Complexe Enviro Progressive

TÉLÉPHONE : (450) 474-2423 • TÉLÉCOPIEUR : (450) 474-1871  
3779 CHEMIN DES 40- ARPENTS • TERREBONNE (QUEBEC) J6V 9T6

## 1. Nomination d'un président en l'absence de M. Lemieux

En l'absence de M. Renaud Lemieux, M. Bélanger est nommé président de la réunion.

## 2. Le début de la rencontre est proposé M. Bélanger. Tour de table pour présenter les membres du comité à Mme Léger.

Mme Léger présente la refonte du tableau bord du PGMR, qui sera mis en vigueur le 29 janvier 2017.

## 3. Adoption de l'ordre du jour

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par M. Cyr, et est secondée par M. Dubé. La section Varia sera ouverte, à la demande de M. Cyr.

## 4. Adoption et suivi du compte rendu de la rencontre du 20 septembre 2016

M. Cyr propose l'adoption du compte rendu de la dernière rencontre. M. Dubé seconde l'adoption. Le compte rendu de la rencontre du 20 septembre est adopté à l'unanimité.

M. Cyr propose d'écrire une lettre avec le comité si rien n'est fait dans le dossier de la condition 7. Avant la rencontre du mois de mars, il faudra relancer M. Rochon. Avant la rencontre de mars, Mme Geoffroy demandera à Mme St-Cyr au nom du comité quelles études ont été faites.

M. Vaillancourt s'informe si, dans le dossier du centre de compostage, si la décision de ne pas procéder avec le compostage à ciel ouvert de résidus de table était maintenue. M. Chulak l'assure que oui.

## 5. Présentation de la continuité des opérations, horizon 2019-2027

M. Chulak dévoile la raison du devancement de la réunion du comité : CEP est sur le point de déposer l'avis de projet pour la continuité de ses opérations dans le secteur nord.

M. Cyr s'informe si la procédure du BAPE est prévue. M. Chulak lui répond que la procédure à cet égard sera suivie si elle est demandée.

Mme Léger demande si le Comité peut consulter l'avis de projet. M. Chulak l'informe que oui, le comité sera informé et que quand l'avis sera déposé, il deviendra public.

M. Vaillancourt veut être informé de ce qui sera considéré en 2020, avec l'interdiction d'enfouir la matière organique. M. Chulak lui répond que les déchets ultimes seront toujours dirigés à l'enfouissement, et que les résidus organiques seront traités à la plateforme de compostage de résidus verts, et/ou avec des projets futurs (bâtiment fermé, biométhanisation avec récupération du gaz, p.e.) pour les résidus de table.

# Complexe Enviro Progressive

TÉLÉPHONE : (450) 474-2423 • TÉLÉCOPIEUR : (450) 474-1871  
3779 CHEMIN DES 40- ARPENTS • TERREBONNE (QUEBEC) J6V 9T6

Mme Léger s'inquiète du délai de construction engendré par une usine de biométhanisation. M. Chulak soutient que CEP a fait la preuve au cours des années qu'il est capable de réagir vite, si l'approvisionnement est là ; CEP cherche des partenaires à ses projets.

M. Dubé croit que si CEP est capable d'arriver à quelque chose en 2018-2019, les décisions que doit prendre la ville de Mascouche pourraient être influencées. M. Chulak répond que des options seront présentées à la prochaine rencontre.

M. Chulak présente l'emplacement du volume considéré pour la continuité des opérations, venant combler le sud ouest du projet de l'expansion nord présenté en 2002.

M. Dubé demande si des évaluations sont faites pour la période post-2027. M. Chulak lui répond que la tendance est aux 5 ans pour l'émission des décrets et des CA. Après ça, on verra ce qui est possible de faire. On a pour 30 ans de production de gaz, une plateforme de compostage, possiblement un biométhaniseur.

M. Vaillancourt demande si CEP est propriétaire de terrains aux alentours du site, et M. Bélanger si, le cas échéant, il serait possible de raccorder d'autres terrains au nord du site aux opérations actuelles. CEP est effectivement propriétaire de quelques terrains autour du site, et ses systèmes mis en place sont conçus pour durer, les informe M. Chulak. .

## 6. Présentation du rapport de volumétrie

M. Chulak présente le dernier rapport de volumétrie, les secteurs couverts d'argile et de membranes, l'avancement de l'installation des puits de captage, la localisation des fronts de déchets.

Une discussion s'ensuit concernant le volume vs les tonnages autorisés sur 5 ans.

## 7. Varia

Q : M. Cyr : Suite à la mise en place du cône de dispersion du RTO, avait-il été question d'y faire d'autres modifications ?

R : M. Chulak : Oui, l'oxydateur thermique au complet est en cours d'être redessiné, et il sera même plus performant que celui qui est présentement en place. C'est prévu pour l'été prochain. On ne m'a pas expliqué comment la connexion du nouvel appareil et la déconnexion de l'ancien seront réalisées. L'usine a régulièrement des arrêts complets pour fins de maintenance, ce sera probablement à ce moment.

Q : M. Cyr : Dans le rapport de surveillance des biogaz de juin 2016, on dénote la présence de points chauds : qu'est-ce qui est fait sur le terrain?

R : M. Chulak : Le but de ce type de relevés est de déceler sur le terrain toute faiblesse dans le recouvrement final, ou le besoin de forage de nouveaux puits, pompage, calibrage. Si un point chaud est relevé, des actions adéquates sont entreprises sur le site.

# Complexe Enviro Progressive

TÉLÉPHONE : (450) 474-2423 • TÉLÉCOPIEUR : (450) 474-1871  
3779 CHEMIN DES 40- ARPENTS • TERREBONNE (QUEBEC) J6V 9T6

Q : M. Cyr : Concernant le contrôle de l'étanchéité des conduites : quelles sont les normes acceptables? Au niveau technique, on a perdu 1 psi en 1 heure, moi je trouve ça inacceptable.

R : Mme Geoffroy reviendra avec les normes.

## 8. Prochaine rencontre

La prochaine rencontre du comité de vigilance se tiendra à compter de 18h00 le mardi 21 mars aux bureaux de CEP. L'adoption de la prochaine rencontre est proposée et adoptée à l'unanimité.

M. Bélanger propose la fin du Comité, M. Cyr seconde.

**JOYEUSES FÊTES !**

MOG/mog

# Complexe Enviro Progressive

TÉLÉPHONE : (450) 474-2423 • TÉLÉCOPIEUR : (450) 474-1871  
3779 CHEMIN DES 40- ARPENTS • TERREBONNE (QUEBEC) J6V 9T6

## COMITÉ DE VIGILANCE

**Rencontre du 21 mars 2017**

Tenue à la salle Möbius

### Étaient présents :

- Représentant des citoyens, Ville de Terrebonne, monsieur Renaud Lemieux (président du comité de vigilance);
- Comité des Citoyens de la Presqu'Île-Lanaudière (Repentigny), messieurs René Cyr et François Valiquette;
- MRC L'Assomption, madame Marie-Claude Perron;
- Ville de Mascouche, monsieur Pascal Dubé;
- Représentant des citoyens, Ville de Charlemagne, monsieur Sylvain Crevier;
- Communauté Métropolitaine de Montréal, madame Dominique Léger ;
- MRC des Moulins, monsieur Daniel Pilon.
- Complexe Enviro Progressive Itée, monsieur André Chulak;
- Complexe Enviro Progressive Itée, madame Michèle-Odile Geoffroy

### Étaient absents :

- Ville de Charlemagne, monsieur Bernard Boudreau ;
- Consortium Écho-Logique, monsieur François Cormier ;
- Ville de Repentigny, monsieur Ghislain Bélanger;
- Ville de Terrebonne, monsieur Daniel Vaillancourt ;

# Complexe Enviro Progressive

TÉLÉPHONE : (450) 474-2423 • TÉLÉCOPIEUR : (450) 474-1871  
3779 CHEMIN DES 40- ARPENTS • TERREBONNE (QUEBEC) J6V 9T6

## 1. Le début de la rencontre est proposé

M. Crevier propose le début de la réunion, M. Pilon seconde.

## 2. Adoption de l'ordre du jour

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Mme Léger, et est secondée par M. Cyr. La section Varia comprendra les points odeurs et plaintes, rapport sur les émissions atmosphérique des torchères et du RTO et demeurera ouverte, à la demande de M. Cyr.

## 3. Adoption et suivi du compte rendu de la rencontre du 1er novembre 2016 (retour sur les tests d'étanchéité des conduites)

Proposition de l'adoption du dernier compte-rendu par M. Dubé, secondé par M. Cyr.

Retour sur les points suivants :

- Compostage horizon 2018-2019. M. Chulak informe le comité que pour l'instant, le compostage de résidus verts à ciel ouvert est la seule option privilégiée. Des études sont en cours sur le système Bekon (bâtiment fermé).
- Article 64 REIMR pour les tests d'étanchéité. CEP fait appel à la compagnie Forlam pour les tests, en conformité à l'article 64 et à la Directive 004 du Ministère à annexer au présent compte-rendu. M. Cyr transférera ses questions à Mme Geoffroy pour qu'elle les transmette au MDDELCC au nom du comité sur les normes qu'il ne considère pas assez strictes.

## 3. Réponses des représentants invités du MDDELCC

Des demandes ont été envoyées à la direction régionale du MDDELCC (M. Rochon et Mme St-Cyr). M. Rochon a indiqué qu'il n'a pas reçu de réponse en égard à la condition 7. Il invite le comité à lui envoyer des questions.

M. Valiquette lit la condition 7 du décret 2009 et rappelle qu'il s'est écoulé 3 ans et demi depuis le dépôt du rapport de Sanexen. M. Valiquette fait preuve de son inquiétude, les mois d'octobre, novembre et décembre, ayant généré plus d'odeurs à son avis. M. Cyr fait une revue historique des actions entreprises à l'égard du dossier de la condition 7 (voir copie de la chronologie en pièce jointe). Suite à ceci, M. Cyr lit au comité la proposition de lettre qu'il souhaite adresser au MDDELCC. M. Crevier l'appuie, le comité est unanimement d'accord.

Une copie du rapport de Sanexen est annexée au présent compte-rendu.

M. Dubé : le site a évolué depuis 2013 – est-ce que l'étude a été mise à jour ?

M. Chulak : nous faisons beaucoup de suivis différents, mais l'étude de risque n'avait pas à être de nouveau mise à jour.

# Complexe Enviro Progressive

TÉLÉPHONE : (450) 474-2423 • TÉLÉCOPIEUR : (450) 474-1871  
3779 CHEMIN DES 40- ARPENTS • TERREBONNE (QUEBEC) J6V 9T6

M. Valiquette : C'était une condition du décret de 2009. Les citoyens sont tannés et se mobilisent. Les gens ne sont pas contents. Dans les derniers mois, on a eu des appels, il y a du développement dans le secteur. Le comité de vigilance n'est pas en mesure d'accomplir son mandat.

Mme Léger : Votre lettre devrait faire état de tout ça.

M. Valiquette : CEP a fait son travail, et nous on a notre travail à faire. Il y a des inquiétudes concrètes dans le milieu.

#### **4. Progression de la demande d'exploitation du secteur nord et étapes à venir dans ce dossier et l'échéancier de réalisation**

M. Chulak présente l'échéancier sommaire des étapes à venir.

#### **5. Rôle du comité de vigilance**

M. Cyr établit les fonctions du comité de vigilance en égard à un courriel transmis par M. Livernoche. Selon lui, cela met en lumière les interventions qu'il souhaite faire auprès du MDDELCC en égard à la condition 7.

M. Lemieux rajoute que le point 4 du décret de 2009 a trait au comité de vigilance.

#### **6. Rapport de suivi des biogaz du mois de novembre et procédure en place en cas de dépassement de la valeur de 500 ppm**

M. Chulak présente les résultats de l'échantillonnage de surface de novembre 2016. Le but de l'échantillonnage de surface est de trouver une faiblesse dans l'argile, un ajustement à faire au niveau des puits de captage, etc... Dans le dernier relevé, 6 points ont excédé la valeur limite de 500 ppm sur les 10 599 points échantillonnés, dont la concentration variait entre 531 et 1536 ppm. M. Cyr demande une copie de ce rapport. M. Chulak expose les interventions qui ont été faites pour régler ces cas de dépassement, en plus du suivi régulier qui est assuré par les techniciens dans les champs d'extraction.

M. Dubé : Possibilité d'usine de biométhanisation des résidus de table : quelles sont les perspectives en égard à la génération du biogaz ?

M. Chulak : Différents scénarios ont été effectués avant l'implantation de l'usine de biométhane, qui considérait une diminution de la matière organique dans la masse de matière résiduelle. Une usine de biométhanisation/compostage pourrait compenser une éventuelle diminution de production de biogaz.

#### **7. Présentation du rapport de volumétrie du secteur nord**

M. Chulak présente le dernier rapport de volumétrie, les secteurs couverts d'argile et de membranes, l'avancement de l'installation des puits de captage, la localisation des fronts de déchets.

# Complexe Enviro Progressive

TÉLÉPHONE : (450) 474-2423 • TÉLÉCOPIEUR : (450) 474-1871  
3779 CHEMIN DES 40- ARPENTS • TERREBONNE (QUEBEC) J6V 9T6

## 8. Varia

Rapport des émissions atmosphériques des torchères et du RTO : le rapport complet sera transmis au Comité par Mme Geoffroy.

Odeurs : M. Cyr demande à ce que la présentation du comité odeur lui soit envoyée systématiquement. Malgré le fait qu'il ait rapporté moins d'épisodes d'odeurs depuis les modifications faites au RTO, M. Cyr rapporte que les mois d'octobre, novembre et décembre ont été particulièrement odorants, surtout la nuit. Ce sont des odeurs de biogaz. M. Chulak lui répond qu'ici sur le site, tout va bien. L'objectif du site est de capter au complet. La nuit, les odeurs voyagent plus. M. Chulak l'assure qu'il fera un suivi sur un épisode odeur rapporté par M. Cyr. et déclare qu'un de ses rôles chez CEP consiste à s'assurer à ce que les messages passent. On n'a rien à gagner à déranger les gens. Je vais voir s'il y a une explication pour les odeurs perçues de dimanche à lundi.

M. Dubé : Au registre mensuel d'exploitation, on dénote beaucoup de verre concassé. M. Chulak lui répond que CEP en reçoit des centres de tri, et qu'on s'en sert comme matériau de construction, en particulier pour bâtir nos fonds de routes.

M. Dubé : Concernant le projet d'aérodrome privé, tout est déboisé derrière Signaterre. Le jugement cour d'appel pour stopper le développement. Est-ce que M. Chulak peut mettre le comité au fait de la position de CEP ? M. Chulak n'a pas l'heure juste sur l'évolution interne de ce projet. M. Dubé croit que l'aéroport engendrerait des enjeux de sécurité, sur les visées prochaines de CEP. M. Chulak fera un suivi.

## 9. Prochaine rencontre

La prochaine rencontre du comité de vigilance se tiendra à compter de 18h00 le mercredi 14 juin 18h00 aux bureaux de CEP. L'adoption de la prochaine rencontre est proposée et adoptée à l'unanimité.

M. Cyr propose la fermeture de l'assemblée, Mme Léger seconde.

MOG/mog

# Complexe Enviro Connexions

TÉLÉPHONE : (450) 474-2423 • TÉLÉCOPIEUR : (450) 474-1871  
3779 CHEMIN DES 40- ARPENTS • TERREBONNE (QUEBEC) J6V 9T6

## COMITÉ DE VIGILANCE

**Rencontre du 14 juin 2017**

Tenue à la salle Möbius

### Étaient présents :

- Représentant des citoyens, Ville de Terrebonne, monsieur Renaud Lemieux (président du comité de vigilance);
- Comité des Citoyens de la Presqu'Île-Lanaudière (Repentigny), monsieur René Cyr
- MRC L'Assomption, madame Marie-Claude Perron;
- Ville de Mascouche, monsieur Pascal Dubé;
- Consortium Écho-Logique, monsieur François Cormier ;
- Ville de Repentigny, monsieur Ghislain Bélanger;
- Ville de Terrebonne, madame Geneviève Rivard et monsieur Daniel Vaillancourt ;
- Complexe Enviro Connexions Itée, monsieur André Chulak;
- Complexe Enviro Connexions Itée, madame Michèle-Odile Geoffroy

### Étaient absents :

- Ville de Charlemagne, monsieur Bernard Boudreau ;
- Représentant des citoyens, Ville de Charlemagne, monsieur Sylvain Crevier;
- Communauté Métropolitaine de Montréal, madame Dominique Léger ;
- MRC des Moulins, monsieur Daniel Pilon

# Complexe Enviro Connexions

TÉLÉPHONE : (450) 474-2423 • TÉLÉCOPIEUR : (450) 474-1871  
3779 CHEMIN DES 40- ARPENTS • TERREBONNE (QUEBEC) J6V 9T6

**1. Présentation de Mme Rivard, coordonnatrice à la direction de l'environnement de la ville de Terrebonne, qui s'occupe de la gestion des matières résiduelles. Mme Rivard remplacera M. Vaillancourt comme représentante de la ville de Terrebonne au Comité de vigilance.**

**2. Le début de la rencontre est proposé**

M. Cyr propose le début de la réunion, M. Bélanger seconde.

**3. Adoption de l'ordre du jour**

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par M. Dubé, et est secondée par Mme Perron. La section Varia demeurera ouverte, à la demande de M. Cyr.

**4. Adoption et suivi du compte rendu de la rencontre 21 mars 2017**

Proposition de l'adoption du dernier compte-rendu par M. Cyr, secondé par M. Dubé.

Retour sur le point suivant : M. Dubé fait part de l'inconfort de la ville de Mascouche face à l'installation de l'aéroport près du site d'enfouissement. Le dossier est en attente. En cours supérieure pour injonction permanente sur les travaux les 26-27-28 juin prochain. CEC a fait une demande de révision au ministère du transport du Canada. Dossier en suspens.

**5. Présence des représentants du MDDELCC**

Un courriel a été renvoyé à la direction régionale pour solliciter la présence au Comité du 14 juin, mais M. Rochon et Mme St-Cyr ont indiqué à Mme Geoffroy de leur relayer les questions concrètes que le Comité aurait à leur poser, et ils viendront répondre sur place s'il-y-a lieu.

M. Cyr effectue un retour sur les lettres envoyées à MM Heurtel et Barette en égard à la condition 7. Une réponse du ministère de la Santé a été reçue, invitant le comité à communiquer avec M. Arruda (sous-ministre adjoint). M. Cyr veut savoir s'il a le mandat de continuer le dossier, et ce que le Comité compte faire avec la non-réponse du ministère de l'environnement.

M. Rochon attend toujours la réponse de la direction de la Santé, et soumettra leur rapport au comité de vigilance.

MM Cyr et Vaillancourt considèrent que le rôle du comité de vigilance ne peut pas être rempli devant le silence de la direction régionale du MDDELCC. M. Vaillancourt suggère qu'une résolution soulignant l'insatisfaction du comité soit envoyée à la direction régionale.

M. Bélanger se questionne sur le rôle de CEC – l'exploitant comme membre du comité de vigilance. A-t-il l'obligation d'obtenir des réponses auprès du MDDELCC?

Pour sa part, M. Dubé émet la possibilité de statuer qu'on ne tienne plus de rencontre du comité de vigilance sous prétexte que nous n'avons pas les outils pour le faire.

# Complexe Enviro Connexions

TÉLÉPHONE : (450) 474-2423 • TÉLÉCOPIEUR : (450) 474-1871  
3779 CHEMIN DES 40- ARPENTS • TERREBONNE (QUEBEC) J6V 9T6

M. Cyr considère que le ministère s'est déchargé de sa responsabilité. CEC doit prendre le relais.

M. Vaillancourt se questionne: à qui doit-on dire qu'on est dans une impasse? Faire appel aux journaux?

Après ce bref tour de table, il est approuvé unanimement qu'une autre correspondance soit envoyée au MDDELCC, témoignant de l'insatisfaction du comité de vigilance dans ce dossier. Mme Geoffroy préparera un projet de lettre pour approbation par le Comité, qui sera signée par M. Lemieux. **Note : L'avis technique du MDDELCC concernant la validation de la condition 7 du décret 827-2009 a été émis le 19 juin 2017.**

M. Cyr communiquera avec la santé publique entre la St-Jean et la fête du Canada.

## 4. Présentation du rapport de volumétrie du secteur nord

M. Chulak présente le rapport de volumétrie et l'avancement des travaux et de la mise en place du couvert d'argile.

## 5. Varia

M. Cyr informe le comité qu'il entend du bruit de machinerie et perçoit des odeurs quand les vents sont du bon côté (surtout des odeurs de déchets, les derniers temps). À cet égard, M. Chulak annonce au comité que la patrouille de surveillance a recommencé depuis le 20 mai, et effectue un retour sur la procédure des patrouilleurs, et les actions prises en cas d'observation d'odeur. M. Bélanger demande si on peut envoyer la patrouille odeur dans les corridors d'odeurs qu'il a présentés au Comité l'année dernière.

M. Cyr se demande quelle est la proportion du biogaz généré qui est capté. Selon les dernières données disponibles, M. Chulak lui répond que c'est environ 95% du biogaz produit qui est capté, au total, et que les plus anciennes zones ne produisent presque plus. M. Cyr répond qu'à première vue, cela semble satisfaisant, mais que le 5% restant est calculé sur un volume beaucoup plus élevé que par le passé.

M. Vaillancourt demande l'état de la prochaine demande. M Chulak effectue un récapitulatif des étapes menant à l'émission du prochain décret.

M. Cyr demande s'il est possible d'avoir les documents plus à l'avance pour les prochains comités.

M. Lemieux offre la possibilité de faire une visite lors de la prochaine rencontre aux membres qui le souhaiteraient.

M. Cyr remercie M. Vaillancourt en son nom et celui du comité pour sa présence et son implication.

# Complexe Enviro Connexions

TÉLÉPHONE : (450) 474-2423 • TÉLÉCOPIEUR : (450) 474-1871  
3779 CHEMIN DES 40- ARPENTS • TERREBONNE (QUEBEC) J6V 9T6

## 9. Prochaine rencontre

La prochaine rencontre du comité de vigilance se tiendra à compter de 18h00 le mardi 19 septembre aux bureaux de CEC. L'adoption de la prochaine rencontre est proposée et adoptée à l'unanimité.

M. Vaillancourt propose la fermeture de l'assemblée, M. Cormier seconde.

Bon été !

MOG/mog

# Complexe Enviro Connexions

TÉLÉPHONE : (450) 474-2423 • TÉLÉCOPIEUR : (450) 474-1871  
3779 CHEMIN DES 40- ARPENTS • TERREBONNE (QUEBEC) J6V 9T6

## COMITÉ DE VIGILANCE

**Rencontre du 19 septembre 2017**

Tenue à la salle Möbius

### Étaient présents :

- Représentant des citoyens, Ville de Terrebonne, monsieur Renaud Lemieux (président du comité de vigilance);
- Comité des Citoyens de la Presqu'Île-Lanaudière (Repentigny), monsieur René Cyr
- MRC L'Assomption, madame Nadine Gosselin
- Ville de Mascouche, monsieur Pascal Dubé;
- Consortium Écho-Logique, monsieur François Cormier ;
- Ville de Repentigny, monsieur Ghislain Bélanger;
- Représentant des citoyens, Ville de Charlemagne, monsieur Sylvain Crevier;
- MRC des Moulins, monsieur Daniel Pilon
- Complexe Enviro Connexions Itée, monsieur André Chulak;
- Complexe Enviro Connexions Itée, madame Michèle-Odile Geoffroy

### Étaient absents :

- Ville de Charlemagne, monsieur Bernard Boudreau ;
- Ville de Terrebonne, madame Geneviève Rivard
- Communauté Métropolitaine de Montréal, madame Dominique Léger ;

# Complexe Enviro Connexions

TÉLÉPHONE : (450) 474-2423 • TÉLÉCOPIEUR : (450) 474-1871  
3779 CHEMIN DES 40- ARPENTS • TERREBONNE (QUEBEC) J6V 9T6

## 1. Le début de la rencontre est proposé

M. Pilon propose le début de la réunion, M. Bélanger seconde.

## 2. Adoption de l'ordre du jour

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par M. Cormier, et est secondée par M. Crevier. La section Varia demeurera ouverte, à la demande de M. Bélanger.

## 3. Adoption et suivi du compte rendu de la rencontre du 14 juin 2017

L'adoption du compte rendu est proposée par M. Cyr, secondée par M. Dubé.

M. Cyr informe le comité qu'il attendait toujours de savoir s'il avait le mandat de téléphoner au ministère de la santé. Il croyait que le comité devait renvoyer des lettres aux deux ministères. M. Cyr souhaiterait que de nouvelles lettres soient envoyées aux Ministres de la santé et de l'environnement. On y reviendra dans la section Varia.

M. Bélanger propose que le comité de vigilance suive de plus près les prochaines étapes de l'agrandissement. Il distribue au comité le *Guide à l'intention des personnes-ressources désignées sur une commission d'enquête (...)*. Il aimerait mettre des dates sur les étapes. M. Bélanger voudrait un organigramme de projet pour amener un point à l'ordre du jour à chaque comité. Mme Geoffroy lui renverra l'avis de projet.

## 4. Vérification de la condition 7 du décret 827-2009

M. Cyr étudiera la réponse et reviendra avec des questions auxquelles il aimerait que M. Rochon réponde.

M. Dubé trouve que la décision est claire et sans équivoque. Les stations dans les quartiers résidentiels seraient peut-être une bonne idée. M. Pilon s'interroge pourquoi cela n'a pas été mis dans le décret. M. Chulak répond que ce pourrait être un outil d'implanter des stations dans les quartiers résidentiels, mais qu'il ne faudrait pas négliger d'échantillonner à la source. Ces outils seraient de plus soumis à d'autres sources en plus de se retrouver loin du Complexe. M. Bélanger souhaiterait revenir sur le dossier au cours de la prochaine rencontre. M. Dubé souhaite que CEC établisse sa position au prochain comité.

M. Cyr s'interroge à qui doit-il transmettre ses questions? Le comité est d'avis que les questions doivent être transmises au MDDELCC par l'entremise de CEC (Mme Geoffroy).

M. Lemieux émet la suggestion de demander la présence d'un représentant du ministère à chaque réunion du comité.

## 5. Présentation du rapport de volumétrie du secteur nord

M. Chulak présente le rapport de volumétrie et l'avancement des travaux et de la mise en place du couvert d'argile.

# Complexe Enviro Connexions

TÉLÉPHONE : (450) 474-2423 • TÉLÉCOPIEUR : (450) 474-1871  
3779 CHEMIN DES 40- ARPENTS • TERREBONNE (QUEBEC) J6V 9T6

## 6. Varia

M. Cyr propose qu'une résolution soit adoptée le mandatant à composer une lettre aux deux ministères (Mme Charlebois (Santé Publique) et M. Barette (Santé et des Services sociaux). Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

M. Cyr a testé la ligne des plaintes du MDDELCC pour les odeurs. En dehors des heures d'ouverture, impossible de faire des plaintes. M. Cyr a arrêté d'écrire ses observations et de faire des plaintes suite à deux épisodes qu'il qualifie d'assez violents. La ligne téléphonique d'urgence CEC est toujours active 450-474-5559, 24/7.

M. Dubé souhaiterait que le comité prenne dix minutes avant chaque réunion afin de réaliser un compte-rendu des documents soumis.

## 7. Prochaine rencontre

La prochaine rencontre du comité de vigilance se tiendra à compter de 18h00 le mardi 28 novembre aux bureaux de CEC. L'adoption de la prochaine rencontre est proposée et adoptée à l'unanimité.

M. Pilon propose la clôture de la réunion, M. Cyr le seconde.

MOG/mog

# Complexe Enviro Connexions

TÉLÉPHONE : (450) 474-2423 • TÉLÉCOPIEUR : (450) 474-1871  
3779 CHEMIN DES 40- ARPENTS • TERREBONNE (QUEBEC) J6V 9T6

## COMITÉ DE VIGILANCE

**Rencontre du 28 novembre 2017**

Tenue à la salle Möbius

### Étaient présents :

- Représentant des citoyens, Ville de Terrebonne, monsieur Renaud Lemieux (président du comité de vigilance);
- Comité des Citoyens de la Presqu'Île-Lanaudière (Repentigny), monsieur René Cyr
- Ville de Mascouche, monsieur Pascal Dubé;
- Ville de Repentigny, monsieur Ghislain Bélanger;
- Représentant des citoyens, Ville de Charlemagne, monsieur Sylvain Crevier;
- MRC des Moulins, monsieur Daniel Pilon
- Communauté Métropolitaine de Montréal, madame Céline Réмили
- Complexe Enviro Connexions Itée, monsieur André Chulak;
- Complexe Enviro Connexions Itée, madame Michèle-Odile Geoffroy

### Étaient absents :

- Ville de Charlemagne, monsieur Bernard Boudreau ;
- Consortium Écho-Logique, monsieur François Cormier ;
- Ville de Terrebonne, madame Geneviève Rivard
- MRC L'Assomption, madame Nadine Gosselin

# Complexe Enviro Connexions

TÉLÉPHONE : (450) 474-2423 • TÉLÉCOPIEUR : (450) 474-1871  
3779 CHEMIN DES 40- ARPENTS • TERREBONNE (QUEBEC) J6V 9T6

## 1. Le début de la rencontre est proposé

M. Cyr propose le début de la réunion, M. Pilon seconde.

## 2. Adoption de l'ordre du jour

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par M. Bélanger, et est secondée par M. Cyr.

## 3. Adoption et suivi du compte rendu de la rencontre du 19 septembre

L'adoption du compte rendu est proposée par M. Crevier, secondée par M. Pilon.

## 4. Compte-rendu des documents transmis

16 documents ont été transmis :

- Les registres d'exploitation (août à octobre 2017). En date du 31 octobre, CEC a reçu 989 000 TM. Si la tendance des dernières années se poursuit, nous devrions atteindre 1,15 MTM, ce qui est sous le 1,28 M TM autorisées cette année.
- Suivi des eaux traitées (août à octobre 2017) rejetées à la ville de Terrebonne
- Suivi des odeurs (août et septembre 2017) : Une plainte et quelques observations d'odeurs
- Suivi des eaux souterraines de l'été 2017
- Suivi de la surveillance des biogaz (août à octobre 2017) : 2 points supérieurs à la limite d'intervention de 500 ppm ou des actions correctrices ont été appliquées.
- Suivi du climat sonore 2017 (2 campagnes de suivi le 25 juillet et le 14 août)
- Programme d'AQ-CQ, mise en œuvre de la station de pompage du drain 109
- Suivi de la qualité des eaux de surface d'automne 2017

## 5. Échéancier de la demande d'agrandissement du LET

M. Chulak présente l'avancement de la demande d'agrandissement.

M. Dubé demande si le Comité peut avoir une copie de l'étude d'impact quand elle sera terminée. M. Chulak l'informe que les documents seront rendus publics par le MDDELCC suite à leur dépôt.

M. Bélanger demande une copie de l'organigramme présenté par M. Chulak.

## 6. Présentation des démarches de pré-consultations de la demande d'agrandissement du LET

Toutes les parties prenantes au projet seront informées et consultées dans le cadre de l'étude d'impact. Des lettres seront envoyées sous peu, des rencontres d'information seront organisées, et les portes de CEC demeureront toujours ouvertes à toute demande de visite.

Selon M. Dubé, des gens de la ville de Mascouche seront intéressés par ces rencontres, mais compte-tenu des élections, les comités ne sont pas encore formés. Ce sera difficile d'y participer avant le mois de janvier. M. Chulak le rassure que nous serons flexibles.

# Complexe Enviro Connexions

TÉLÉPHONE : (450) 474-2423 • TÉLÉCOPIEUR : (450) 474-1871  
3779 CHEMIN DES 40- ARPENTS • TERREBONNE (QUEBEC) J6V 9T6

M. Bélanger demande à ce que la liste des parties prenantes à consulter soit transmise au Comité de vigilance, et que le Comité ait accès à un document explicatif avant que les pré-consultations soient rendues publiques. Mme Geoffroy enverra la liste aux membres du comité afin qu'elle puisse être bonifiée.

## **7. Position de CEC quant à l'installation de stations d'échantillonnages de l'air dans les quartiers résidentiels**

CEC veut échantillonner à la source pour éviter les interférences dans les quartiers résidentiels. Sa position ne change donc pas.

## **8. Lettres composées par M. Cyr aux deux ministères**

Les lettres sont au brouillon et seront terminées dans les semaines à suivre.

## **9. Varia**

M. Cyr demande si CEC a prévu l'achat de nouveaux terrains après l'agrandissement actuel. M. Chulak fait un retour sur les étapes de développement. M. Pilon informe le Comité que le schéma d'aménagement présent ne le permettrait pas. Un parc industriel est prévu sur les terrains de la sablière Thouin, mais l'accès pose problème.

M. Chulak informe le Comité que le consultant Odotech a fermé boutique. Le Comité odeur devra donc se trouver un nouveau consultant pour assurer ce service. Dans l'intérim, M. Chulak propose que les observations des membres du comité de citoyens d'odeur lui soient transmises directement.

M. Chulak présente le rapport de volumétrie et l'avancement des activités d'enfouissement.

M. Bélanger demande à M. Cyr si les odeurs ont diminué depuis que les activités se déroulent à l'ouest. M. Cyr dénote que c'est très variable. M. Bélanger demande si nous avons des détecteurs d'odeurs. M. Chulak informe le Comité que CEC a une procédure pour la réception de déchets odorants, en particulier les boues d'usines d'épuration (agent neutralisant).

## **10. Prochaine rencontre**

La prochaine rencontre du comité de vigilance se tiendra à compter de 18h00 le mardi 20 mars aux bureaux de CEC. L'adoption de la prochaine rencontre est proposée et adoptée à l'unanimité.

M. Cyr propose la clôture de la réunion, M. Crevier le seconde.

Joyeuses Fêtes à tous !

MOG/mog

# COMPTE RENDU DE RÉUNION

(version préliminaire)

19 décembre 2017

Comité de vigilance de Complexe Enviro Connexions (CEC)

Réunion spéciale du 19 décembre 2017 (18 h) au bureau de CEC

3779, chemin des Quarante-Arpents, Terrebonne, QC, J6V 9T6

**Objectifs :** À l'aide d'une présentation assistée par ordinateur (PowerPoint), présenter aux membres du Comité de vigilance le projet de poursuite d'exploitation du LET (section sud-ouest du secteur nord) et les grandes lignes de l'étude d'impact sur l'environnement à réaliser en lien avec ce projet. Écouter les questions et commentaires des membres, puis apporter des réponses.

## Personnes présentes :

### Membres du Comité de vigilance (ordre alphabétique) :

- Ghislain Bélanger, Ville de Repentigny
- Sylvain Crevier, représentant des citoyens, Ville de Charlemagne
- René Cyr, Comité des citoyens de la Presqu'île-Lanaudière (Repentigny)
- Pascal Dubé, Ville de Mascouche
- Marc Léger, Ville de Terrebonne
- Renaud Lemieux, représentant des citoyens, Ville de Terrebonne
- Marie-Claude Perron, MRC de L'Assomption
- Céline Remili, Communauté métropolitaine de Montréal

### Membres du personnel de CEC et consultant :

- Jean-Marc Viau, CEC
- Michèle-Odile Geoffroy, CEC
- André Chulak, CEC
- Frédéric Bertrand, CEC
- Mathieu Langlois, WSP

## Personnes absentes :

- Bernard Boudreau, Ville de Charlemagne
- François Cormier, Consortium Écho-Logique
- Nadine Gosselin, MRC de L'Assomption (remplacée par Marie-Claude Perron)
- Daniel Pilon, MRC des Moulins
- Geneviève Rivard, Ville de Terrebonne (remplacée par M. Marc Léger)

## QUESTIONS (Q) / RÉPONSES (R)

**Q1 Quelle sera la durée du projet ?**

R1 La fin des années 2020 est visée. La date exacte n'est pas connue, elle sera fonction de la quantité de matières résiduelles qui sera enfouie (en termes de tonnage).

**Q2 Quel est le tonnage des matières résiduelles qui est enfoui dans le secteur nord jusqu'à présent, et qui le sera jusqu'à 2019 (fin du décret) ?**

R2 Le tonnage estimé entre 2004 et 2019 sera de 18,8 millions de tonnes.

**Q3 Comment expliquer / justifier le tonnage d'enfouissement demandé pour le projet, soit 9,52 millions de tonnes) ?**

R3 Il est en lien avec le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Le PMGMR stipule que le LET de CEC à Terrebonne soit disponible pour répondre à la demande. Le MDDELCC a contribué à l'élaboration du PMGMR de la CMM.

**Q4 Est-ce que le projet d'agrandissement est lié à d'autres projets, par exemple en matière de biométhanisation ?**

R4 Non, le projet à l'étude concerne seulement l'agrandissement du LET. Ce projet s'inscrit dans la continuité des opérations dans un secteur pour lequel des études d'impact sur l'environnement ont déjà été réalisées.

**Q5 Comment se passe la gestion post-fermeture du projet, quel encadrement s'applique ?**

R5 Il existe désormais au MDDELCC un comité spécialement dédié à la gestion et au contrôle des activités de post-fermeture applicables aux lieux d'enfouissement techniques. Le gouvernement évalue notamment les coûts de gestion de fermeture.

**Q6 Combien de temps durent les activités de post-fermeture ?**

R6 30 ans.

**Q7 Quand auront lieu les activités de préconsultation ? Et dans les parties prenantes identifiées, qui participeront (élus, professionnels) ?**

R7 C'est actuellement en planification. Les activités débiteront à la mi-janvier 2018. Toutes les personnes interpellées par le projet sont appelées à participer, autant les élus que les professionnels.

**Q8 Est-ce que le site du projet recevra des boues ?**

R8 Oui, mais la réception et la gestion des boues sont très encadrées. Il y a des ratios à respecter, et différentes techniques doivent être utilisées (ex : neutralisant d'odeurs). De plus, des contrôles sont faits à la source, par exemple à l'usine d'épuration de la Ville de Montréal.

**Q9 Est-ce que le BAPE participera à la démarche ?**

R9 Des représentants du MDDELCC, lors d'une réunion antérieure du comité de vigilance, ont mentionné que le BAPE participera à la démarche. Toutefois, cette décision revient ultimement au Ministre.

**Q10 Que prévoyez-vous déposer dans votre projet à l'égard du système de plaintes ? Est-ce que des changements seront apportés au système actuel ? Est-ce possible d'avoir une meilleure implication du MDDELCC à l'égard du système actuel de gestion des plaintes ?**

R10 Dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement, les participants peuvent faire des représentations auprès du MDDELCC afin d'optimiser le système de plaintes. Pour ce qui est du système en place chez CEC, il est prévu qu'il demeure le même.

## MOT DE FERMETURE

André Chulak, de CEC, mentionne que le fichier PowerPoint présenté sera disponible bientôt sur le site web de CEC dans sa partie dédiée au projet à l'étude. Les membres du Comité seront avisés par courriel lorsque le document sera en ligne. Entretemps, la présentation sera envoyée par courriel.

**FIN DE LA RÉUNION À 19h30**

Compte rendu rédigé par : Mathieu Langlois, WSP.

# Complexe Enviro Connexions

TÉLÉPHONE : (450) 474-2423 • TÉLÉCOPIEUR : (450) 474-1871  
3779 CHEMIN DES 40- ARPENTS • TERREBONNE (QUEBEC) J6V 9T6

## COMITÉ DE VIGILANCE

### Rencontre du 20 mars 2018

Tenue à la salle Möbius

#### Étaient présents :

- Représentant des citoyens, Ville de Terrebonne, monsieur Renaud Lemieux (président du comité de vigilance);
- Comité des Citoyens de la Presqu'Île-Lanaudière (Repentigny), monsieur René Cyr;
- Représentant des citoyens, Ville de Charlemagne, monsieur Sylvain Crevier;
- MRC des Moulins, monsieur Daniel Pilon;
- MRC L'Assomption, madame Marie-Claude Perron;
- Communauté Métropolitaine de Montréal, madame Céline Réмили (par téléphone);
- Complexe Enviro Connexions Itée, monsieur André Chulak;
- Complexe Enviro Connexions Itée, madame Michèle-Odile Geoffroy.

#### Étaient absents :

- Ville de Charlemagne, monsieur Bernard Boudreau;
- Consortium Écho-Logique, monsieur François Cormier ;
- Ville de Terrebonne, madame Geneviève Rivard;
- Ville de Repentigny, monsieur Ghislain Bélanger;
- Ville de Mascouche, monsieur Pascal Dubé.

# Complexe Enviro Connexions

TÉLÉPHONE : (450) 474-2423 • TÉLÉCOPIEUR : (450) 474-1871  
3779 CHEMIN DES 40- ARPENTS • TERREBONNE (QUEBEC) J6V 9T6

## 1. Le début de la rencontre est proposé

M. Crevier propose le début de la réunion, M. Pilon seconde.

## 2. Adoption de l'ordre du jour

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par M. Pilon, et est secondée par M. Cyr. La section Varia restera ouverte.

## 3. Adoption et suivi du compte rendu de la rencontre du 28 novembre

L'adoption du compte rendu est proposée par M. Cyr, secondée par M. Crevier.

## 4. Compte-rendu des documents transmis

16 documents ont été transmis : le document no. 12 a été oublié, et sera transmis aux membres du Comité à la suite de la présente rencontre.

1. Suivi des eaux traitées, novembre 2017
2. Suivi des odeurs, octobre 2017
3. Registre mensuel d'exploitation, novembre 2017
4. Suivi des biogaz, novembre 2017
5. Suivi des biogaz, décembre 2017
6. Suivi des eaux souterraines, automne 2017
7. Suivi des eaux traitées, décembre 2017
8. Suivi des odeurs, novembre 2017
9. Registre mensuel d'exploitation, décembre 2017
10. Essais d'étanchéité des bassins de rétention et de traitement du lixiviat
11. Suivi des odeurs, décembre 2017
12. Suivi des eaux traitées, janvier 2018
13. Suivi des biogaz, janvier et février 2018
14. Suivi des odeurs, janvier 2018
15. Suivi des eaux traitées, février 2018
16. Registre mensuel d'exploitation, janvier et février 2018

## 5. Suivi des pré-consultations de la demande d'agrandissement du LET

Le site internet dédié aux pré-consultations est maintenant fonctionnel et peut être consulté et utilisé pour y déposer des commentaires.

Plusieurs rencontres de pré-consultations ont été faites (les comptes rendus sont sur le site internet), et un envoi postal a été réalisé au cours de la semaine du 26 février 2018 à toutes les résidences de la zone d'étude. Les affichages dans les journaux seront faits plus près des rencontres publiques.

# Complexe Enviro Connexions

TÉLÉPHONE : (450) 474-2423 • TÉLÉCOPIEUR : (450) 474-1871  
3779 CHEMIN DES 40- ARPENTS • TERREBONNE (QUEBEC) J6V 9T6

## 6. Comité de citoyens du suivi des odeurs

Suite à la faillite d'Odotech, M. Chulak avait repris le relais pour le Comité citoyen de suivi des odeurs. C'est maintenant WSP (Samuel Lévêque) qui a repris le relais du Comité.

## 7. Présentation du rapport de volumétrie du secteur nord

M. Chulak présente le rapport de volumétrie et l'avancement des activités d'enfouissement et situe sur le plan le secteur visé par l'agrandissement.

## 8. Varia

M. Cyr présente les lettres qu'il veut faire parvenir aux ministres Lucie Charlebois, Isabelle Melançon et Gaëtan Barrette, concernant l'insatisfaction des membres du Comité de vigilance en égard au traitement de leurs demandes par les membres de leurs ministères respectifs dans le dossier de la condition 7 du décret 827-2009. M. Crevier propose l'adoption du libellé de la lettre, M. Pilon seconde. Les lettres seront envoyées à tous les membres du Comité pour une dernière validation, et M. Lemieux pourra venir les signer aux bureaux de CEC au cours de la semaine prochaine.

M. Cyr aborde l'idée d'élaborer un site web pour le Comité de vigilance. Il a dressé une liste de quatorze (14) comités de vigilance qui ont des sites web. Leurs adresses seront transmises aux membres du Comité. Plusieurs modèles de sites web sont offerts (consultatifs, participatifs, etc).

M. Cyr informe le Comité qu'il a été difficile de réaliser les observations d'odeurs suite à la mise en place de la plate-forme web de WSP. Il manque donc quelques observations de M. Cyr en début d'année. Il a aussi eu à faire un appel à la ligne d'urgence le 24 ou 30 décembre à 23 :30 – le gardien en poste n'avait clairement pas reçu la formation pour la prise de données. Le livre de bord à l'intention des gardiens sera renvoyé à la compagnie responsable par Mme Geoffroy.

Des odeurs de biogaz ont été perceptibles dimanche, et dans la nuit du 19 au 20 mars.

Le comité des citoyens de la Presqu'île devrait être rencontré dans le cadre des pré-consultations au début du mois d'avril.

## 9. Prochaine rencontre

La prochaine rencontre du comité de vigilance se tiendra à compter de **18h00 le mardi 29 mai** aux bureaux de CEC. L'adoption de la prochaine rencontre est proposée et sera soumise aux membres absents.

M. Pilon propose la clôture de la réunion, M. Cyr le seconde.

MOG/mog

# Complexe Enviro Connexions

TÉLÉPHONE : (450) 474-2423 • TÉLÉCOPIEUR : (450) 474-1871  
3779 CHEMIN DES 40- ARPENTS • TERREBONNE (QUEBEC) J6V 9T6

## COMITÉ DE VIGILANCE

**Rencontre du 29 mai 2018**

Tenue à la salle Möbius

### Étaient présents :

- Représentant des citoyens, Ville de Terrebonne, monsieur Renaud Lemieux (président du comité de vigilance);
- Comité des Citoyens de la Presqu'Île-Lanaudière (Repentigny), monsieur René Cyr;
- Représentant des citoyens, Ville de Charlemagne, monsieur Sylvain Crevier;
- Ville de Terrebonne, madame Geneviève Rivard;
- Ville de Mascouche, monsieur Pascal Dubé;
- Ville de Repentigny, monsieur Ghislain Bélanger;
- MRC des Moulins, monsieur Daniel Pilon;
- Consortium Écho-Logique, monsieur François Cormier ;
- Complexe Enviro Connexions, monsieur André Chulak;
- Complexe Enviro Connexions, madame Michèle-Odile Geoffroy.

### Étaient absents :

- Ville de Charlemagne, monsieur Bernard Boudreau;
- MRC L'Assomption, madame Marie-Claude Perron;
- Communauté Métropolitaine de Montréal, madame Céline Rémi.

# Complexe Enviro Connexions

TÉLÉPHONE : (450) 474-2423 • TÉLÉCOPIEUR : (450) 474-1871  
3779 CHEMIN DES 40- ARPENTS • TERREBONNE (QUEBEC) J6V 9T6

## 1. Le début de la rencontre est proposé

M. Pilon propose le début de la réunion, M. Cyr seconde.

## 2. Adoption de l'ordre du jour

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par M. Cyr et est secondée par M. Crevier. La section Varia restera ouverte.

## 3. Adoption et suivi du compte rendu de la rencontre du 20 mars 2018

L'adoption du compte rendu est proposée par M. Pilon, secondée par M. Cyr.

## 4. Compte-rendu des documents transmis au MDDELCC

8 documents ont été transmis :

- Suivi des odeurs, février 2018
- Registre d'exploitation mensuel, mars 2018
- Suivi des eaux traitées, mars 2018
- Programme de surveillance des biogaz, mars 2018
- Mesures trimestrielles aux puits de captage des biogaz
- Suivi des odeurs, mars 2018
- Suivi des eaux traitées, avril 2018
- Suivi des biogaz, avril 2018

## 5. Suivi des pré-consultations de la demande d'agrandissement du LET

M. Cyr informe les membres du comité que le CCPL a été rencontré par l'équipe de CEC-WSP dans le cadre des rencontres de pré-consultations.

CEC a terminé avec l'aide de WSP toutes les rencontres de pré-consultation privées des parties prenantes. Par ailleurs, plus de 3000 envois ont été faits par la poste aux citoyens ciblés dans la zone d'étude afin de les inviter à participer à des rencontres publiques, de type table-rondes. Les rencontres publiques auront lieu au cours des deux prochaines semaines (5 et 13 juin) au Centre à nous à Repentigny. Le compte-rendu de ces rencontres sera publié sur la page dédiée du site web de CEC.

## 6. Agent neutralisant des odeurs

M. Chulak distribue la nouvelle fiche technique du neutralisant d'odeurs utilisé depuis l'année passée, en remplacement à l'ancien neutralisant utilisé jusqu'à maintenant qui avait une odeur d'assouplissant textile. Le nouveau ne génère pas de parfum.

# Complexe Enviro Connexions

TÉLÉPHONE : (450) 474-2423 • TÉLÉCOPIEUR : (450) 474-1871  
3779 CHEMIN DES 40- ARPENTS • TERREBONNE (QUEBEC) J6V 9T6

## 7. Présentation du rapport de volumétrie du secteur nord

M. Chulak présente le rapport de volumétrie et l'avancement des activités d'enfouissement et situe sur le plan le secteur visé par l'agrandissement.

M. Bélanger se demande si une certaine capacité non-utilisée du secteur présentement autorisé restera disponible à l'enfouissement à la fin du présent décret. M. Chulak lui répond que compte-tenu du volume annuel de matières résiduelles reçu actuellement, il restera fort probablement une partie de la section présentement autorisée non comblée.

## 8. Varia

M. Bélanger a reçu des plaintes d'odeurs de biogaz au cours de la journée du 29 mars, provenant du secteur du Vieux-Village (rue du village à Repentigny. M. Chulak aimerait valider les plaintes reçues en corroborant les données perçues aux conditions d'opération et météorologiques du moment, au moment où l'observation ou la plainte d'odeur est faite (heure, durée, intensité...). M. Bélanger pourrait lui fournir cette information par courriel au moment où il la reçoit.

M. Cyr dit qu'un certain nombre de ses observations de cet hiver n'a pas été comptabilisé compte-tenu de contraintes techniques. Cette situation est à voir avec la nouvelle plate-forme mise en place par WSP.

Aucune lettre n'a été reçue suite à la relance faite aux ministres Melançon, Charlebois et Barrette. M. Cyr propose qu'une relance soit faite deux semaines avant le prochain comité aux bureaux des ministres. M. Pilon propose qu'une lettre soit envoyée, M. Bélanger seconde. Une lettre de relance sera écrite par Mme Geoffroy, M. Lemieux viendra la signer.

M. Cyr demande si les fauconniers ont utilisé le canon à propane pendant le jour? M. Chulak se renseignera. À sa connaissance, le canon n'est plus utilisé sur le LET depuis trois ans. Mais il y a utilisation de balles pyrotechniques explosives à certains moments. Une observation d'un coup de feu a aussi été faite par un étudiant de la patrouille odeur.

M. Dubé informe le comité que les villes de Mascouche et Terrebonne collectent la matière organique en bac brun depuis la fin d'avril. Ces résidus seront mis en cellule dédiée. M. Massicotte pourra venir au cours de la prochaine rencontre présenter son projet.

## 9. Prochaine rencontre

La prochaine rencontre du comité de vigilance se tiendra à compter de **18h00 le jeudi 6 septembre** aux bureaux de CEC. L'adoption de la prochaine rencontre est proposée et sera soumise aux membres absents.

M. Cyr propose la clôture de la réunion, M. Crevier le seconde. Bon été !

MOG/mog

# Complexe Enviro Connexions

TÉLÉPHONE : (450) 474-2423 • TÉLÉCOPIEUR : (450) 474-1871  
3779 CHEMIN DES 40- ARPENTS • TERREBONNE (QUEBEC) J6V 9T6

## COMITÉ DE VIGILANCE

### Rencontre 6 septembre 2018

Tenue à la salle Möbius

#### Étaient présents :

- Représentant des citoyens, Ville de Terrebonne, monsieur Renaud Lemieux (président du comité de vigilance);
- Comité des Citoyens de la Presqu'île-Lanaudière (Repentigny), messieurs René Cyr et François Valiquette;
- Représentant des citoyens, Ville de Charlemagne, monsieur Sylvain Crevier;
- Ville de Terrebonne, madame Geneviève Rivard;
- Ville de Mascouche, monsieur Pascal Dubé;
- Ville de Repentigny, monsieur Ghislain Bélanger;
- MRC des Moulins, monsieur Daniel Pilon;
- Communauté Métropolitaine de Montréal, madame Céline Rémi
- MRC L'Assomption, madame Nadine Gosselin
- MDDELCC, Jean-François Brière, direction des avis et expertises
- MDDELCC, Sonia Chartrand, inspectrice au dossier
- MDDELCC, Alain Rochon, dir. régional adjoint
- Complexe Enviro Connexions, monsieur André Chulak;
- Complexe Enviro Connexions, madame Michèle-Odile Geoffroy.

#### Étaient absents :

- Ville de Charlemagne, monsieur Bernard Boudreau;
- Consortium Écho-Logique, monsieur François Cormier ;

# Complexe Enviro Connexions

TÉLÉPHONE : (450) 474-2423 • TÉLÉCOPIEUR : (450) 474-1871  
3779 CHEMIN DES 40- ARPENTS • TERREBONNE (QUEBEC) J6V 9T6

## 1. Le début de la rencontre est proposé

M. Crevier propose le début de la réunion, M. Dubé seconde.

## 2. Adoption de l'ordre du jour

La modification de l'ordre du jour est proposée par MM. Cyr et Valiquette afin d'inverser l'ordre des points 3, 4 et 5. L'adoption de l'ordre du jour modifié est proposée par M. Cyr et est secondée par M. Crevier. La section Varia restera ouverte.

## 3. Adoption et suivi du compte rendu de la rencontre du 29 mai 2018

L'adoption du compte rendu est proposée par M. Pilon, secondée par M. Cyr.

M. Cyr revient sur le bruit de détonation entendu, ce sur quoi M. Chulak confirme que le canon à propane n'est pas utilisé afin d'effaroucher les goélands, seulement la pyrotechnie. Principalement des balles crépitantes et sifflantes.

M. Cyr demande si WSP a modifié sa plate-forme de prise de données pour le comité odeur. M. Chulak relancera M. Lévêque. Une réunion du comité de citoyen de suivi des odeurs est prévue en octobre.

## 4. Suivi des lettres envoyées aux différents ministres

M. Rochon se dit surpris d'avoir reçu une relance, puisqu'il avait confirmé sa présence. M. Cyr l'informe que la relance avait été faite aux trois ministres initialement contactés.

M. Valiquette appuie sur le fait que pour les citoyens, il est important de se faire expliquer les résultats de l'analyse du dossier de la condition 7, ce à quoi M. Rochon répond qu'après avoir reçu l'avis de M. Brière qui avait été transmis au comité, tous ont été invités à transmettre leurs questions à la direction régionale du MDDELCC. Il signale aussi que M. Arruda de la Direction de la santé publique avait répondu au comité, et qu'aucune question n'avait été transmise.

## 5. Période de questions aux représentants du MDDELCC

M. Rochon propose que M. Brière, l'expert au dossier explique l'avis qu'il a produit.

L'étude toxicologique a été réalisée par Sanexen, en se basant sur une étude de dispersion atmosphérique réalisée à l'époque de l'émission du décret. L'étude de dispersion se base, tant qu'à elle, sur l'émission du site modélisées par la génération de biogaz. Tous ces modèles sont connus. L'idée de la condition 7 était de valider les taux d'émission utilisés dans l'étude. Sanexen a été directement aux résultats avec la condition 7, en allant analyser directement dans l'air ambiant les concentrations mesurées. La firme a analysé des données réelles afin de valider des modèles théoriques.

# Complexe Enviro Connexions

TÉLÉPHONE : (450) 474-2423 • TÉLÉCOPIEUR : (450) 474-1871  
3779 CHEMIN DES 40- ARPENTS • TERREBONNE (QUEBEC) J6V 9T6

M. Valiquette se questionne sur le protocole d'étude liée à la condition 7 telle que rédigé par M. Jean Mbaraga du Ministère et demande si c'est une façon valable de procéder, ce à quoi M. Brière répond que oui, et qu'il est même mieux de procéder ainsi.

M. Valiquette s'enquiert de la validation qui est faite sur les mesures. M. Brière l'assure que lorsqu'une demande de suivi de l'air ambiant est faite par le MDDELCC, le protocole du promoteur est validé (équipements, positionnement, etc). Mme Chartrand rajoute que les conditions sont dans le décret. M. Brière conclut qu'en général, le MDDELCC ne fait pas de suivi industriel. Les promoteurs sont responsables de leur suivi et ce sont les données qu'ils fournissent qui sont utilisées par la suite pour les expertises du ministère.

M. Cyr s'inquiète sur l'évolution du LET, qui a changé de configuration et pour lequel la génération de biogaz n'est plus la même. Il se demande si ces facteurs sont considérés dans l'analyse qui est faite par Sanexen.

M. Brière lui répond que la pire année de génération de biogaz est considérée, et que suite à son analyse, la condition 7 a été validée, et que l'approche adoptée par Sanexen est même plus concluante que de tenter de valider des taux d'émissions qui peuvent varier dans l'espace.

Il ajoute que les nouvelles normes du RAA (article 197) s'appliquent aux projets à venir, non à ceux qui existaient déjà au moment de leur publication. Comme le décret de CEC était en vigueur avant la mise en force de la nouvelle réglementation, ces nouvelles normes ne s'appliquent pas.

Pour ce qui est du positionnement des analyseurs, il est standard que le MDDELCC demande de les mettre à la limite de propriété. Plus l'échantillonneur est proche de la source, plus les concentrations sont fortes, et plus on est certain que la source de contamination est connue.

M. Valiquette ajoute que le comité de citoyens de la Presqu'île demande depuis longtemps d'avoir des stations de mesure dans son quartier, parce qu'il estime qu'il y a des lignes de transport des odeurs et des biogaz. Il considère qu'il n'y a pas d'autres sources d'émission de tels types de gaz à proximité de ce quartier. M. Valiquette fait la lecture des conclusions de l'expertise de M. Brière et insiste sur une des conclusions de M. Brière à l'effet : « L'ajout de stations d'échantillonnage dans les quartiers habités pourrait permettre de mieux définir l'exposition des résidents, mais il ne faudrait pas que ce suivi soit fait au détriment du suivi à la limite de propriété. »

M. Brière considère que ce pourrait être une possibilité, mais que l'interprétation des données analysées serait difficile à faire. Mme Chartrand rajoute que les vents dominants proviennent aussi du quartier industriel de le Gardeur.

M. Valiquette les assure que les citoyens de la Prequ'île reconnaissent bien les odeurs dont celles de biogaz provenant du LET, ce à quoi M. Bélanger rajoute qu'il n'y a que de très minces probabilités que les odeurs viennent du parc industriel, celui-ci étant bordé d'un quartier résidentiel duquel n'émane aucune observation d'odeurs.

# Complexe Enviro Connexions

TÉLÉPHONE : (450) 474-2423 • TÉLÉCOPIEUR : (450) 474-1871  
3779 CHEMIN DES 40- ARPENTS • TERREBONNE (QUEBEC) J6V 9T6

M. Brière dit bien comprendre que les citoyens peuvent percevoir les odeurs du LET, mais que quand des mesures sont prises par des stations, ce sont des concentrations d'un composé donné qui sont mesurées. Ce sont des données quantitatives et non qualitatives.

M. Valiquette assure que le comité est disposé à travailler sur ce dossier pour obtenir des stations de mesures dans leur quartier, et que ce dossier sera amené au BAPE.

M. Rochon ajoute ensuite que l'avis de M. Brière a été transmis à la DSP (Direction de la Santé Publique) de Lanaudière, et que les citoyens peuvent contacter Mme Lucie Bastrash (450-759-6660 poste 4261) pour tout complément d'information.

M. Valiquette s'inquiète ensuite sur la question des délais ; BFI a fait son travail, et a déposé son rapport le 6 septembre 2013, selon ce qui était demandé. Le premier suivi du ministère s'est fait en 2016, et l'émission de l'avis de M. Brière en 2017. Il s'interroge sur les longs délais de plus de 3 ans alors que la condition 7 était liée à la santé des citoyens et à la possibilité pour BFI de poursuivre ses opérations pour la suite du décret, et il insiste sur le fait que les citoyens auraient pu, notamment, invoquer les conclusions de M. Brière il y a déjà 3 ans afin d'appuyer leur demande de stations dans leur milieu de vie, une mesure qui serait rassurante pour les citoyens et à l'avantage de tous pour les relations avec le milieu.

M. Rochon réitère que lorsqu'il est venu à la réunion du comité de vigilance il y a deux ans, il a expliqué le processus aux membres présents, qui implique de longs délais internes. S'il y a un suivi à faire, c'est maintenant une bonne occasion d'appeler la DSP. M. Cyr lui répond que maintenant que le processus a clairement été expliqué, les citoyens sont beaucoup mieux outillés pour poser des questions à la DSP.

M. Bélanger s'interroge sur le processus en cours concernant la délivrance du prochain décret pour le LET. Mme. Chartrand lui répond qu'une fois la portion du processus complétée à Québec, le dossier est remis à la région. Selon Mme Geoffroy, l'étude d'impact devrait être déposée d'ici la fin du mois d'octobre. M. Bélanger se demande si le comité de vigilance peut faire quelque chose pour accélérer le processus, ou, tel que le propose M. Pilon, à tout le moins, souligner son inconfort face aux délais serrés au MDDELCC.

Face aux tonnages annuels décroissants de matières résiduelles autorisées au CA qui ne sont pas rencontrés, M. Bélanger s'inquiète du fait que d'autres municipalités viennent combler l'écart et apportent leurs déchets au LET. Selon M. Rochon, le travail de l'équipe des évaluations environnementales consiste à bien calculer les tonnages à admettre, selon de nombreux facteurs qui doivent être pris en considération. Quand les représentants du MDDELCC étaient venus la dernière fois, M. Robert-Nadeau nous avait expliqué comment était fait ce calcul, et facteurs qui pourraient influencer les tonnages maximaux autorisés.

## 6. Compte-rendu des documents transmis au MDDELCC

13 documents ont été transmis :

- Suivi des odeurs, avril 2018
- Suivi des eaux de surface, printemps 2018

# Complexe Enviro Connexions

TÉLÉPHONE : (450) 474-2423 • TÉLÉCOPIEUR : (450) 474-1871  
3779 CHEMIN DES 40- ARPENTS • TERREBONNE (QUEBEC) J6V 9T6

- Suivi des eaux souterraines, printemps 2018
- Suivi des biogaz, mai 2018
- Suivi des odeurs, mai 2018
- Suivi du rejet des eaux traitées, juin 2018
- Suivi des biogaz, juin 2018
- Suivi des eaux de surface, été 2018
- Registre mensuel d'exploitation, juillet 2018
- Suivi des odeurs, juin 2018
- Suivi du rejet des eaux traitées, juillet 2018
- Suivi des biogaz, juillet 2018
- Mesures trimestrielles aux puits de captage du biogaz, juin 2018

## 7. Présentation du rapport de volumétrie du secteur nord

M. Chulak présente le rapport de volumétrie et l'avancement des activités d'enfouissement.

## 8. Varia

M. Bélanger propose, appuyé par M. Cyr, que le comité de vigilance dépose un écrit insistant sur la préoccupation des membres devant la lenteur du processus. M. Dubé insiste sur le fait que l'étude d'impact n'est pas encore déposée, et qu'il est peut-être trop tôt pour que le comité souligne son inquiétude.

M. Lemieux se demande si l'acceptation de bacs bruns au LET dans le cadre du projet de démonstration des cellules de biométhanisation génère plus d'odeurs. M. Chulak lui répond que les résidus ne sont pas encore mis en cellules – ils sont déchargés et conditionnés à même le site, et qu'aucune plainte ou observation d'odeurs particulière n'a été notée.

## 9. Prochaine rencontre

La prochaine rencontre du comité de vigilance se tiendra à compter de 18h00 le mardi 27 novembre aux bureaux de CEC. L'adoption de la prochaine rencontre est proposée et sera soumise aux membres absents.

M. Cyr propose la clôture de la réunion, M. Crevier le seconde.

MOG/mog

# Complexe Enviro Connexions

TÉLÉPHONE : (450) 474-2423 • TÉLÉCOPIEUR : (450) 474-1871  
3779 CHEMIN DES 40- ARPENTS • TERREBONNE (QUEBEC) J6V 9T6

## COMITÉ DE VIGILANCE

**Rencontre du 11 décembre 2018**

Tenue à la salle Möbius

### Étaient présents :

- Représentant des citoyens, Ville de Terrebonne, monsieur Renaud Lemieux (président du comité de vigilance);
- Comité des Citoyens de la Presqu'île-Lanaudière (Repentigny), monsieur René Cyr;
- Représentant des citoyens, Ville de Charlemagne, monsieur Sylvain Crevier;
- Ville de Terrebonne, madame Geneviève Rivard;
- Ville de Repentigny, monsieur Ghislain Bélanger;
- Communauté Métropolitaine de Montréal, madame Céline Rémili
- MRC L'Assomption, madame Nadine Gosselin
- Complexe Enviro Connexions, monsieur André Chulak;
- Complexe Enviro Connexions, madame Michèle-Odile Geoffroy.

### Étaient absents :

- Ville de Charlemagne, monsieur Bernard Boudreau;
- Consortium Écho-Logique, monsieur François Cormier ;
- MRC des Moulins, monsieur Daniel Pilon;
- Ville de Mascouche, monsieur Pascal Dubé;

# Complexe Enviro Connexions

TÉLÉPHONE : (450) 474-2423 • TÉLÉCOPIEUR : (450) 474-1871  
3779 CHEMIN DES 40- ARPENTS • TERREBONNE (QUEBEC) J6V 9T6

## 1. Le début de la rencontre est proposé

M. Crevier propose le début de la réunion, Mme Rivard seconde.

## 2. Adoption de l'ordre du jour

L'adoption de l'ordre du jour proposée par Mme Rémili, et est secondée par Mme Gosselin. M. Cyr voudrait ajouter les points suivants : ordre du jour et certificat d'autorisation bacs bruns. M. Lemieux voudrait aussi envoyer une lettre de remerciement à M. Pilon pour son implication au sein du comité. La section Varia restera ouverte.

## 3. Adoption et suivi du compte rendu de la rencontre du 6 septembre 2018

L'adoption du compte rendu est proposée par M. Crevier, secondée par M. Cyr.

Dans le cadre des relances faites aux ministres, M. Lemieux se dit insatisfait de la réponse donnée par Alexandre Turcotte, le conseiller politique de de la Ministre Charlebois.

## 4. Compte-rendu des documents transmis au MELCC

18 documents ont été transmis entre la dernière réunion du comité de vigilance et celle-ci :

1. SUIVI DES ODEURS, JUILLET 2018
2. SUIVI DES EAUX TRAITÉES, AOÛT 2018
3. REGISTRE MENSUEL D'EXPLOITATION, AOÛT 2018
4. SURVEILLANCE DES BIOGAZ, AOÛT 2018
5. SUIVI DES ODEURS, AOÛT 2018
6. SUIVI DES EAUX TRAITÉES, SEPTEMBRE 2018
7. REGISTRE MENSUEL D'EXPLOITATION, SEPTEMBRE 2018
8. SUIVI DES EAUX SOUTERRAINES, ÉTÉ 2018
9. SURVEILLANCE DES BIOGAZ, SEPTEMBRE 2018
10. SUIVI DES EAUX DE SURFACE, AUTOMNE 2018
11. MESURES AUX PUIITS DE CAPTAGE DU BIOGAZ, SEPTEMBRE 2018
12. SUIVI DU BRUIT AMBIANT, 2018
13. SUIVI DES ODEURS, SEPTEMBRE 2018
14. REGISTRE MENSUEL D'EXPLOITATION, OCTOBRE 2018
15. SUIVI DES EAUX TRAITÉES, OCTOBRE 2018
16. ESSAIS D'ÉTANCHÉITÉ DES CONDUITES DE LIXIVIAT, 2018
17. SURVEILLANCE DES BIOGAZ, OCTOBRE 2018
18. SUIVI DES ODEURS, OCTOBRE 2018

M. Cyr s'interroge sur les cas de dépassement observés pour certains paramètres (approche statistique) – Mme Geoffroy retrouvera la présentation faite par WSP à ce sujet et l'enverra au comité.

M. Bélanger note que la date est erronée sur le registre mensuel et qu'elle serait à corriger.

# Complexe Enviro Connexions

TÉLÉPHONE : (450) 474-2423 • TÉLÉCOPIEUR : (450) 474-1871  
3779 CHEMIN DES 40- ARPENTS • TERREBONNE (QUEBEC) J6V 9T6

## 5. Continuité de l'exploitation du secteur nord

M. Chulak avise le comité que l'Étude d'impact sur l'environnement de CEC a été déposée au ministère le 30 novembre dernier.

## 6. Projet de lettre

MM. Bélanger et Cyr voudraient retravailler le projet de lettre à envoyer au MELCC. M. Bélanger voudrait s'inspirer de la situation vécue en 2014-2015, alors que le certificat d'autorisation du LET a tardé à être émis. M. Bélanger estime que le comité a été pris avec une situation inconfortable. M. Cyr rajoute que les délais à rassurer les citoyens en égard au dossier de la condition 7 renforcent la nécessité d'insister sur les délais inacceptables du MELCC. Un projet de lettre préliminaire sera envoyé pour que les membres du comité le bonifient pour approbation finale avant l'envoi.

## 7. Ajout au traitement du biogaz

Depuis plusieurs semaines, des travaux ont lieu à l'usine de production du biométhane pour l'ajout d'un nouvel oxydateur thermique régénératif (OTR). Il sera en fonction au mois de mars prochain. Une nouvelle usine de désulfurisation sera aussi mise en fonction en amont de l'usine de production du biométhane ce qui permettra la valorisation d'un biogaz pratiquement inodore dans l'usine de production de biométhane. Ces deux ajouts sont prévus être fonctionnels en mars 2019.

## 8. Présentation du rapport de volumétrie du secteur nord

M. Chulak présente le rapport de volumétrie et l'avancement des activités d'enfouissement.

## 9. Ordre du jour

M. Cyr demande à ce que l'ordre du jour soit transmis plus tôt aux membres du comité.

## 10. Certificat d'autorisation cellules de biométhanisation (projet pilote)

M. Cyr demande une copie du CA des cellules dédiées de biométhanisation. Mme Geoffroy l'enverra aux membres du comité. M. Chulak propose qu'à la prochaine rencontre du comité M. Massicotte pourrait venir présenter le projet pilote de traitement des matières organiques et une visite pourra être faite à ce moment.

## 11. Varia

M. Lemieux souhaiterait faire parvenir une lettre de remerciement à M. Pilon au nom du comité pour son implication appréciée de tous.

# Complexe Enviro Connexions

TÉLÉPHONE : (450) 474-2423 • TÉLÉCOPIEUR : (450) 474-1871  
3779 CHEMIN DES 40- ARPENTS • TERREBONNE (QUEBEC) J6V 9T6

## 12. Prochaine rencontre

La prochaine rencontre du comité de vigilance se tiendra exceptionnellement à compter de **17h30 le mercredi 20 mars** aux bureaux de CEC. L'adoption de la prochaine rencontre est proposée et sera soumise aux membres absents.

M. Cyr propose la clôture de la réunion, Mme Rivard le seconde. Joyeuses Fêtes!

MOG/mog